



HAL
open science

La Terreur blanche de 1815 à Montpellier : violences et transition de pouvoir

Syriac Wicke

► **To cite this version:**

Syriac Wicke. La Terreur blanche de 1815 à Montpellier : violences et transition de pouvoir. Histoire. 2023. dumas-04443574

HAL Id: dumas-04443574

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04443574>

Submitted on 7 Feb 2024

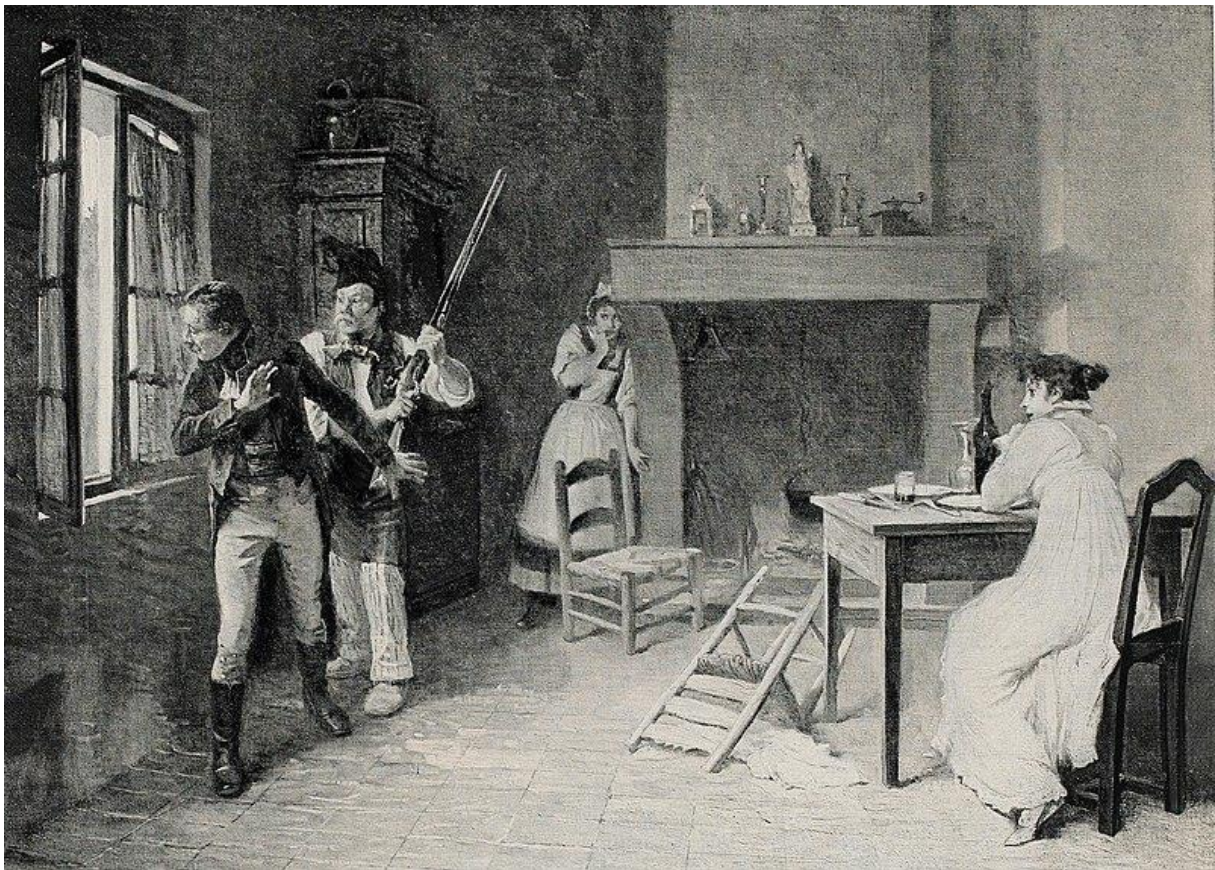
HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Année universitaire 2022-2023

*La Terreur blanche de 1815 à Montpellier : violences et
transition de pouvoir*



Présenté par Syriac WICKE

Sous la direction de M. Pierre-Yves KIRSCHLEGER, maître de conférences d'histoire
contemporaine à l'Université Paul-Valéry Montpellier III

Mémoire de master 1
Mention Histoire
Parcours Sociétés, Cultures, Religions (SCR)

Illustration de couverture : *Épisode de la Terreur blanche de 1815*, estampe de Charles Fernand Pelez de Cordova (v. 1885) conservée au musée Carnavalet de Paris. Cette œuvre, certes postérieure, illustre avec brio l'atmosphère de « guérilla urbaine » (chaise renversée, tireur posté à une fenêtre), présente à Montpellier durant les émeutes du 27 juin et du 2 juillet 1815.

Remerciements

Je tiens à remercier mon directeur de recherche, Pierre-Yves Kirschleger, qui a accepté de m'encadrer dans ce mémoire relativement éloigné de ses thèmes de recherche. Ses nombreux conseils lors de nos entrevues m'ont parfaitement aiguillé dans la réalisation de ce fastidieux travail de recherche.

Je remercie également ma mère, pour son soutien inconditionnel et sa relecture attentive de mon long travail. Je fais également mention de tous mes proches, présents autour de moi lors de cette première année de master riche en changements.

En dernier lieu, j'adresse mes remerciements à Morgan, que nous surnommons affectueusement le « Capitaine », qui a su m'éclairer dans les moments de doute. Nous lui souhaitons un merveilleux voyage dans ce magnifique pays d'Amérique centrale qu'est le Panama.

Introduction

« La race légitime, étrangère à la nation pendant 23 ans, était restée au jour et à la place où la Révolution l'avait prise, tandis que la nation avait marché dans le temps et l'espace. De là l'impossibilité de s'entendre et de se rejoindre : religion, idées, intérêts, langage, terre et ciel, tout était différent pour le peuple et pour le roi, parce qu'ils n'étaient plus au même point de la route, parce qu'ils étaient séparés par un quart de siècle équivalant à des siècles.¹»

Ce constat lucide de Chateaubriand montre la différence qu'il peut exister entre l'Ancien Régime et les mutations de la période révolutionnaire puis impériale. Louis XVIII, lors de la Première Restauration, octroie donc La Charte pour réduire cet écart que l'écrivain juge abyssal. Le texte, rédigé en seulement cinq jours², est selon Olivier Tort, un « chef d'œuvre rhétorique qui ménage les héritiers de l'Ancien Régime, tout en donnant des gages aux bénéficiaires de la Révolution.³ » La Première Restauration (avril 1814 - mars 1815) est une période durant laquelle le roi tente de réconcilier l'ensemble des Français. La tâche est éminemment difficile, du fait des nombreux clivages existants entre des conceptions de la société parfois diamétralement opposées : partisans d'un retour à l'Ancien Régime (à l'absolutisme en somme), chartistes (monarchistes modérés), et soutiens de l'empereur déchu. Mais l'équilibre précaire bâti par Louis XVIII durant la Première Restauration vole rapidement en éclats lorsque Napoléon débarque au Golfe Juan (dans l'actuel département des Alpes-Maritimes, à proximité de Cannes), le 1^{er} mars 1815⁴.

Les Cent-Jours et la Terreur blanche : « Une résurgence littéralement spectaculaire »⁵ de la violence

Cette date marque le début des Cent-Jours, moment qui « réactualise les clivages des débuts de la Révolution [...] en divisant le camp patriote entre jacobins et fédéralistes, républicains et impérialistes.⁶ » Les oppositions sont également présentes dans le camp royaliste, qui se subdivise en deux grandes tendances, comme énoncées précédemment. Les

¹ François-René de CHATEAUBRIAND, *Mémoires d'outre-tombe. Tome 2*, Paris, Garnier frères, [1848] 1910, p.488.

² Sylvie APRILE, *1815-1870 : la révolution inachevée*, Paris, Belin, 2020, p. 19.

³ Frédéric ROUVILLOIS, Olivier DARD et Christophe BOUTIN, *Le dictionnaire du conservatisme*, Paris, Les éditions du Cerf, 2017, p. 814.

⁴ Depuis sa première abdication, le 11 avril 1814, Napoléon est envoyé en exil sur l'île d'Elbe, située entre la Corse et l'actuelle Toscane.

⁵ Philippe SECONDY, *La persistance du Midi blanc : l'Hérault (1789-1962)*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2006, p. 42.

⁶ Pierre TRIOMPHE, « Au nom de Dieu, du Roi et de tous les miens. Imaginaire, sociabilité et expressions politiques des classes populaires royalistes dans la France méridionale (1800-1851) », *Annales du Midi*, 123-274, 2011, p. 198.

royalistes se placent dans une vision de la société où la volonté divine et la tradition sont prépondérantes ; du côté des « patriotes », c'est la souveraineté nationale et le charisme du chef qui priment⁷. La France toute entière se fracture lorsque Napoléon revient et qu'il entame son périple vers Paris ; les tensions s'accroissent et la violence se cristallise. Il n'est pas question ici de faire une histoire générale des Cent-Jours, mais seulement de donner quelques éléments indispensables à la compréhension des mécanismes entrant en action à la fin de cette période. La défaite de Napoléon à Waterloo (nommée bataille du Mont-Saint-Jean à ce moment-là), le 18 juin 1815, conduit à sa seconde abdication quatre jours plus tard. Le Premier Empire chute définitivement, laissant la France dans un vide étatique⁸. Par ailleurs, cette défaite lourde de conséquences provoque une « réaction » : la Terreur blanche.

Le terme est emprunté à la Terreur jacobine (1793-1794), une répression organisée par les différents comités de la Convention qui touche toute la mouvance contre-révolutionnaire⁹. Cependant, de nombreux éléments diffèrent entre ces deux événements historiques. Un lien étymologique et mémoriel existe également avec la Terreur blanche de 1795 qui représente une bascule politique : la Convention vote une série de décrets permettant le déclenchement d'une répression visant cette fois-ci les « terroristes » de 1793-1794¹⁰. Benoît Yvert juge cette première Terreur blanche de 1795 de la manière suivante :

« L'exemple typique d'une terreur primaire que l'on peut définir comme une somme de violences collectives ou individuelles exercées spontanément sur un territoire géographiquement limité pendant un laps de temps réduit.¹¹ »

L'épisode de 1815 possède quelques similarités par rapport à 1795 notamment pour les violences majoritairement antirévolutionnaires. En 1815, ces dernières sont causées par deux facteurs prédominants : la peur d'un soulèvement contre les Bourbons et Louis XVIII, de retour sur le trône de France le 8 juillet 1815 après un court exil à Gand lors des Cent-Jours¹². Il est question aussi d'un certain désir de vengeance issu de l'oppression (qu'elle soit réelle ou non¹³)

⁷ Pierre TRIOMPHE, « Les sorties de la « Terreur blanche » dans le Midi », *Revue d'histoire du XIX^e siècle. Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIX^e siècle*, 49, 1 décembre 2014, p. 51.

⁸ Michel BIARD, Philippe BOURDIN et Silvia MARZAGALLI, *1789-1815 : Révolution, Consulat, Empire*, Paris, Belin, 2014, p. 266.

⁹ *Ibid.*, p. 118.

¹⁰ *Ibid.*, p. 130-132.

¹¹ Benoît YVERT, *La Restauration : les idées et les hommes*, Paris, CNRS éditions, 2016, p. 32.

¹² S. APRILE, *1815-1870...*, *op. cit.*, p. 26.

¹³ Certains royalistes subissent des violences de la part des fédérés durant les Cent-Jours tandis que d'autres partisans du roi fantasment sur ces exactions afin d'avoir une raison valable de se venger.

subie par les royalistes durant l'interstice des Cent-Jours¹⁴. Ces raisons ne sont évidemment pas les seules, puisqu'à cela vient se greffer un vide étatique transitoire favorisant le brigandage. Cette Terreur blanche est aussi un prétexte aux vengeances personnelles entre individus ordinaires, faisant suite à différents types de litiges¹⁵. Au début du XIX^e siècle, l'information ne circule pas aussi rapidement que maintenant, ce qui induit un certain décalage entre la défaite de Waterloo, le 18 juin 1815, et le début des troubles causés par l'annonce de cette nouvelle. Par exemple dans le Midi de la France, où les violences sont davantage accentuées¹⁶, la population ne prend connaissance de l'ultime revers de Napoléon qu'aux alentours de la fin du mois de juin 1815. Montpellier – qui fait l'objet de ce travail de recherche – n'échappe pas à la lenteur des communications puisque la nouvelle de la défaite du « Mont-Saint-Jean » est connue de tous le 27 juin 1815 aux alentours de 16 heures¹⁷.

Montpellier et la Terreur blanche : une ville peu étendue théâtre d'affrontements entre différents acteurs

Au début du XIX^e siècle, la ville tire la plupart de ses richesses de la viticulture. Cela favorise l'émergence de la bourgeoisie pendant et après la Révolution. Pour ce qui est de la démographie, les chiffres exacts de 1815 ne sont pas disponibles, mais les données de 1806 (33 264 habitants) et 1821 (35 123 habitants)¹⁸ permettent d'établir un ordre de grandeur assez fiable. Cela indique que Montpellier n'est pas la ville la plus peuplée de sa région à cette époque, puisque Nîmes la dépasse de peu : 41 195 habitants en 1806 et 37 908 habitants en 1821¹⁹. Cette

¹⁴ Jean-Clément MARTIN (Dir.), *Dictionnaire de la Contre-Révolution : XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, France, Perrin, 2011, p. 491.

¹⁵ *Ibid.*, p. 492.

¹⁶ Voir le troisième chapitre de Pierre TRIOMPHE, *1815 la Terreur blanche*, Toulouse, Privat, 2017.

¹⁷ Jean-Pierre THOMAS, *Précis historique des événements arrivés à Montpellier pendant les Cent-Jours de l'interrègne*, Montpellier, Édition de l'entente bibliophile, 1976, p. 40.

¹⁸ LaDéHiS, site Cassini – EHESS, notice communale. Recensements de population pour Montpellier (1806 et 1821) : http://cassini.ehess.fr/fr/html/fiche.php?select_resultat=23741

¹⁹ LaDéHiS, site Cassini – EHESS, notice communale. Recensements de population pour Nîmes (1806 et 1821) : http://cassini.ehess.fr/fr/html/fiche.php?select_resultat=25041

dernière est située à une demi-journée de marche de Montpellier, élément important à connaître notamment pour les mouvements militaires.

Le plan ci-dessous représente la ville de Montpellier, théâtre de la très grande majorité des événements de la Terreur blanche de 1815. Cet « écusson », parfaitement visible sur le plan, est délimité à l'ouest par la promenade du Peyrou (numéro 15 sur le plan) ainsi que le Jardin des Plantes (18) et à l'est par l'Esplanade (7), accolée au champ de mars et à la Citadelle, facilement reconnaissables. En 1815, l'hôtel de ville se situe sur l'actuelle place Jean Jaurès, à mi-chemin entre le Peyrou et l'Esplanade. Ces éléments géographiques de Montpellier, assez généraux, seront complétés au fur et à mesure du mémoire selon la localisation des différents faits qui se produisent durant l'été 1815. Il est à ce titre, nécessaire de fournir une chronologie

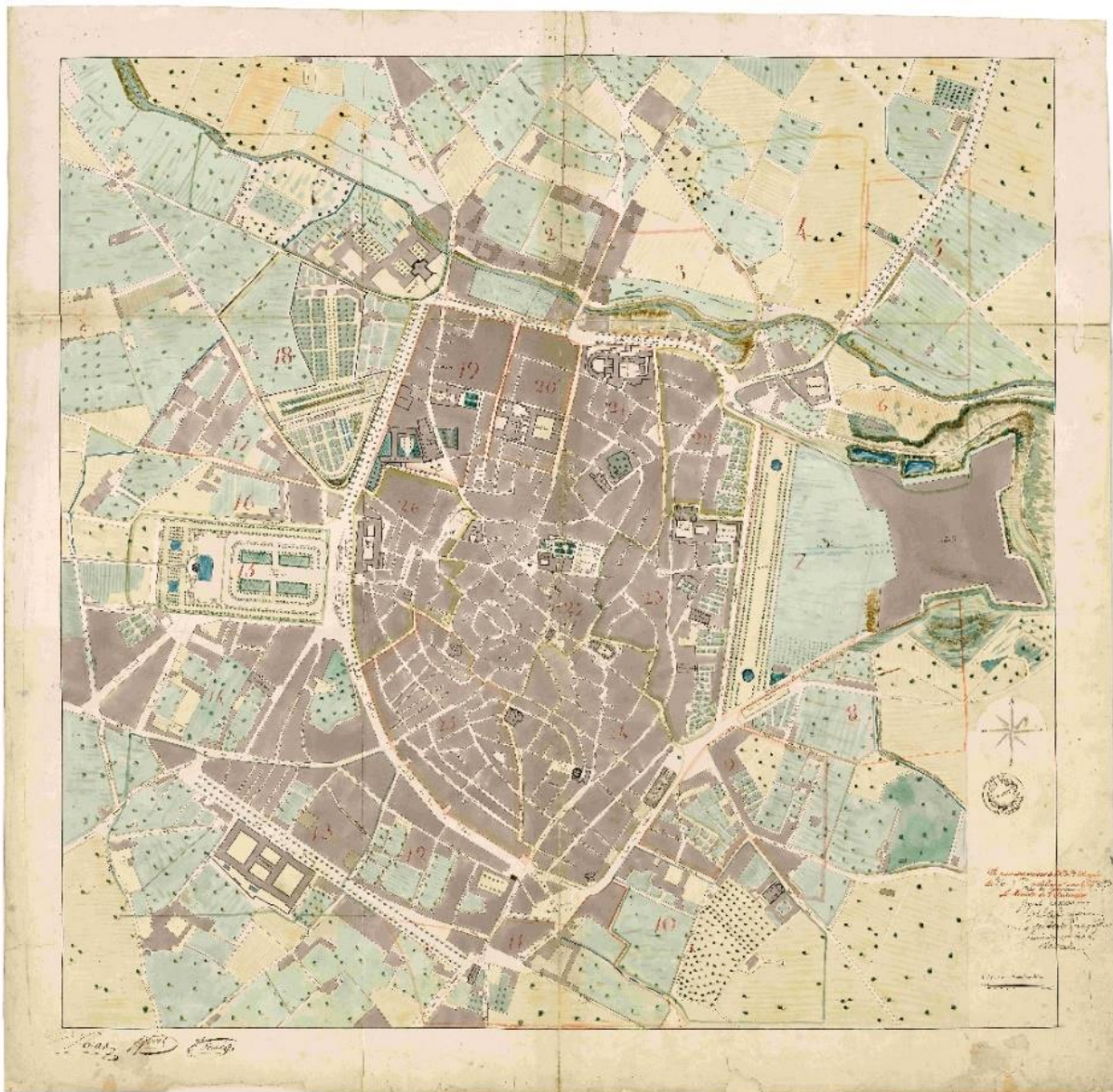


Figure 1 : Plan du centre de Montpellier (1825), réalisé par les architectes Fovis, Boué et Silvas.

sommaire des faits dans cette introduction (une chronologie détaillée est disponible en annexe 1), tout en présentant les nombreux acteurs.

Nous avons mentionné précédemment la lenteur des communications. Ce fait explique le décalage entre la défaite de Waterloo et le début des troubles. La nouvelle, quand elle parvient à Montpellier, déclenche des émeutes le jour même, assez violemment réprimées par les fédérés. Le calme revient le soir vers 18 heures²⁰ pour quelques jours seulement puisque le 2 juillet 1815 une autre journée de troubles intervient, davantage meurtrière que la première²¹. Deux semaines plus tard, le 15 juillet, les royalistes prennent le pouvoir de l'administration et de l'armée²², impliquant une inversion de la répression : les « patriotes » se trouvent alors pris pour cible (arrestations arbitraires, vindicte de la foule...). Les tensions sont toujours présentes et le mois d'août représente un vrai défi pour les ultraroyalistes au pouvoir : ils doivent faire face à de nombreux problèmes tout en structurant leur emprise sur la ville. Le mois de septembre marque la fin du cycle de violence populaire.

Il est primordial de présenter les acteurs de cet épisode, s'étendant sur l'ensemble de l'été 1815. L'opposition lors des Cent-Jours, entre royalistes et patriotes, définit le principal antagonisme de la Terreur blanche. Les classes populaires des deux camps, malgré leur opposition, sont assez homogènes sociologiquement : elle se composent majoritairement de citadins qui sont ouvriers agricoles, travailleurs de la terre ou encore ouvriers urbains. L'aspect économique revêt une importance notable avec la crise économique de 1810, appauvrissant considérablement ces catégories de population²³. À Montpellier comme dans l'ensemble du Midi, ces strates sociales sont très largement ralliées au roi mais cela n'empêche pas la présence de « patriotes », qui tiennent face à l'ennemi commun royaliste malgré leurs dissensions (libéraux de 1789, jacobins de la convention, républicains et impérialistes)²⁴. Ces derniers se trouvent majoritairement dans le milieu militaire et font l'objet d'une répression quand les royalistes prennent le pouvoir.

La bourgeoisie à Montpellier a été promue par la Révolution et c'est également le cas des protestants²⁵. Ces deux catégories de population se confondent assez fréquemment, même s'il ne faut pas oublier que tout bourgeois n'est pas protestant et inversement. Largement

²⁰ Casimir DESMAZES, *Continuation du Petit Thalamus [de la Ville de Montpellier]. Premier volume, depuis le premier janvier 1814 jusqu'à la révolution de 1830*, Montpellier, s.d., p. 80.

²¹ Gérard CHOLVY (DIR.), *Histoire de Montpellier*, Toulouse, Privat, 2001, p. 295.

²² *Ibid.*

²³ P. TRIOMPHE, « Les sorties de la « Terreur blanche » dans le Midi »..., *art. cit.*, p. 57.

²⁴ *Ibid.*, p. 52.

²⁵ Gérard CHOLVY, « Les Blancs du Midi », *Académie des sciences et lettres de Montpellier*, 44, 2013, p. 13.

favorable à l'Empire sur le plan national, cette strate sociale intermédiaire comprend les propriétaires fonciers, les professions libérales (notamment les avocats et les juges) les occupants des postes administratifs clés, ceux exerçant le négoce ainsi que les propriétaires de manufactures et marchands²⁶. Durant la Première Restauration puis les Cent-Jours à Montpellier, la bourgeoisie se positionne globalement dans le camp royaliste : preuve en est avec les membres de la cour de justice qui soutiennent ouvertement l'action militaire du duc d'Angoulême, neveu du roi²⁷. Les protestants de la ville semblent être en bons termes avec les élites catholiques puisqu'ils célèbrent un service funèbre le 11 mai 1814 (durant la Première Restauration) en l'honneur de Louis XVI²⁸. Cet élément peut expliquer la relative présence – voire absence – de dimension confessionnelle dans les événements de la Terreur blanche de 1815 à Montpellier. En outre, des postes administratifs d'importance sont octroyés par le roi à certains membres de la haute bourgeoisie de la ville²⁹, venant corroborer la thèse d'une certaine adhésion à la cause royale au sein du milieu bourgeois Montpellierain.

La noblesse occupe évidemment une place importante au cours de la transition de régime de l'été 1815. Elle est presque totalement acquise à la cause de Louis XVIII et d'ailleurs, le commissaire extraordinaire royal du département de l'Hérault n'est autre que le Marquis de Montcalm, un noble. Il dispose de nombreuses prérogatives (militaires et administratives) et d'une manière plus générale, la noblesse d'Ancien Régime occupe les plus hautes fonctions au cours de la période qui nous intéresse, ce qui semble assez logique. Il est intéressant, dans cette présentation des acteurs, de lier ces élites nobiliaires avec les autorités religieuses locales de Montpellier puisque le roi, même s'il n'est plus à ce moment monarque de droit divin, a besoin d'une assise religieuse pour gouverner. Lors des Cent-Jours et de la Terreur blanche, la charge d'évêque de Montpellier est assurée par Monseigneur Nicolas-Marie Fournier de La Contamine, un homme conciliant et assez mesuré concernant la politique, puisqu'il ne se prononce pas durant le « vol de l'Aigle »³⁰. Il prend cependant le parti de la Restauration durant l'été 1815 avec un rôle déterminé ensuite dans le corps de notre réflexion. Dernier acteur de la Terreur blanche à Montpellier : les sociétés secrètes avec notamment les Chevaliers de la foi. Il s'agit d'un grade supérieur créé en 1810 par Ferdinand de Bertier de Sauvigny, avec un

²⁶ M. BIARD, P. BOURDIN et S. MARZAGALLI, *1789-1815...*, *op. cit.*, p. 232-233.

²⁷ Jean-Claude GEGOT, « Les magistrats héraultais et la Restauration (1814-1815) », *Droite et Gauche de 1789 à nos jours*, Montpellier, Centre d'histoire contemporaine du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, 1975, p. 96.

²⁸ Roselyne ETIENNE, *La Restauration à Montpellier en 1814*, Montpellier, Université Paul Valéry, 1974, p. 49.

²⁹ Yannick BROHARD, *Le royalisme dans l'Hérault de 1814 à 1848*, Mémoire pour le DEA d'histoire, Montpellier, Université Paul Valéry, 1991, p. 62.

³⁰ Gérard CHOLVY, *Le diocèse de Montpellier*, Paris, Éditions Beauchesne, 1976, p. 198-199.

fonctionnement basé sur le secret, à l'instar de la maçonnerie³¹. Cette société secrète constitue l'ossature de l'ultracisme et se compose très majoritairement de la haute aristocratie (des exceptions peuvent exister avec l'inclusion d'individus ayant des rangs moindres). Le rôle de ces sociétés d'une manière générale est important, surtout dans un contexte de vacance du pouvoir : elles préparent des coups de force et œuvrent pour la cause royaliste en distillant de la propagande dans le Midi³². L'ultraroyalisme, mentionné précédemment, est un mouvement politique créé justement en 1815. L'idée principale qui les caractérise, c'est la volonté absolue d'un retour au système de l'Ancien Régime. La tête de proue de ce mouvement n'est autre que le comte d'Artois, frère cadet de Louis XVI et de Louis XVIII.

Une historiographie longtemps liée à celle de la Restauration

L'archiviste montpellierain de l'époque, Jean-Pierre Thomas, relate les événements des Cent-Jours ainsi que les émeutes des 27 juin et 2 juillet 1815³³ et ses écrits ont été compilés puis publiés par une maison d'édition locale au cours des années 1970. Cette version des événements est assez partielle : la sympathie de Jean-Pierre Thomas pour le camp royaliste transparaît de façon assez évidente, même s'il s'éloigne de la radicalité politique. En revanche, l'idéologie ultra est présente dans les différentes notices, produites sur le moment³⁴, ou une année plus tard, notamment à l'occasion du procès à l'encontre des fédérés³⁵ géré par la cour prévôtale. On note dans ces témoignages un récit partial, totalement acquis à la cause ultra. Cette vision des événements est tout à fait logique puisque la finalité à ce moment est de produire des témoignages à charge contre les accusés. C'est d'ailleurs pour cette raison que les notes de Jean-Pierre Thomas sur ces événements paraissent un peu plus modérées. Un autre témoin oculaire de cette période livre un témoignage assez impartial : Augustin-Pyramus de Candolle. Dans ses mémoires, compilées dans les années 1820 et publiées par son fils en 1862, il n'éprouve aucune sympathie, que ce soit pour les royalistes ou pour les « patriotes ».

³¹ Jean-Clément MARTIN (dir.), *Dictionnaire de la Contre-Révolution...*, *op. cit.*, p. 160-161.

³² Pierre TRIOMPHE, « S'insurger ou convaincre. La contribution des sociétés secrètes royalistes à la politisation du Midi de la France (1799-1832) », *Parlement[s]*, *Revue d'histoire politique*, HS 7-3, 2011, p. 25-26.

³³ J.-P. THOMAS, *Précis historique des événements arrivés à Montpellier pendant les Cent-Jours de l'interrègne...*, *op. cit.*

³⁴ *Précis historique des événements qui ont eu lieu à Montpellier les 27 juin, 1er et 2 juillet 1815. Par M... témoin oculaire*, Montpellier, Imprimerie royale, 1815. Mentionnons aussi la *Relation des événements qui se sont passés à Montpellier les 27 juin et 2 juillet 1815*, Montpellier, Imprimerie royale, 1815.

³⁵ *Affaire du 27 juin 1815, poursuivie à la requête de M. le procureur du roi près la cour prévôtale du département de l'Hérault, dans laquelle on trouve l'arrêt qui est intervenu contre les nommés Avinens, Aldebert dit Buonaparte, Boyer, Combes dit Condamine, Demoulin, David, Lautaud, Jean-Jacques Pau, Pascal, Reboul, Richard, Marc-Louis-Gabriel Roussac père, Roussac fils, et Séran, accusés présents*, Montpellier, Imprimerie J.-G. Tournel, 1816.

Les « patriotes » sont assez laconiques et le seul récit de la Terreur blanche à Montpellier est produit par un feuilleton de *La République*³⁶, quotidien local de la seconde moitié du XIX^e siècle. Ils se basent sur des sources des années 1830 et leur vision républicaine (aux antipodes du royalisme) apporte un contreponds intéressant. Ces ouvrages et notices au niveau local sont complétés par des monographies, apportant des précisions non-négligeables, comme *La continuation du Petit Thalamus*³⁷ ou bien les compilations de Vincent-Louis Soulier³⁸, toutes deux disponibles à la médiathèque Emile Zola de Montpellier.

D'un point de vue national, l'historiographie de la Terreur blanche est assez peu fournie jusqu'aux années 1950. La principale explication de cette relative absence semble être liée au contexte politique de la seconde moitié du XIX^e siècle : le Second Empire puis la Troisième République se succèdent et l'historiographie de la Première et de la Seconde Restauration se retrouvent délaissées, puisque ce régime a retardé en quelque sorte l'avènement de la République³⁹. Par extension, cela touche également la Terreur blanche mais le désintérêt n'est pas total puisque des ouvrages d'importance paraissent durant cette période. Albert Maurin⁴⁰ retrace les grands événements : Marseille avec le meurtre des Mamelouks, Avignon avec le l'assassinat du maréchal Brune et le Gard, où l'aspect confessionnel ainsi que la violence ressortent davantage. Il analyse ensuite des procès avec l'assassinat juridique des jumeaux de la Réole ou encore ceux de la Bédoyère et du maréchal Ney. Dans l'ouvrage, Montpellier n'est à aucun moment mentionnée. De brèves allusions au département de l'Hérault sont effectuées sans pour autant donner des renseignements précis. Il en est de même pour l'étude d'Amédée de Rolland parue en 1873⁴¹, qui aborde des thèmes similaires. Ernest Daudet (le frère aîné d'Alphonse) donne dans son livre⁴² des précisions supplémentaires pour Montpellier (les émeutes des 27 juin et 2 juillet 1815 sont mentionnées) et il contribue largement à consacrer l'expression de Terreur blanche⁴³. L'édition de 1905 est la troisième, ce qui prouve un certain

³⁶ *La République* : « La Terreur blanche à Montpellier et dans le département de l'Hérault pendant et après 1815 ». Feuilleton publié en 1873.

³⁷ Casimir DESMAZES, *Continuation du Petit Thalamus [de la Ville de Montpellier]. Premier volume, depuis le premier janvier 1814 jusqu'à la révolution de 1830*, Montpellier, s.d.

³⁸ Vincent-Louis SOULIER, *Recherches historiques et chronologiques pour servir à l'histoire de Montpellier*, Montpellier, autoédition, 1817.

³⁹ Matthieu BREJON DE LAVERGNEE et Olivier TORT (dir.), *L'union du trône et de l'autel ? politique et religion sous la Restauration*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2012, p. 7.

⁴⁰ Albert MAURIN, *La Terreur blanche. 1815 et 1816*, Paris, Aux bureaux du nouveau monde, 1850.

⁴¹ Amédée DE ROLLAND, *Histoire populaire de la Terreur blanche*, Paris, Sagnier, 1873.

⁴² Ernest DAUDET, *La Terreur blanche, épisodes et souvenirs de la réaction dans le Midi en 1815, d'après des souvenirs contemporains et des documents inédits*, Paris, Hachette, 1906.

⁴³ Olivier TORT, *L'impossible unité : la droite française sous la Restauration (1814-1830)*, Thèse pour le doctorat d'histoire, Paris, Université Paris IV Sorbonne, 2007, p. 762.

succès éditorial et donc un intérêt pour cet épisode de la part des lecteurs. L'étude d'Henry Houssaye⁴⁴, se rapproche du travail d'historien tel qu'on le conçoit à l'heure actuelle avec une argumentation structurée et des notes de bas de page. Olivier Tort affirme que ce travail est encore une référence de nos jours⁴⁵ et qu'il a contribué à l'emploi courant du terme qualifiant l'été 1815, au même titre qu'Ernest Daudet.

Ce n'est qu'à la seconde moitié du XX^e siècle que les travaux historiques sur la Terreur blanche se multiplient : Alice Wemyss dans son article⁴⁶ met en lumière le lien qu'il existe entre l'Angleterre et le Midi de la France, notamment pour la circulation de l'information. David Philip Resnick, un professeur d'histoire enseignant à l'université de Pittsburgh, s'intéresse aux événements faisant suite à Waterloo et signe un ouvrage⁴⁷ qui fait encore foi dans l'historiographie actuelle. Parallèlement, l'histoire locale s'enrichit avec un mémoire de recherche portant sur « l'esprit public » de l'Hérault durant les Cent-Jours et la Terreur blanche⁴⁸. Notons, l'immense production de Gérard Cholvy⁴⁹, qui travaille surtout sur les questions religieuses et sociales à Montpellier et dans l'Hérault. Il débute sa carrière d'historien dans les années 1970 et dirige, entre autres, des mémoires de recherche⁵⁰ sur lesquels nous nous appuyons pour notre travail. Les années 1980 et 1990 voient le retour de champs d'études négligés ou critiqués par les Annales comme la biographie et l'événement⁵¹. C'est ce dernier domaine qui nous intéresse puisque notre sujet d'étude traite d'un événement particulier. Durant cette période, les travaux spécifiquement consacrés à la Terreur blanche se multiplient avec les exemples de René de Castries⁵² et de Christian Herail-Gilly⁵³. L'historiographie de la Terreur blanche est – comme nous l'avons indiqué précédemment – fortement liée à celle des deux Restaurations : c'est donc assez logiquement que nous puissions des informations dans les ouvrages de cette période. Guillaume de Bertier de Sauvigny demeure pendant la seconde moitié du XX^e siècle le seul expert français sur la question avec de nombreux ouvrages

⁴⁴ Henry HOUSSAYE, *1815. La Seconde abdication. La Terreur blanche*, Paris, Perrin, 1905.

⁴⁵ Olivier TORT, *L'impossible unité : la droite française sous la Restauration...*, *op. cit.*

⁴⁶ Alice WEMYSS, « L'Angleterre et la Terreur blanche de 1815 dans le Midi », *Annales du Midi*, 73-55, 1961, p. 287-310.

⁴⁷ Daniel Philip RESNICK, *The White Terror and the Political Reaction After Waterloo*, Cambridge, Harvard University Press, 1966.

⁴⁸ Andrée BARRAUT, *L'esprit public dans l'Hérault pendant les Cent-Jours et la « Terreur blanche » (1815-1816)*, Montpellier, Faculté de lettres, 1966.

⁴⁹ G. CHOLVY, *Le diocèse de Montpellier...*, *op. cit.* Nous nous appuyons naturellement sur d'autres ouvrages de l'historien.

⁵⁰ Jennifer PITT, *Le préfet de l'Hérault et la crise de 1814 à 1816*, Mémoire pour le DEA d'histoire, Montpellier, Université Paul Valéry, 1999 ; Y. BROHARD, *Le royalisme dans l'Hérault de 1814 à 1848...*, *op. cit.*

⁵¹ Marie-Paule CAIRE-JABINET, *Introduction à l'historiographie*, Malakoff, Armand Colin, 2020, p. 141.

⁵² René DE CASTRIES, *La Terreur blanche : l'épuration de 1815*, Paris, Perrin, 1981.

⁵³ Christian HERAIL-GILLY, *Terreur rouge, terreur blanche dans le Midi*, Nîmes, C. Lacour, 1992.

d'importance⁵⁴. Emmanuel de Waresquiel et Benoît Yvert prennent le relais avec de nombreuses synthèses, dont une en commun⁵⁵.

La transition vers le XXI^e siècle s'accompagne d'un renouvellement de l'historiographie de la Restauration, avec le centre d'histoire du XIX^e siècle⁵⁶. De jeunes chercheurs élargissent les perspectives de recherche : c'est le cas d'Olivier Tort avec sa thèse sur la droite française durant la Restauration⁵⁷. La thématique de la Terreur blanche y est abordée et il rejoint d'ailleurs le constat de Guillaume de Bertier de Sauvigny concernant les nombreuses différences entre la Terreur de 1793 (planifiée par le gouvernement et causant de nombreuses victimes) et celle de 1815, d'origine populaire et bien moins meurtrière⁵⁸. Emmanuel Fureix est également un historien important concernant le XIX^e siècle : il aborde par exemple la question de l'iconoclasme⁵⁹, une forme de violence largement présente lors des émeutes à Montpellier en 1815.

Nous l'avons signalé précédemment, les travaux scientifiques spécifiques à la Terreur blanche se multiplient avec l'autre exemple du livre de Laurent Nagy⁶⁰. Cependant, le grand spécialiste actuel de cette question est Pierre Triomphe, avec de nombreuses contributions, dont une synthèse récente faisant office de référence⁶¹. C'est très certainement sur cet ouvrage que nous nous appuyons le plus, même si la situation de Montpellier n'y est pas abordée en profondeur. Cela a certainement un lien avec la différence d'échelle dans la violence, avec Nîmes et le Gard, où le bilan des victimes est bien plus lourd. L'historiographie locale est également mobilisée : nous avons mentionné les multiples ouvrages de Gerard Cholvy et nous pouvons y ajouter la dernière monographie de la ville dirigée par Christian Amalvi et Rémy Pech⁶². Il est évident que tout travail scientifique nécessite un état de la recherche puis une mobilisation de ces études. Cependant, il est primordial de présenter le corpus de sources manuscrites pour ensuite les utiliser.

⁵⁴ Guillaume de BERTIER DE SAUVIGNY et Alfred FIERRO, *Bibliographie critique des mémoires sur la Restauration : écrits ou traduits en français*, Genève, Droz, 1988.

⁵⁵ Emmanuel de WARESQUIEL et Benoît YVERT, *Histoire de la Restauration : 1814-1830*, Paris, Perrin, 1999.

⁵⁶ M. BREJON DE LAVERGNEE et O. TORT, *L'union du trône et de l'autel ? op. cit.*, p. 7.

⁵⁷ O. TORT, *L'impossible unité : la droite française sous la Restauration (1814-1830)...*, op. cit.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 761.

⁵⁹ Emmanuel FUREIX, *L'oeil blessé, politiques de l'iconoclasme après la Révolution française*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2019.

⁶⁰ Laurent NAGY, *D'une terreur à l'autre : nostalgie de l'Empire et théories du complot, 1815-1816*, Paris, France, Vendémiaire, 2012.

⁶¹ P. TRIOMPHE, *1815 la Terreur blanche...*, op. cit.

⁶² Christian AMALVI et Rémy PECH (DIR.), *Histoire de Montpellier*, Toulouse, Privat, 2017.

De nombreuses sources manuscrites, majoritairement royalistes

Le corpus de sources mobilisé est assez large et se concentre en deux lieux : les archives départementales de l'Hérault et les archives municipales de Montpellier. Les sources dites imprimées (ou ouvrages à caractère de source) ayant été incluses dans l'historiographie, il est seulement question ici de présenter les sources dites manuscrites, c'est-à-dire celles qu'on dépouille au sein des archives. Ces dernières sont majoritairement royalistes puisqu'ils prennent le pouvoir à Montpellier le 15 juillet 1815⁶³ et exercent une activité administrative intense. Néanmoins, les actes administratifs et correspondances officielles de juin jusqu'à la mi-juillet 1815 sont produits par des fonctionnaires mis en place par Napoléon. Dans une logique de fluidité, il est préférable de partir du plus général, pour ensuite s'atteler au particulier.

Au sein des archives départementales de l'Hérault, ce sont surtout les archives administratives (arrêtés préfectoraux, correspondance entre le préfet et les différents administrateurs : maire de Montpellier, directeur des postes, instances militaires, sous-préfet de Montpellier...) et militaires (proclamations, réquisitions, correspondance...) qui sont utilisées. La série K (lois, ordonnances, arrêtés, conseil de préfecture) possède une seule côte réellement intéressante pour ce mémoire⁶⁴. Ce n'est pas le cas de la série M (administration générale et économie) qui possède de nombreuses entrées d'importance, notamment pour les affaires politiques du département durant l'été 1815⁶⁵, la répression à l'encontre des « patriotes »⁶⁶ ou encore les élections d'août. La série N (administration et comptabilité départementales) possède quelques côtes utiles, notamment dans les conseils généraux⁶⁷ ou d'arrondissement où les événements de la Terreur blanche à Montpellier sont mentionnés. Cependant, les affaires militaires et organismes de temps de guerre (série R) demeurent le fond que nous utilisons le plus pour notre recherche avec quatre sous-séries et douze côtes. Il s'agit de plans d'époque de la Citadelle de Montpellier⁶⁸, d'archives en lien avec la garde nationale et les volontaires royaux⁶⁹, de la réorganisation des brigades de gendarmerie⁷⁰ ou encore du passage de troupes

⁶³ P. TRIOMPHE, *1815 la Terreur blanche...*, op. cit., p. 140.

⁶⁴ Archives départementales de l'Hérault, 4 K 148, *Arrêtés de la sous-préfecture de Montpellier du 8 août 1812 au 27 janvier 1816*.

⁶⁵ A.D. de l'Hérault, 1 M 871, *Affaires politiques générales pour le département (1815)* et 1 M 872, *Affaires politiques dans le département (1815-1816)*.

⁶⁶ A.D. de l'Hérault, 1 M 875, *Répression du mouvement bonapartiste (1815-1817)*.

⁶⁷ A.D. de l'Hérault, 1 N 151, *Conseil Général, rapports du préfet, des chefs de services, pièces à l'appui des délibérations (1815)* et 2 N 15, *Conseil d'arrondissement de Montpellier, pièces à l'appui des délibérations (1811-1820)*.

⁶⁸ A.D. de l'Hérault, 2 R 324/2, *Plan de la Citadelle et du champ d'exercice (An VIII)* et 2 R 324/3, *Plan des ouvrages extérieurs de la Citadelle de Montpellier et des terrains environnants (12 février 1817)*.

⁶⁹ Ces fonds multiples se trouvent dans la sous-série 4 R : *Garde nationale et autres corps spéciaux*.

⁷⁰ A.D. de l'Hérault, 5 R 6, *Réorganisation et renforcement des brigades (1813-1815)*.

étrangères à la fin de l'été 1815⁷¹. La dernière série utilisée dans le fonds des archives départementales de l'Hérault est celle qui concerne les cultes et associations cultuelles durant la période concordataire (série V). Il est notamment question de l'organisation du culte catholique avec une côte concernant Monseigneur Marie-Nicolas Fournier⁷², évêque de Montpellier durant les événements. Les cultes non-catholiques sont également abordés avec un incident à Pignan, une commune limitrophe où des protestants sont insultés et menacés en 1815⁷³. Ce corpus relativement ample est complété par les archives municipales de Montpellier, qui regorgent de documents d'importance.

Le nombre d'entrées utilisées aux archives municipales de Montpellier est moindre qu'aux archives départementales de l'Hérault, cependant, cette hiérarchisation de la quantité n'est pas applicable pour la qualité des sources trouvées. Le corpus s'articule autour de cinq séries qui rejoignent sensiblement les thématiques abordées précédemment (administration, affaires militaires, cultes...). C'est uniquement l'échelle qui se trouve modifiée avec des acteurs au niveau municipal. La série D (administration générale de la commune) est précieuse en ce qui concerne les délibérations municipales⁷⁴ mais également les actes administratifs comprenant les arrêtés⁷⁵ et la correspondance entre le maire et les autres fonctionnaires⁷⁶. Les affaires militaires (série H) sont mobilisées notamment pour la correspondance avec la commune de Montpellier⁷⁷, la question de la désertion ou bien la garde urbaine et nationale⁷⁸. La série K (élections et personnel) fournit des renseignements complémentaires sur les élections d'août 1815⁷⁹ tandis que la série P (cultes) est utile pour les cérémonies religieuses⁸⁰ qui se déroulent la Terreur blanche. Les archives municipales de Montpellier font actuellement l'objet d'une refonte des classements ce qui a pour conséquence de laisser un certain nombre de côtes

⁷¹ A.D. de l'Hérault, 8 R 6, *Avis de passage de troupes autrichiennes et des puissances alliées, subsistance aux frais des communes (août 1815 - septembre 1815)*.

⁷² A.D. de l'Hérault, 2 V 5, *Monseigneur Marie-Nicolas Fournier (1807-1835)*.

⁷³ A.D. de l'Hérault, 7 V 10, *Pignan : insultes, menaces et provocations de catholiques contre les protestants (1815)*.

⁷⁴ Archives Municipales de Montpellier, 1 D 27, *Délibérations du conseil municipal de la commune du 3 octobre 1814 au 14 août 1816*.

⁷⁵ A.M. de Montpellier, 2 D 10, *Arrêtés de la Mairie du 15 octobre 1814 au 10 juillet 1817*.

⁷⁶ A.M. de Montpellier, 2 D 420, *Correspondance reçue. Lettres d'autres administrations adressées à la municipalité, relatives au bureau militaire : envois d'actes d'incorporations, de désertions, de démobilisations, demandes de matériel, de logement pour le bataillon. Lettres adressées au Maire : envois d'affiches, de pétitions, de réclamations, demandes d'emplois, de secours. Lettres relatives au bureau de police : demandes de surveillance d'anciens détenus, d'arrestations pour défaut de passeport, d'enquêtes de moralité (1815)*.

⁷⁷ A.M. de Montpellier, 1 H 104, *Lettres des autorités militaires à la commune de Montpellier (1808-1815)*.

⁷⁸ A.M. de Montpellier, 1 H 116, *Affaires militaires diverses, déserteurs, cavaliers (1806-1818)* et 1 H 139, *Garde nationale (1815-1817)*.

⁷⁹ A.M. de Montpellier, 1 K 602/7, *Élections du 14 août 1815, correspondance*.

⁸⁰ A.M. de Montpellier, 6 P 4, *Cérémonies et fêtes religieuses, correspondance diverse (1807-1906)*.

sans séries attirées. La catégorie « non coté » dispose d'un éventail assez large concernant les thématiques même si pour notre sujet, l'ensemble des entrées utilisées se concentrent sur la police et la justice⁸¹. Cependant, une cote traite des émeutes et rassemblements en 1815⁸². L'ensemble des sources étudiées dans les deux centres d'archives donne une vision assez large des événements survenant à Montpellier durant la Terreur blanche. Ces éléments introductifs permettent de soulever une question constituant le fil conducteur de notre travail.

Problématique et plan

Les questionnements sur ce sujet sont nombreux. Cependant, ils se rejoignent presque tous sur la problématique suivante : dans quelle mesure la Terreur blanche de l'été 1815 à Montpellier bouleverse-t-elle autant les institutions que la population et comment le régime royal se réinstalle-t-il dans le chef-lieu héraultais ?

Le développement se concentre sur trois axes principaux suivant une logique chronologique, facilitant la clarté argumentaire. Cela n'empêche pas ponctuellement des retours en arrière afin de mieux discerner les mécanismes à l'œuvre durant la Terreur blanche à Montpellier. La première partie de ce mémoire concerne la « Réaction » et les violences qui découlent de l'antagonisme entre royalistes et « patriotes ». Il est question en premier lieu de la bipolarisation des opinions à la fin des Cent-Jours. En effet, un choix doit s'effectuer entre le parti du roi Bourbon Louis XVIII et celui de l'Empereur Napoléon. Le paroxysme des violences est ensuite étudié avec une sous-partie sur les émeutes du 27 juin 1815 et une autre sur les troubles du 2 juillet 1815. Cette première partie est complétée par l'iconoclasme (surtout présent durant les émeutes), représentant une forme de violence caractérisée.

Le second axe de développement met en lumière la transition de régime, avec les questions de l'adhésion et de la répression. La trame chronologique est suivie et cette partie du mémoire concerne le mois de juillet 1815. Celui-ci marque la fin du Premier Empire à Montpellier et le début d'une épuration administrative massive. La suite logique, ce sont les arrestations, très souvent arbitraires, des soutiens de Bonaparte. Cette seconde sous-partie est liée à la troisième qui analyse l'augmentation notable des désertions au sein d'un bataillon de la garde nationale : en effet, l'adhésion à l'Empire est beaucoup plus forte dans les milieux militaires. Pour « fermer la marche » de ce mois de juillet, l'euphorie de « L'esprit public » est

⁸¹ A.M. de Montpellier, NC 2953, *Police, Haute Police, lettres du préfet, ordonnance suspectes* et NC 3269, *Tribunal de simple police, jugements 1815*.

⁸² A.M. de Montpellier, NC 2492, *Période révolutionnaire, émeutes, troubles, rassemblement (1789-1795, 1797-1798, 1804-1815, 1819, 1823-1826, 1840)*.

analysée pour déterminer la nature de l'adhésion au royalisme à Montpellier : est-ce un véritable soutien unanime ? Ou plutôt le rejet de l'Empire et une volonté de paix ?

L'ultime partie (comprenant le mois d'août et la première moitié du mois de septembre) montre comment se structure et comment agit l'ultracisme montpelliérain dans un contexte de retour au calme progressif. Il est primordial en premier lieu d'analyser la composition de l'élite royaliste de la ville. Le collège électoral pour les élections d'août 1815 donne l'occasion d'effectuer une brève sociologie de cet ultracisme et donc de déterminer qui détient le pouvoir à Montpellier. Quand on parle d'ultras, cela nous renvoie à une volonté de retour vers l'Ancien Régime : il est donc pertinent de déterminer l'importance de la religion dans cette monarchie restaurée. Le contexte de retour au calme, évoqué précédemment, n'empêche pas des incidents épisodiques. Cette troisième sous-partie aborde également la possibilité du passage d'une colonne de troupes autrichiennes. L'attitude du pouvoir en place face à ces difficultés permet de tirer un certain nombre de conclusions. Enfin, la fermeture du cycle de violence populaire, qui s'effectue à la fin de l'été 1815 (à la mi-septembre approximativement) pose la question des tensions et de leur persistance ou non au sein de la ville de Montpellier.

Première partie
« Réaction » et violences : opposition
entre royalistes et patriotes
(juin – début juillet)

Le mot réaction revêt plusieurs significations dont une concordant avec le contexte politique de la Terreur blanche. Le dictionnaire Larousse caractérise la réaction de la manière suivante : « Tendance politique qui [...] s'efforce de rétablir un état de choses ancien ; hommes, partis qui s'en réclament.⁸³ » Cependant, la définition première de ce mot entre également en ligne de compte : « Manière dont quelqu'un, un groupe réagit face à un événement ou à l'action de quelqu'un d'autre. »⁸⁴ En effet, la Terreur blanche (que ce soit à Montpellier ou à l'échelle de la France) mêle la réaction d'un groupe (les royalistes) face à un événement particulier (la défaite de Waterloo et l'abdication de Napoléon) avec la volonté de rétablir la monarchie déchue au début des Cent-Jours.

Les ultras vont plus loin : leur objectif est un retour à la monarchie d'Ancien Régime avec tout ce que cela implique (rétablissement des privilèges, absolutisme, monarchie de droit divin, retour sur les acquis révolutionnaires...). Ce groupe politique qu'on peut qualifier de réactionnaire a un rôle durant la Terreur blanche à Montpellier, notamment dans les violences, constituant la ligne directrice de la première partie de ce mémoire. Celle-ci s'articule majoritairement autour du mois de juin, même si la seconde émeute à Montpellier se déroule le 2 juillet 1815. Le clivage entre royaliste et patriote conditionne les violences qui ne sont pas uniquement verbales ou physiques puisque l'iconoclasme s'attaque aux images et symboles.

⁸³ Page web du site Larousse avec la définition du terme vu sous un prisme politique : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/r%C3%A9action/66794>

⁸⁴ *Ibid.*

Chapitre 1 – Bipolarisation des opinions à la fin des Cent-Jours : choisir entre le Roi et l'Empereur

Le contexte montpelliérain durant les Cent-Jours conditionne et prépare d'une certaine manière la Terreur blanche. Le clivage entre royalistes et patriotes se développe tandis que la radicalisation politique s'accroît. Le choix entre ces deux camps repose sur plusieurs facteurs que nous analysons. Les partisans du roi, nombreux à Montpellier, s'opposent donc aux patriotes qui semblent être plus homogènes dans leur composition sociologique. La conjoncture politique nationale a bien évidemment une incidence sur les événements locaux.

A) Le royalisme majoritaire : typologie des soutiens de Louis XVIII

Dans une lettre du 5 mai 1815, le préfet de l'Hérault indique que « Le royalisme est l'opinion presque générale de l'Hérault, même des dernières classes.⁸⁵ » Ce constat nous amène à réfléchir sur ce qu'on appelle le « royalisme populaire ». Ce terme a longtemps été occulté de l'historiographie des Cent-Jours et de la Restauration, malgré son indissociabilité avec la Terreur blanche⁸⁶. Les dernières strates de la société, présentées brièvement en introduction, se composent essentiellement d'ouvriers agricoles ou urbains ainsi que de travailleurs de la terre⁸⁷, très majoritairement analphabètes. Ils sont frappés par la crise économique de 1810, qu'ils imputent à l'empereur. Cet élément, si on y ajoute la conscription impériale, tend à faire basculer la très grande majorité des « petites gens » vers le camp royaliste qui recrute beaucoup de volontaires dans le département de l'Hérault pour l'armée du duc d'Angoulême, qui finit par capituler à la Palud (dans la Drôme actuelle)⁸⁸. La faible adhésion aux Cent-Jours est symbolisée par deux chiffres : on trouve jusqu'à 90% de réfractaires (les hommes refusant la conscription) dans certains départements du Midi⁸⁹ et dans l'Hérault, le plébiscite (qui correspond au référendum actuel) organisé pour les actes additionnels mobilise seulement 9% du corps électoral⁹⁰.

La « saignée démographique » masculine, provoquée par les guerres napoléoniennes des dernières années, accroît la politisation des femmes qui se retrouvent garantes de la

⁸⁵ Archives Nationales, F7, 10356.

⁸⁶ Emmanuel de WARESQUIEL, *Penser la Restauration : 1814-1830*, Paris, Tallandier, 2020, p. 105-106.

⁸⁷ P. TRIOMPHE, « Les sorties de la « Terreur blanche » dans le Midi », *art. cit.*, p. 57.

⁸⁸ A.D. de l'Hérault, 4 R 71, *Création « spontanée » de corps royaux le 28 juin 1815, états*.

⁸⁹ E. de WARESQUIEL, *Penser la Restauration...*, *op. cit.*, p. 117.

⁹⁰ P. TRIOMPHE, *1815 la Terreur blanche...*, *op. cit.*, p. 89.

transmission de la mémoire⁹¹. De surcroît, durant les Cent-Jours à Montpellier, elles se réunissent dans des locaux pour parler et débattre sur les événements politiques⁹². D'autres facteurs permettent l'adhésion des couches populaires au royalisme dans le Midi en 1815 : Napoléon délaisse cette zone dans sa reconquête du printemps 1815 (il préfère passer par les Alpes lors du « Vol de l'aigle »)⁹³. On peut ajouter à cela la faible déchristianisation du Midi, favorisant la dévotion populaire dans certaines villes comme Montpellier⁹⁴. Concernant la religion, les instances diocésaines de l'Hérault semblent plutôt se ranger aux côtés du roi, comme le suggère une lettre du duc d'Angoulême (neveu de Louis XVIII et fils du comte d'Artois) adressée à l'évêque de Montpellier le 27 mars 1815⁹⁵. Louis-Antoine d'Artois demande que des prières soient adressées au roi et sa famille et trois jours plus tard (voir annexe 8 pour la lettre), le 30 mars 1815, l'évêque Monseigneur Fournier adresse un mandement (des instructions religieuses) à ses fidèles, où il ordonne un plus grand zèle dans les prières pour les Bourbons⁹⁶. Cette disposition, prise par l'ecclésiastique montpellierain durant les Cent-Jours, est assez incompatible avec un hypothétique soutien à l'empereur ou même une neutralité.

Les strates sociales intermédiaires (professions libérales et membres de l'administration notamment) sont un peu plus partagées concernant le soutien affiché à la monarchie restaurée. Des magistrats par exemple, se retirent durant les Cent-Jours pour ne pas servir « l'autorité odieuse d'un usurpateur⁹⁷ », tandis que ceux qui restent en fonction se rallient à Napoléon. Seulement, ce ralliement n'est que de façade puisque la cour de justice de Montpellier est très majoritairement conservatrice et soutient « secrètement » la cause des Bourbons⁹⁸. Le constat est assez similaire pour une majorité des membres de l'administration, qui ne souhaitent pas servir l'empereur⁹⁹. La majorité reste relative et l'adhésion de ces classes sociales intermédiaires au royalisme reste moindre par rapport aux milieux populaires, satisfaits de la reprise économique de 1814 (faisant suite à la paix européenne et l'abandon du blocus continental) qui augmente les salaires et les emplois disponibles¹⁰⁰.

⁹¹ P. TRIOMPHE, « Au nom de Dieu, du Roi et de tous les miens. Imaginaire, sociabilité et expressions politiques des classes populaires royalistes dans la France méridionale (1800-1851) »..., *art. cit.*, p. 208.

⁹² *Ibid.*

⁹³ P. TRIOMPHE, *1815 la Terreur blanche...*, *op. cit.*, p. 65.

⁹⁴ E. de WARESQUIEL, *Penser la Restauration...*, *op. cit.*, p. 119.

⁹⁵ A.D. de l'Hérault, 2 V 5, *Monseigneur Marie-Nicolas Fournier (1807-1835)*.

⁹⁶ *Ibid.*

⁹⁷ A.D. de l'Hérault, 1 M 868, *Fin des Cent jours, changement de pouvoir après l'abdication de l'Empereur (1815)*.

⁹⁸ J.-C. GEGOT, « Les magistrats héraultais et la Restauration (1814-1815) »..., *op. cit.*, p. 103.

⁹⁹ J. PITT, *Le préfet de l'Hérault et la crise de 1814 à 1816...*, *op. cit.*, p. 74.

¹⁰⁰ E. de WARESQUIEL, *Penser la Restauration...*, *op. cit.*, p. 116.

Cette reprise économique fait les affaires de la bourgeoisie qui se range majoritairement du côté de Louis XVIII quand le commerce maritime méditerranéen retrouve une activité normale. Les membres de l’Ancien Régime sont presque totalement acquis au roi, tout comme les anciens émigrés que Napoléon avait amnistiés. L’exemple du directeur du bureau des postes de Montpellier est assez révélateur : durant les Cent-Jours, il refuse d’appliquer les « ordres vexatoires » qu’il reçoit de l’administration impériale parisienne et fait circuler uniquement les nouvelles agréables et favorables aux Bourbons¹⁰¹. Cet élément n’est pas anodin puisque les informations nationales et internationales parvenant à Montpellier sont très majoritairement filtrées par le bureau des postes, ce qui contribue très probablement à polariser davantage l’opinion des milieux populaires vers le royalisme. L’aristocratie prérévolutionnaire a un rôle prépondérant et leur mobilisation s’accélère puisque « Les Cent-Jours ont agi comme un électrochoc parmi les partisans d’un retour à la monarchie absolue.¹⁰²»

Les soutiens de Louis XVIII sont assez hétérogènes sociologiquement : nous y retrouvons de nombreux membres des classes populaires à l’aristocratie tout en passant par les fonctions libérales, administratives et marchandes. Cependant, les sphères militaires restent majoritairement fidèles à Napoléon. Cela soulève la question de la composition du camp patriote et de son hétérogénéité sociologique.

B) Un camp « patriote » uniquement composé de militaires ?

Une lettre du major du 12^e régiment d’infanterie de ligne adressée au maire de Montpellier le 25 juin 1815 met en lumière le soutien des hautes-sphères militaires locales à la cause napoléonienne¹⁰³. L’officier demande au maire de Montpellier de lui faire parvenir en plusieurs exemplaires des récits de victoires de l’armée impériale pour qu’il les transmette à ses chefs de corps, qui informent par la suite les soldats des succès de Napoléon. Ces nouvelles visent à maintenir au plus haut le moral des troupes mais également à conserver le soutien des soldats qui suivent plus volontiers un dirigeant dans la victoire. L’administration, comme indiqué dans la section précédente, n’est pas totalement derrière le roi puisque le maire écrit à ses administrés le 9 avril 1815 pour signaler que le décret impérial relatif au port de la cocarde tricolore est placardé dans toute la ville¹⁰⁴. Il profite de l’occasion pour déplorer que certains

¹⁰¹ A.D. de l’Hérault, 1 M 871, *Affaires politiques générales pour le département (1815)*.

¹⁰² Vincent ADOUMIE, *De la monarchie à la République : 1815-1879*, Paris, Hachette supérieur, 2022, p. 24.

¹⁰³ A.M. de Montpellier, 1 H 104, *Lettres des autorités militaires à la commune de Montpellier (1808-1815)*.

¹⁰⁴ A.M. de Montpellier, NC 2492, *Période révolutionnaire, émeutes, troubles, rassemblement (1789-1795, 1797-1798, 1804-1815, 1819, 1823-1826, 1840)*.

habitants se soient laissés intimider par les ennemis de l'ordre et de la paix, c'est-à-dire les royalistes, et empresse les citoyens de Montpellier à porter ce signe distinctif. Au vu de cette déclaration, le doute est peu permis concernant le parti qu'a choisi le maire. Le doyen du conseil de préfecture (qui assure l'intérim en cas d'absence de préfet) mentionne dans une de ses lettres, le 20 juin 1815, une manœuvre des ennemis de l'Empire concernant une cocarde d'apparence tricolore mais qui renferme en dessous une fleur de lys¹⁰⁵. La haute administration locale n'est donc pas royaliste puisque le doyen du conseil de préfecture ainsi que le maire servent le Premier Empire.

Au-delà des militaires, il est important de faire mention des fédérés, rassemblant les bonapartistes et révolutionnaires, hostiles aux royalistes. C'est une milice qui commet des violences à l'encontre des partisans du roi tout en essayant de raviver la mémoire de la Terreur jacobine¹⁰⁶. Ils prennent une part active lors de la Terreur blanche à Montpellier et il faut les dissocier des militaires ou encore de la Garde nationale puisque l'aspect partisan est particulièrement prononcé pour les fédérés. Le cas des gardes nationaux est un peu plus complexe à appréhender puisqu'ils constituent une réserve de l'armée de métier, avec pour mission principale de défendre les places de leur département¹⁰⁷. C'est un corps qui est épuré en 1814 par le roi du fait de ses aspirations bonapartistes. Cependant, la Garde nationale ne semble pas jouer de rôle prédominant lorsque Napoléon revient de l'île d'Elbe, même si elle ne s'y oppose pas¹⁰⁸. Beaucoup d'hommes sont mobilisés à Montpellier pour sauvegarder le département face aux troubles : leur positionnement semble être assez modéré, quoique légaliste puisque les soldats qui ne désertent pas servent l'autorité en place, c'est-à-dire l'Empire¹⁰⁹. Un exemple de mobilisation d'un garde national de l'Hérault dans le premier bataillon (sur l'image ci-dessous) permet d'observer que la loi les oblige à répondre à l'appel de mobilisation et qu'ils doivent payer eux-mêmes leur équipement¹¹⁰.

¹⁰⁵ A.M. de Montpellier, NC 2953, *Police, Haute Police, lettres du préfet, ordonnance suspectes*.

¹⁰⁶ Álvaro PARIS MARTIN, « Le peuple royaliste en armes. Milices et Terreur blanche pendant les Restaurations à Naples (1799), dans le Midi de la France (1815) et à Madrid (1823) », *Annales historiques de la Révolution française*, 396, 2019, p.102.

¹⁰⁷ Serge BIANCHI et Roger DUPUY, *La Garde nationale entre Nation et peuple en armes : Mythes et réalités, 1789-1871*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, p. 503-516.

¹⁰⁸ *Ibid.*

¹⁰⁹ A.D. de l'Hérault, 4 R 189, *Contrôles nominatifs des 3 compagnies de chasseurs et des 3 compagnies de grenadiers composant le 1er bataillon, avec mention des déserteurs et mutations (6 juin – 20 août 1815)*.

¹¹⁰ A.M. de Montpellier, 1 H 139, *Garde nationale (1815-1817)*.

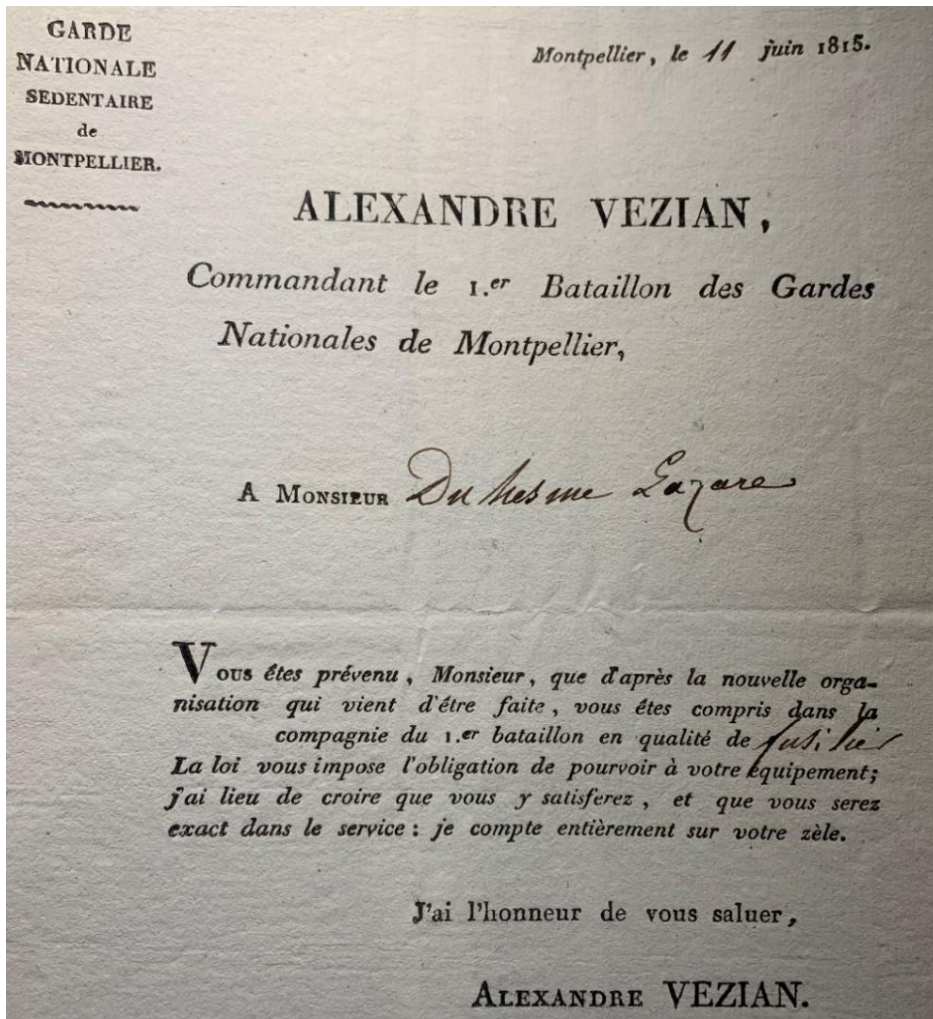


Figure 2 : Mobilisation d'un fusilier dans le premier bataillon de la Garde nationale de l'Hérault (11 juin 1815). A.M. de Montpellier, 1 H 139, Garde nationale (1815-1817).

Les gendarmes de Montpellier représentent, à l'instar de la Garde nationale de l'Hérault, un corps difficile à classer. Ils collaborent avec le gouvernement impérial, comme le prouve la lettre du colonel commandant la 13^e légion de gendarmerie impériale adressée au préfet le 23 juin 1815¹¹¹. On y apprend que la 13^e légion doit fournir 90 chevaux au 14^e régiment d'infanterie (des militaires de l'armée régulière), ce qui représente 43 200 francs, une somme loin d'être négligeable (la réquisition nationale, lancée par le ministre de la Guerre, concerne 2 000 chevaux). La défiance qu'on peut observer avec certains membres de l'administration ou la grande majorité des magistrats de Montpellier n'est pas visible pour la gendarmerie. Cela ne veut pas pour autant dire que les membres de cette branche du maintien de l'ordre n'ont pas de rancœur à l'encontre de l'empereur. Le sous-effectif et le problème de la formation constituent des limites institutionnelles du modèle gendarmique tout comme l'épuration qui s'opère durant

¹¹¹ A.D. de l'Hérault, 5 R 19, *Remise par la gendarmerie de 4250 de ses chevaux pour la remonte des régiments de cavalerie et de dragons (1815)*.

les Cent-Jours¹¹². La préfecture de l'Hérault essaie de pallier ce manque d'effectifs en augmentant le contingent à Montpellier d'un gendarme à pied et de quatre à cheval¹¹³.

Les soutiens patriotes sont davantage homogènes sociologiquement que les royalistes. Le camp impérial regroupe surtout des individus provenant des sphères militaires *stricto sensu* comme l'armée de métier, mais on trouve également certains membres de la Garde nationale, de la gendarmerie ou encore des membres importants de l'administration (le maire de Montpellier, le doyen du conseil de préfecture). Les opinions se radicalisent durant les Cent-Jours, avec des fédérés néojacobins qui commettent de nombreuses exactions et des ultras qui veulent imposer une « utopie réactionnaire »¹¹⁴. Cela mène naturellement à des peurs et incertitudes.

C) Peurs, tensions et incertitudes : la situation montpelliéraine en lien avec la conjoncture politique nationale

Au-delà de Montpellier, la peur du retour de Napoléon est visible pour les notables provinciaux¹¹⁵. Plus généralement, tous les soutiens du roi et de la paix vivent dans un climat anxieux depuis le « Vol de l'aigle ». Les différents changements de régimes qui s'effectuent durant les Cent-Jours sont « catalyseurs d'une radicalisation politique¹¹⁶ », ajoutant une tension extrême à une peur déjà omniprésente. L'incertitude quant au destin de la France est palpable, puisque rien n'est écrit à ce moment précis. Ce sentiment peut aussi être symbolisé par les quelques individus (très peu nombreux), n'ayant pris parti ni pour l'empereur, ni pour le roi. Le témoignage d'Augustin-Pyramus de Candolle, un botaniste de renom, est précieux pour tout historien puisqu'il relate les événements des Cent-Jours à Montpellier de façon relativement impartiale ce qui semble logique quand on observe son positionnement politique :

« d'un côté je n'aimais guère Bonaparte, ni son régime militaire ; de l'autre, je n'aimais guère plus les Bourbons, escortés de leurs prêtres et de leurs nobles, hostiles aux protestants et aux sciences.¹¹⁷ »

Malgré une mise en avant récurrente, l'ouvrage du botaniste Candolle offre des éléments contextuels permettant de mieux appréhender l'état d'esprit de la population de Montpellier.

¹¹² Aurélien LIGNEREUX, *La France rébellionnaire : Les résistances à la gendarmerie (1800-1859)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008., Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 101-102.

¹¹³ A.D. de l'Hérault, 5 R 6, *Réorganisation et renforcement des brigades (1813-1815)*.

¹¹⁴ F. ROUVILLOIS, O. DARD et C. BOUTIN, *Le dictionnaire du conservatisme...*, op. cit., p. 814.

¹¹⁵ Jean GARRIGUES et Philippe LACOMBRADE, *La France au XIXe siècle : 1814-1914*, Paris, Armand Colin, 2014, p. 23.

¹¹⁶ P. TRIOMPHE, « Les sorties de la « Terreur blanche » dans le Midi »..., art. cit., p. 51-52.

¹¹⁷ A.-P. de CANDOLLE, *Mémoires et souvenirs...*, op. cit., p. 252.

Ainsi, lorsque la nouvelle du retour de Napoléon à Paris (le 20 mars 1815) parvient dans le chef-lieu héraultais, Augustin-Pyramus de Candolle écrit ces quelques lignes assez révélatrices :

« À peine apprit-on l'arrivée de l'empereur à Paris, que la ville de Montpellier arbora de nouveau la cocarde tricolore. M. Aubernon fut remplacé, comme préfet, par M. Cochon de Lapparent, qui fut reçu plus que froidement par la ville. La plupart des royalistes se retirèrent dans leurs terres, et nous restâmes quelques semaines dans un état de stagnation.¹¹⁸ »

Cette stagnation peut facilement s'apparenter à de l'incertitude (qui semble être générale à Montpellier) quant aux possibles débouchés de cette situation. Cette inaction se retrouve également dans les instances épiscopales, puisque selon l'historien Gérard Cholvy, l'évêque ne se prononce pas durant les Cent-Jours¹¹⁹. Ce constat est à nuancer quelque peu puisque, comme il l'a été exposé précédemment, Monseigneur Fournier a adressé un mandement à ses fidèles, demandant des prières plus zélées pour la famille des Bourbons.

Rappelons que les tensions sont exacerbées et que l'hostilité des royalistes envers les patriotes est radicalisée par les Cent-Jours¹²⁰. Cette période peut également être perçue comme un nouveau 1793 doublé d'une « réitération des premiers temps du christianisme [...] » dans le sens où les royalistes subissent des méfaits comparables à ceux des premiers croyants dans la bible¹²¹. En s'éloignant légèrement de Montpellier, la dimension confessionnelle est présente durant les Cent-Jours avec un affrontement à Villeveyrac entre la minorité protestante autoritaire (des notables disposant des moyens de productions et fidèles à l'Empire) et les catholiques (artisans, travailleurs, fermiers et très majoritairement soutiens du roi)¹²². Ces tensions extrêmes empêchent la prise de fonctions des royalistes nommés par le duc d'Angoulême. Ainsi, le comte de Murles, nommé inspecteur des gardes nationales de l'Hérault par ordonnance, ne peut pas assurer ses fonctions durant les Cent-Jours¹²³. Cet interstice de 3 mois et 17 jours se traduit par un conflit au niveau national entre les forces de l'Empereur et les troupes coalisées.

La demande accrue de nouvelles du front accroît la politisation des masses et Pierre Triomphe remarque qu'on lit la *Gaeztte* avec des attroupements de 200 ou 300 personnes

¹¹⁸ *Ibid.*

¹¹⁹ G. CHOLVY, *Le diocèse de Montpellier...*, *op. cit.*, p. 199.

¹²⁰ Bertrand GOUJON, *Monarchies postrévolutionnaires : 1814-1848*, Paris, Éditions du Seuil, 2012, p. 74.

¹²¹ P. TRIOMPHE, « Les sorties de la « Terreur blanche » dans le Midi »..., *art. cit.*, p. 55.

¹²² Charles DELORMEAU, « La Terreur blanche et ses suites à Villeveyrac », *Études héraultaises*, 4, 1978, p. 33-38.

¹²³ A.D. de l'Hérault, 4 R 196, *Réorganisation provisoire après les Cent-Jours dans l'arrondissement de Montpellier, lettres du maréchal de camp comte de Murles, inspecteur général des gardes du département, envoi par les maires des listes de candidats officiels (août – décembre 1815)*.

parfois¹²⁴. Ce phénomène national s'observe aussi à Montpellier, puisque beaucoup de monde se réunit au bureau des postes de la ville en attendant des nouvelles politiques et militaires. Le lien de cette ville (et toutes celles de France dans une plus large mesure) avec la conjoncture politique nationale est assez visible et le 24 juin, les Montpelliérains apprennent (avec une proclamation et une lettre du maréchal Soult) que l'Empereur a mis en déroute les armées de Blücher et Wellington le 17 juin 1815 à la bataille de Ligny¹²⁵. Cette nouvelle emplît de joie les patriotes qui espèrent la victoire finale de Napoléon ainsi que la pérennisation de l'Empire restauré. Cependant, tout s'écroule quelques jours plus tard, le 27 juin 1815, lorsque la nouvelle de la défaite de Waterloo ainsi que celle de l'abdication de l'Empereur arrivent à Montpellier¹²⁶.

La seconde chute de Napoléon déchaîne les tensions et les haines qui se sont accumulées durant les Cent-Jours et la bipolarisation des opinions marque la présence de deux camps bien délimités. Désormais, « La liquidation de l'expérience politique des Cent-Jours par la Terreur blanche [...]»¹²⁷ est actée. À Montpellier, ce constat se joint de troubles, directement déclenchés par l'annonce de la défaite du « Mont-Saint-Jean ».

¹²⁴ P. TRIOMPHE, *1815 la Terreur blanche...*, *op. cit.*, p. 106.

¹²⁵ C. HERAIL-GILLY, *Terreur rouge, terreur blanche dans le Midi...*, *op. cit.*, p. 179.

¹²⁶ A. BARRAUT, *L'esprit public dans l'Hérault pendant les Cent-Jours et la « Terreur blanche » (1815-1816)...*, *op. cit.*, p. 169.

¹²⁷ O. TORT, *L'impossible unité : la droite française sous la Restauration (1814-1830)...*, *op. cit.*, p. 171.

Chapitre 2 – La défaite de Waterloo : l'élément déclencheur des troubles du 27 juin

Ces troubles représentent le premier désordre émeutier de la Terreur blanche à Montpellier. Ils sont marqués par un déchaînement de violence qui occasionne plusieurs victimes. Le récit de cette journée est autant important que l'étude des différents aspects de la violence. Tout commence avec un homme arrivant au bureau des postes (situé vers l'actuelle place de la Comédie), portant un brin d'olivier et une cocarde blanche. Sur son bidet (une race de cheval)¹²⁸, il annonce au peuple la défaite de Waterloo.

A) De la liesse générale aux attroupements : une progression rapide vers les désordres émeutiers

La nouvelle, annoncée à 16 heures¹²⁹, provoque la liesse des Montpelliérains majoritairement royalistes. La population se rassemble en plusieurs lieux dans la ville et défile en effectuant des farandoles et des danses. Les cris de « vive le roi » retentissent dans des rues très bruyantes¹³⁰. Très vite, les signes de l'usurpation (tout ce qui a un lien avec l'Empire) sont retirés sur les devantures des boutiques et des cafés. Par exemple, selon une notice postérieure¹³¹, le café militaire est pillé par les royalistes et des patrouilles de militaires, de gardes nationaux ou de fédérés commencent à être prises à partie à hauteur de la Grand Rue¹³² (pour donner une indication géographique, cette artère se nomme actuellement la Grand Rue Jean Moulin et elle se termine au nord de l'actuelle place de la Comédie, au niveau de la rue de la Loge), lieu du bureau des postes où la population a pris connaissance de la défaite de Napoléon. Une patrouille de douze soldats, venant de la salle de spectacle, est désarmée par la population tandis qu'une autre (composée de quinze soldats) doit fuir tout en abandonnant ses armes face aux jets de pierre des partisans royalistes¹³³. Le poste du colonel Ducrest est désarmé et un commandant du 13^e de ligne reçoit un coup de baïonnette à la poitrine. Les individus portant la cocarde tricolore commencent à être poursuivis dans la ville : la situation dégénère

¹²⁸ P. TRIOMPHE, *1815 la Terreur blanche...*, *op. cit.*, p. 118.

¹²⁹ C. HERAIL-GILLY, *Terreur rouge, terreur blanche dans le Midi...*, *op. cit.*, p. 179.

¹³⁰ J.-P. THOMAS, *Précis historique des événements arrivés à Montpellier pendant les Cent-Jours de l'interrègne...*, *op. cit.*, p. 40-41.

¹³¹ *Notice de ce qu'a souffert le sieur Dumoulin, architecte, relativement aux événements de 1815*, Montpellier, Imprimerie Felix Avignon, 1830.

¹³² C. DESMAZES, *Continuation du Petit Thalamus [de la Ville de Montpellier]. Premier volume, depuis le premier janvier 1814 jusqu'à la révolution de 1830...*, *op. cit.*, p. 76.

¹³³ *Ibid.*

en seulement quelques dizaines de minutes. Les différentes sources royalistes produites sur le moment n'évoquent presque jamais les exactions que peuvent commettre les alliés de Louis XVIII. C'est pour cette raison que les sources postérieures, produites dans d'autres contextes politiques, permettent d'apporter un contrepoids intéressant.

Le maintien de l'ordre impérial semble débordé face à la rapidité et la vigueur du « bas-people » Montpellierain. Pourtant, Jacques Laurent Gilly, commandant de la 9^e division militaire et commissaire extraordinaire du gouvernement impérial, a pris des dispositions préventives pour museler la population. Il a enjoint le maire de Montpellier (le 27 juin 1815) de mobiliser entre 100 et 120 gardes nationaux¹³⁴. Des sources primaires viennent corroborer cette version avec des billets de mobilisation standardisés, prenant la forme suivante : « Le Sieur est requis de se trouver aujourd'hui mardi, à une heure très précise du soir, à la salle du concert, pour un service extraordinaire, en uniforme s'il en a. Montpellier, 27 juin 1815, signé Dupy, adjoint.¹³⁵»



Figure 3 : Jacques Laurent Gilly, en charge de la 9^e division militaire

Le quotidien *La République* évoque par ailleurs l'envoi d'émissaires dans les quartiers au matin du 27 juin, donnant rendez-vous à la population à la Grand Rue. Cela suggère une préméditation de la part des royalistes, qui est assez plausible au vu des multiples rumeurs sur le sort de l'Empire qui circulent à ce moment précis. Les désordres émeutiers prennent une autre tournure quand la population royaliste décide de prendre la préfecture (le bâtiment remanié est toujours au même emplacement aujourd'hui, à l'actuelle place des martyrs de la Résistance)¹³⁶. Après avoir désarmé le bâtiment administratif, la population se dirige vers

¹³⁴ *La République*, « La Terreur blanche à Montpellier et dans le département de l'Hérault pendant et après 1815 », feuillet de 1873, n°199, jeudi 24 juillet 1873.

¹³⁵ A.M. de Montpellier, NC 2526, *Condamnés politiques de 1816, secours accordés aux survivants ou à leurs descendants*.

¹³⁶ *La République*, n°199, jeudi 24 juillet 1873.

l'Hôtel de Ville qui se situe à l'angle des actuelles rue de la Loge et Place Jean Jaurès. Ils veulent installer un drapeau blanc sur l'édifice, provoquant de multiples tensions¹³⁷. Les gardes nationaux présents sur place ne laissent pas entrer la foule dans le bâtiment et des pierres sont lancées à destination du drapeau tricolore encore hissé, forçant les troupes de maintien de l'ordre à tirer en l'air avec leurs fusils¹³⁸. Le peuple se disperse l'espace de quelques instants mais revient à la charge : la situation échappe au contrôle des autorités militaires.

B) Des violences meurtrières et brèves : Montpellier en état insurrectionnel

Les différentes sources à disposition pour cette journée du 27 juin concordent vers l'assassinat d'un homme près d'une fontaine située devant l'Hôtel de Ville¹³⁹. Il s'agit d'un certain Pierre Durand, qui meurt donc à 24 ans : c'est la première victime des émeutes du 27 juin. Son acte de décès (ci-dessous), produit trois jours plus tard, ne fait aucune mention des circonstances de sa mort et affirme qu'il décède seulement le 30 juin 1815. Il existe possiblement ici une volonté de la part de l'autorité communale de masquer ce décès. Cette hypothèse amène à un constat simple : les bilans humains de la Terreur blanche sont très complexes à dresser.

Sans force et honneur que d'assés
 acte de décès de Pierre Durand, fusillé le 27 juin 1815
 Ce jourd'hui à neuf heures du matin, dans la prison, Numéro-
 Cent six-vingt, sous ce régime d'incarcération vingt quatre ans, Marié et
 habitant de Montpellier, Epoux de Jeanne Durand
 Rougnon,
 sur la déclaration ainsi faite par Jacques Durand
 Jourd'hui âgé de quarant. Sept ans, Epoux de Jacques Joseph
 Saint Pierre Meunier, âgé de trente neuf ans, habitant de
 cette ville, et ont signé, après lecture d'un acte de
 présent acte. *(Signature)*
 Contente par moi Jean Baptiste Dupuy de Saint Amant
 J'ai par moi délégué du maire les fonctions de
 public. ce fait le 30 Juin 1815

Figure 4 : Acte de décès de Pierre Durand, daté du 30 juin. A.D. de l'Hérault, 3 E 177/346, Actes de décès de Montpellier (1815).

¹³⁷ P. TRIOMPHE, 1815 la Terreur blanche..., op. cit., p. 119.

¹³⁸ J.-P. THOMAS, Précis historique des événements arrivés à Montpellier pendant les Cent-Jours de l'interrègne..., op. cit., p. 40-41.

¹³⁹ J. PITT, Le préfet de l'Hérault et la crise de 1814 à 1816..., op. cit., p. 77.

Les gardes nationaux assurant la défense du bâtiment administratif étaient trop peu nombreux face à une foule massive de 2 000 personnes¹⁴⁰. Dans la foulée, l'attroupement royaliste se dirige vers le Peyrou tandis que les gardes nationaux retournent à la Citadelle pour récupérer des munitions¹⁴¹ (voir annexe 4 pour les plans de cet édifice). C'est à ce moment que la population tourne dans la rue Valfère (nommée actuellement de la même manière), à destination de l'Hôtel du général divisionnaire Gilly. Les deux sources qui évoquent ce bref moment divergent : Casimir Desmazes évoque seulement la fuite de l'attroupement, mis en joue par les soldats du 13^e qui protégeaient la maison de leur général¹⁴² tandis que le feuilleton de *La République* parle de quinze soldats blessés par la foule. Cette divergence est assez logique puisque comme son nom l'indique, le quotidien qui traite de cette question a des opinions politiques bien tranchées et que leur finalité est de diaboliser en quelque sorte les actes des royalistes pour légitimer la Troisième République naissante. Cette parenthèse historiographique sert à prendre de la distance sur les sources qui sont très souvent partiales, notamment pour le feuilleton de *La République* qui se base sur des archives produites dans les années 1830. À cette période, le régime de Louis-Philippe I^{er} est beaucoup plus libéral que la Restauration, permettant une certaine liberté de parole.

Après la « visite » chez le général Gilly, l'attroupement retourne à l'Hôtel de Ville où une seconde tentative d'intrusion dans le bâtiment est effectuée, poussant les militaires à « déployer les rigueurs autorisées dans les villes en état de siège¹⁴³ » : les gendarmes ainsi que le 13^e de ligne sont alors déployés et quadrillent la ville. C'est à ce moment que la plupart des exactions interviennent et le témoin oculaire, dans son court récit, parle d'une violence aveugle des fédérés qui tirent sur des individus sans prévenir¹⁴⁴. Madeleine Layme, touchée au bras par un coup de fusil d'un fédéré, doit subir une amputation à la suite de cette blessure¹⁴⁵. Le chirurgien qui a procédé à l'opération constate que d'après la blessure, les armes des fédérés étaient chargées avec deux balles¹⁴⁶. Cette information est tout à fait plausible, même si aucun témoignage écrit est disponible à ce sujet. Quoi qu'il en soit, s'il s'avère que les fédérés chargent

¹⁴⁰ *Notice de ce qu'a souffert le sieur Dumoulin, architecte, relativement aux événements de 1815*, Montpellier, Imprimerie Felix Avignon, 1830.

¹⁴¹ *La République*, n°199, jeudi 24 juillet 1873.

¹⁴² C. DESMAZES, *Continuation du Petit Thalamus [de la Ville de Montpellier]. Premier volume, depuis le premier janvier 1814 jusqu'à la révolution de 1830,...*, op. cit., p. 78.

¹⁴³ *La République*, n°199, jeudi 24 juillet 1873.

¹⁴⁴ *Précis historique des événements qui ont eu lieu à Montpellier les 27 juin, 1er et 2 juillet 1815. Par M... témoin oculaire*, Montpellier, Imprimerie royale, 1815, p.4.

¹⁴⁵ Michel VIDAL, « La cour prévôtale du département de l'Hérault », *Annales du Midi*, 87-123, 1975, p.297.

¹⁴⁶ J.-P. THOMAS, *Précis historique des événements arrivés à Montpellier pendant les Cent-Jours de l'interrègne...*, op. cit., p. 43.

doublément leurs armes, nous pouvons remarquer que la violence de ces milices partisans vise à mutiler ou à tuer : le cadre du maintien de l'ordre est clairement dépassé. Deux autres personnes sont tuées au moment où les patrouilles parcourent la ville : il s'agit de Marie Anne Montel et Marguerite Veyrieux¹⁴⁷. Selon les sources royalistes, une des deux femmes porte un enfant : elle est « tuée avec le premier fruit de son hymen qu'elle portait en son sein¹⁴⁸ ».

Le climat insurrectionnel Montpelliérain est clairement établi : une révolte royaliste s'opère contre le pouvoir impérial encore en place. Cet état se double d'une situation de guérilla urbaine, avec des fusillades qui retentissent un peu partout dans la ville¹⁴⁹ (une carte avec les principaux lieux d'affrontements est visible en annexe 2). Les royalistes postés aux fenêtres de leurs domiciles, brandissent des drapeaux blancs et sur l'actuel boulevard Henri IV, la sœur du receveur général de l'Hérault (chargé de la collecte de l'impôt), Eulalie Despous, reçoit une balle sur la joue et l'oreille¹⁵⁰. Les tirs sont apparemment effectués sans sommation puisque les soldats ont reçu l'ordre de faire feu dès qu'ils voient un quelconque signe de rattachement à la monarchie (drapeau blanc, cocarde, cri séditieux...). La violence physique semble être aveugle, même si la prudence est toujours de mise dans la manipulation des sources royalistes, bonapartistes et républicaines. Jean-Pierre Thomas, l'archiviste témoin des événements, semble être relativement modéré puisqu'il catégorise les membres de l'armée régulière comme « des braves militaires¹⁵¹ ». Ces derniers tentent apparemment de dissuader les fédérés de commettre des actes violents à l'encontre de la population. Seuls ceux-ci font l'objet de l'aversion de l'archiviste, ce qui est logique puisque ces individus représentent les plus fidèles soutiens de Napoléon. La violence de ces émeutes a des fondements politiques mais cet aspect ne peut pas tout expliquer : même si les sources royalistes diabolisent les fédérés, ils commettent de nombreuses exactions suggérant une haine profonde pour des individus particuliers. Les rancœurs personnelles jouent aussi un rôle très important dans la violence de la Terreur blanche à Montpellier.

La dernière victime officielle de ces émeutes est le parfait exemple : pour un port de cocarde blanche, un vieillard nommé Carrière est molesté à coups de poings et de baïonnette.

¹⁴⁷ M. VIDAL, « La cour prévôtale du département de l'Hérault »..., *op. cit.*, p. 298.

¹⁴⁸ J.-P. THOMAS, *Précis historique des événements arrivés à Montpellier pendant les Cent-Jours de l'interrègne...*, *op. cit.*, p. 43.

¹⁴⁹ A. BARRAUT, *L'esprit public dans l'Hérault pendant les Cent-Jours et la « Terreur blanche » (1815-1816)*..., *op. cit.*, p. 159.

¹⁵⁰ J.-P. THOMAS, *Précis historique des événements arrivés à Montpellier pendant les Cent-Jours de l'interrègne...*, *op. cit.*, p. 42.

¹⁵¹ *Ibid.*, p. 44.

Un fédéré vient ensuite achever cet homme au sol alors qu'il semblait désarmé initialement¹⁵². Ce meurtre, effectué sur l'Esplanade, met en évidence la violence des individus qui ont décidé d'abattre cette personne âgée. Le calme revient assez rapidement, vers 19 heures, ce qui fait au total seulement trois heures de violences prononcées. La métaphore de la tornade est appropriée : elle frappe rapidement et violemment, tout en laissant des victimes dans son sillage. Ces événements posent néanmoins une question cruciale : celle de la responsabilité.

C) Maintien de l'ordre, exactions ou vengeances ? La question de la responsabilité

Déterminer la responsabilité de ces événements est une tâche ardue, tant les sources se contredisent sur certains points. Néanmoins, Gérard Cholvy identifie les individus exerçant l'autorité durant les émeutes. Il s'agit du commissaire extraordinaire impérial de la 9^e division militaire, le général Gilly et du doyen du conseil de préfecture, Paul Ainé¹⁵³ (qui assure une fonction d'intérim, du fait de la vacance du poste de préfet). D'ailleurs, Casimir Desmazes avance que le général Forestier (en charge de la place militaire de Montpellier et subalterne de Gilly), juste après les émeutes du 27 juin 1815, s'engage auprès du peuple à rendre justice pour les différentes exactions commises¹⁵⁴. Cet engagement laisse indiquer que c'est le camp patriote qui est responsable des quatre victimes officielles et des nombreux blessés ou mutilés. Encore faut-il déterminer quel corps a le plus œuvré en ce sens : militaires réguliers, gardes nationaux ou fédérés ?

La notice postérieure de 1830 qualifie la Garde nationale « d'honorable milice¹⁵⁵ », se situant entre le soldat et le peuple. Sa fonction semble s'apparenter à un désarmement des deux camps dans la neutralité. L'auteur de cette notice affirme que dans toutes les villes où la Garde nationale a été déployée, il n'y a pas eu d'excès. Cependant, il mentionne un rôle bref de la Garde nationale, posant des problèmes de cohérence concernant cette notice. En effet, la Garde protège l'Hôtel de Ville au début de l'émeute et semble être à l'origine de la première victime de cette journée du 27 juin 1815. Le meurtre de Pierre Durand, dont nous avons déjà parlé, ne représente pas un assassinat commis froidement, puisque la tension et les provocations de la

¹⁵² C. DESMAZES, *Continuation du Petit Thalamus [de la Ville de Montpellier]. Premier volume, depuis le premier janvier 1814 jusqu'à la révolution de 1830,...*, op. cit., p. 79.

¹⁵³ G. CHOLVY (DIR.), *Histoire de Montpellier...*, op. cit., p. 295.

¹⁵⁴ C. DESMAZES, *Continuation du Petit Thalamus [de la Ville de Montpellier]. Premier volume, depuis le premier janvier 1814 jusqu'à la révolution de 1830,...*, op. cit., p. 80.

¹⁵⁵ *Notice de ce qu'a souffert le sieur Dumoulin, architecte, relativement aux événements de 1815*, Montpellier, Imprimerie Felix Avignon, 1830, p.1.

foule entament le discernement de Gardes nationaux pour la plupart inexpérimentés. Le rôle des militaires retraités est également évoqué : ils se répartissent en patrouilles et encadrent les fédérés et gardes nationaux. Mention est faite de quelques décharges au fusil touchant des individus¹⁵⁶, ce qui semble correspondre aux autres sources qui évoquent des patrouilles sillonnant la ville et tirant sur les individus.

Les différents récits et notices royalistes évoquent surtout le rôle des fédérés, comme celle de 1816, produite à l'occasion des jugements de la cour prévôtale¹⁵⁷. Nous y apprenons que le meurtre d'une des deux femmes (mentionné précédemment) est commis par un fédéré, qui s'exclame ensuite au-dessus de son cadavre : « Eh bien ! Putain, criez à présent vive le Roi !¹⁵⁸ » Au-delà de la vulgarité, cette phrase montre que la haine se fonde sur des considérations politiques et sexistes. Le zèle de ce fédéré évoque une radicalisation certaine, trouvant sa source dans la bipolarisation des Cent-Jours analysée précédemment. La haine peut également déborder sur l'aspect religieux puisque par exemple, des réformés comme le botaniste Augustin-Pyramus de Candolle fuient par crainte de représailles¹⁵⁹. Cependant, la crainte des réformés montpelliérains ne semble pas être fondée puisqu'aucune source ne fait mention de violences envers les protestants à Montpellier¹⁶⁰ (contrairement aux villages alentours). Pour la responsabilité, le feuilleton de *La République* évoque une préméditation des royalistes, partis agiter la foule dans le seul but de renverser les autorités¹⁶¹. D'ailleurs, pour le meurtre des deux femmes, ils évoquent une riposte à des jets de pierre, ce qui retire *de facto* la qualification de meurtre de sang-froid. Cependant, le récit des faits offert par ce quotidien est beaucoup postérieur et partisan, ce qui biaise naturellement les conclusions qu'ils peuvent émettre.

La responsabilité semble donc être partagée dans le sens où la population royaliste a tenté par plusieurs fois de blesser ou tuer des patriotes (gardes nationaux, soldats de l'armée régulière ou fédérés) avec des jets de pierre ou avec des coups à l'arme blanche. Cependant, nous ne pouvons ignorer le rôle accru des autorités militaires (avec Gilly en tête), ordonnant de

¹⁵⁶ *Ibid.*

¹⁵⁷ *Affaire du 27 juin 1815, poursuivie à la requête de M. le procureur du roi près la cour prévôtale du département de l'Hérault, dans laquelle on trouve l'arrêt qui est intervenu contre les nommés Avinens, Aldebert dit Buonaparte, Boyer, Combes dit Condamine, Demoulin, David, Lautaud, Jean-Jacques Pau, Pascal, Reboul, Richard, Marc-Louis-Gabriel Roussac père, Roussac fils, et Séran, accusés présents*, Montpellier, Imprimerie J.-G. Tournel, 1816, p.4.

¹⁵⁸ *Ibid.*

¹⁵⁹ C. AMALVI et R. PECH (DIR.), *Histoire de Montpellier...*, *op. cit.*, p. 658.

¹⁶⁰ INRDP de Montpellier, *Restauration et Monarchie de Juillet en Languedoc-Roussillon (1818-1848)*, Montpellier, Centre régional de recherche et de documentation pédagogiques, 1972, p. 37.

¹⁶¹ *La République*, n°201, samedi 26 juillet 1873.

tirer sans sommation quand un signe royaliste apparaît (cri séditieux, cocarde ou drapeau blanc...). Certains individus zélés commettent des meurtres de sang-froid, avec l'exemple des deux femmes mais aussi celui du vieillard présent sur l'Esplanade. Ce zèle se retrouve surtout chez les fédérés, même si certains sont tout autant radicalisés dans la Garde nationale ou le 13^e de ligne. Le bilan humain de cette journée fait état de quatre personnes tuées et de dizaines d'autres blessées. Cependant, comme peut le remarquer le témoin oculaire, les autorités cachent les bilans¹⁶². De nombreux chiffres sont donnés : l'historien et académicien René de Castries avance 110 personnes tuées¹⁶³. Ce chiffre est assez fantaisiste et repose uniquement sur un constat postérieur émis par le quotidien de *La République*. Le nombre exact de décès est impossible à obtenir mais une approximation raisonnable, avec l'étude de toutes ces sources, permet d'établir le nombre de tués entre cinq et vingt personnes.

Malgré le retour au calme assez rapide, les tensions sont évidemment toujours présentes, tout comme la peur d'un nouveau soulèvement apportant son lot de victimes. Les autorités municipales, après un conseil extraordinaire en présence du général Forestier, rassurent la population sur leur sécurité¹⁶⁴. Par ailleurs, ils appellent au calme et promettent la traduction en justice des responsables. Le calme n'est pas de longue durée puisque non-loin de Montpellier, le marquis de Montcalm et son armée sont à l'œuvre.

¹⁶² *Précis historique des événements qui ont eu lieu à Montpellier les 27 juin, 1er et 2 juillet 1815. Par M... témoin oculaire*, Montpellier, Imprimerie royale, 1815, p.6.

¹⁶³ R. DE CASTRIES, *La Terreur blanche : l'épuration de 1815...*, op. cit., p. 118.

¹⁶⁴ *Le Véridique*, n°1177, 2 juillet 1815.

Chapitre 3 – Une seconde journée d'émeutes le 2 juillet, liée à la présence de l'armée de Montcalm

Le marquis de Montcalm mobilise une armée qui arrive à Montpellier dès le 1^{er} juillet 1815. Cet événement donne l'occasion d'analyser les volontaires royaux pour déterminer s'il s'agit d'une véritable armée ou seulement d'un rassemblement paysan. Le départ de Gilly profite à Montcalm qui peut entrer et prendre la majeure partie de Montpellier. Le retour du comte Gilly occasionne une deuxième journée d'émeutes le 2 juillet 1815, davantage meurtrière que la première et différente dans les oppositions.

A) Les volontaires royaux : organisation militaire ou rassemblement paysan ?

Un article intéressant de l'historien Paris Martin met en lien la Terreur blanche de 1815 avec l'épisode de la restauration du royaume de Naples en 1799 puis sa chute en 1815¹⁶⁵. L'appel aux couches populaires ainsi qu'à leur armement et leur structuration est une donnée commune entre le Midi de la France et Naples. Cet appel reprend largement les codes de l'Ancien Régime et s'opère dans un contexte d'effondrement de l'appareil étatique, un vide du pouvoir et une guerre civile facilitant l'expression d'une violence populaire¹⁶⁶. Si nous nous centrons sur la Terreur blanche dans le Midi, un schéma général est observable et celui-ci se déroule presque tout le temps de la même manière. Benoît Yvert décrit ce phénomène de la manière suivante :

« La population à majorité royaliste est péniblement matée par la garnison et les fédérés ; à l'annonce de Waterloo, les commissaires royaux lancent leurs troupes à l'assaut de la ville la plus proche ; sous leur pression, souvent renforcée par l'éclatement d'une révolte spontanée des citadins, la garnison finit par évacuer la ville ; l'armée royale remplace au pied levé la garde nationale locale licenciée ou en fuite. Vient ensuite l'heure des représailles.¹⁶⁷ »

Ce constat s'applique pour Montpellier à quelques différences près : le commissaire royal en charge de l'Hérault, le marquis de Montcalm, lance ses troupes en direction de Montpellier seulement quelques jours après l'annonce de Waterloo. L'explication de ce retard est assez simple : Montcalm débarque entre le 15 et le 16 juin à Aigues-Mortes ; il met un certain temps à lever les volontaires royaux et quand son armée est constituée, il préfère se lancer à l'assaut

¹⁶⁵ Á. PARIS MARTIN, « Le peuple royaliste en armes. Milices et Terreur blanche pendant les Restaurations à Naples (1799), dans le Midi de la France (1815) et à Madrid (1823) »..., *art. cit.*, p. 96-97.

¹⁶⁶ *Ibid.*

¹⁶⁷ B. YVERT, *La Restauration...*, *op. cit.*, p. 37.

de villes moyennes héraultaises comme Agde, Sète, Béziers ou encore Frontignan¹⁶⁸. Cela se fait dans le but d'isoler la division du général Decaen dans l'Aude à celle de Gilly à Montpellier.

L'armée royaliste qui naît dans le département de l'Hérault (sous l'impulsion de Montcalm rappelons-le) regroupe d'anciens fugitifs qui faisaient partie de corps clandestins ou encore d'individus venant de différentes classes sociales, même si la majorité écrasante de cette armée est composée par les couches populaires¹⁶⁹. Après la prise des villes moyennes, les soutiens des Bourbons se coalisent autour du marquis à Villeneuve-lès-Maguelone¹⁷⁰. Toutes ces actions faisant suite à la chute de Napoléon sont coordonnées par le duc d'Angoulême, nommé par Louis XVIII gouverneur des cinq divisions militaires. Il délègue son pouvoir aux commissaires extraordinaires, qui nomment les élites administratives¹⁷¹. Les Chevaliers de la foi occupent un rôle prépondérant en encourageant les désertions chez les patriotes et la composante populaire est omniprésente et indéniable au sein de ces armées de volontaires royaux, qu'on peut qualifier de jacobins blancs¹⁷².

Les volontaires royaux en question ont évidemment laissé une trace dans les archives manuscrites. La formation d'un bataillon le 28 juin 1815, permet d'observer que 459 soldats et officiers y sont présents¹⁷³. Les nominations aux grades n'interviennent que le 1^{er} juillet, date à laquelle ils pénètrent dans la ville de Montpellier. L'aspect tardif de ces nominations permet de remarquer une organisation faite à la hâte, ce qui semble assez logique puisque Montcalm a débarqué dans l'Hérault seulement deux semaines avant. Les « soldats » qui composent ces bataillons royaux sont décrits par de Candolle comme « une tourbe indisciplinée de paysans armés [...] »¹⁷⁴, parfois ivres et menaçants. Le sous-équipement est visible, avec des uniformes absents et seulement quelques fusils de chasse en guise d'armes de guerre. Le reste des volontaires étaient armés qu'avec de simples bâtons¹⁷⁵, ce qui ne concorde absolument pas avec un corps militaire classique. Une autre source de l'époque remarque que les canons sont peu fournis, avec seulement deux pièces en mauvais état. Même si le matériel et l'équipement laissent à désirer, ce corps de volontaires royaux se dirige vers Montpellier à partir de la matinée

¹⁶⁸ Gérard CHOLVY (DIR.), *L'Hérault de la Préhistoire à nos jours*, Saint-Jean-d'Angély, France, Bordessoules, 1993, p. 339.

¹⁶⁹ P. TRIOMPHE, *1815 la Terreur blanche...*, *op. cit.*, p. 133.

¹⁷⁰ G. CHOLVY (DIR.), *Histoire de Montpellier...*, *op. cit.*, p. 295.

¹⁷¹ Francis DEMIER, *La France de la Restauration : 1814-1830*, Paris, Gallimard, 2012, p. 132.

¹⁷² E. de WARESQUIEL et B. YVERT, *Histoire de la Restauration...*, *op. cit.*, p. 51.

¹⁷³ A.D. de l'Hérault, 4 R 71, *Création « spontanée » de corps royaux le 28 juin 1815, états*.

¹⁷⁴ A.-P. de CANDOLLE, *Mémoires et souvenirs...*, *op. cit.*, p. 255.

¹⁷⁵ Vincent-Louis SOULIER, *Recherches historiques et chronologiques pour servir à l'histoire de Montpellier*, Montpellier, Autoédition, 1817.

du 1^{er} juillet 1815 avec 1 500 hommes environ, deux canons et un peu de cavalerie¹⁷⁶. Force est de constater que ce corps a très peu de caractéristiques militaires, que ce soit dans la composition de ses membres ou par rapport à tout ce qui concerne l'équipement et l'armement. Néanmoins, le marquis a réussi, dans un laps de temps très court, à mobiliser un nombre conséquent d'hommes, plus ou moins unis dans un but précis. La capacité mobilisatrice de cet aristocrate est remarquable et il peut désormais se concentrer sur sa tâche principale : prendre Montpellier.

B) Profiter du départ de Gilly : les premiers pas triomphants du marquis de Montcalm à Montpellier le 1^{er} juillet, suivis des réquisitions nocturnes à Castelnau

Le général Gilly quitte Montpellier dans la nuit du 30 juin au 1^{er} juillet 1815 afin de dégager et ramener une colonne de la Garde nationale du Gard (pour être davantage précis, c'est dans la Vaunage, une région au sud-ouest de Nîmes, qu'il part chercher ses hommes)¹⁷⁷. Cela profite au marquis de Montcalm, qui peut entrer dans la ville par le Faubourg de la Saunerie¹⁷⁸, situé aux alentours de la Tour de la Babote. Le témoin oculaire de l'époque fait l'éloge de Montcalm, prenant le risque de perdre ses 200 000 livres de rente s'il combat contre les jacobins¹⁷⁹. Cette fortune dont dispose le marquis lui vient de sa famille qui disposait d'un hôtel particulier à Montpellier. Le membre le plus connu des Montcalm n'est autre que son grand-père paternel, Louis-Joseph de Montcalm, chevalier de Saint-Louis (1746) et défenseur du Canada contre les Anglais¹⁸⁰.

Pendant que le marquis pénètre dans la ville, le général Forestier s'enferme dans la Citadelle avec ses hommes pour éviter tout bain de sang¹⁸¹. Les royalistes ne rencontrent donc aucune résistance quand aux alentours de 18 heures, ils entrent enfin dans la ville. L'accueil réservé au commissaire extraordinaire royal est très bon, ce qui est logique puisqu'il est

¹⁷⁶ *Précis historique des événements qui ont eu lieu à Montpellier les 27 juin, 1er et 2 juillet 1815. Par M... témoin oculaire*, Montpellier, Imprimerie royale, 1815, p.9-11.

¹⁷⁷ Henry HOUSSAYE, 1815. *La Seconde abdication. La Terreur blanche*, Paris, Perrin, 1905, p. 462.

¹⁷⁸ C. DESMAZES, *Continuation du Petit Thalamus [de la Ville de Montpellier]. Premier volume, depuis le premier janvier 1814 jusqu'à la révolution de 1830,...*, op. cit., p. 83.

¹⁷⁹ *Précis historique des événements qui ont eu lieu à Montpellier les 27 juin, 1er et 2 juillet 1815. Par M... témoin oculaire*, Montpellier, Imprimerie royale, 1815, p.12.

¹⁸⁰ Pierre CLERC, *Dictionnaire de biographie héraultaise des origines à nos jours*, Montpellier, Librairie Pierre Clerc, 2006, p. 1373.

¹⁸¹ J.-P. THOMAS, *Précis historique des événements arrivés à Montpellier pendant les Cent-Jours de l'interrègne...*, op. cit., p. 49.

considéré comme un libérateur de l'oppression militaire impériale¹⁸². Les volontaires royaux déambulent donc tranquillement dans les rues, quand un royaliste offre une écharpe blanche à Montcalm et lui demande si les troupes s'apprêtent à prendre la Citadelle¹⁸³. Le marquis répond qu'il se rend d'abord à la commune (l'Hôtel de Ville). Une fois sur place, il hisse le drapeau blanc sur le bâtiment administratif et achète des vivres pour ses troupes (sur ses deniers personnels), tout en armant la garde urbaine. Il poursuit son action en envoyant un émissaire à la Citadelle (un certain Bagué) pour que celle-ci se rende : le parlementaire est retenu en otage par Forestier qui perd peu à peu la confiance de ses hommes¹⁸⁴. En réaction, les royalistes coupent l'approvisionnement en eau potable de la Citadelle, ce qui accroît les tensions internes dans le bâtiment militaire¹⁸⁵.

Après avoir remis l'administration de la ville à M. Castelnau (le maire pressenti, Dax d'Axat, est absent à ce moment), Montcalm se rend à la promenade du Peyrou pour passer en revue ses troupes. Il donne à ce moment l'ordre à ses hommes de se poster sur le pont de Castelnau (aux alentours de l'actuel cimetière Saint-Lazare) et d'attendre jusqu'à 7 heures du matin, le lendemain¹⁸⁶. Les réquisitions débutent avec des hommes qui s'introduisent au domicile du maire de Castelnau, Pierre Teginar. Ces informations nous sont parvenues grâce à la copie d'un procès-verbal conservé aux archives départementales de l'Hérault¹⁸⁷. Les officiers des volontaires royaux l'informent qu'il faut nourrir et loger 200 soldats en échange d'un paiement par bons. Les soldats affirment que le maire cache chez lui 200 fusils, alors qu'il dispose à son domicile que d'une arme de chasse. Cette supposition des royalistes semble créée de toute pièce, puisque le nombre de fusil censés être en possession du maire concordent parfaitement avec les effectifs de soldats présents au pont de Castelnau. Ensuite, les royalistes menacent le maire et cherchent des armes chez tous les habitants de cette commune. Des vivres, de l'alcool et le logis leur sont fournis et Pierre Teginar semble excédé par les réquisitions, à tel point qu'il se porte garant de sa commune et demande qu'on lui tire dessus, puisqu'il ne craint rien de celui qui l'a créé¹⁸⁸. Les volontaires royaux partent au petit matin du 2 juillet

¹⁸² J. PITT, *Le préfet de l'Hérault et la crise de 1814 à 1816...*, op. cit., p. 79.

¹⁸³ *Précis historique des événements qui ont eu lieu à Montpellier les 27 juin, 1er et 2 juillet 1815. Par M... témoin oculaire*, Montpellier, Imprimerie royale, 1815, p.9.

¹⁸⁴ J.-P. THOMAS, *Précis historique des événements arrivés à Montpellier pendant les Cent-Jours de l'interrègne...*, op. cit., p. 49.

¹⁸⁵ *La République*, n°202, dimanche 27 juillet 1873.

¹⁸⁶ *Précis historique des événements qui ont eu lieu à Montpellier les 27 juin, 1er et 2 juillet 1815. Par M... témoin oculaire*, Montpellier, Imprimerie royale, 1815, p.13.

¹⁸⁷ A.D. de l'Hérault, 1 M 868, *Fin des Cent jours, changement de pouvoir après l'abdication de l'Empereur (1815)*.

¹⁸⁸ *Ibid.*

1815, sans payer ni laisser de bons. Un conseil municipal postérieur (25 juillet 1815) nous apprend que 1 126 francs de vivres ont été pris par Montcalm et ses troupes lors du 1^{er} juillet¹⁸⁹. Il est assez probable qu'une forte part de ces vivres réquisitionnés proviennent de Castelnaud, même si aucune source manuscrite ne fait de lien entre ces deux constats.

À l'aube de ce 2 juillet 1815, vers 5 heures, Forestier adresse une lettre aux membres du conseil municipal où il les somme de rendre l'eau à la Citadelle¹⁹⁰. Le général affirme qu'il ne peut contenir ses troupes si le conseil municipal n'accède pas à sa requête. De plus, il demande l'arrêt des provocations, faites par des royalistes aux abords de la Citadelle, qui profèrent des cris séditieux. Sa lettre mentionne également la restitution de l'aide de camp qu'il a envoyé et que les membres du conseil municipal ont gardé en otage. Quelques dizaines de minutes après, Forestier fait tirer trois coups de canon depuis la Citadelle, avec de la poudre seulement. Il est légitime de se demander si cette salve a un lien avec des exigences non satisfaites, mais selon Jean-Pierre Thomas, ces coups de canons sont seulement un signal permettant d'informer Gilly que la place tient bon¹⁹¹. En effet, le commissaire impérial revient avec la Garde nationale du Gard ce qui provoque la fuite de Montcalm vers Sète, dans un souci d'éviter l'affrontement et les pertes civiles.

C) L'arrivée de la Garde nationale le 2 juillet au matin : un déchaînement de violences posant la question de l'affrontement asymétrique

La retraite ordonnée par Montcalm semble être de mauvaise qualité¹⁹² et c'est pour cette raison que la collision sanglante entre les deux camps a lieu, à 6 heures du matin. Depuis la Citadelle, des boulets de canon sont tirés sur plusieurs habitations et *La République* affirme que cette action est entreprise par Forestier pour que l'eau potable soit à nouveau accessible dans la place forte¹⁹³. L'archiviste Jean-Pierre Thomas met en lumière la responsabilité du sous-inspecteur des revues Bondurand et du préfet dans la décision de tirer des boulets de canon sur la ville¹⁹⁴. Cette thèse concorde davantage avec le manque d'adhésion grandissant dont était

¹⁸⁹ A.M. de Montpellier, 1 D 27, *Délibérations du conseil municipal de la commune du 3 octobre 1814 au 14 août 1816*.

¹⁹⁰ A.M. de Montpellier, NC 2953, *Police, Haute Police, lettres du préfet, ordonnance suspectes*.

¹⁹¹ J.-P. THOMAS, *Précis historique des événements arrivés à Montpellier pendant les Cent-Jours de l'interrègne...*, *op. cit.*, p. 50.

¹⁹² G. CHOLVY (DIR.), *Histoire de Montpellier...*, *op. cit.*, p. 295.

¹⁹³ *La République*, n°202, dimanche 27 juillet 1873.

¹⁹⁴ J.-P. THOMAS, *Précis historique des événements arrivés à Montpellier pendant les Cent-Jours de l'interrègne...*, *op. cit.*, p. 51.

victime Forestier. Les tirs touchent également l'hôpital, l'évêché et plusieurs églises¹⁹⁵ : la panique commence à s'emparer de la population. Le même sentiment envahit les volontaires royaux qui fuient, en laissant leurs armes parfois, face à une partie des hommes de Gilly qui remontent l'actuel boulevard Henri IV dans la direction du Peyrou¹⁹⁶. Ces soldats semblent tirer à vue sur tous les citoyens, considérés *de facto* comme des royalistes. L'autre partie de l'armée de Gilly se rend à la Citadelle pour prêter main-forte et délivrer la garnison commandée par Forestier¹⁹⁷. Certains royalistes habitant à Montpellier (certainement avec la complicité de Montcalm), se rendent à la sous-préfecture dans le but de prendre tous les fusils saisis durant les Cent-Jours¹⁹⁸.

Une fois que l'armée patriote arrive au Peyrou, des fusillades éclatent un peu partout en ville, surtout le long des anciens remparts médiévaux. Gilly arrive en ville aux alentours de 9 heures, au moment où un bataillon du 13^e est assailli de coups de feu par des bourgeois situés aux fenêtres, aux portes et dans des coins de rue¹⁹⁹. Une source royaliste, citée plusieurs fois, mentionne un massacre de vieillards, d'enfants, de femmes et d'impotents²⁰⁰. Cette affirmation est très probablement l'objet d'un fantasme de ce témoin oculaire, puisque même si des femmes et un vieillard ont succombé lors de la première journée d'émeutes le 27 juin 1815, aucune source ne fait état d'assassinats d'enfants. Quoi qu'il en soit, les soldats du 13^e de ligne n'avaient pas d'endroits où se retrancher, impliquant un nombre élevé de pertes²⁰¹. C'est à ce moment que les cloches de la cathédrale sonnent le tocsin et des individus des villages environnants viennent gonfler les rangs royalistes. La tâche semble se compliquer pour les patriotes mais le conflit reste asymétrique entre une armée de métier bien équipée (celle de Gilly) et un rassemblement de paysans (sous les ordres du marquis de Montcalm) n'ayant presque aucune expérience du combat et souffrant d'un manque d'équipement latent.

Les sources laissent transparaître un climat de guérilla urbaine, avec une ligne de front absente et des embuscades créées par les royalistes. Les familles quittent la ville et ceux qui ne

¹⁹⁵ H. HOUSSAYE, 1815. *La Seconde abdication. La Terreur blanche...*, *op. cit.*, p. 462.

¹⁹⁶ A.-P. de CANDOLLE, *Mémoires et souvenirs...*, *op. cit.*, p. 255.

¹⁹⁷ *Relation des événements qui se sont passés à Montpellier les 27 juin et 2 juillet 1815*, Montpellier, Imprimerie royale, 1815, p.7.

¹⁹⁸ C. DESMAZES, *Continuation du Petit Thalamus [de la Ville de Montpellier]. Premier volume, depuis le premier janvier 1814 jusqu'à la révolution de 1830,...*, *op. cit.*, p. 85.

¹⁹⁹ *Ibid.*

²⁰⁰ *Précis historique des événements qui ont eu lieu à Montpellier les 27 juin, 1er et 2 juillet 1815. Par M... témoin oculaire*, Montpellier, Imprimerie royale, 1815, p.14.

²⁰¹ J.-P. THOMAS, *Précis historique des événements arrivés à Montpellier pendant les Cent-Jours de l'interrègne...*, *op. cit.*, p. 52.

peuvent pas se barricader dans leurs domiciles²⁰². Les citoyens et volontaires royaux retiennent néanmoins les troupes des Gilly pendant deux heures²⁰³, ce qui représente une réelle performance au vu de l'asymétrie de ce conflit. Les bourgeois venant grossir les rangs des volontaires royaux proviennent de Saint-Guilhem, du Courreau (des quartiers situés entre la promenade du Peyrou et la Tour de la Babote) et du Plan de l'Olivier (dans l'écusson). Ils avaient caché des armes dès les Cent-Jours et quand l'émeute du 2 juillet éclate, ils fabriquent des munitions et se joignent au combat²⁰⁴. De nombreux pillages ont lieu conjointement et le paroxysme des combats se concentre au croisement de la rue Saint-Guilhem et de l'actuel boulevard Ledru Rollin. Les pertes sont conséquentes des deux côtés et les bourgeois se retirent une fois qu'ils n'ont plus de munitions²⁰⁵. Au niveau de la Citadelle, les citoyens tirent sur les soldats postés au niveau des remparts. L'artillerie est également utilisée au Peyrou, avec un coup de canon tiré à destination de la maison de M. Granier, un patriote de bonne opinion²⁰⁶. C'est donc assez logiquement que le soldat de Gilly (ayant actionné le canon) se fasse réprimander par ses supérieurs, pour ce qu'on pourrait vulgairement qualifier de « but contre son camp ». Le retour au calme qui suit permet de constater la faiblesse des troupes royales, malgré l'aide des habitants de Montpellier²⁰⁷. Cet épisode marque davantage les mémoires que les émeutes du 27 juin 1815 et la population en ressent un certain traumatisme.

D) Le retour au calme marqué par un traumatisme réel pour la population, malgré l'incertitude des bilans

C'est seulement aux alentours de midi que le calme revient à Montpellier, après une prise de contrôle de la ville par Gilly²⁰⁸. Cette accalmie n'empêche pas la persistance de quelques troubles puisque par exemple deux fontaines aux alentours de la porte Saint-Guilhem servent de retranchement aux bourgeois²⁰⁹. Même si ces groupes de citoyens hostiles à l'Empire sont rapidement maîtrisés, d'autres perturbations sont à remarquer, comme le pillage par la Garde nationale de la Vaunage du café royaliste de Lazuttes, aux alentours de midi et demi.

²⁰² *Ibid.*

²⁰³ M. VIDAL, « La cour prévôtale du département de l'Hérault »..., *art. cit.*, p. 199.

²⁰⁴ *Précis historique des événements qui ont eu lieu à Montpellier les 27 juin, 1er et 2 juillet 1815. Par M... témoin oculaire*, Montpellier, Imprimerie royale, 1815, p.15.

²⁰⁵ C. DESMAZES, *Continuation du Petit Thalamus [de la Ville de Montpellier]. Premier volume, depuis le premier janvier 1814 jusqu'à la révolution de 1830,...*, *op. cit.*, p. 86.

²⁰⁶ *Ibid.*

²⁰⁷ P. TRIOMPHE, *1815 la Terreur blanche...*, *op. cit.*, p. 135.

²⁰⁸ M. VIDAL, « La cour prévôtale du département de l'Hérault »..., *art. cit.*, p. 199.

²⁰⁹ J.-P. THOMAS, *Précis historique des événements arrivés à Montpellier pendant les Cent-Jours de l'interrègne...*, *op. cit.*, p. 52.

C'est d'ailleurs à ce moment que les dernières poches de résistance bourgeoise se retirent, rendant le calme aux rues de Montpellier²¹⁰. Les combats ont donc duré entre cinq et sept heures, correspondant au double de la durée des émeutes du 27 juin 1815. L'après-midi du 2 juillet 1815 sert à retirer les cadavres des civils et militaires tombés lors de ces événements. La dernière victime de cette journée est Louis Rouché dit Bouduffe (un tisserand de 27 ans), tué par des soldats sur l'Esplanade aux alentours de 17 heures, pour des raisons assez obscures²¹¹. L'hypothèse la plus probable pour ce meurtre est l'obédience royaliste de ce jeune tisserand qui a certainement arboré des signes distinctifs (une cocarde blanche ou même un drapeau de la même couleur), ou proféré des cris séditieux, comme « Vive le Roi ! ». À la nuit tombée, des scènes d'horreur sont décrites par l'archiviste Thomas²¹².

Les estimations du nombre de victimes pour cette journée sont considérablement plus élevées que celles du 27 juin 1815. Par exemple, *La République* évoque 200 morts tandis que l'archiviste Jean-Pierre Thomas avance un chiffre de 150²¹³. Les militaires, assez laconiques habituellement, dressent un bilan assez lourd de cette journée avec 83 pertes dont 27 décès. Il faut rappeler que ce chiffre concerne uniquement les forces impériales et que le chiffre des volontaires royaux, des citoyens bourgeois et des civils, doit y être ajouté. Dans les actes officiels, seulement sept décès de civils sont répertoriés. Il s'agit en général d'individus présents au mauvais endroit et au mauvais moment²¹⁴. Henri Houssaye table sur 100 blessés et tués, uniquement du côté de la population : il ne donne pas de chiffre pour les militaires commandés par Gilly²¹⁵. Cette lacune peut être complétée par une lettre adressée au sous-préfet le 8 juillet 1815²¹⁶. L'auteur, qui est inconnu, est accusé d'avoir tué trente soldats en tunique, ce qu'il réfute. Il trouve ce chiffre absurde, puisque selon lui, seulement vingt soldats sont tués ou blessés au cours des affrontements du 2 juillet 1815. Ce chiffre concorde avec le bilan dressé par les militaires.

Comme toujours, il est très difficile de donner un chiffre exact des morts pour ce genre d'affrontements de la Terreur blanche. Cependant, toutes les sources de l'époque se rejoignent

²¹⁰ C. DESMAZES, *Continuation du Petit Thalamus [de la Ville de Montpellier]. Premier volume, depuis le premier janvier 1814 jusqu'à la révolution de 1830,...*, op. cit., p. 86.

²¹¹ *Ibid.*

²¹² J.-P. THOMAS, *Précis historique des événements arrivés à Montpellier pendant les Cent-Jours de l'interrègne...*, op. cit., p. 53.

²¹³ J. PITT, *Le préfet de l'Hérault et la crise de 1814 à 1816...*, op. cit., p. 80.

²¹⁴ P. TRIOMPHE, *1815 la Terreur blanche...*, op. cit., p. 135.

²¹⁵ H. HOUSSAYE, *1815. La Seconde abdication. La Terreur blanche...*, op. cit., p. 462.

²¹⁶ A.D. de l'Hérault, 1 M 868, *Fin des Cent jours, changement de pouvoir après l'abdication de l'Empereur (1815)*.

sur une voire plusieurs centaines de morts. Certains éléments semblent accréditer ces chiffres, comme le temps passé à s'occuper des dépouilles (une après-midi entière). Par ailleurs, le traumatisme est tel que le maire Dax d'Axat, un an après les événements, ressent un sanglant souvenir, alors qu'il n'était même pas présent à Montpellier²¹⁷. La population est tellement choquée par cette violence qu'elle semble même en mesure de collaborer avec les autorités impériales, chose impensable la veille²¹⁸. Dans un proclamation le jour même, le comte Gilly évoque « Une entreprise criminelle [qui] vient de couvrir votre ville de deuil et de consternation.²¹⁹ » L'ensemble de ces éléments laissent entrevoir un bilan humain très lourd, que nous estimons à une cinquantaine de tués environ et davantage de blessés, pour la seule journée du 2 juillet 1815. En définitive, les émeutes du 27 juin et du 2 juillet 1815, selon notre estimation, causent entre 55 et 70 décès, auxquels il faut ajouter au moins une centaine de blessés. Cette estimation est donc supérieure à celle faite récemment dans *L'histoire de Montpellier*, qui fait état de 40 victimes environ²²⁰.

L'aspect physique et verbal de la violence, que nous avons étudié, ne représente pas l'ensemble de l'animosité qui se dégage de ces émeutes. En effet, les violences à l'égard des images sont tout autant importantes. Elles permettent d'aborder ces événements sous un autre prisme : celui de l'iconoclasme et de l'importance du symbole.

²¹⁷ A. BARRAUT, *L'esprit public dans l'Hérault pendant les Cent-Jours et la « Terreur blanche » (1815-1816)...*, *op. cit.*, p. 154.

²¹⁸ *Ibid.*, p. 163.

²¹⁹ *Le Véridique*, n°1178, 4 juillet 1815.

²²⁰ C. AMALVI et R. PECH (DIR.), *Histoire de Montpellier...*, *op. cit.*, p. 585.

Chapitre 4 – L'importance des symboles : le paroxysme iconoclaste à Montpellier et ses suites

Tout comme la violence physique, le paroxysme iconoclaste à Montpellier durant la Terreur blanche se concentre autour des deux journées d'émeutes, le 27 juin et le 2 juillet 1815. Cela n'empêche pas d'expliquer le passif iconoclaste de la ville, notamment à la Première Restauration et durant les Cent-Jours. Les symboles sont d'une importance cruciale et l'anthropologie donne des clés pour comprendre cela. Justement, ces symboles sont surtout utilisés politiquement à de maintes reprises, pour légitimer ou décrédibiliser un camp particulier (patriote ou royaliste).

A) Comprendre les antagonismes avec l'anthropologie du symbolique

L'histoire, en tant que science humaine et sociale, est une discipline qui s'est peu à peu ouverte à la transdisciplinarité. La géographie est couramment utilisée dans notre mémoire pour situer les différentes rues de Montpellier où se produisent des événements. La sociologie a également été mobilisée, afin de déterminer avec précision les classes sociales composant les camps patriote et royaliste. Pour cette section, c'est l'anthropologie qui permet d'aborder la Terreur blanche sous un autre angle. Cette discipline peut se définir de la manière suivante :

« L'anthropologie désigne l'étude de l'homme en général. Elle se divise en anthropologie physique – l'étude de l'homme sous son aspect biologique – et en anthropologie sociale et culturelle. [...] cette dernière envisage la façon dont les langues, les organisations économiques, sociales, politiques et religieuses se développent au cours des temps [...] »²²¹

C'est l'anthropologie du symbolique qui est mobilisée ici, un champ particulier. En effet, le partage de symboles communs est au centre de toute culture²²². Au sein de ce champ d'étude, nous pouvons procéder de deux manières différentes. La première consiste à saisir un symbole en particulier et à le replacer dans un champ précis, en l'occurrence l'aspect politique. Justement, le drapeau et la cocarde sont, en 1814-1815, de véritables baromètres politiques pour les observateurs de cette époque (citoyens ou administrateurs). Cela s'accroît lors des moments de transition quand les informations officielles arrivent au compte-goutte²²³. La couleur des cocardes portées par les militaires et les drapeaux des édifices publics sont scrutés

²²¹ Marc AUGÉ et Jean-Paul COLLEYN, *L'anthropologie*, Paris, France, Presses universitaires de France, 2021, p. 3.

²²² Jean COPANS et Nicolas ADELL, *Introduction à l'ethnologie et à l'anthropologie*, Malakoff, France, Armand Colin, 2019, p. 177.

²²³ E. FUREIX, *L'oeil blessé, politiques de l'iconoclasme après la Révolution française...*, *op. cit.*, p. 116.

de près. Les changements de régimes successifs entre 1814 et 1815 induisent un « chassé-croisé des signes et des couleurs. »²²⁴ L'absence de pouvoir durant le début de la Terreur blanche a pour effet de voir déferler une vague de gestes d'iconoclasme et de contre-iconoclasme.

La deuxième manière de procéder dans le cas ici présent consiste à mettre en lumière les logiques de symbolisation, en d'autres termes comment ces symboles construisent du sens avec des mots, des images, des sons ou encore des objets²²⁵. Une lettre du colonel commandant supérieur de la place de Montpellier au préfet de l'Hérault, le 2 juin 1815²²⁶, nous apprend que cinq femmes ont été conduites par mesure de haute police à la maison centrale de Montpellier. Elles sont coupables d'avoir proféré des cris séditionnels. Même si ce n'est pas stipulé ici, il y a de fortes chances que le cri en question s'apparente à un « Vive le Roi ! ».

Quoi qu'il en soit, l'importance ici est d'observer comment le cri (c'est-à-dire un son) peut symboliser l'appartenance à un mouvement politique ou à un mode de vie particulier. L'autorité impériale, au pouvoir à ce moment (début juin 1815) réproouve ces cris et les rend pénalement répréhensibles, puisque ces femmes sont conduites à la maison centrale de Montpellier. Dans une lettre du sous-préfet de Montpellier le 29 juin 1815²²⁷, un procès-verbal



Figure 5 : Exemple d'une cocarde blanche, avec une fleur de lys, symbole de la royauté

indique que dans le village de Saint-Georges-d'Orques (commune actuellement dans la périphérie nord-ouest de Montpellier), des habitants ont porté la cocarde blanche et ont effectué des farandoles. Cet objet commun, observable ci-contre, représente, à l'instar des cris séditionnels, un moyen d'affiliation et donc une symbolisation forte. Deux autres exemples mettent en lumière le sens que peut donner de simples symboles en apparence anodins. Peu avant les Cent-Jours (la date précise n'est pas mentionnée), un certain Pierre Roussel, qui se baladait en bourrique aux alentours de

²²⁴ *Ibid.*, p. 114.

²²⁵ J. COPANS et N. ADELL, *Introduction à l'ethnologie et à l'anthropologie...*, op. cit., p. 177.

²²⁶ A.D. de l'Hérault, 1 M 866, *Événements des Cent Jours à Montpellier, Pignan, Sète, Cournonsec, Cournonterral*.

²²⁷ A.D. de l'Hérault, 1 M 868, *Fin des Cent jours, changement de pouvoir après l'abdication de l'Empereur (1815)*.

Montpellier, reconnaît Pierre Bonnet, un homme avec qui il avait eu un différend à cause d'un fusil non-restitué²²⁸. Après quelques insultes (ils se qualifient de fripons), Pierre Roussel crie « Vive le Roi ! », déclenchant la colère de son rival qui le saisit par le cou, le fait tomber de sa bourrique et manque de l'étrangler. Encore une fois, ce son revêt une forte symbolique qui clive et peut mener à des violences. Par exemple, durant les Cent-Jours à Montpellier, des soldats en demi-solde défilent dans les rues avec un buste de Napoléon et obligent les passants à crier « Vive l'Empereur ! », tout en éjectant des cafés ceux qui ne portent pas la cocarde tricolore²²⁹. Même dans l'autre camp (patriote) le symbole est très puissant et mène parfois à des violences verbales et physiques.

L'être humain dispose d'une capacité de classification très aiguisée, à l'inverse des animaux²³⁰. Cependant, au début du XIX^e siècle, cette capacité est relativement amoindrie par le faible taux d'alphabétisation. C'est essentiellement pour cette raison que la langue de la couleur et du symbole est primordiale dans les transitions de régimes politiques de 1814 et 1815²³¹. Ainsi, le drapeau constitue le signe le plus visible et le plus ordinaire de la souveraineté politique : à Montpellier, lors des Cent-Jours et au début de la Terreur blanche, l'étendard tricolore orne les bâtiments publics (l'Hôtel de Ville) et militaires (la Citadelle). Cette période, au cœur de notre mémoire de recherche, constitue également une guerre des couleurs et des symboles, avec le lys pour les royalistes et l'aigle pour les patriotes. Les actes iconoclastes, la plupart du temps en infra-judiciaire, sont difficiles à observer²³², mais les témoignages d'époque à Montpellier mentionnent assez fréquemment ces conduites. Par exemple, à l'annonce de la défaite de Waterloo, les Montpelliérains jettent leurs cocardes tricolores par terre qui finissent par être écrasées et remplacées par des cocardes blanches²³³.

L'être humain est donc capable de faire plusieurs catégories tout en distinguant la différence de traits : c'est cette approche que retient Claude Lévi-Strauss²³⁴. La différence de catégories lors de la Terreur blanche à Montpellier est assez peu visible et c'est pour cette raison qu'il est préférable de s'orienter vers les accessoires comme la cocarde ou vers l'affrontement des couleurs (le blanc contre le tricolore)²³⁵. Le Midi de la France est assez expressionniste sur

²²⁸ A.D. de l'Hérault, 1 M 877, *Événements politiques locaux, arrondissement de Montpellier (1815-1816)*.

²²⁹ P. TRIOMPHE, *1815 la Terreur blanche...*, *op. cit.*, p. 99.

²³⁰ J. COPANS et N. ADELL, *Introduction à l'ethnologie et à l'anthropologie...*, *op. cit.*, p. 177.

²³¹ E. FUREIX, *L'oeil blessé, politiques de l'iconoclasme après la Révolution française...*, *op. cit.*, p. 36.

²³² *Ibid.*, p. 16-17.

²³³ *Relation des événements qui se sont passés à Montpellier les 27 juin et 2 juillet 1815*, Montpellier, Imprimerie royale, 1815, p.2.

²³⁴ J. COPANS et N. ADELL, *Introduction à l'ethnologie et à l'anthropologie...*, *op. cit.*, p. 177.

²³⁵ E. FUREIX, *L'oeil blessé, politiques de l'iconoclasme après la Révolution française...*, *op. cit.*, p. 62.

cet aspect, ce qui provoque un « iconoclasme de face-à-face.²³⁶ » Cela se traduit par des insultes et des coups suivis de lacérations envers ces symboles illustrant l'opposition politique. Ces actions à Montpellier sont visibles durant les Cent-Jours et cette période donne des clés d'interprétation sur le paroxysme iconoclaste qui se concentre lors des deux journées d'émeutes, le 27 juin et le 2 juillet 1815.

B) Un passif iconoclaste réactualisé durant les émeutes (27 juin et 2 juillet) : la violence sous un autre prisme

Des éléments généraux doivent être donnés afin de mieux cerner la réalité iconoclaste frappant Montpellier durant l'été 1815. L'adjectif iconoclaste date du XVI^e siècle (provient du grec byzantin *eikonoklastês*, briseur d'images) tandis que le substantif (iconoclasme) qui lui est dérivé apparaît en 1832²³⁷. Les iconoclastes du XIX^e s'attaquent aux sémaphores civiques, c'est-à-dire les signes visibles de tous, polarisant l'espace ce qui peut provoquer des actes de destruction²³⁸. Concernant ces derniers, ils se manifestent de la manière suivante d'avril 1814 à mai 1816 : 32.9% pour l'enlèvement ou l'arrachage de drapeaux ; 26.3% pour la lacération, la découpe ou le bris ; 15.6% pour la souillure (peinture, encre, crachat...) ; 10.8% pour le brûlement ; 7.8% pour l'exécution en effigie et 6.6% pour l'effacement ou le grattage²³⁹. Les symboles visés lors de la Terreur blanche à Montpellier sont les aigles, les abeilles, les couleurs tricolores ou encore les peintures et sculptures représentant Napoléon²⁴⁰.

À Montpellier, des mouvements iconoclastes se mettent en place dès la Première Restauration. Les symboles de la Révolution sont pris pour cible et la colonne de la liberté, bâtie sur l'Esplanade en 1791, est brisée en avril 1814²⁴¹ : cet acte résulte d'un lobby iconoclaste ayant exercé une pression sur le préfet d'Auberon²⁴². Au-delà de la destruction de cette colonne de la liberté, d'autres actes iconoclastes sont visibles à Montpellier aux débuts de la Première Restauration, en avril 1814 : le buste de Napoléon est mutilé et trainé dans la ville, tandis que les aigles sont arrachées des enseignes et que les portraits de l'Empereur sont déchirés²⁴³. La logique s'inverse lorsque Napoléon revient de sa captivité sur l'île d'Elbe,

²³⁶ *Ibid.*

²³⁷ *Ibid.*, p. 14.

²³⁸ *Ibid.*, p. 50.

²³⁹ *Ibid.*, p. 162.

²⁴⁰ Emmanuel FUREIX, « L'arbre de la liberté dans le Midi : conflictualité autour d'un signe révolutionnaire (1814-1852) », *Annales du Midi*, 124-280, 2012, p. 461.

²⁴¹ P. TRIOMPHE, *1815 la Terreur blanche...*, *op. cit.*, p. 53.

²⁴² E. FUREIX, *L'oeil blessé, politiques de l'iconoclasme après la Révolution française...*, *op. cit.*, p. 139-140.

²⁴³ R. ETIENNE, *La Restauration à Montpellier en 1814, Montpellier...*, *op. cit.*, p. 42.

puisque le drapeau tricolore est arboré à Montpellier sous la pression des forces armées bonapartistes le 2 avril 1815²⁴⁴. Les Cent-Jours constituent en quelque sorte un changement du paradigme symbolique puisque les aigles sont à nouveau présentes et que les drapeaux et cocardes blanches sont bannis. Pour contourner cela, la population de Montpellier crée des subterfuges assez originaux : les sources mentionnent le 20 juin 1815 une cocarde d'apparence tricolore, mais qui renferme en dessous une fleur de lys cernée de blanc²⁴⁵. Les fabricants et marchands de cocardes semblent être complices : c'est à ce titre que le doyen du conseil de préfecture demande au maire de contrôler ces personnes ainsi que leurs installations.

La première émeute, le 27 juin 1815, donne lieu à de multiples actes iconoclastes. Quand la nouvelle de la défaite de Waterloo arrive au bureau des postes, la population crie « Vive le Roi ! » tout en faisant fleurir des cocardes et drapeaux de couleur blanche²⁴⁶. À l'inverse, des drapeaux tricolores sont par exemple brûlés²⁴⁷ et les royalistes effacent les signes de l'usurpation impériale sur les différentes boutiques (et cafés) de la ville²⁴⁸. Les violences iconoclastes débutent réellement à ce moment et les soldats devant l'Hôtel de Ville essaient de tenir la foule royaliste qui lance des pierres en direction du drapeau tricolore²⁴⁹. On note une volonté des habitants de se purger d'une certaine manière de la domination impériale. Cette action passe par la destruction des symboles affiliés à un régime particulier, en l'occurrence le Premier Empire. Dans l'autre camp, les patriotes tentent d'imposer le port de la cocarde et par extension l'adhésion forcée à l'Empire. C'est le cas d'un certain Pierre-Marie Ginouilhac, qui poursuit des personnes dans la rue pour les obliger à porter la cocarde tricolore²⁵⁰. Ces symboles, fréquemment détruits ou effacés, sont souvent l'élément déclencheur de violences physiques ou verbales. Par exemple, un officier du 13^e de ligne poursuit une femme parce qu'elle a crié « Vive le Roi ! ». Cependant le mari de la femme en question s'interpose et blesse très grièvement le soldat²⁵¹.

Les communes limitrophes de Montpellier se trouvent dans la même situation puisque le maire de Castelnau, Pierre Teginar, est informé par un de ses habitants le 29 juin 1815 que

²⁴⁴ P. TRIOMPHE, *1815 la Terreur blanche...*, *op. cit.*, p. 81.

²⁴⁵ A.M. de Montpellier, NC 2953, *Police, Haute Police, lettres du préfet, ordonnance suspectes*.

²⁴⁶ J.-P. THOMAS, *Précis historique des événements arrivés à Montpellier pendant les Cent-Jours de l'interrègne...*, *op. cit.*, p. 40-41.

²⁴⁷ P. SECONDY, *La persistance du Midi blanc : l'Hérault (1789-1962)...*, *op. cit.*, p. 44.

²⁴⁸ P. TRIOMPHE, *1815 la Terreur blanche...*, *op. cit.*, p. 118.

²⁴⁹ A.M. de Montpellier, NC 2526, *Condamnés politiques de 1816, secours accordés aux survivants ou à leurs descendants*.

²⁵⁰ A.D. de l'Hérault, 1 M 875, *Répression du mouvement bonapartiste (1815-1817)*.

²⁵¹ *Précis historique des événements qui ont eu lieu à Montpellier les 27 juin, 1er et 2 juillet 1815. Par M... témoin oculaire*, Montpellier, Imprimerie royale, 1815, p.6.

des troupes viennent pour enlever le drapeau tricolore, placé au sommet du clocher de sa commune²⁵². La seconde émeute du 2 juillet 1815 est relativement peu documentée pour les actes iconoclastes. En effet, les témoins s'attardent davantage sur la description des combats de rue opposant royalistes et patriotes. Cependant, cette absence de mentions n'indique pas l'abandon des actes iconoclastes pour cette journée. Les symboles et couleurs constituent des enjeux politiques importants, comme nous le montre le drapeau blanc hissé à l'Hôtel-de-Ville par le Marquis de Montcalm lors de son court passage à Montpellier²⁵³. Cette action montre l'importance politique des symboles et pose la question de leur recours lors d'une transition de pouvoir.

C) Réinstaurer, construire ou détruire : l'image et le symbole, des outils utiles à une transition politique ?

Cette section, même si elle s'attarde surtout sur la transition de régime, comprend une chronologie un peu plus large, sortant des limites de l'été 1815. Cette parenthèse au long court se justifie pour observer et analyser au mieux l'utilisation et la destruction des différentes images. L'antagonisme symbolique entre arbres de la liberté et croix de mission illustre parfaitement l'instrumentalisation politique. Selon l'historien Emmanuel Fureix, les arbres de la liberté sont les sémaphores civiques les plus visibles de l'espace public durant notre période²⁵⁴. Ces arbres, symbolisant les droits naturels, sont plantés durant la Révolution (entre 1790 et 1792) et se dressent la plupart du temps devant les bâtiments d'importance de l'Ancien Régime. Les croix de mission constituent l'envers du décor puisqu'elles exaltent la chrétienté monarchique, l'expiation révolutionnaire et que la présence de fleurs de lys incrustées renvoie au mythe de « l'alliance du trône et de l'autel »²⁵⁵. À Montpellier, lors de l'annonce du retour du roi le 15 juillet 1815, les arbres de la liberté plantés par les fédérés durant les Cent-Jours sont arrachés pour être remplacés par des croix de mission²⁵⁶. Cette action met en lumière la volonté des autorités de marquer le changement de régime politique et dans un sens plus large des modes de pensée. Les croix de mission sont utilisées pour symboliser l'alliance ancestrale entre la

²⁵² A.D. de l'Hérault, 1 M 868, *Fin des Cent jours, changement de pouvoir après l'abdication de l'Empereur (1815)*.

²⁵³ J.-P. THOMAS, *Précis historique des événements arrivés à Montpellier pendant les Cent-Jours de l'interrègne...*, *op. cit.*, p. 49.

²⁵⁴ E. FUREIX, « L'arbre de la liberté dans le Midi »..., *art. cit.*, p. 51.

²⁵⁵ *Ibid.*, p. 54.

²⁵⁶ E. de WARESQUIEL, *Penser la Restauration...*, *op. cit.*, p. 119.

religion catholique et la royauté. Cette dernière se légitime en occupant l'espace public avec des symboles compréhensibles par toutes et tous.

Cette annonce induit évidemment un basculement du paradigme symbolique et cela ne concerne pas uniquement les croix de mission. En effet, lorsque la nouvelle de l'entrée de Louis XVIII dans Paris parvient à Montpellier, la Seconde Restauration est proclamée et les autorités civiles, avec la population, arborent les signes distinctifs de la monarchie²⁵⁷. Seuls les militaires de la Citadelle demandent un sursis et gardent le drapeau tricolore, puisque la dépêche annonçant le retour du roi n'avait pas d'injonction précise à l'égard de l'armée²⁵⁸. Un second courrier, du ministre de la Guerre cette fois-ci, arrive dans l'après-midi et la sphère militaire, par souci hiérarchique, consent à porter la cocarde blanche et faire flotter le drapeau royaliste au-dessus de leur place forte²⁵⁹. La pression populaire joue aussi un rôle dans ce changement de couleurs et on remarque ici la valeur des couleurs et symboles dans l'esprit de la population qui assimile le blanc au royalisme. Les élites royalistes savent pertinemment que les habitants effectuent cette association mentale (entre couleur et régime politique) et par conséquent, ils utilisent ce moyen pour montrer l'installation du royalisme et légitimer la Seconde Restauration auprès des habitants.

Une lettre du doyen du conseil de préfecture adressée au sous-préfet de Montpellier (le 16 juillet 1815) parle de l'entrée du roi dans Paris sous les « acclamations unanimes » des citoyens. Il renchérit en affirmant que dans la capitale, le drapeau blanc flotte au-dessus de toutes les maisons ainsi que tous les édifices publics²⁶⁰. Même si cette affirmation est erronée, la couleur blanche est encore utilisée pour signifier l'adhésion massive au royalisme. Une seconde lettre, écrite deux jours plus tard par le doyen du conseil de préfecture et envoyée au sous-préfet de Montpellier invite les administrés à tous se ranger « sous la bannière des lys²⁶¹. » C'est ici le symbole ancestral de la royauté qui est utilisé pour rassembler la population derrière un roi, un système politique et plus généralement un mode de vie. Parallèlement, lors de l'annonce du retour du roi, d'autres actions sont menées dans la rue : des effigies de fédérés sont promenées dans la rue et elles sont livrées à la vindicte populaire²⁶². Les symboles peuvent

²⁵⁷ P. TRIOMPHE, *1815 la Terreur blanche...*, *op. cit.*, p. 140.

²⁵⁸ J.-P. THOMAS, *Précis historique des événements arrivés à Montpellier pendant les Cent-Jours de l'interrègne...*, *op. cit.*, p. 60.

²⁵⁹ P. TRIOMPHE, *1815 la Terreur blanche...*, *op. cit.*, p. 140.

²⁶⁰ A.D. de l'Hérault, 8 R 5, *Retour de Louis XVIII après les Cent Jours (juillet-août 1815)*.

²⁶¹ *Ibid.*

²⁶² C. DESMAZES, *Continuation du Petit Thalamus [de la Ville de Montpellier]. Premier volume, depuis le premier janvier 1814 jusqu'à la révolution de 1830,...*, *op. cit.*, p. 101.

donc être utilisés pour décrédibiliser ou humilier les soutiens de Napoléon, renforçant leur instrumentalisation politique dans un contexte de transition de pouvoir.

Les exemples qui suivent sortent du cadre chronologique de cette première partie du mémoire de recherche et même des bornes générales, qui se concentrent sur l'été 1815. Les élections des députés de la chambre, le 14 août 1815, sont une échéance primordiale pour la Seconde Restauration naissante. Une lettre du préfet au maire (le 8 août 1815) indique que la salle du concert (jouxant la salle des spectacles, qui correspond à l'actuel opéra de la Comédie) est ordinairement le lieu de réunion des collèges électoraux. Cette salle est commode pour les élections, mais des emblèmes républicains y sont présents. Il désire donc les enlever et a chargé le directeur des domaines de faire une inspection. Ce dernier a affirmé que « les draperies, rubans, cocardes tricolores, aigles étant très étendues et trop nombreux » ce n'était pas possible de substituer cette décoration avant le jour des élections le 14 août²⁶³. Naturellement, il est inconcevable pour les royalistes d'effectuer des élections dans un tel lieu. Au-delà de l'importance politique du symbole, cet exemple montre la longueur d'une transition politique, qui à l'instar de Rome, ne se fait pas en un jour.

La question des bustes mérite d'être soulevée et une lettre du ministre de la Police Élie Decazes au préfet de l'Hérault, le 24 octobre 1815, communique de précieuses informations²⁶⁴. Le ministre rappelle au préfet qu'il existe encore dans son département un grand nombre de bustes et de portraits de Bonaparte. Même si ces images sont conservées dans des lieux à l'abri des regards, cela représente un scandale pour Élie Decazes. Cela entretient selon lui les « espérances criminelles des ennemis du gouvernement²⁶⁵ ». Il ordonne donc au préfet de faire transférer toutes ces images de Bonaparte à la préfecture afin de les faire détruire. Les ouvrages grossiers sont aussi voués à être détruits mais le ministre demande au préfet d'épargner les objets d'art. Les demeures particulières sont même visées, à condition que la propriété individuelle soit respectée. Il doit user de persuasion pour pouvoir briser ces images dans les propriétés privées. Ces mesures s'étendent également aux drapeaux et cocardes et le ministre compte sur le zèle du préfet. La dimension iconoclaste est toujours présente durant l'automne 1815, même si elle n'est plus exécutée par les classes populaires : en effet, c'est le gouvernement légitime qui ordonne la destruction d'images. On peut parler à ce titre d'iconoclasme étatique. Le processus de destruction de ces images est assez long et le pouvoir

²⁶³ A.M. de Montpellier, 1 K 602/7, *Élections du 14 août 1815, correspondance*.

²⁶⁴ A.D. de l'Hérault, 1 M 876, *Destruction des emblèmes impériaux : instructions générales (décembre 1815-1816), réponses des communes (décembre 1815-novembre 1816)*.

²⁶⁵ *Ibid.*

semble y accorder une grande importance, puisque cela représente le moyen d'occulter le Premier Empire de la mémoire des Français. À l'échelle Montpelliéraine, la tâche semble complexe puisque deux mois après, des images de l'empereur subsistent.

Une lettre du doyen du conseil de préfecture au maire de Montpellier (8 décembre 1815) montre que presque deux mois après, le problème des bustes de Napoléon n'est pas encore résolu²⁶⁶. En effet, de nombreux édifices publics dans l'Hérault ont encore dans leurs magasins des bustes de Bonaparte. Le doyen qualifie cette conservation de scandale entretenant les espérances des



Figure 6 : Buste de Napoléon Bonaparte datant du XIX^e siècle.

partisans de l'Empereur²⁶⁷. Il ordonne que le maire de Montpellier les fasse retirer de sa commune avec tous les autres signes particuliers comme les drapeaux, les cocardes, les cachets... Il compte sur le zèle du maire et lui demande de fournir des renseignements sur l'avancement de cette tâche. Le discours par rapport à la lettre d'octobre, précédemment étudiée, est identique. Ce qui importe, c'est d'observer l'acharnement des autorités pour retirer ces symboles. La question des bustes montre encore une fois l'importance politique de ces objets et la difficulté pour les faire disparaître.

²⁶⁶ A.M. de Montpellier, NC 2861, Police, surveillance (1815-1816).

²⁶⁷ *Ibid.*

Les Cent-Jours voient donc une cristallisation progressive de la violence ainsi qu'une bipolarisation des opinions. Tout ceci débouche sur une explosion paroxysmique de la violence, le 27 juin et le 2 juillet 1815. La violence physique prime, mais il ne faut pas oublier la présence de la violence verbale. Par ailleurs, l'iconoclasme est également une forme de violence et cette dernière section sur l'importance des symboles pour une transition politique, sert à établir le lien vers la seconde partie de notre mémoire. La violence désordonnée opérant durant le mois de juin et le début du mois de juillet 1815 laisse progressivement la place à une violence beaucoup plus mesurée et exercée par les royalistes, réinstallés dans les différentes sphères de pouvoir. Cependant, la foule prend part dans les exactions menées à l'encontre des patriotes. Cette seconde partie reprend une trame chronologique plus linéaire et traite du mois de juillet 1815. La transition pose également la question de l'équilibre entre adhésion et répression.

Seconde partie
La transition de régime, entre adhésion
et répression
(juillet)

La transition de régime intervenant à Montpellier au cours du mois de juillet 1815 amène son lot de bouleversements. Parmi ceux-ci nous trouvons une épuration administrative précoce et radicale : les différents soutiens de Napoléon sont écartés des fonctions clés à Montpellier et partout ailleurs en France. Cette purge s'accompagne d'une répression protéiforme à l'encontre des patriotes, incluant les individus déjà victimes de l'épuration administrative. Une liste de proscription est produite par le marquis de Montcalm et il est intéressant de noter ici une référence à la Rome antique, renvoyant à la célèbre liste de proscription de Sylla contre les Marianistes, à la fin de guerre civile de 82 avant J.-C.²⁶⁸ (ce mode d'action est également utilisé à l'encontre des Girondins en 1793, durant la Révolution). Ces actions ont évidemment un certain nombre de conséquences que nous analysons au sein de cette seconde partie.

Par ailleurs, cette répression a un lien avec l'augmentation significative des désertions au sein de la Garde nationale de l'Hérault. L'exemple étudié concerne uniquement le premier bataillon (trois compagnies de chasseurs et trois compagnies de grenadiers) et les chiffres sont assez édifiants. La question de l'adhésion est abordée, au travers d'un chapitre sur « l'esprit public », un terme qui correspond à « l'opinion publique », davantage utilisé de nos jours. L'adhésion au royalisme cohabite donc avec la répression dirigée contre les patriotes ; pis encore, la première peut alimenter la seconde. Rappelons également que durant ce mois de juillet 1815 règne une tension prononcée et pesante, conjuguée à la chaleur estivale, qui n'arrange rien.

²⁶⁸ François HINARD, *Sylla*, Paris, Fayard, 1985, p. 182.

Chapitre 1 – Fin du Premier Empire à Montpellier et épuration administrative

La première quinzaine de juillet 1815 est assez mouvementée puisque le général Gilly adopte une posture répressive juste après les émeutes du 2 juillet. Cependant, sa conduite peut sembler paradoxale puisqu'il appelle la population au calme. Cela se fait peut-être dans l'optique des pourparlers pour la cessation des combats entre royalistes et patriotes. Quoiqu'il en soit, l'Empire chute et Montpellier se retrouve témoin (à l'instar des autres villes françaises) d'une passation de pouvoir. Les royalistes, avec Montcalm en tête, prennent l'administration en main très rapidement, tout en procédant à une purge des éléments patriotes.

A) La conduite changeante de Gilly après les émeutes, entre répression et appels au calme

Une fois Montcalm parti avec ses troupes, le général Gilly adopte une conduite agressive avec plusieurs mesures. Il fait loger ses troupes du Gard chez les habitants aisés de Montpellier dès le 2 juillet²⁶⁹. Cela peut s'expliquer par le manque de vivres puisque le couvert, en plus du logis, est à la charge des royalistes aisés, victimes de cet accueil forcé. Cette mesure, avec une composante pratique, rappelle aussi les dragonnades employées par Louis XIV, définies de la manière suivante par l'encyclopédie Larousse :

« Persécution utilisée, à l'encontre des protestants, comme moyen de conversion, par le gouvernement de Louis XIV. Autorisée par Louvois en 1681 et mise en pratique avec brutalité par plusieurs intendants (Bâville, Foucault, Marillac), la dragonnade consistait à loger chez les protestants des dragons qui étaient autorisés à exercer sur leurs hôtes tous les sévices (excepté le viol et le meurtre) pour obtenir leur conversion. Cet emploi de "missionnaires bottés" se poursuivit jusqu'en 1698.²⁷⁰ »

Des différences notables subsistent cependant puisqu'aucun sévices à l'encontre des habitants n'est rapporté dans les sources et que cette occupation n'a pas pour but d'obtenir de conversion religieuse. Le seul lien avec cette pratique réside dans la domiciliation des soldats chez les habitants. Il n'est même pas sûr que Gilly a en tête les dragonnades quand il décide de loger ses troupes dans certains foyers montpelliérains.

²⁶⁹ J.-P. THOMAS, *Précis historique des événements arrivés à Montpellier pendant les Cent-Jours de l'interrègne...*, *op. cit.*, p. 54.

²⁷⁰ Les dragonnades sous le règne de Louis XIV, définition donnée par l'encyclopédie Larousse : <https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/dragonnade/44710#:~:text=Pers%C3%A9cution%20utilis%C3%A9e%20%C3%A0%20l'encontre,le%20gouvernement%20de%20Louis%20XIV.>

Toujours le 2 juillet, juste après les émeutes, le général patriote accuse les habitants des différents troubles survenus dans une proclamation. Au lieu d'apaiser la situation, il surenchérit en disant « que les factieux tremblent, ils vont enfin être atteints. L'indulgence à son terme, il est temps que la loi en fasse justice.²⁷¹ » Cette déclaration maladroite (visible en annexe 6) échauffe davantage les esprits. Le soir, il prend des otages royalistes qu'il mène à la Citadelle tout en forçant les habitants à mettre le drapeau tricolore aux fenêtres²⁷². Le 3 juillet, des travaux pour masquer les batteries (avec de nouveaux parapets) de la Citadelle sont entrepris et le contribuable est sommé de payer les frais tout comme les vivres fournis aux travailleurs²⁷³. C'est le même jour que le préfet de l'Hérault reçoit une circulaire du ministère de l'Intérieur. Cette dernière informe que les représentants des chambres travaillent pour garder l'indépendance de la France tout en perfectionnant la constitution. Dans l'attente d'un État stable, le commissaire (ministre par intérim) demande aux préfets de redoubler d'efforts pour maintenir la tranquillité tout en exécutant les mesures nécessaires au salut de l'État²⁷⁴. Force est de constater que la volonté étatique ne concorde pas avec l'action menée par Gilly, qui provoque d'une certaine manière la population en rejetant la responsabilité des émeutes sur eux.

Les différentes mesures punitives sont complétées le 4 juillet par des visites à domicile chez les royalistes, afin de trouver de possibles armes²⁷⁵. Cette opération est certainement motivée par une dimension de maintien de l'ordre, du fait de la conviction forte de Gilly qui l'amène à penser que c'est lui qui doit assurer la tranquillité publique²⁷⁶. L'aspect pratique semble toujours valable ici puisque les patriotes récupèrent le même jour 19 paquets de cartouches venant de la mairie et ayant échappé aux fouilles royalistes²⁷⁷. Il n'est pas fantaisiste de penser que les fusils récupérés chez les opposants puissent servir pour les soldats fidèles à Napoléon. C'est à partir de cette journée du 4 juillet que le discours du général Gilly change du tout au tout : en effet, il adresse une lettre à l'évêque où il lui demande de profiter de son autorité spirituelle afin d'intimer le calme à la population²⁷⁸. Le lendemain, il adresse une proclamation aux habitants de Montpellier où il appelle solennellement à la paix et à l'union. Par ailleurs, il

²⁷¹ *Le Véridique*, n°1178, 4 juillet 1815.

²⁷² J.-P. THOMAS, *Précis historique des événements arrivés à Montpellier pendant les Cent-Jours de l'interrègne...*, *op. cit.*, p. 54.

²⁷³ V.-L. SOULIER, *Recherches historiques et chronologiques pour servir à l'histoire de Montpellier...*, *op. cit.*

²⁷⁴ A.D. de l'Hérault, 1 M 868, *Fin des Cent jours, changement de pouvoir après l'abdication de l'Empereur (1815)*.

²⁷⁵ J. PITT, *Le préfet de l'Hérault et la crise de 1814 à 1816...*, *op. cit.*, p. 83.

²⁷⁶ C. HERAIL-GILLY, *Terreur rouge, terreur blanche dans le Midi...*, *op. cit.*, p. 183.

²⁷⁷ A.M. de Montpellier, 2 D 148, *Copie de lettres, registre du 5 octobre 1814 au 23 septembre 1815*.

²⁷⁸ *Ibid.*

avance même la possibilité de se repentir, à condition que la population se soumette à lui²⁷⁹. Dans une lettre adressée à Gilly, le maire l'informe que les visites domiciliaires ont porté leurs fruits : 82 fusils ont été récupérés chez les royalistes et le maire demande en contrepartie que le général libère les différents otages²⁸⁰. Le commissaire impérial procède à la libération des personnes retenues (excepté trois, pour des raisons inconnues) durant la soirée du 5 juillet²⁸¹. Après avoir donné des instructions à son subalterne Forestier (il ne doit céder la place qu'à l'unique condition de la présence d'un nouveau pouvoir légal à Paris), Gilly part de Montpellier dans la nuit du 5 au 6 juillet, à destination de Nîmes, où il juge sa présence plus importante²⁸².

Les chevaux réquisitionnés par Montcalm à la gendarmerie lors des émeutes du 2 juillet doivent être remboursés. Cependant, les gendarmes ne disposent pas de ressources financières et c'est donc encore une fois les habitants aisés qui se font réquisitionner²⁸³. Une sorte de répression financière est à l'œuvre ici puisqu'une autre mesure coercitive est mise en place dès le 7 juillet : le conseil municipal taxe 100 habitants de la ville (certainement les royalistes les plus fortunés) à hauteur de 100 francs chacun pour des fournitures à l'armée en place à la Citadelle²⁸⁴. La vengeance est une des composantes de ces mesures financières mais il faut également avoir à l'esprit que dans ce contexte de vide étatique, les caisses de la ville ainsi que celles des militaires sont très peu remplies²⁸⁵. La motivation purement pécuniaire est donc présente, rejoignant le célèbre adage : l'argent est le nerf de la guerre.

Le 9 juillet, la population de Montpellier est informée d'une suspension d'armes entre les troupes françaises et les Alliés. Cette nouvelle suggère le retour des Bourbons sur le trône et comble de joie les habitants, majoritairement royalistes. La joie est cependant de courte durée puisque le même jour, des rumeurs circulent sur l'avancée de l'armée royale vers Montpellier²⁸⁶. Le spectre d'un possible retour de la violence plonge les royalistes dans une appréhension et une peur prononcée. Les fédérés à l'annonce de ces nouvelles et de ces rumeurs, commencent à fuir la ville par peur d'un basculement vers un pouvoir royaliste. Cependant, une

²⁷⁹ C. HERAIL-GILLY, *Terreur rouge, terreur blanche dans le Midi...*, *op. cit.*, p. 183.

²⁸⁰ A.M. de Montpellier, 2 D 148, *Copie de lettres, registre du 5 octobre 1814 au 23 septembre 1815*.

²⁸¹ J.-P. THOMAS, *Précis historique des événements arrivés à Montpellier pendant les Cent-Jours de l'interrègne...*, *op. cit.*, p. 55.

²⁸² C. HERAIL-GILLY, *Terreur rouge, terreur blanche dans le Midi...*, *op. cit.*, p. 183.

²⁸³ J.-P. THOMAS, *Précis historique des événements arrivés à Montpellier pendant les Cent-Jours de l'interrègne...*, *op. cit.*, p. 56.

²⁸⁴ C. DESMAZES, *Continuation du Petit Thalamus [de la Ville de Montpellier]. Premier volume, depuis le premier janvier 1814 jusqu'à la révolution de 1830...*, *op. cit.*, p. 91.

²⁸⁵ A.M. de Montpellier, 2 D 148, *Copie de lettres, registre du 5 octobre 1814 au 23 septembre 1815*.

²⁸⁶ J.-P. THOMAS, *Précis historique des événements arrivés à Montpellier pendant les Cent-Jours de l'interrègne...*, *op. cit.*, p. 57.

rumeur est, par définition, différente de la vérité (même si parfois elles peuvent se vérifier). Les habitants ignorent qu'à ce moment, les autorités patriotes d'un côté et royalistes de l'autre, organisent des pourparlers dans l'optique d'une cessation des combats.

B) Des pourparlers de paix entre royalistes et patriotes : l'utilité d'un accord bipartite

Les émissaires patriotes sont envoyés auprès de Montcalm pour négocier²⁸⁷. À ce moment, les partisans de l'empereur ont conscience que leur régime est en train de chuter et ce constat les pousse à parlementer avec l'ennemi. Les autorités administratives de la ville constituent un troisième acteur dans ces négociations puisqu'elles doivent faire accepter la convention militaire au camp patriote puis royaliste²⁸⁸. Les délibérations du conseil municipal (9 juillet) rendent compte de cette volonté de discuter d'une suspension d'armes tout en maintenant le *statu quo*. Le texte est ratifié par Montcalm, et Forestier est autorisé à apposer sa signature par Gilly²⁸⁹. D'autres acteurs interviennent par la suite avec les exemples des conseils municipaux de Béziers ou de Narbonne. Le cadre départemental est dépassé et cela suggère la possible importance de cette convention. Rappelons que cette dernière ne concerne pas uniquement la ville de Montpellier. Forestier approuve la totalité de ce texte le 11 juillet dont la teneur est la suivante :

« 1° Les hostilités cesseront dès ce jour de part et d'autre dans toute l'étendue de ce département ; elles ne pourront être reprises sans s'être avertis réciproquement 24h à l'avance.

2° Les parties belligérantes resteront dans le statu quo sans pouvoir exercer de part ni d'autre aucune hostilité contre les communes qui se trouvent respectivement occupées ; les autorités impériales ne pourront inquiéter les communes qui ont arboré l'étendard du roi ; chacun restera sur le territoire respectivement occupé.

3° La présente convention cessera s'il était reconnu que les armées du roi ou de ses alliés n'ont point consenti de suspension d'armes ; elle sera soumise à l'approbation des chefs respectifs : Néanmoins elle sera exécutée de bonne foi et part et d'autre sans que dans aucun cas et sous aucun prétexte elle puisse être rompue sans être prévenue 24h à l'avance.

4° Les personnes et les propriétés seront respectivement respectées. La convention est approuvée le 11 juillet par les députés revenus à Montpellier et par le responsable militaire Forestier.²⁹⁰ »

²⁸⁷ J. PITT, *Le préfet de l'Hérault et la crise de 1814 à 1816...*, *op. cit.*, p. 83.

²⁸⁸ A. BARRAUT, *L'esprit public dans l'Hérault pendant les Cent-Jours et la « Terreur blanche » (1815-1816)...*, *op. cit.*, p. 144.

²⁸⁹ A.M. de Montpellier, NC 2953, *Police, Haute Police, lettres du préfet, ordonnance suspectes*.

²⁹⁰ J.-P. THOMAS, *Précis historique des événements arrivés à Montpellier pendant les Cent-Jours de l'interrègne...*, *op. cit.*, p. 58.

Le même jour, un arrêté du conseil municipal est pris pour annoncer l'arrêt des hostilités dans l'Hérault (voir annexe 7 pour les délibérations). Cette information est placardée un peu partout dans Montpellier²⁹¹. Il semble néanmoins que dans cette convention, la bonne foi des signataires n'était que pure politesse : une lettre du marquis de Montcalm envoyée le 14 juillet au duc d'Angoulême reconnaît l'inutilité de cette convention militaire. Pis encore, cela lui accorde un répit pour perfectionner ses troupes, qui en ont grandement besoin²⁹². Parallèlement, le marquis procède à des nominations administratives allant à l'encontre de celles de la commission gouvernementale assurant l'intérim depuis la chute de Napoléon. La convention, même s'il n'est que de façade, favorise un certain désir pacifique des habitants, qui craignent des heurts violents lors d'une possible transition entre l'Empire et la monarchie²⁹³.

Le vent commence à tourner et l'exemple des fédérés est significatif. Ces derniers avaient projeté de faire un grand banquet dans le Jardin des Plantes le 14 juillet (certainement pour commémorer la première fête de la fédération). Cependant, ils sont obligés de se raviser quand ils apprennent que la ville de Lyon, ainsi que ses alentours, sont occupées par les troupes Autrichiennes. C'est à partir de ce moment que les désertions (déjà présentes en nombre) se multiplient vraiment au sein des fédérés²⁹⁴. La Citadelle s'affaiblit et la publication dans *le Véridique*²⁹⁵ de la proclamation royale de Cambrai (rédigée par Louis XVIII le 28 juin 1815) indique un très probable retour de la monarchie en France. Comme nous l'avons indiqué en introduction de ce mémoire, la lenteur des communications au début du XIX^e siècle est un élément à prendre en compte. En effet, au moment où les spéculations sur l'avenir de la Nation se multiplient à Montpellier le 14 juillet, cela fait presque une semaine que Louis XVIII est entré dans Paris et a repris son trône (8 juillet). Cependant, avec les moyens de communication de l'époque, cette nouvelle arrive à Montpellier que le 15 juillet et apporte son lot de bouleversements dans de nombreux domaines.

²⁹¹ C. DESMAZES, *Continuation du Petit Thalamus [de la Ville de Montpellier]. Premier volume, depuis le premier janvier 1814 jusqu'à la révolution de 1830,...*, op. cit., p. 91.

²⁹² A. BARRAUT, *L'esprit public dans l'Hérault pendant les Cent-Jours et la « Terreur blanche » (1815-1816)...*, op. cit., p. 145-146.

²⁹³ *Ibid.*, p. 164.

²⁹⁴ J.-P. THOMAS, *Précis historique des événements arrivés à Montpellier pendant les Cent-Jours de l'interrègne...*, op. cit., p. 59.

²⁹⁵ *Le Véridique*, n°1182, 13 juillet 1815.

C) La passation de pouvoir montpelliéraine du 15 juillet et le rôle de Montcalm dans le fonctionnement administratif

C'est à 5h30 du matin qu'une estafette du baron de Vitrolles (il est à l'origine de l'ordonnance du 12 mai 1814 concernant la réorganisation des corps de l'armée française en tant que secrétaire d'État) apporte la nouvelle tant attendue par la population : Louis XVIII dit « le désiré » est entré dans Paris le 8 juillet dernier. Le conseil municipal, après une délibération exceptionnelle, décide de faire connaître cette information à la population²⁹⁶. Comme nous l'avons expliqué précédemment, la ville de Montpellier se pare des couleurs royalistes sur tous ses édifices publics et ses maisons. Seule la Citadelle (les autorités militaires en somme) demande un sursis, puisque cette dépêche du baron de Vitrolles ne fait pas office d'injonction²⁹⁷. Montcalm annonce au même moment que la convention signée quelques jours plus tôt est rompue : l'armée royaliste est en passe de marcher vers Montpellier, mais six notables dissuadent le marquis d'effectuer cette action militaire. Le commissaire extraordinaire royal se rétracte finalement²⁹⁸. En vertu de l'arrêté du 28 juin, Ange Jean Michel Bonaventure Dax d'Axat reprend ses fonctions de maire et Paul Ainé occupe l'intérim en tant que préfet de l'Hérault, en attendant l'arrivée du chevalier de Brévannes, nommé préfet par le roi²⁹⁹.

Le lendemain, les autorités militaires reçoivent l'ordre de leur hiérarchie et Forestier informe le maire qu'il est disposé à rendre la Citadelle et faire tirer 100 coups de canon en l'honneur du retour du roi³⁰⁰. *Le Véridique*, que nous utilisons fréquemment en tant que source, voit la mention « Empire Français » supprimée sur sa première page³⁰¹. Le journal, dans son édition du 16 juillet, communique la nouvelle avec les proclamations du roi et celle du duc de Wellington, datées du 7 juillet. Le 17 juillet aux alentours de 19 heures, Montcalm arrive à Montpellier avec son armée et cumule désormais plusieurs fonctions : commissaire extraordinaire, préfet et maréchal de camp³⁰². Le préfet a un rôle administratif et politique : le journal *Le Véridique* est sous sa surveillance et les maires sont nommés par lui, tout comme les adjoints des communes de moins de 5000 habitants³⁰³. La Restauration reprend le modèle

²⁹⁶ J.-P. THOMAS, *Précis historique des événements arrivés à Montpellier pendant les Cent-Jours de l'interrègne...*, *op. cit.*, p. 59.

²⁹⁷ *Ibid.*, p. 60.

²⁹⁸ *Ibid.*

²⁹⁹ J. PITT, *Le préfet de l'Hérault et la crise de 1814 à 1816...*, *op. cit.*, p. 83.

³⁰⁰ J.-P. THOMAS, *Précis historique des événements arrivés à Montpellier pendant les Cent-Jours de l'interrègne...*, *op. cit.*, p. 61.

³⁰¹ *Le Véridique*, n°1183, 16 juillet 1815.

³⁰² *La République*, n°202, dimanche 27 juillet 1873.

³⁰³ Y. BROHARD, *Le royalisme dans l'Hérault de 1814 à 1848...*, *op. cit.*, p. 45.

administratif hérité du Consulat et de l'Empire : le roi choisit les préfets, les conseillers généraux et les conseillers d'arrondissements³⁰⁴.

Cependant, une dualité administrative est présente, puisque le marquis de Montcalm procède à ses propres nominations administratives, sous l'autorité du duc d'Angoulême. Ainsi, il réintègre tous les fonctionnaires évincés pendant les Cent-Jours³⁰⁵. Le marquis, dès qu'il arrive à Montpellier, affiche clairement ses ambitions : il reconnaît que les événements de juin et juillet ont mis le département dans le désordre et qu'il faut donc arranger la situation avec « précaution et maturité³⁰⁶ ». Cela passe par de bonnes nominations et Montcalm demande donc des renseignements pour effectuer ces nominations. Les fonctionnaires qui sont accusés d'infidélité ou de rébellion envers le roi sont donc écartés par le marquis. À l'inverse, il faut une liste de personnes recommandables pour exercer les différentes fonctions administratives. Selon Montcalm, « l'autorité est là pour soutenir les Bons, et pour punir les méchants³⁰⁷ ». Cette attitude met en lumière le fait « Montcalm exerce une autorité partisane contre les fédérés³⁰⁸. » Il congédie très rapidement les directeurs de l'enregistrement ainsi que celui des contributions. Également, deux sous-préfets sont remerciés ainsi que de nombreux maires et conseillers municipaux³⁰⁹. Ces remplacements ne sont qu'une goutte d'eau dans l'océan de l'épuration administrative héraultaise.

D) Purger l'administration de « l'autorité odieuse d'un usurpateur »

Cette expression, présente dans l'extrait d'une feuille d'audience du tribunal civil de Montpellier (21 juillet 1815)³¹⁰, montre un certain dégoût (en plus de l'animosité préexistante) à l'égard de Napoléon et de l'Empire. C'est entre autres ces éléments qui poussent le marquis de Montcalm à mener une épuration administrative dans l'Hérault. Les remplacements sont effectués directement après le 15 juillet, cependant, il faut remarquer que le commissaire extraordinaire royal de l'Hérault n'attend pas cette date pour procéder aux nominations. En effet, la précocité est de mise, puisque certaines dispositions sont prises dès le mois de juin 1815, alors que les élites royalistes débarquaient seulement sur les côtes languedociennes. Les

³⁰⁴ *Ibid.*, p. 44.

³⁰⁵ J. PITT, *Le préfet de l'Hérault et la crise de 1814 à 1816...*, *op. cit.*, p. 85.

³⁰⁶ A.D. de l'Hérault, 1 M 871, *Affaires politiques générales pour le département (1815)*.

³⁰⁷ *Ibid.*

³⁰⁸ Y. BROHARD, *Le royalisme dans l'Hérault de 1814 à 1848...*, *op. cit.*, p. 47.

³⁰⁹ *Ibid.*

³¹⁰ A.D. de l'Hérault, 1 M 868, *Fin des Cent jours, changement de pouvoir après l'abdication de l'Empereur (1815)*.

registres de la préfecture héraultaise nous donnent de nombreux exemples dont cet arrêté pris le 25 juin 1815 :

« Louis-Hyppolite Marquis de Montcalm, chevalier de l'ordre royal militaire de Saint-Louis, officier de la légion d'honneur ; par ordre de son altesse royale, Monseigneur duc d'Angoulême, lieutenant général du royaume dans le Midi, en date du 10 juin 1815, commissaire du roi dans le département de l'Hérault. Vu les instructions du 3 juin 1815 signées le Baron de Damas lieutenant général et notamment le paragraphe de l'article 4 ainsi conçu, Un commissaire général de police sera également nommé par chaque département. Arrête

Article 1er : Monsieur Louis Hypolite Grenier avocat, est nommé commissaire général de police dans le département de l'Hérault.

Article 2 : Le commissaire général de police aura son siège au chef-lieu du département, et entrera en fonctions dès que la force majeure qui empêche les ordres du roi de recevoir leur exécution aura cessé successivement sur tous les points du département.

Fait et arrêté à Béziers le 25 juin 1815.³¹¹ »

La volonté de structurer l'administration (en l'occurrence le maintien de l'ordre avec la police) est clairement affichée. De plus, au moment où cet arrêté est pris, rien ne garantit l'accession au pouvoir des royalistes, que ce soit dans l'Hérault ou la France en général. Dès le 15 juillet, les nominations se multiplient tout comme les prises de fonctions. Par exemple, dans la police, Jacques Poujoulac remplace M. Baumelle (destitué de ses fonctions) en tant que commissaire. À cette occasion, un serment est prêté par le nouvel occupant du poste :

« Je jure et promets à dieu de garder obéissance et fidélité au Roi, de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligne qui serait contraire à son autorité et si dans le ressort de mes fonctions ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose à son préjudice, je le ferai connaître au Roi.³¹² »

La dimension religieuse est logiquement présente, montrant l'indissociabilité de la religion avec la royauté. Ce serment est commun à toutes les nominations administratives, même s'il peut parfois y avoir certaines variations sémantiques. Malgré cela, les prises de fonctions administratives restent très normées.

L'épuration touche un très grand nombre de branches : au-delà de la direction policière que nous venons d'évoquer, les juges et avocats sont également concernés. Le mémoire de recherche de Yannick Brohard donne de précieuses indications, avec une épuration relative chez les juges de paix : 29.5% sont congédiés à la prise de pouvoir royaliste le 15 juillet³¹³. Les avocats sont davantage touchés, même si aucun chiffre précis n'est avancé. Les élites locales

³¹¹ A.D. de l'Hérault, 8 R 5, *Retour de Louis XVIII après les Cent Jours (juillet-août 1815)*.

³¹² A.M. de Montpellier, 2 D 10, *Arrêtés de la Mairie du 15 octobre 1814 au 10 juillet 1817*.

³¹³ Y. BROHARD, *Le royalisme dans l'Hérault de 1814 à 1848...*, op. cit., p. 52.

des Cent-Jours ne sont pas épargnées puisque le premier président de la cour de Montpellier, le baron Duveyrier, est renvoyé pour avoir affiché son soutien à la cause impériale (il a voté les actes additionnels). Le 29 juillet 1815, il est donc remplacé par le baron Fulcrand de Boussairolles³¹⁴. Au-delà des fonctions qui touchent le droit, l'épuration est menée dans les instances militaires (le chef du bureau militaire), dans l'état civil ou encore dans la loterie royale de Montpellier³¹⁵. Ainsi, sept remplacements sont effectués lors des quatre premiers jours de la réinstallation de la monarchie à Montpellier³¹⁶. Le chiffre est conséquent, dans la mesure où ce sont les hautes hiérarchies qui sont épurées. Cependant, tous les échelons sont purgés avec l'exemple des magistrats comme nous l'avons précédemment expliqué. Par exemple, Guillaume Laurès est nommé greffier au tribunal de commerce en remplacement de M. Arbieu, destitué³¹⁷.

Cette épuration est logiquement accompagnée d'une forte activité administrative comme le montre les registres d'arrêtés : du 21 juillet 1815 à la fin du mois de septembre, 133 arrêtés sont pris contre 70 entre le 9 mai 1815 et le 21 juillet³¹⁸ (les deux périodes représentent le même nombre de jours). Cela représente grossièrement une variation du simple au double en faveur des royalistes. Un autre signe de l'intensité administrative est visible avec la réactivation d'instances disparues sous les Cent-Jours : c'est le cas du conseil des finances, remis au goût du jour à la suite de l'action de Montcalm. Ceux qui ont donné des fournitures pour les volontaires royaux peuvent voir leurs créances liquidées, s'ils fournissent les pièces justificatives audit conseil³¹⁹.

Ces actions entraînent des conséquences sur les fonctionnaires impériaux restants, confrontés à cette situation de crise. Les informations prennent de plus en plus de temps à parvenir et parfois la déformation des propos affolent certains administrateurs : leur peur est perceptible dans leur façon de rédiger les lettres³²⁰. Cette peur s'explique aussi par le fait que

³¹⁴ *Ibid.*, p. 49.

³¹⁵ A.M. de Montpellier, 2 D 420, *Correspondance reçue. Lettres d'autres administrations adressées à la municipalité, relatives au bureau militaire : envois d'actes d'incorporations, de désertions, de démobilisations, demandes de matériel, de logement pour le bataillon. Lettres adressées au Maire : envois d'affiches, de pétitions, de réclamations, demandes d'emplois, de secours. Lettres relatives au bureau de police : demandes de surveillance d'anciens détenus, d'arrestations pour défaut de passeport, d'enquêtes de moralité (1815).*

³¹⁶ A.M. de Montpellier, 2 D 10, *Arrêtés de la Mairie du 15 octobre 1814 au 10 juillet 1817.*

³¹⁷ A.D. de l'Hérault, 1 M 868, *Fin des Cent jours, changement de pouvoir après l'abdication de l'Empereur (1815).*

³¹⁸ A.D. de l'Hérault, 4 K 148, *Arrêtés de la sous-préfecture de Montpellier du 8 août 1812 au 27 janvier 1816.*

³¹⁹ A.D. de l'Hérault, 1 N 151, *Conseil Général, rapports du préfet, des chefs de services, pièces à l'appui des délibérations (1815).*

³²⁰ A. BARRAUT, *L'esprit public dans l'Hérault pendant les Cent-Jours et la « Terreur blanche » (1815-1816)...*, *op. cit.*, p. 164.

la plupart de leurs anciens collègues se font arrêter et emprisonner au fort Brescou³²¹ (situé sur une île au large d'Agde). Toutes ces nominations effectuées par Montcalm ne font pas forcément l'unanimité, que ce soit pour ses proches conseillers ou pour l'ensemble de la population de Montpellier. Quoi qu'il en soit, le *turnover* met en lumière (au-delà de la volonté de changement) la démarche de fiabilisation des rouages administratifs. Certains fonctionnaires, nous l'avons dit, sont emprisonnés pour leur attachement envers l'Empire mais ce ne sont pas les seuls visés puisque les arrestations arbitraires sont nombreuses.

³²¹ J. PITT, *Le préfet de l'Hérault et la crise de 1814 à 1816...*, *op. cit.*, p. 86.

Chapitre 2 – Arrestations arbitraires et répression : les partisans de Napoléon pris pour cible

L'établissement de la liste de proscription (le 24 juillet 1815) constitue le point de départ de la répression et des arrestations arbitraires. Les motifs sont nombreux et très souvent, la population se joint aux autorités pour réprimer ou dénoncer des patriotes, assez hétérogène sociologiquement. Parmi ces derniers, les fédérés sont particulièrement touchés, du fait de leur rôle dans les émeutes du 27 juin et du 2 juillet. Les conséquences de ces actions impulsées par Montcalm sont nombreuses et nous pouvons citer entre autres la surpopulation carcérale ou encore les multiples plaintes des familles d'accusés.

A) L'établissement d'une liste de proscription et la menée de l'action répressive

Lors de ce mois de juillet 1815, Louis XVIII est impuissant sur l'ensemble des répressions menées par les « terroristes blancs » dans le Midi de la France³²². Le massacre des Mamelouks à Marseille, l'assassinat du général Ramel à Toulouse ou encore le meurtre du maréchal Brune à Avignon constituent les exemples les plus frappants de la répression inhérente à la Terreur blanche. Même si la violence est moindre à Montpellier, les actions menées par les dirigeants royalistes ainsi que la population sont le témoin d'une haine latente à l'encontre des patriotes. Tout comme l'épuration administrative, le marquis de Montcalm agit précocement : une déclaration faite à Sète le 5 juillet 1815 voit la création d'un conseil de guerre et d'une commission militaire pour l'Hérault. Les membres, nommés ultérieurement, ont pour mission de traiter les questions de trahison, de rébellion et de secours aux rebelles. L'institution juge avec les pouvoirs des commissions militaires, les crimes et délits prévus par les lois et ordonnances du royaume³²³. Cette « cour martiale » dirigée contre les patriotes, s'apparente plutôt à un organe répressif n'agissant pas continuellement dans la légalité.

Quand Montcalm arrive à Montpellier le 17 juillet 1815, il organise un comité ayant pour but de dresser une liste de proscription. D'après *La République*, cet organe a également pour but d'exciter la rage populaire en utilisant les clivages politiques, religieux et les haines personnelles³²⁴. Ce constat est assez juste dans la mesure où les vengeances ordinaires

³²² L. NAGY, *D'une terreur à l'autre...*, op. cit., p. 16.

³²³ A.D. de l'Hérault, 8 R 5, *Retour de Louis XVIII après les Cent Jours (juillet-août 1815)*.

³²⁴ *La République*, n°202, dimanche 27 juillet 1873.

s'exercent durant la Terreur blanche à Montpellier et dans le Midi de la France. Les aspects politiques et religieux clivent également la population depuis les Cent-Jours. Une chasse aux fédérés se met en place avec des arrestations arbitraires et des vols ou pillages dans leurs maisons. Un exemple assez parlant est donné par *La République* : un voleur arrêté voit un témoin l'accuser d'être un fédéré et très rapidement, un attroupement se forme autour de lui. Il est molesté avec des pierres et il faut l'intervention de deux gendarmes, affirmant qu'il n'est pas un fédéré, pour que la vindicte de la foule cesse³²⁵. C'est dans ce contexte que le botaniste protestant, de Candolle, fuit vers Genève par crainte de possibles représailles à son encontre.

Même si les protestants ne semblent pas particulièrement visés à Montpellier, les patriotes font les frais de la répression et une enquête sur les émeutes de juin et juillet essaie de prouver leur totale culpabilité³²⁶. Montcalm effectue le 17 juillet une proclamation en faveur du roi, où il affirme que l'Hérault a totalement secoué le joug de l'opresseur (Napoléon). Il note cependant la présence de quelques rebelles et invite les habitants à rester calmes puisque selon lui, « l'autorité les punira »³²⁷. Cet appel au calme ne semble pas être écouté par la population puisque des fédérés sont, à de multiples reprises, molestés dans la ville le 17 juillet. La sortie de la Citadelle constitue l'exemple le plus significatif avec un attroupement massif lançant des pierres sur les fédérés (les gardes nationaux peinent à les protéger). De nombreux blessés sont à déplorer et la ruse doit même être utilisée pour éviter les troubles : des fédérés sont déguisés en gardes nationaux pour sortir et parfois, ils sont même travestis en femmes pour éviter la violence émanant de la foule³²⁸.

Une semaine plus tard, Montcalm prend un arrêté (voir annexe 3) qui constitue réellement le point de départ de cette répression. Une liste de proscription est présente avec plusieurs noms de personnes ayant pris part aux journées d'émeutes du 27 juin et du 2 juillet (surtout des fédérés et des soldats). Nous retrouvons également dans cette liste des fonctionnaires au service de Napoléon durant les Cent-Jours³²⁹. Les coupables sont donc envoyés au Brescou jusqu'à nouvel ordre du roi³³⁰. Un état des individus appréhendés à la suite de cet arrêté, sans date précise, montre que 126 personnes sont inculpées. Nous en retrouvons

³²⁵ *Ibid.*

³²⁶ J. PITT, *Le préfet de l'Hérault et la crise de 1814 à 1816...*, *op. cit.*, p. 76.

³²⁷ A.D. de l'Hérault, 8 R 5, *Retour de Louis XVIII après les Cent Jours (juillet-août 1815)*.

³²⁸ C. DESMAZES, *Continuation du Petit Thalamus [de la Ville de Montpellier]. Premier volume, depuis le premier janvier 1814 jusqu'à la révolution de 1830...*, *op. cit.*, p. 96.

³²⁹ A. BARRAUT, *L'esprit public dans l'Hérault pendant les Cent-Jours et la « Terreur blanche » (1815-1816)...*, *op. cit.*, p. 214.

³³⁰ M. VIDAL, « La cour prévôtale du département de l'Hérault »..., *art. cit.*, p. 300.

35 emprisonnées dans les différents établissements pénitentiaires de Montpellier et 63 au fort Brescou³³¹. Les visées initiales de la liste de proscription sont largement dépassées puisque au sein de cette dernière, seulement 34 Montpelliérains y figurent³³². Nous pouvons parler de « répression semi-légale », dans le sens où la structure étatique royale, encore chancelante, n'intervient pas directement dans le processus répressif local à l'échelle héraultaise. Cependant, le marquis de Montcalm prend les commandes et les royalistes ressentent l'impunité dont ils disposent à l'encontre des patriotes³³³. Le marquis dispose donc d'une légitimité légale, expliquant l'expression de « répression semi-légale ».

Cette répression opère également au niveau national avec une liste de proscription visant les haut-gradés proches de Napoléon. Cette liste de 16 noms comprend le général Gilly, désormais en fuite dans les campagnes gardoises. Ces dignitaires sont « coupables d'avoir trahi le roi avant le 23 mars, d'avoir attaqué la France à main armée et de s'être emparé du pouvoir par la violence³³⁴. » Hasard du calendrier, l'ordonnance contenant la liste de proscription est promulguée le 24 juillet 1815, date de l'arrêté local pris par Montcalm concernant les patriotes à arrêter et à traduire en justice. Les arrestations arbitraires et la répression dans une plus large mesure sortent très largement de ce cadre juridique imposé par Montcalm : une lettre du lieutenant-colonel Paulinier-Fontenille à Montcalm, le 24 juillet 1815, apprend que ce jour-là (ou un peu avant) 50 fédérés ont été arrêtés à Béziers et directement conduits au fort de Brescou. L'édifice a d'ailleurs été fortifié et 25 gardes supplémentaires y ont été envoyés par le lieutenant-colonel³³⁵. Par ailleurs, l'absence de rapports d'audiences entre le 14 juin et le 22 juillet 1815 à Montpellier suggère une justice fonctionnant au ralenti, renforçant l'aspect arbitraire des arrestations. La répression a des motifs divers et variés, dominés par le prisme politique.

B) Les motifs de la répression

Comme nous l'avons affirmé, la raison politique prime et celle-ci est alimentée par les émeutes de fin juin et début juillet. En effet, les exactions commises (surtout par les fédérés selon eux) constituent un parfait prétexte pour mener une répression aveugle³³⁶. Une

³³¹ A.D. de l'Hérault, 8 R 5, *Retour de Louis XVIII après les Cent Jours (juillet-août 1815)*.

³³² *Le Véridique*, n°1189, 30 juillet 1815.

³³³ F. DEMIER, *La France de la Restauration...*, op. cit., p. 132.

³³⁴ C. HERAIL-GILLY, *Terreur rouge, terreur blanche dans le Midi...*, op. cit., p. 231.

³³⁵ A.D. de l'Hérault, 1 M 868, *Fin des Cent jours, changement de pouvoir après l'abdication de l'Empereur (1815)*.

³³⁶ G. CHOLVY (DIR.), *Histoire de Montpellier...*, op. cit., p. 295.

classification spécifique permet de déterminer leur degré de participation aux émeutes. Les mentions suivantes sont visibles dans les sources : personnes vues dans le rassemblement, personnes ayant pris une part active et personnes ayant pris une part encore plus active³³⁷. Les fédérés incarnent un radicalisme politique aux antipodes de la royauté et c'est à ce titre qu'ils sont prioritairement réprimés lors de l'été 1815 à Montpellier et « Montcalm exerce une autorité partisane [...] » contre eux³³⁸. De surcroît, pour les deux camps, la proclamation de la Seconde Restauration est décevante : les patriotes bonapartistes sont obligés de déposer les armes face à un adversaire qu'ils méprisent et les royalistes n'ont pas pu gagner la guerre civile contre ces derniers et sont humiliés quand les patriotes proclament la Restauration malgré eux³³⁹.

L'aspect de la vengeance peut également être invoqué puisqu'il joue énormément dans le climat instable de l'été 1815³⁴⁰. Les actes de vengeance ne sont donc pas rares durant la Terreur blanche : à Pignan et à Lunel, on brûle des temples protestants et à Montpellier, on fouette publiquement une femme juste pour son appartenance au camp patriote³⁴¹. Dans un autre registre, le domicile de M. Dumoulin (un garde national ayant exercé pendant les émeutes) est saccagé par les volontaires royaux le 17 juillet 1815. L'administration ne fait rien pour stopper cela et semble même encourager ces actions puisqu'il faut « que le peuple s'amuse.³⁴² » Le garde nationale en question fait d'ailleurs partie de la liste de proscription de Montcalm. Ces vengeances décrites sont en lien direct avec les émeutes et donc l'aspect politique, cependant, des vengeances personnelles interviennent aussi.

Cela s'observe surtout sur la liste des personnes arrêtées après le retour de la monarchie à Montpellier. En effet, des mentions apparaissent et il n'est pas rare de voir des dénonciations calomnieuses. Cet aspect se ressent surtout à Pignan, commune proche de Montpellier, où par exemple François Serres et Jean Arbousset sont accusés de fédéralisme par un certain Clausel³⁴³. Les deux accusés, faisant l'objet d'un mandat de dépôt, nient les faits. Il est difficile de déterminer la culpabilité de ces individus mais un élément apparaît assez clairement : le Clausel en question connaît personnellement les personnes qu'il accuse et cela laisse penser

³³⁷ A. BARRAUT, *L'esprit public dans l'Hérault pendant les Cent-Jours et la « Terreur blanche » (1815-1816)...*, *op. cit.*, p. 219.

³³⁸ Y. BROHARD, *Le royalisme dans l'Hérault de 1814 à 1848...*, *op. cit.*, p. 47.

³³⁹ P. TRIOMPHE, *1815 la Terreur blanche...*, *op. cit.*, p. 142-143.

³⁴⁰ J. GARRIGUES et P. LACOMBRADÉ, *La France au XIXe siècle : 1814-1914...*, *op. cit.*, p. 23.

³⁴¹ E. de WARESQUIEL, *Penser la Restauration...*, *op. cit.*, p. 118.

³⁴² A.M. de Montpellier, NC 2526, *Condamnés politiques de 1816, secours accordés aux survivants ou à leurs descendants*.

³⁴³ A.D. de l'Hérault, 1 M 868, *Fin des Cent jours, changement de pouvoir après l'abdication de l'Empereur (1815)*.

une vengeance personnelle. Le motif précis est difficile à déterminer, néanmoins, cet exemple sert à émettre un constat plus général : la Terreur blanche peut être instrumentalisée par des individus ordinaires afin de mener une vengeance faisant suite à un contentieux quelconque. La simple haine de l'autre semble prévaloir, même si les motivations pécuniaires sont présentes. Concernant cette thématique, *La République* apporte des précisions intéressantes avec des royalistes qui se rendent dans les asiles pour voler de l'argent. Ils font signer des obligations quand les individus n'ont pas de numéraire³⁴⁴. Il est important de rappeler que ce témoignage postérieur d'un journal résolument républicain est à charge envers les royalistes. La volonté de diaboliser les partisans du roi est visible, obligeant une certaine prudence quant à l'interprétation de ce récit. Cependant, les faits rapportés semblent plausibles, même si aucune source manuscrite de l'époque ne mentionne ces agissements douteux des royalistes. Les personnes faisant l'objet de la répression ne sont pas uniquement dans la sphère militaire ou milicienne des fédérés. C'est pour cette raison qu'il est pertinent de dresser un panorama sociologique des personnes accusées et arrêtées.

C) L'hétérogénéité sociologique des patriotes accusés

Comme nous l'avons expliqué précédemment, les fédérés sont particulièrement visés lors de la répression. Une lettre de Forestier envoyée au conseil municipal de Montpellier le 16 juillet 1815 affiche une certaine peur puisqu'il demande aux autorités de faire relever deux postes en ville, afin que ses soldats rentrent à la Citadelle et évitent tout problème avec la population³⁴⁵. Les soldats de l'armée régulière sont également victimes de cette chasse : ils sont déguisés pour être extraits de la Citadelle, par crainte de représailles de la population³⁴⁶. Seule la Garde nationale, jouissant d'un certain prestige, semble épargnée. Nonobstant, cette section s'intéresse à la sociologie des patriotes accusés et même si les catégories militaires citées peuvent constituer un début de classification sociale, nous nous devons d'aller plus loin. Mis à part les soldats de métier, le reste des individus exercent ordinairement une activité professionnelle, beaucoup plus révélatrice de leur appartenance sociologique.

³⁴⁴ *La République*, n° 204, mardi 29 juillet 1873.

³⁴⁵ A.M. de Montpellier, NC 2953, *Police, Haute Police, lettres du préfet, ordonnance suspectes*.

³⁴⁶ J.-P. THOMAS, *Précis historique des événements arrivés à Montpellier pendant les Cent-Jours de l'interrègne...*, *op. cit.*, p. 62.

Pour cette section, nous nous appuyons sur la liste des personnes arrêtées à la suite du rétablissement de la monarchie³⁴⁷. Cette source, utilisée précédemment pour mettre en lumière la délation, est très utile pour une raison simple : la profession des individus arrêtés est toujours stipulée.

L'échantillon, composé de douze personnes, peut paraître assez mince pour pouvoir brosser un portrait sociologique exhaustif des patriotes réprimés. Cependant, des constats peuvent être émis malgré le faible nombre de personnes étudiées. Le tableau ci-dessous permet d'avoir une vue d'ensemble sur les personnes interpellées.

Nom	Prénom	Profession	Domicile	Motif d'arrestation
Verdier	Antoine	Travailleur	Pignan	Accusé d'être fédéré et d'avoir tenu un conseil avec les partisans
Serres	François	Tonnelier	Pignan	Accusé d'être chef de complot fédéraliste
Serres	Pierre	Travailleur	Pignan	Accusé d'avoir été présent à la Citadelle les 27 juin et 2 juillet
Sattet	Jacques	Agriculteur	Pignan	Son frère est appelé l'estafette du parti fédéraliste : il a donc des liens
Arbousset	Jean	Cultivateur	Pignan	Accusé d'avoir fait feu dans Montpellier le 2 juillet
Foulché	Alexandre	Propriétaire et retraité	Villefranche (Tarn)	Accusé d'être conducteur de fédéralistes à Montpellier
Possel	Jacques	Courtier	Montpellier	Accusé d'avoir pris part aux émeutes de Montpellier et d'avoir toujours été hostile aux Bourbons
Vignier	Barthelemy	Cordonnier	Lodève	Il a demandé à un sergent de Montpellier s'il restait des armes dans la caserne.
Guiraud	François	Agriculteur	Vauvert (Gard)	Accusé d'avoir dit qu'il trempait ses mains dans le sang du duc d'Angoulême.
Viala	Victor	Bourgeois	Saint-Hippolyte (Gard)	Accusé d'être un espion bonapartiste
Gely	Père et fils	Travailleurs	Pignan	Accusés d'avoir été dans la citadelle et d'avoir traqué les déserteurs tout en voulant dévaster leur village.

Figure 7 : Tableau des personnes interpellées à la suite de l'arrêt de Montcalm.

Le premier enseignement frappant de cette liste est la présence abondante de « petites gens » effectuant des métiers manuels (agriculture, culture, cordonnerie, travaux divers). À

³⁴⁷ A.D. de l'Hérault, 1 M 868, *Fin des Cent jours, changement de pouvoir après l'abdication de l'Empereur (1815)*.

l'instar des royalistes, les patriotes mobilisent les couches populaires pour constituer les fédérations, comme l'évoque l'historien Paris Martin³⁴⁸. Comme analysé précédemment, cette liste confirme que la très forte majorité des individus victimes de la répression le sont pour des causes essentiellement politiques (appartenance au camp opposé). Une majorité écrasante de fédérés est présente dans cette liste, même s'il faut rappeler que les soldats et les gardes nationaux (dans une moindre mesure) font les frais de la traque menée par le marquis de Montcalm. Notons également la présence au sein de cette liste de trois individus ayant un rang social supérieur : un bourgeois, un propriétaire retraité et un courtier. Le propriétaire retraité est accusé d'être un conducteur fédéraliste à Montpellier. Dans l'éventualité de la véracité de cette affirmation des autorités, une certaine logique hiérarchique est respectée ici, avec une fonction d'encadrement fédéraliste pour un individu qui semble jouir d'un patrimoine foncier. Ces interprétations, certes peu nombreuses du fait de la brièveté de l'échantillon, donnent néanmoins certaines informations sociologiques essentielles sur les patriotes victimes de la répression.

Dans les sources, d'autres coupables sont mentionnés comme le fédéré François Sattet (accusé d'avoir voulu couper la tête de M. Delmas et M. Dey), Jean Daudet (accusé d'avoir dit qu'il allait faucher la tête de royalistes), Jacques Fenouillet dit Sérompe (accusé d'être fédéré et d'avoir tenté de briser le buste du roi)³⁴⁹. Ces accusations, à défaut d'apporter des précisions sociologiques, révèlent la violence de la Terreur blanche. Un militaire retraité, Antoine Fourmachat, est accusé d'avoir grièvement blessé deux personnes le 2 juillet 1815. Ces blessures ont mené à des amputations³⁵⁰. Cette information montre l'implication de l'armée de métier dans les émeutes de juin et juillet, même si leur rôle semble limité. En dernier lieu, des observations sur l'arrêté du commissaire du roi, pris le 24 juillet, donne une liste de personnes incarcérées. Nous y retrouvons un certain Richard, ancien greffier du tribunal, qui est emprisonné au fort Brescou avec mandat de dépôt³⁵¹. La répression ne s'abat pas uniquement sur les couches populaires : toutes les classes sociales sont touchées, montrant la prépondérance du prisme social dans la traque royaliste. Cette dernière n'est pas sans conséquences puisque quand on arrête de nombreux opposants de façon arbitraire, les prisons se remplissent et les familles se plaignent.

³⁴⁸ Á. PARIS MARTIN, « Le peuple royaliste en armes. Milices et Terreur blanche pendant les Restaurations à Naples (1799), dans le Midi de la France (1815) et à Madrid (1823) »..., *art. cit.*

³⁴⁹ A.D. de l'Hérault, 1 M 868, *Fin des Cent jours, changement de pouvoir après l'abdication de l'Empereur (1815)*.

³⁵⁰ M. VIDAL, « La cour prévôtale du département de l'Hérault »..., *art. cit.*, p. 304.

³⁵¹ A.D. de l'Hérault, 1 M 875, *Répression du mouvement bonapartiste (1815-1817)*.

D) Gérer les conséquences : surpopulation carcérale et plaintes des familles

Ces deux finalités sont on ne peut plus logiques dans un cadre répressif, où le préfet comme le maire de Montpellier ferment les yeux sur les vengeances ordinaires menées par les royalistes³⁵². Des dispositions sont prises pour faire face à l'afflux de prisonniers : le fort Brescou fait l'objet de travaux de fortification et 25 gardes supplémentaires y sont envoyés par les autorités royalistes³⁵³. L'augmentation est significative et laisse présager de l'ampleur des incarcérations. Une lettre du doyen du conseil de préfecture au maire de Montpellier, le 19 juillet 1815, nous apprend que le dépôt de mendicité est dans la même situation de surpopulation que la maison centrale³⁵⁴. Concernant le dépôt de mendicité, la situation est encore plus préoccupante puisqu'il n'y a plus d'hommes pour surveiller cet établissement où se trouvent des hommes internés par mesure de police. Le préfet par intérim demande par ailleurs au maire cinq ou six hommes pour préserver la sécurité des lieux. Cette demande ne semble pas avoir été satisfaite : le 24 juillet, des détenus de la maison de mendicité se rebellent et lancent des pavés sur les quelques gardes nationaux qui assurent la surveillance. Ce n'est qu'après l'arrivée tardive des douaniers, causant quatre morts du côté des détenus, que la rébellion se calme³⁵⁵.

Trois jours après, le maire informe les administrateurs de prisons qu'ils peuvent autoriser les visites pour les détenus incarcérés par mesure de haute police en vertu de l'arrêté de Montcalm, en rapport avec la répression. Cependant, il faut que la surveillance lors des visites soit la plus stricte possible³⁵⁶. Cette décision de Dax d'Axat a certainement un lien avec les nombreuses plaintes qu'il reçoit de la part des familles d'accusés, qui exigent à voir leurs proches tout en demandant la cessation des arrestations arbitraires³⁵⁷. Le maire de Montpellier ordonne à ce moment aux commissaires de police de rédiger des procès-verbaux de toutes les arrestations qu'ils effectuent : la police est obligée d'agir dans la légalité. Le 30 juillet, le maire somme M. René, commandant de la légion urbaine, d'arrêter les arrestations arbitraires. Ce dernier a reçu une lettre du commissaire général de police de l'Hérault allant dans son sens et

³⁵² G. CHOLVY (DIR.), *L'Hérault...*, op. cit., p. 339.

³⁵³ A.D. de l'Hérault, 1 M 868, *Fin des Cent jours, changement de pouvoir après l'abdication de l'Empereur (1815)*.

³⁵⁴ A.M. de Montpellier, 2 D 355, *Lettres écrites par divers fonctionnaires concernant les dépôts de mendicité, infirmeries, les prisons et reçues par la mairie de Montpellier (1791-1879)*.

³⁵⁵ C. DESMAZES, *Continuation du Petit Thalamus [de la Ville de Montpellier]. Premier volume, depuis le premier janvier 1814 jusqu'à la révolution de 1830...*, op. cit., p. 101.

³⁵⁶ A.M. de Montpellier, 2 D 148, *Copie de lettres, registre du 5 octobre 1814 au 23 septembre 1815*.

³⁵⁷ C. DESMAZES, *Continuation du Petit Thalamus [de la Ville de Montpellier]. Premier volume, depuis le premier janvier 1814 jusqu'à la révolution de 1830...*, op. cit., p. 103.

il demande donc à la garde nationale de ne pas mener d'opération militaires ni d'arrestations sans avoir reçu d'ordres de la hiérarchie³⁵⁸. Ces injonctions du maire ne sont probablement pas en lien avec une quelconque volonté d'apaisement vis-à-vis des patriotes. L'hypothèse la plus probable, c'est la peur de la propagation d'épidémies : une lettre du préfet par intérim à l'ancien maire de Montpellier (le 6 juillet 1815) parle d'un transfert de prisonniers vers la maison centrale pour qu'ils puissent être soignés de la gale³⁵⁹. Cette maladie non mortelle témoigne d'une promiscuité carcérale, pouvant amener d'autres épidémies, cette fois-ci mortelles, comme la peste ou le choléra.

Cette situation d'encombrement des prisons n'est pas spécifique à Montpellier, puisqu'une déclaration du marquis de Villeneuve (préfet des Hautes-Pyrénées et administrateur général civil du gouvernement du duc d'Angoulême), le 31 juillet 1815, qualifie les prisons des principales villes de son gouvernement comme étant pleines d'opposants bonapartistes. Ces arrestations, souvent arbitraires comme il le remarque, doivent cesser. L'administrateur du gouvernement du Midi demande par ailleurs que des interrogatoires soient effectués et que les innocents soient libérés³⁶⁰. Malgré l'injonction gouvernementale, l'occupation des prisons ne semble pas faiblir et une lettre adressée au marquis de Montcalm le 14 août 1815 fait état de « l'encombrement des prisonniers dans la maison d'arrêt.³⁶¹ » Les autorités sont toujours dans la crainte d'une prolifération des épidémies. La lettre est envoyée par l'administration chargée de la salubrité des prisons et elle propose de déplacer les prisonniers à la maison de justice. Cette solution temporaire témoigne du manque de moyens des instances publiques, se retrouvant happées par leur propre action répressive.

Le climat de Terreur dans lequel se trouve la ville de Montpellier au cours du mois de juillet 1815 induit d'autres conséquences : les gardes nationaux, pourtant assez appréciés dans l'ensemble, commencent à désertir massivement durant le retour de l'administration royale dans le chef-lieu héraultais.

³⁵⁸ A.M. de Montpellier, 2 D 148, *Copie de lettres, registre du 5 octobre 1814 au 23 septembre 1815*.

³⁵⁹ A.M. de Montpellier, 2 D 355, *Lettres écrites par divers fonctionnaires concernant les dépôts de mendicité, infirmeries, les prisons et reçues par la mairie de Montpellier (1791-1879)*.

³⁶⁰ A.D. de l'Hérault, 1 M 868, *Fin des Cent jours, changement de pouvoir après l'abdication de l'Empereur (1815)*.

³⁶¹ A.M. de Montpellier, 2 D 355, *Lettres écrites par divers fonctionnaires concernant les dépôts de mendicité, infirmeries, les prisons et reçues par la mairie de Montpellier (1791-1879)*.

Chapitre 3 – L’augmentation sensible des désertions avec l’exemple du premier bataillon de la garde nationale de l’Hérault et le lien avec la transition politique

La Garde nationale de l’Hérault joue un rôle très important tout au long de la Terreur blanche à Montpellier. Néanmoins, la perception de la population vis-à-vis de ce corps de maintien de l’ordre se modifie. Créée en 1789 durant la Révolution, la Garde nationale est conservée par les royalistes durant la Première Restauration et il en est de même lors de l’été 1815, consacrant les débuts de la Seconde Restauration. Très logiquement, la Garde fait l’objet, à l’instar des administrations, d’une épuration visant à orienter le corps vers une opinion commune : le royalisme.

A) Une nouvelle donne avec la réinstallation de la monarchie : des Gardes nationaux indésirables ?

Pierre Triomphe remarque dans son étude sur la Terreur blanche que faire partie de la Garde nationale octroie un certain prestige. La menace de radiation par les supérieurs suffit pour calmer les agitateurs les plus extrêmes et cela discipline fortement les troupes³⁶². Cette rigueur éthique est, dans une certaine mesure, observable chez les Gardes nationaux de l’Hérault qui sont relativement peu responsables des différentes exactions commises durant les émeutes de fin juin et début juillet. Toutefois, de façon générale, les Gardes nationales deviennent, durant le printemps et l’été 1815, « de véritables milices partisans.³⁶³ » À ce titre, elles sont convoitées par les différents pouvoirs politiques se succédant à Montpellier : leur contrôle permet d’avoir une emprise territoriale conséquente. Le marquis de Montcalm sait cela et dès le 29 juin 1815, il a l’ambition d’organiser une garde nationale mobile, alors qu’il n’est même pas au pouvoir à Montpellier³⁶⁴.

Concernant le fonctionnement interne et l’unité politique, une circulaire du directeur du journal des gardes nationales aux préfet (le 28 juillet) donne de précieux renseignements³⁶⁵. Le désastre des armées ainsi que les troubles civils et les malheurs de la patrie sont mentionnés

³⁶² P. TRIOMPHE, *1815 la Terreur blanche...*, *op. cit.*, p. 230.

³⁶³ P. TRIOMPHE, « Les sorties de la « Terreur blanche » dans le Midi », *art. cit.*, p. 53.

³⁶⁴ A.D. de l’Hérault, 1 M 868, *Fin des Cent jours, changement de pouvoir après l’abdication de l’Empereur (1815)*.

³⁶⁵ A.D. de l’Hérault, 4 R 195, *Formation de gardes urbaines provisoires, nomination d’officiers, licenciement des bataillons d’élite, difficultés à Lodève à la suite de la démission du commandant Rouaud, règlement de la garde de Lunel (juillet 1815 – janvier 1816)*.

dans ce journal qui publie des lois, ordres du jour, arrêtés et instructions. Cela sert donc à assurer l'unité des principes et des sentiments dans ce corps militaire. Le journal contient également des nouvelles de l'étranger, de Paris ainsi qu'une chronique littéraire et culturelle. Le directeur, dans sa lettre³⁶⁶ demande aux préfets de recommander son journal aux administrés mais surtout aux officiers de la garde nationale. Les officiers qui s'abonnent à son journal bénéficient de 10% de réduction si c'est le préfet qui les incite à souscrire. Cette dernière information permet de faire une brève digression pleine de légèreté : les « influenceurs » du XXI^e siècle n'ont pas créé les fameux « codes promo » avec la vente de leurs produits défectueux, puisque le journal de la Garde nationale au début du XIX^e siècle a recours à des procédés identiques.

Durant le mois de juillet 1815, des changements radicaux s'opèrent puisqu'une ordonnance royale du 20 juillet 1815 stipule que les bataillons d'élite des Gardes nationales doivent être licenciés et déposer leurs armes³⁶⁷. Cela semble assez logique, dans la mesure où ces corps partisans sont politisés. C'est surtout à cause de cette prise de position que les membres de la Garde nationale sont traqués durant le retour des royalistes. Même si l'intensité de la répression est moindre que chez les fédérés par exemple, cela n'empêche pas les gardes nationaux d'être poursuivis et mis au ban. Un exemple intéressant permet d'illustrer cela : il s'agit d'Antoine Richard, un greffier du tribunal de Montpellier qui a été requis dans la Garde nationale pour défendre la ville face aux débordements du 27 juin 1815³⁶⁸. Après avoir suivi les ordres de sa hiérarchie durant cette journée, il est retiré de ses fonctions de greffier et incarcéré au fort Brescou. Selon lui, la cour de Montpellier envenime les choses en agissant avec zèle contre les patriotes. Toutes les personnes qui ont patrouillé (retraités ou garde nationale) font l'objet d'une instruction en justice³⁶⁹. Le présumé prestige des gardes nationaux s'envole donc avec la répression royaliste, dans une logique générale de décrédibilisation des patriotes. C'est au même titre qu'un certain Causse, capitaine de la Garde nationale dans l'Hérault, est inscrit dans la liste de proscription de Montcalm³⁷⁰.

Ces arrestations jouent certainement un rôle essentiel dans les désertions au sein de la Garde nationale. En effet, la peur incite les individus à fuir l'institution et la ville, afin de ne

³⁶⁶ *Ibid.*

³⁶⁷ A.D. de l'Hérault, 4 R 75, *Formation d'un second bataillon de chasseurs du duc d'Angoulême en juillet 1815 : renseignements sur les volontaires royaux ; liquidation des créances, récupération des effets d'armement et de grand équipement des volontaires et bataillons d'élite licenciés le 20 juillet ; récompenses arrondissement de Montpellier (juillet – décembre 1815).*

³⁶⁸ A.M. de Montpellier, NC 2526, *Condamnés politiques de 1816, secours accordés aux survivants ou à leurs descendants.*

³⁶⁹ *Ibid.*

³⁷⁰ *La République*, n°214, vendredi 8 août 1873.

pas finir en détention. Un autre facteur prédomine, en lien avec la composante politique. Le comte d'Artois, frère du roi, dirige les gardes nationales en France³⁷¹. En tant que chef de file de l'ultracisme, Charles-Philippe de France suscite très probablement une haine des gardes nationaux de l'Hérault, mobilisés pour la plupart au début du mois de juin durant les Cent-Jours. L'épuration de la garde nationale suppose évidemment un remplacement : ce sont majoritairement les volontaires royaux qui prennent place dans ce corps de maintien de l'ordre³⁷². Celui-ci se structure et se discipline davantage, à tel point qu'à la fin de la Terreur blanche, la Garde nationale exclut les membres ultras trop radicaux. En définitive, les gardes nationaux patriotes deviennent indésirables pour l'administration et la population royalistes contrairement à l'institution. Cette première section de contextualisation permet de mieux saisir les différents mécanismes jouant dans les désertions massives de juillet 1815. Une analyse statistique de phénomène est néanmoins indispensable pour compléter le tableau.

B) Des désertions massives chez les soldats, contrastant avec la fidélité des sous-officiers et officiers

Concernant la garde nationale, la ville de Montpellier possède une légion composée de trois bataillons eux-mêmes regroupés en 13 compagnies. Nous avons 4 compagnies de 98 soldats, 3 compagnies de 115 soldats, 3 compagnies de 116 soldats, une compagnie de 66 soldats et deux compagnies de 82 soldats pour un total de 1346 soldats dans la ville³⁷³. Les désertions sont assez précoces, comme nous le montre les différentes sources utilisées pour cette section. Une lettre du bureau militaire au maire de Montpellier, écrite le 3 juillet 1815, a en copie un signalement des déserteurs venant de la plus grande ville héraultaise³⁷⁴. Le mouvement de désertion s'accélère lorsque arrive à Montpellier la nouvelle de l'occupation de Lyon et ses environs par les troupes étrangères autrichiennes³⁷⁵. Cette section s'attarde sur le premier bataillon de la Garde nationale de l'Hérault. L'ensemble des désertions concernant ce bataillon sont répertoriées au sein de la côte 4 R 189 des archives départementales³⁷⁶. Dans le souci d'avoir l'échantillon le plus vaste possible, nous avons regroupé les trois compagnies de

³⁷¹ P. TRIOMPHE, « Les sorties de la « Terreur blanche » dans le Midi »..., *art. cit.*, p. 58.

³⁷² E. de WARESQUIEL et B. YVERT, *Histoire de la Restauration...*, *op. cit.*, p. 152.

³⁷³ A.D. de l'Hérault, 4 R 194, *États des sous-officiers et soldats qui ont déserté avec leurs armes, août 1815 ; état de situation des gardes nationales du département.*

³⁷⁴ A.M. de Montpellier, 1 H 116, *Affaires militaires diverses, déserteurs, cavaliers (1806-1818)* et 1 H 139, *Garde nationale (1815-1817).*

³⁷⁵ J.-P. THOMAS, *Précis historique des événements arrivés à Montpellier pendant les Cent-Jours de l'interrègne...*, *op. cit.*, p. 59.

³⁷⁶ A.D. de l'Hérault, 4 R 189, *Contrôles nominatifs des 3 compagnies de chasseurs et des 3 compagnies de grenadiers composant le 1er bataillon, avec mention des déserteurs et mutations (6 juin – 20 août 1815).*

chasseurs et les trois compagnies de grenadiers ensemble. Cependant, les officiers ainsi que les sous-officiers sont séparés des soldats. Quelques chiffres préliminaires sont essentiels à donner concernant ce premier bataillon de la Garde nationale de l'Hérault : on y compte 122 officiers et sous-officiers pour 529 soldats, faisant un total de 651 individus. Au niveau méthodologique, il s'agit surtout ici d'analyser la part de désertion ainsi que les jours où ces dernières sont le plus prononcées. La séparation entre soldats et officiers (avec les sous-officiers) est selon nous pertinente, dans le sens où les parts de désertion sont totalement différentes.

Commençons par les simples soldats, désertant de façon massive, comme l'indique le graphique ci-contre. Cette part assez élevée

(59% de déserteurs dans le premier bataillon) s'explique par les différents facteurs évoqués dans la section précédente. La peur semble majoritaire, mais il ne faut pas occulter les choix politiques de certains soldats, puisque le début du XIX^e siècle correspond aux débuts de la politisation progressive des masses. Les choix politiques ne se concentrent pas uniquement aux

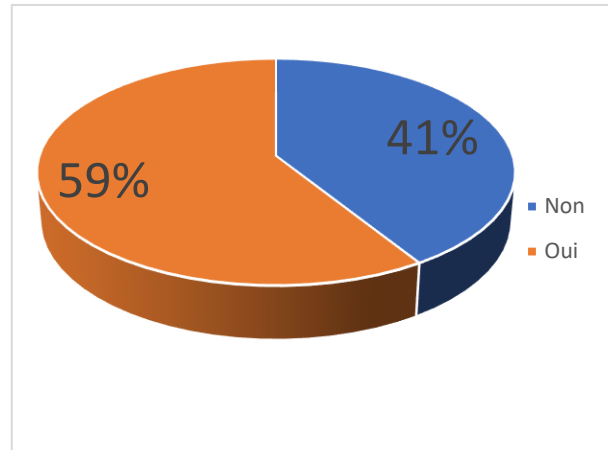


Figure 8 : Diagramme indiquant la part de désertion chez les soldats, effectué avec les données des A.D. de l'Hérault.

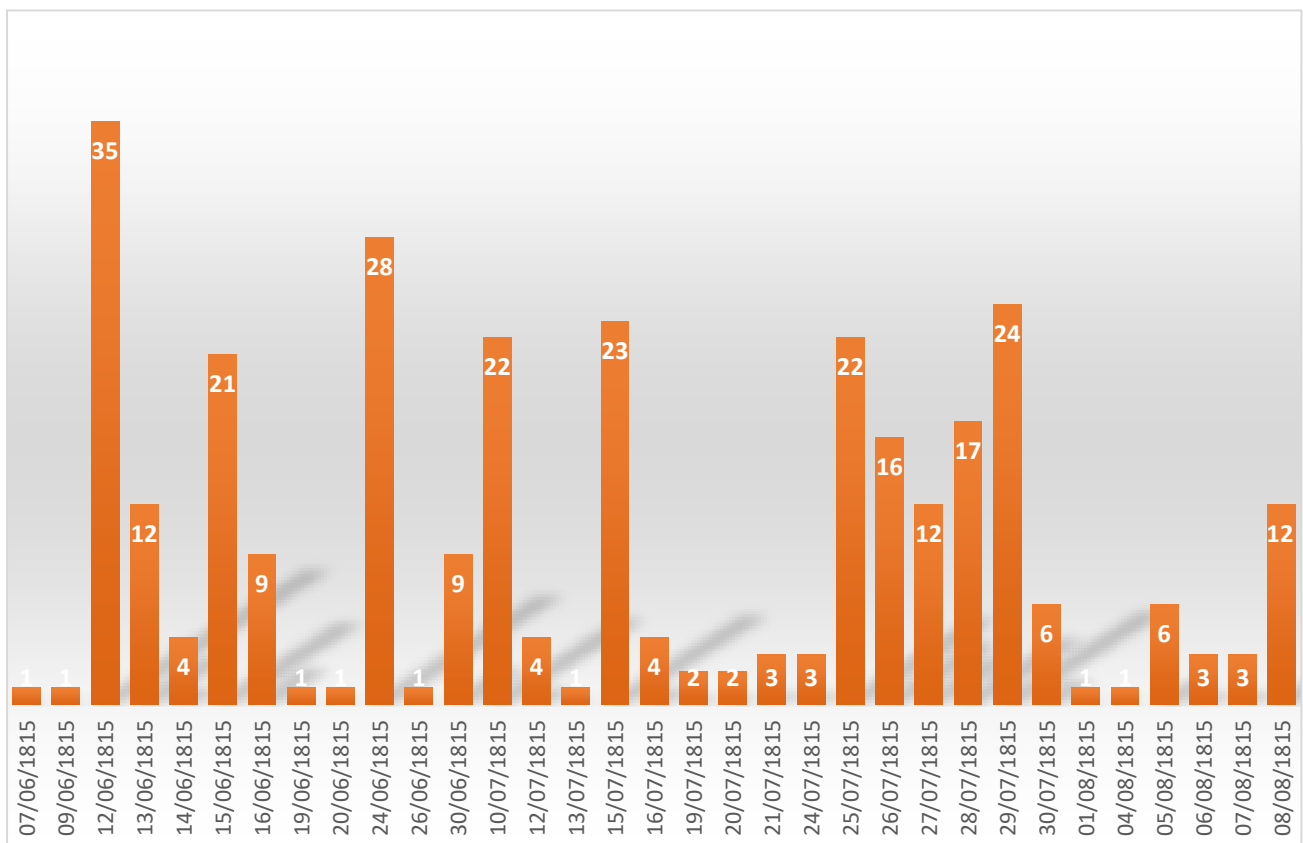


Figure 9 : Histogramme des désertions journalières des soldats, réalisé à partir de données des A.D. de l'Hérault.

patriotes refusant de servir les royalistes. En effet, si nous nous intéressons de plus près aux dates de désertion, nous pouvons clairement nous apercevoir qu'un pic est visible dès le mois de juin 1815.

L'histogramme de la page précédente recense les 311 désertions entre début juin et mi-août. Le pic le plus conséquent (35 désertions) intervient le 12 juin et il semble correspondre à des individus ne s'étant pas présentés lors de la constitution du corps, six jours plus tôt. Concernant les deux autres pics visibles durant le mois de juin (le 15 et le 24), ils peuvent être assimilés aux différentes rumeurs circulant à ce moment sur le sort de l'Empire. Cette théorie rejoint l'idée précédemment évoquée d'une peur vis-à-vis du retour de Louis XVIII sur le trône de France. Pour le mois de juillet, d'autres pics sont observables comme celui du 15 qui correspond parfaitement à l'annonce du retour du roi dans Paris. La fin du mois de juillet est également très fournie au niveau des abandons de postes puisque du 25 au 30, nous comptabilisons 97 désertions, soit presque le tiers total en seulement cinq jours, alors que l'ensemble s'étend sur plusieurs mois. La raison semble encore une fois être la peur puisque cet intervalle débute le lendemain de l'arrêt de Montcalm (24 juillet) représentant la base légale du début de la répression à l'encontre des patriotes. Le mois d'août est relativement calme comparé à l'enchaînement de fin juillet.

Les soldats désertent donc de façon majoritaire et les dates auxquelles ils abandonnent leurs postes ne sont pas dues au hasard. Les sous-officiers et officiers du premier bataillon de la Garde nationale de l'Hérault comportent six capitaines, sept lieutenants, cinq sous-lieutenants, sept sergents major, 27 sergents, 48 caporaux, 12 tambours et 9 fourriers (ils ont la charge de l'intendance). Le graphique ci-contre montre clairement que la donne s'inverse pour

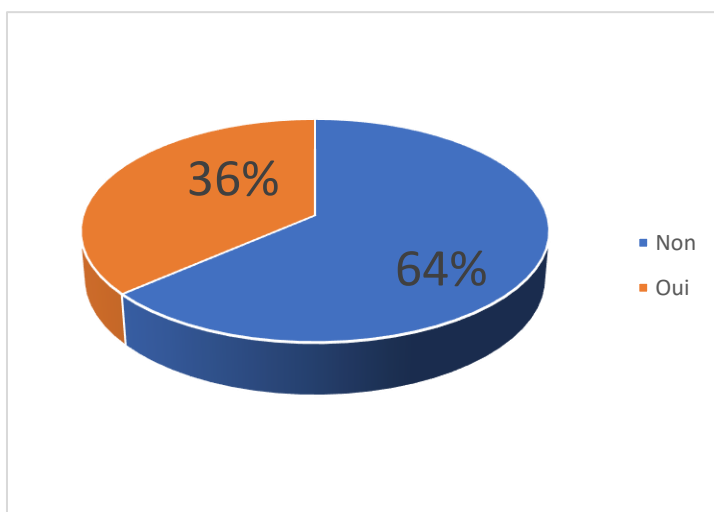


Figure 10 : Part de désertions chez les officiers et sous-officiers, réalisé par nos soins à partir des A.D. de l'Hérault (4 R 189).

cette partie du premier bataillon : une grande majorité d'officiers et sous-officiers (64%) gardent leur poste durant l'été 1815. Il est compliqué d'expliquer un tel écart entre les soldats et officiers, néanmoins, nous pouvons avancer l'hypothèse suivante : les motivations financières enjoignent possiblement les officiers, bien mieux payés que les soldats à rester

au sein de leur unité. Un sens de l'éthique plus aiguë que chez les soldats est peut-être envisageable, même si cet argument implique un certain « mépris de classe », laissant sous-entendre que les simples fantassins, par leur infériorité militaire et sociale, sont forcément dépourvus d'éthique : cette théorie, même si elle peut avoir sa part de vérité, reste assez grossière. L'argument de l'absence de peur ainsi que les possibles représailles n'est pas valable ici, dans le sens où les officiers sont souvent les premiers touchés par la répression, du fait de leur autorité hiérarchique.

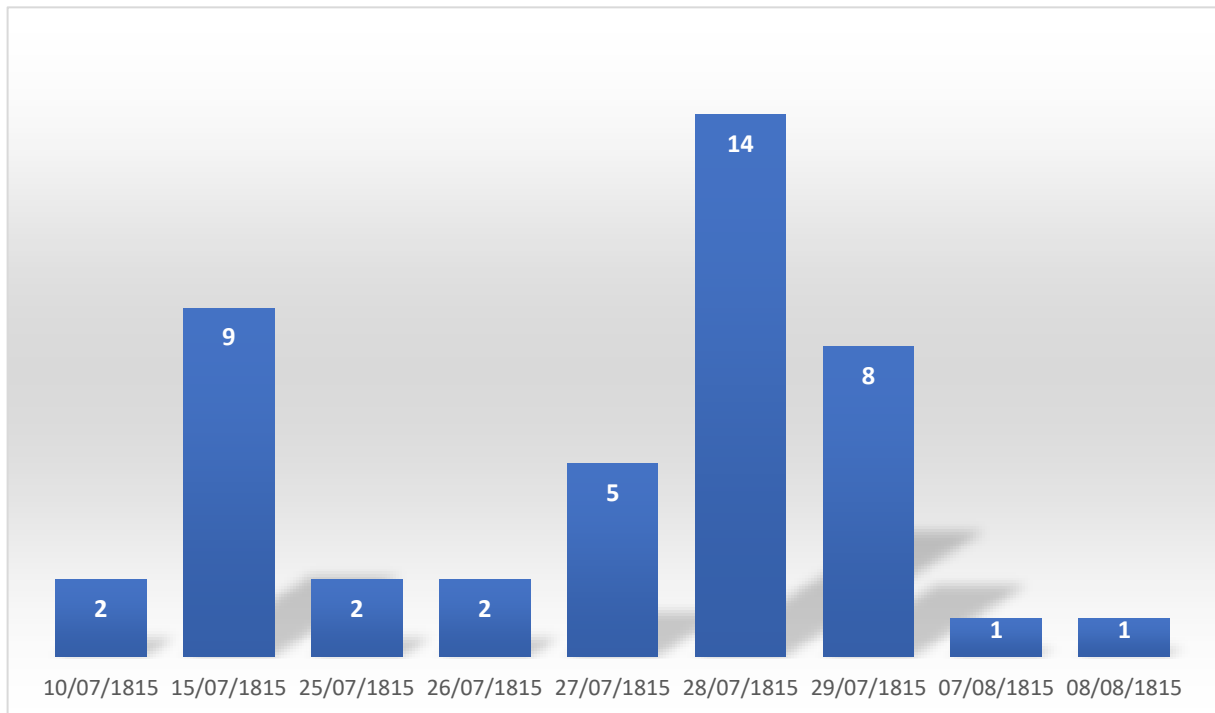


Figure 11 : Histogramme personnel des désertions journalières des officiers et sous-officiers, réalisé avec des sources des A.D. de l'Hérault (4 R 189).

L'histogramme ci-dessus, bâti sur le même modèle que le premier concernant les soldats, indique les désertions journalières des officiers et sous-officiers. Le premier constat (au-delà d'un nombre total d'abandons de poste moindre) que nous pouvons effectuer, c'est l'entendue, beaucoup plus restreinte : les désertions se font sur moins d'un mois, alors que pour les soldats, cela se fait sur deux mois. Ensuite, les pics sont assez similaires avec le 15 juillet et une vague significative du 25 au 29 juillet. Cette dernière, dont nous avons déjà expliqué les causes, est encore plus prononcée puisque 31 officiers et sous-officiers sur 44 désertent durant ces cinq jours, soit plus des trois quarts des abandons totaux. La part chez les soldats pendant cette vague est beaucoup plus faible (un tiers comme nous l'avons dit).

Nous pouvons compléter cette section avec une information contradictoire, révélatrice d'éléments intéressants : une autre liste de désertions, établie le 10 août 1815, avance 29

déserteurs pour la première compagnie de chasseurs du premier bataillon³⁷⁷. Cependant, les registres que nous avons utilisé pour cette section³⁷⁸ recensent 69 déserteurs pour la même unité, soit une différence de 40 individus. La source qui semble être la plus fiable demeure celle que nous avons utilisée, dans le sens où le registre est rigoureusement tenu, à l'inverse de la liste indiquant 29 déserteurs. Les hypothèses sur cette différence sont multiples : simple mégarde, absence de rigueur ou volonté d'atténuer le nombre de déserteurs. Il est difficile de trancher, mais une chose est sûre : la contradiction doit toujours être mentionnée. Ces deux dernières sous-parties se sont surtout attardées sur le camp patriote, cependant, une analyse de la population majoritairement royaliste de Montpellier est nécessaire pour compléter cette partie sur la transition de pouvoir.

³⁷⁷ A.D. de l'Hérault, 4 R 194, *États des sous-officiers et soldats qui ont déserté avec leurs armes, août 1815 ; état de situation des gardes nationales du département.*

³⁷⁸ A.D. de l'Hérault, 4 R 189, *Contrôles nominatifs des 3 compagnies de chasseurs et des 3 compagnies de grenadiers composant le 1er bataillon, avec mention des déserteurs et mutations (6 juin – 20 août 1815).*

Chapitre 4 – « L'esprit public » par rapport aux changements de juillet 1815

Pour saisir au mieux « l'esprit public » montpelliérain durant ce mois de juillet 1815, il est nécessaire d'avoir une approche un peu plus généraliste, comprenant tout le Midi de la France. De même que l'extension de la zone géographique, l'intervalle temporel se doit d'être un peu plus étendu à Montpellier, pour connaître au mieux les spécificités des habitants de cette ville du Midi. De nombreux sentiments se mêlent dans un « chassé-croisé émotionnel » : peur, joie, haine, entre autres.

A) Le particularisme des mentalités dans le Midi de la France avant et pendant la Terreur blanche

Il est important d'avoir à l'esprit que le royalisme des méridionaux n'est pas quelque chose d'ancré puisqu'il relève plus de la protestation³⁷⁹. En effet, la crise économique de 1810, la ponction démographique imputables aux guerres et la centralisation napoléonienne polarisent les ressentiments de la population³⁸⁰. Cette dernière est relativement autonomiste, preuve en est avec une préférence pour la langue régionale dans les mouvances royalistes populaires. L'exemple du chant montpelliérain célébrant les miquelets est assez parlant :

« Pléan d'ardout, nostra jouinessa réprend lou sabré, lou fusil ; Lou Ciel vòu délivra la terra d'acuela raça de brigands ; nous a rendut nostré bon péra. [...] Es una festa de coumbatire, commandats per lou fil d'Henri.³⁸¹ »

C'est d'ailleurs assez naturellement que Paris, pendant la Seconde Restauration, considère le Midi comme une contrée exotique où les pires méfaits se commettent durant l'été 1815³⁸². Les royalistes méridionaux ont tendance à se victimiser avec des exactions du camp opposé durant la période révolutionnaire et impériale. Le paroxysme, selon eux, est atteint durant les Cent-Jours³⁸³. Peu importe si les violences subies par les royalistes durant le Vol de l'Aigle sont vraies ou pas : l'important ici est d'observer ce que cela implique au niveau des mentalités. Ces

³⁷⁹ P. TRIOMPHE, « S'insurger ou convaincre. La contribution des sociétés secrètes royalistes à la politisation du Midi de la France (1799-1832) »..., *art. cit.*, p. 23.

³⁸⁰ B. YVERT, *La Restauration...*, *op. cit.*, p. 33.

³⁸¹ P. TRIOMPHE, « Au nom de Dieu, du Roi et de tous les miens. Imaginaire, sociabilité et expressions politiques des classes populaires royalistes dans la France méridionale (1800-1851) »..., *art. cit.*

³⁸² Olivier TORT, « L'image du Midi sous la Restauration : variations autour du tempérament méridional », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, tome 124 n°280, 2012, p. 437-453.

³⁸³ P. TRIOMPHE, « Les sorties de la « Terreur blanche » dans le Midi »..., *art. cit.*, p. 54.

événements suscitent une haine silencieuse jusqu'à ce que les royalistes prennent le pouvoir à la mi-juillet 1815. À ce moment, ce sentiment peut s'exprimer, de manières bien différentes par la violence physique mais aussi verbale, comme l'atteste ce chant provocateur : « Bonapartistes, Vous êtes foutus ; Les royalistes, Vous donnent la pelle au cul.³⁸⁴ » La dernière section de cette sous-partie apporte davantage de renseignements à propos notamment de la haine et de la peur des Montpelliérains.



Figure 12 : Portrait du duc d'Angoulême par François Joseph Kinson, huile sur toile de 1819 conservée au Musée des Beaux-Arts de Bordeaux.

Pour les considérations politiques, selon certains auteurs, le Midi est libéral et son ultraroyalisme n'est que le fruit d'une erreur, une sorte d'accident de l'histoire. La popularité méridionale du royalisme est interprétée comme un trait libertaire³⁸⁵. Ces auteurs de l'époque forcent également le trait sur une hypothétique unanimité du royalisme méridional avec un duc d'Angoulême érigé en fédérateur de cette mythologie simpliste³⁸⁶. Néanmoins, le neveu du roi est le « tuteur » du Midi royaliste, surtout pour les ultras. Le pouvoir de ce duc se base sur les sociétés secrètes et les comités royalistes locaux, pouvant investir l'espace public en profitant de la fuite des autorités précédentes³⁸⁷. Les milices clandestines font le relais entre les élites royalistes et les

couches populaires. Ces éléments, certes politiques, donnent des indications sur le tempérament des méridionaux, dont la particularité réside dans une composante belliqueuse à l'encontre d'un pouvoir napoléonien centralisé.

Les femmes occupent une place très importante dans le mouvement royaliste, du fait de l'absence relative des hommes, à cause du dimorphisme sexuel provoqué par les guerres

³⁸⁴ B. YVERT, *La Restauration...*, op. cit., p. 39.

³⁸⁵ O. TORT, « L'image du Midi sous la Restauration : variations autour du tempérament méridional »..., art. cit., p. 447.

³⁸⁶ *Ibid.*, p. 445.

³⁸⁷ Á. PARIS MARTIN, « Le peuple royaliste en armes. Milices et Terreur blanche pendant les Restaurations à Naples (1799), dans le Midi de la France (1815) et à Madrid (1823) »..., art. cit., p. 103.

napoléoniennes³⁸⁸. Le tempérament est également assez belliqueux, comme le montre leur implication et les provocations qu'elles adressent aux patriotes. Les enfants manifestent également leur joie lors de l'annonce du retour du roi en juillet. Cependant, pour ces derniers, le terme de suiveurs est mieux approprié puisque les parents (surtout les mères très souvent veuves) modèlent leur opinion. Malgré tout, selon les élites (patriotes ou royalistes), le peuple n'est pas politisé dans le sens où il est perçu uniquement sous le prisme de l'ordre et de la violence (en somme de la violence)³⁸⁹. Le peuple est donc perçu comme dangereux et irresponsable, expliquant l'absence de « peuple royaliste » dans l'historiographie d'alors³⁹⁰. Autre catégorie fournie de la population méridionale, les protestants sont paniqués par les événements à tel point que certains à Nîmes font jouer leurs relations pour envoyer un message à Wellington via ses subalternes pour qu'il intervienne en leur faveur³⁹¹. Cela montre la multiplicité des émotions méridionales, provoquées par la Terreur blanche. Si nous nous centrons davantage sur Montpellier entre 1811 et 1815, il est évident qu'un basculement progressif des opinions est à l'œuvre.

B) Le basculement des opinions Montpelliéraines (de 1810 à 1815), principal facteur d'une joie omniprésente

Nous avons déjà mentionné dans la section précédente quelques éléments explicatifs du rejet impérial dans le Midi en général. Il est question ici de se concentrer sur la ville de Montpellier dans un laps de temps assez étendu, allant de 1811 à 1815. Nous justifions la sortie des bornes chronologiques de notre sujet par la nécessité de bien saisir le basculement des opinions à Montpellier, processus qui s'effectue sur plusieurs années. Lors des fêtes données à l'occasion de la naissance du roi de Rome (seul fils légitime de Napoléon), l'opinion des habitants de Montpellier semble très peu enthousiaste³⁹². Dans les années 1811-1812, la population est dépeinte dans des témoignages, distinguant femmes et hommes. Les premières ne sont pas « particulièrement jolies : elles sont cependant très agréables.³⁹³ » Quant aux hommes, ils sont qualifiés de « spirituels, intelligents, gais, vifs, plein d'imagination ; peu appliqués, colères et paresseux³⁹⁴ » Ces descriptions, certes grossières et globalisantes, ont

³⁸⁸ P. TRIOMPHE, *1815 la Terreur blanche...*, *op. cit.*, p. 46-47.

³⁸⁹ E. de WARESQUIEL, *Penser la Restauration...*, *op. cit.*, p. 108.

³⁹⁰ *Ibid.*

³⁹¹ A. WEMYSS, « L'Angleterre et la Terreur blanche de 1815 dans le Midi »..., *art. cit.*, p. 291.

³⁹² R. ETIENNE, *La Restauration à Montpellier en 1814, Montpellier...*, *op. cit.*, p. 39.

³⁹³ *Ibid.*, p. 6.

³⁹⁴ *Ibid.*

néanmoins le mérite de donner quelques éléments sur le tempérament des habitants de Montpellier.

D'autres descriptions sont fournies par la suite, avec notamment un état de la situation du préfet Joseph-Victor Aubernon, en poste dans l'Hérault de février 1814 à avril 1815. Il dépeint une ville de Montpellier divisée à plusieurs échelles : entre population locale et garnison de la Citadelle, entre les différentes classes sociales et entre les différents camps politiques³⁹⁵. Le préfet s'inquiète alors des risques de débordements, notamment venant des soldats de la Citadelle, fervents soutiens de l'Empereur. Il note la satisfaction de la population au lendemain de la Première Restauration (la guerre est finie tout comme le despotisme impérial) mais les divisions arrivent vite, surtout avec la noblesse qui refuse le compromis de la Charte³⁹⁶. Dans les moments qui précèdent les Cent-Jours et la Terreur blanche, la population montpelliéraine désire avant tout la paix³⁹⁷.

Le 9 juillet 1815, une suspension d'armes entre les Français et les alliés est annoncée à la population de Montpellier³⁹⁸. Desmazes, l'auteur de l'époque, affirme que c'est le supposé retour du roi, lié à cette nouvelle, qui emplit la population de joie. Cependant, il ne faut pas sous-estimer l'effet que peut avoir la paix sur une population, qui certes, a tendance à lier paix et Restauration (l'Empire est assimilé désormais à la guerre et à la conscription). La population exprime sa joie lors du retour de Louis XVIII sur le trône de France. Ces joies se manifestent de plusieurs manières : en 1815, des farandoles sont effectuées à la promenade du Peyrou et le buste du roi est promené un peu partout dans la ville³⁹⁹. Tout ceci est accompagné de chants et de danses⁴⁰⁰, montrant une certaine unanimité dans la joie montpelliéraine, liée à la présence d'une écrasante majorité de royalistes dans la ville, comme nous l'avons déjà précisé à de nombreuses reprises. Certains quartiers montrent leur joie de façon plus expressive comme c'est le cas au Plan de l'Olivier (situé dans l'actuel écusson de la ville) : cela s'explique par une implantation accrue du royalisme populaire dans cette zone de la ville⁴⁰¹.

³⁹⁵ Bernard RULOFF, « Un préfet tiraillé entre l'Empire et la Monarchie : Joseph-Victor Aubernon. '' Mémoire sur les événements qui ont eu lieu dans l'Hérault pendant les années 1814-1815 '' », *Études héraultaises*, 40, 2010, p. 109.

³⁹⁶ *Ibid.*

³⁹⁷ R. ETIENNE, *La Restauration à Montpellier en 1814, Montpellier...*, *op. cit.*, p. 41.

³⁹⁸ C. DESMAZES, *Continuation du Petit Thalamus [de la Ville de Montpellier]. Premier volume, depuis le premier janvier 1814 jusqu'à la révolution de 1830...*, *op. cit.*, p. 91.

³⁹⁹ E. de WARESQUIEL, *Penser la Restauration...*, *op. cit.*, p. 116.

⁴⁰⁰ H. HOUSSAYE, *1815. La Seconde abdication. La Terreur blanche...*, *op. cit.*, p. 463.

⁴⁰¹ P. TRIOMPHE, *1815 la Terreur blanche...*, *op. cit.*, p. 204.

Cet élan de joie est momentanément coupé par les « satellites du tyran » qui occupent encore la Citadelle. Les instances royalistes réinstallées dans l'administration municipale et départementale, reconnaissent que le règne de 10 mois de Louis XVIII a fait oublier 25 ans de malheurs⁴⁰². Avec la répression, dont nous avons parlé précédemment, les patriotes exercent une influence sur les événements qui est en chute libre. Cela permet donc par la suite à la population de continuer à fêter les événements. Par exemple, l'Église catholique participe aux réjouissances spontanées, qui s'opèrent dans Montpellier et l'évêque adresse une lettre au marquis pour l'inviter à participer à un *Te Deum* dans la Cathédrale prévu pour le dimanche 23 juillet⁴⁰³. D'une façon plus générale, durant tout le reste de l'année, chaque prétexte est mobilisé pour faire la fête : passage d'un personnage d'importance, anniversaire ou encore fête religieuse⁴⁰⁴. La question de la fête de la Saint-Louis, abordée ultérieurement dans ce mémoire, est un exemple parmi tant d'autre de cette manifestation de joie. Le bonheur, manifesté par plusieurs sentiments, n'est que la face émergée de l'iceberg : en effet dans un tout autre registre, la peur (surtout présente du côté patriote) ainsi que la haine se ressentent durant la Terreur blanche à Montpellier.

C) Appréhender l'émotionnel à travers des lettres d'individus ordinaires : quid de la haine et de la peur ?

La thèse d'Oliver Tort sur la droite durant la Restauration parle d'un affolement des milieux néo révolutionnaires, faisant l'objet de multiples règlements de compte⁴⁰⁵. Ce constat à l'échelle du Midi est tout à fait valable pour Montpellier. La haine y est également présente, comme le montrent les événements de Castelnau-le-Lez : une tension palpable a obligé le maire de ce village limitrophe de Montpellier à réunir tous ses administrés sur la place publique. À partir de ce moment, ils sont en quelque sorte contraints de boire et de fraterniser par le maire, malgré leurs différents politiques⁴⁰⁶. Selon la lettre envoyée au préfet (par le maire, le 5 juillet 1815), tout cela s'est fini par une accolade fraternelle avec les paroles suivantes : « Vive la paix, vive l'union, vive la tranquillité.⁴⁰⁷ » Cet exemple, même s'il n'est pas à Montpellier, montre d'une certaine manière que la Terreur blanche, au-delà des considérations politiques, est

⁴⁰² A.D. de l'Hérault, 1 N 2, *Conseil Général, procès-verbaux des délibérations (1810, 1815-1819)*.

⁴⁰³ A. BARRAUT, *L'esprit public dans l'Hérault pendant les Cent-Jours et la « Terreur blanche » (1815-1816)...*, *op. cit.*, p. 172.

⁴⁰⁴ *Ibid.*, p. 173.

⁴⁰⁵ O. TORT, *L'impossible unité : la droite française sous la Restauration (1814-1830)...*, *op. cit.*, p. 62.

⁴⁰⁶ A.D. de l'Hérault, 1 M 868, *Fin des Cent jours, changement de pouvoir après l'abdication de l'Empereur (1815)*.

⁴⁰⁷ *Ibid.*

également une affaire d'émotions et de sentiments, traits caractéristiques de l'être humain entre autres. Selon nous, la véracité des faits avancée par le maire de Castelnau n'est pas à remettre en cause dans la mesure où cet homme n'a aucun intérêt à mentir sur cette histoire, sauf éventuellement pour les accolades intervenant à la fin.

Lors du retour de la monarchie à Montpellier, de nombreuses pétitions et suppliques sont adressées au marquis de Montcalm : toutes les catégories sociales effectuent des requêtes (nobles, ouvriers, bourgeois...) constituées de dossiers et parfois appuyées par des hommes d'importance comme l'évêque de Montpellier⁴⁰⁸. Ces différentes réclamations constituent un moyen pour les royalistes de se venger des patriotes et c'est uniquement cet aspect qui nous intéresse pour cette section. Nous n'allons évidemment pas lister toutes ces réclamations, néanmoins, un exemple se doit d'être donné. Un menuisier de Montpellier, un certain Guiraud, dénonce un officier du 13^e de ligne et il affirme que celui-ci a tiré au fusil sur la foule lors de l'émeute du 27 juin 1815. On note ici une certaine rancœur des royalistes à l'égard des patriotes et ces dénonciations sont parfois tout simplement malveillantes. Le motif pécunier est courant dans ce genre d'affaires, puisque les habitants incriminent des patriotes tout en demandant un dédommagement financier pour les méfaits accomplis⁴⁰⁹.

Les affaires dites ordinaires permettent également de percevoir la peur des habitants. La lettre d'une certaine Cambon adressée au préfet⁴¹⁰ (visible ci-contre) parle d'une visite des policiers à son domicile pour mettre sous séquestre les biens de son mari. Au moment où elle écrit la lettre, le

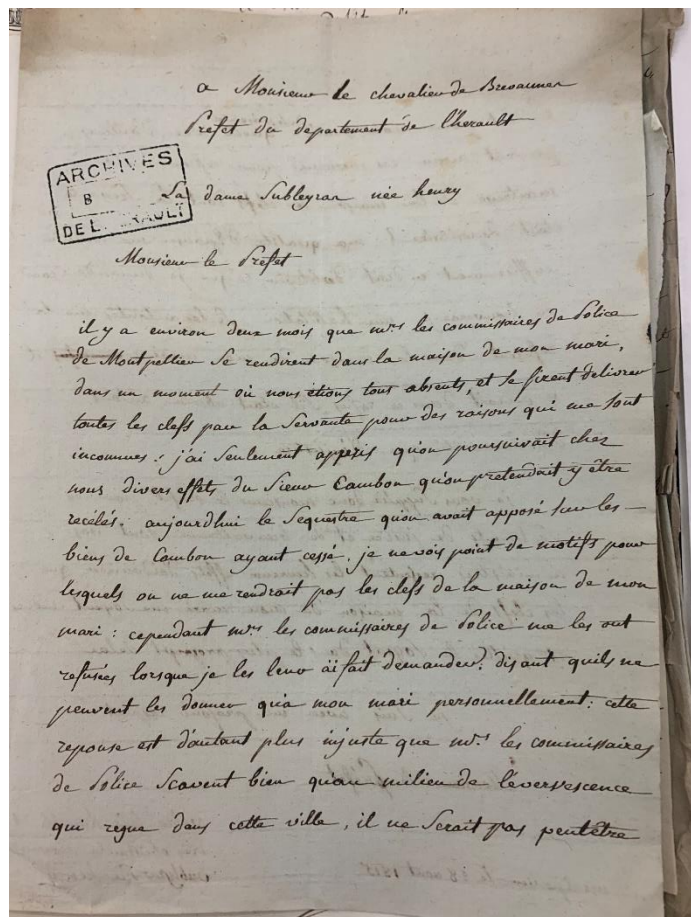


Figure 13 : Extrait de la lettre adressée au préfet par Mme. Cambon. A.D. de l'Hérault, 1 M 870.

⁴⁰⁸ A. BARRAUT, *L'esprit public dans l'Hérault pendant les Cent-Jours et la « Terreur blanche » (1815-1816)...*, op. cit., p. 176.

⁴⁰⁹ *Ibid.*, p. 180.

⁴¹⁰ A.D. de l'Hérault, 1 M 870, *Situation des personnes détenues dans les prisons du département (1815-1816)*.

séquestre est achevé et elle demande pourquoi elle ne peut toujours pas avoir les clés de la maison de son mari. Les policiers lui ont déjà dit que seul M. Cambon en personne peut venir les récupérer mais sa femme juge cela imprudent quand elle regarde l'effervescence qui règne dans la ville⁴¹¹. C'est surtout la fin de cette lettre qui est intéressante pour cette partie de notre travail, puisque madame Cambon a du mal à cacher son inquiétude sur le danger que court son mari. Ce dernier est très certainement patriote puisque ses biens ont été mis sous séquestre quelques temps et l'effervescence mentionnée semble être la répression dirigée contre les soutiens de Napoléon. Cet exemple du couple Cambon met en exergue le fait que les affaires ordinaires, malgré leur apparence anodine, peuvent apporter des éléments intéressants sur les émotions ressenties, ou sur d'autres thématiques.

Les trois derniers exemples cités pour cette section témoignent de la haine latente, qui se présente sous diverses formes. Pierre Roussel, maréchal de Saussan, envoie une lettre au marquis de Montcalm le 21 juillet 1815⁴¹². Il explique au commissaire extraordinaire de l'Hérault qu'il n'a jamais manifesté d'opinion pouvant prouver qu'il était partisan et cet homme a été victime de toutes « les humiliations et les vexations qui sont possible de faire supporter [...] »⁴¹³. Il dit que les lois les plus arbitraires étaient dirigées contre lui. La haine n'est pas uniquement le fruit de la vindicte populaire puisqu'ici, une animosité légale est à l'œuvre, contribuant à le mettre dans une situation humiliante. Le second exemple concerne Dumoulin, un membre de la Garde nationale de l'Hérault. Il a dû fuir la ville et juste après, son domicile a été saccagé par des volontaires royaux le 17 juillet 1815⁴¹⁴. L'administration est complaisante puisqu'elle ne fait rien pour stopper ces actions ; pis encore, elle semble même les encourager : « il faut que le peuple s'amuse.⁴¹⁵ » Les exactions issues de la haine portée aux patriotes est donc protéiforme : les personnes peuvent être attaquées physiquement ou verbalement et leurs patrimoines peuvent être saccagés.

L'ultime exemple de haine est certainement le plus cocasse des trois mais il n'en est pas moins révélateur du climat parfois haineux qui règne dans la ville de Montpellier. Daniel Jean Martin, un sergent major à la retraite, reçoit une lettre l'ordonnant de se rendre à la Citadelle. En repartant, il est assailli par 30 personnes et reçoit à de multiples reprises des coups de pierre. Au cours de cette soirée de juillet (la date précise n'est pas mentionnée), il doit se réfugier chez

⁴¹¹ *Ibid.*

⁴¹² A.D. de l'Hérault, 1 M 877, *Événements politiques locaux, arrondissement de Montpellier (1815-1816)*.

⁴¹³ *Ibid.*

⁴¹⁴ A.M. de Montpellier, NC 2526, *Condamnés politiques de 1816, secours accordés aux survivants ou à leurs descendants*.

⁴¹⁵ *Ibid.*

son voisin et se déguiser en femme pour ne pas être reconnu par la population⁴¹⁶. Les raisons de cet acharnement sont ensuite stipulées : il est accusé d'avoir dirigé les canons vers la ville lors de la journée du 2 juillet. Certains témoins l'ont entendu dire qu'il voulait faire de l'Aiguillerie une Esplanade (raser le quartier en somme). De surcroît, ces mêmes témoins affirment qu'il dirige les canons sur la maison de sa belle-sœur où se trouve sa femme. Ces allégations sont discutables et il est difficile de savoir si ce sergent major a vraiment proféré de tels propos. Néanmoins, la véracité hypothétique de ce récit ne change pas grand-chose en ce qui concerne les violences subies : la population ne cherche pas à savoir si les accusations sont fondées puisqu'ils agissent essentiellement dans l'émotionnel (ici la haine). Cette sous-partie sur « l'esprit public », qui nécessite beaucoup de contextualisation, appréhende donc mieux l'état d'esprit dans lequel se trouve la population, avec un mélange d'émotions parfois contradictoires.

⁴¹⁶ *Ibid.*

Cette seconde partie de notre développement met donc en lumière une transition de régime, s'effectuant sans heurts graves. Néanmoins, l'installation du royalisme dans la ville de Montpellier implique de nombreux changements : dans l'administration, l'armée mais également dans la vie quotidienne des habitants. En effet, on retrouve une certaine inversion répressive dans la mesure où les patriotes, menant des actions coercitives au début du mois de juillet, se retrouvent pris pour cible d'une répression tantôt brouillonne, tantôt organisée. Le symbole de l'organisation de la répression se concentre dans la liste de proscription, établie par Montcalm, qui ouvre la porte à des actions officieuses et émotionnelles, menées majoritairement par la population. Peu à peu, l'ultracisme émerge et le moins d'août correspond à sa structuration, dans un contexte de résurgence partielle des troubles.

Troisième partie
Structuration et action de l'ultracisme
montpellierain, dans un progressif
retour au calme
(août – mi-septembre)

Il est primordial de connaître le sens des mots en histoire. L'ultracisme désigne celui ou celle qui professe des opinions extrêmes dans la politique. Plus précisément, il s'agit d'un substantif dérivé des ultras, les partisans d'un retour à la monarchie d'Ancien Régime. La peur que suscite la Terreur blanche renforce l'emprise de ces réactionnaires sur l'ensemble du territoire national. Montpellier ne déroge pas à la règle : le marquis de Montcalm, un ultra, cumule les fonctions et dispose d'un large pouvoir au début de ce mois d'août 1815. Cette ultime partie de notre mémoire de recherche a pour but d'analyser les différents moyens mobilisés par les ultras pour diriger à Montpellier, tout en gérant les différentes problématiques qui se posent à eux. L'élite royaliste de la ville est analysée en premier lieu, à travers un prisme original, celui du collège électoral qui se constitue au début du mois, en vue des élections à la chambre des députés.

L'ultracisme, en se structurant de façon progressive, mobilise un certain nombre d'acteurs autour de lui, essentiels pour gouverner Montpellier. C'est le cas par exemple des autorités religieuses et notamment l'évêque Monseigneur Fournier. Le pouvoir en place s'appuie également sur la population, mais il doit faire face à quelques problématiques. Parmi celles-ci, notons la présence de quelques troubles durant ce mois d'août. Afin de faire face à ces possibles reprises de la violence, le maintien de l'ordre doit être restructuré, pour y intégrer des éléments en phase avec le royalisme et plus particulièrement avec l'ultracisme. Le potentiel passage d'une colonne Autrichienne représente un réel problème pour les dirigeants de Montpellier et leur posture face à cela fournit des enseignements intéressants. La fin de l'été 1815 s'accompagne d'une baisse notable des violences au niveau national et malgré la fermeture de ce cycle de violence populaire, la réelle interrogation concerne la présence ou non des tensions entre royalistes et patriotes.

Chapitre 1 – L'élite royaliste à travers le collège électoral, constitué début août

L'ultracisme, au-delà du simple courant politique, est une façon de concevoir la société. C'est à ce titre qu'il est nécessaire de recourir à une approche épistémologique afin de mieux cerner leur mode de fonctionnement et de pensée. L'analyse sociologique du collège électoral en lui-même permet de déterminer la composition de l'élite montpelliéraine. L'élection en elle-même, ainsi que ses résultats, sont également abordées. L'ensemble de ces éléments apportent une vision assez large des ultras à Montpellier.

A) Approche épistémologique des modes de pensée de la haute-sphère royaliste

La Première Restauration fait entrer la Révolution dans l'histoire et cela permet une première analyse historique. Louis XVIII veut reléguer 1789 comme un mauvais souvenir. C'est donc assez logiquement que « l'oubli constitue le socle du pacte politique de 1814.⁴¹⁷ » Cette charte, octroyée à la France, mécontente l'ultraroyalisme et tout particulièrement l'article 6, reconnaissant la liberté des cultes. L'utopisme ultra croit que la parenthèse révolutionnaire est définitivement refermée et la France redevient pleinement royaliste et catholique⁴¹⁸. Pour eux le monde moderne n'est qu'anomalie et déchéance : il faut revenir à l'enchantement des temps féodaux, idéalisés par le romantisme. La doctrine laisse sa place à une perception sentimentale. La rhétorique de l'historiographie contre-révolutionnaire existe depuis la moitié du XVIII^e siècle et prend sa source dans l'opposition à la philosophie des Lumières. L'historiographie contre-révolutionnaire gagne en consistance et en cohérence avec la Révolution⁴¹⁹. Les principaux théoriciens sont Joseph de Maistre et Louis de Bonald (visibles sur l'illustration à la page suivante), que l'historien Jacques-Olivier Boudon qualifie de « monstres sacrés de la pensée contre-révolutionnaire [...]»⁴²⁰

Le romantisme inspire fortement les contre-révolutionnaires et la droite légitimiste de 1815 lie le sort des morts à celui des vivants afin de mettre en avant une « société du souvenir

⁴¹⁷ Jean-Numa DUCANGE, *La Révolution française et l'histoire du monde : deux siècles de débats historiques et politiques, 1815-1991*, Paris, A. Colin, 2014, p. 18.

⁴¹⁸ Philippe NEMO, *Histoire des idées politiques aux temps modernes et contemporains*, Paris, Presses universitaires de France, 2013, p. 1090.

⁴¹⁹ J.-N. DUCANGE, *La Révolution française et l'histoire du monde...*, *op. cit.*, p. 19.

⁴²⁰ M. BREJON DE LAVERGNEE et O. TORT, *L'union du trône et de l'autel ? op. cit.*, p. 20.

» en accord avec un « romantisme des vaincus.⁴²¹ » Louis de Bonald, théoricien royaliste, s'emploie à faire passer le retour de Louis XVIII comme l'accomplissement d'une volonté générale mais les faits sont différents selon l'historien Laurent Nagy : il s'agit d'un coup d'État fomenté par des contre-révolutionnaires soutenus par les puissances étrangères⁴²². Le droit divin des Bourbons s'est évaporé et les sujets sont devenus des citoyens. La personnalité du roi suscite peu d'adhésions. Ce constat ne semble pas applicable à Montpellier, même si les sources peuvent parfois être dans une certaine forme d'abus. La Restauration est un gage de paix et d'apaisement et c'est très important, puisque la société française aspire à cela. C'est ce que remarque le romancier Benjamin Constant dans *L'esprit de conquête et de l'usurpation, dans leurs rapports avec la civilisation européenne* : « le but unique des nations modernes, c'est le repos, avec le repos l'aisance [...] »⁴²³ »



Figure 14 : Portraits de Joseph de Maistre (à gauche) et de Louis de Bonald (à droite)

Les deux grands penseurs de la doctrine contre-révolutionnaire, visibles ci-dessus, ont des philosophies qui convergent en de nombreux points qu'ils reconnaissent eux-mêmes. Ils sont surnommés « théocrates » du fait que selon eux, l'ordre social s'appuie grandement sur

⁴²¹ J.-N. DUCANGE, *La Révolution française et l'histoire du monde...*, op. cit., p. 20.

⁴²² L. NAGY, *D'une terreur à l'autre...*, op. cit., p. 8.

⁴²³ Benjamin CONSTANT, *De l'esprit de conquête et de l'usurpation, dans leurs rapports avec la civilisation européenne*, Paris, Le Normant, 1814, p. 8.

des fondements religieux⁴²⁴. Joseph de Maistre (1753-1821) s'attaque aux principes des Lumières mais n'est pas pour autant partisan de l'absolutisme : il défend un royalisme politique réhabilitant la force des traditions qu'il trouve supérieure aux autres formes de gouvernement (elle garantit l'ordre social et la paix)⁴²⁵. Il considère la nouveauté comme un facteur de dissolution sociale et cet élément le place dans une dimension réactionnaire. Il en est de même pour l'autre grand théocrate, Louis de Bonald (1754-1840), dont l'œuvre s'oppose de façon « constante au contractualisme social, et notamment à l'œuvre de Jean-Jacques Rousseau.⁴²⁶ » On lui reproche souvent une certaine dépendance intellectuelle par rapport à la confrontation idéologique avec les Lumières : le pouvoir constitue la société pour Louis de Bonald, avec des aspects politiques et théologiques très liés. Ses études s'approchent de ce qu'est la sociologie de nos jours puisqu'il analyse les relations entre ministère, pouvoir et sujet sur plusieurs échelles (familles, communautés...). Selon lui, c'est la providence qui conduit la société vers le plus grand bien⁴²⁷. Ces deux théocrates ont donc une lecture théologique de la Révolution, empreinte d'un certain fatalisme. Il existe selon eux « un ordre naturel transcendant à l'homme, intangible, dont la vie individuelle et sociale doit être comme un décalque si elle doit être viable.⁴²⁸ » Cet ordre naturel est immuable selon eux : la Révolution et l'Empire n'en sont pas venus à bout.

Les royalistes s'appuient sur d'autres plumes comme Chateaubriand ou Lamennais⁴²⁹. La première cité est assez inclassable, dans le sens où il est difficile de déterminer s'il est ultra-traditionaliste ou simplement réactionnaire⁴³⁰. Chateaubriand se positionne de la manière suivante dans ses mémoires d'outre-tombe : « Je suis comme le dernier témoin des mœurs féodales [...] Gentilhomme et écrivain, j'ai été bourbonniste par honneur, royaliste par raison et républicain par goût.⁴³¹ » Cette phrase ne donne pas beaucoup plus de renseignements sur son positionnement précis mais pour lui, la Restauration ne peut pas être un simple retour en arrière. Cependant, il a conscience d'être à cheval sur deux mondes, même s'il favorise l'aristocratie ainsi que les grands propriétaires urbains⁴³². Il défend la liberté de la presse et met sa plume au service de la Restauration, tout en cherchant à rassembler et surmonter les différentes divisions

⁴²⁴ P. NEMO, *Histoire des idées politiques aux temps modernes et contemporains...*, op. cit., p. 1059.

⁴²⁵ F. ROUVILLOIS, O. DARD et C. BOUTIN, *Le dictionnaire du conservatisme...*, op. cit., p. 600-601.

⁴²⁶ *Ibid.*, p. 135.

⁴²⁷ *Ibid.*, p. 135-136.

⁴²⁸ P. NEMO, *Histoire des idées politiques aux temps modernes et contemporains...*, op. cit., p. 1088.

⁴²⁹ Jean-Claude CARON et Michel VERNUS, *L'Europe au 19e siècle : des nations aux nationalismes (1815-1914)*, Malakoff, Armand Colin, 2019, p. 41.

⁴³⁰ F. ROUVILLOIS, O. DARD et C. BOUTIN, *Le dictionnaire du conservatisme...*, op. cit., p. 188.

⁴³¹ F.-R. de CHATEAUBRIAND, *Mémoires d'outre-tombe. Tome 2...*, op. cit., p. 120.

⁴³² F. ROUVILLOIS, O. DARD et C. BOUTIN, *Le dictionnaire du conservatisme...*, op. cit., p. 189.

pouvant survenir. En définitive, Chateaubriand est un conservateur avec ses contradictions⁴³³, propres à chaque être humain.

Tous ces éléments généraux peuvent sembler digressifs par rapport à notre sujet, centré sur la Terreur blanche à Montpellier. Néanmoins, cette façon de penser conditionne la manière donc se structure et agit l'ultracisme montpelliérain. Avec le marquis de Montcalm en tête, les ultras de Montpellier (et de France de manière générale) veulent imposer une « utopie réactionnaire⁴³⁴ ». Le premier échelon d'importance, au-delà de la traque des ennemis politiques patriotes et de l'installation administrative, ce sont les élections à la chambre des députés. Cette dernière s'effectue sur un modèle censitaire, à l'aide de collèges électoraux. Au sein de ceux-ci, les hommes fortunés ainsi que les personnages d'importance du royalisme montpelliérain et héraultais sont rassemblés. Nonobstant, une interrogation d'importance demeure à ce sujet : les couches sociales intermédiaires et inférieures ont-elles accès à la vie politique ?

B) Le collège électoral de l'Hérault : plutôt inclusif ou élitiste ?

Louis XVIII donne de nombreux postes d'importance à la noblesse héraultaise, ce qui en soit, est assez logique. La haute bourgeoisie favorable à la royauté est également pourvue de postes clés par le roi⁴³⁵. Les modes d'élection pour le scrutin du 14 et du 22 août 1815, élisant les députés de la Chambre, sont fixés par l'ordonnance royale du 13 juillet⁴³⁶. Sans entrer dans les considérations techniques, cette ordonnance prévoit un suffrage universel indirect : pour être électeur, il faut avoir au moins 21 ans et payer 300 francs d'impôts directs ; pour être éligible, il faut avoir au moins 25 ans et payer 1000 francs d'impôts directs⁴³⁷. Par ailleurs, les élections sont en quelque sorte fractionnées : les collèges d'arrondissement, composés des électeurs qui payent au moins 300 francs d'impôts, choisissent les candidats potentiels, puis le collège électoral départemental, avec les électeurs les plus riches et les plus méritants, choisit les députés allant à la Chambre⁴³⁸. La liste des 30 électeurs du collège électoral de l'Hérault est disponible à la page d'après.

⁴³³ *Ibid.*, p. 190.

⁴³⁴ *Ibid.*, p. 814.

⁴³⁵ Y. BROHARD, *Le royalisme dans l'Hérault de 1814 à 1848...*, *op. cit.*, p. 62.

⁴³⁶ A. BARRAUT, *L'esprit public dans l'Hérault pendant les Cent-Jours et la « Terreur blanche » (1815-1816)...*, *op. cit.*, p. 187.

⁴³⁷ Isabelle BACKOUCHE, *Histoire politique de la France. La monarchie parlementaire*, Paris, Pygmalion, 2000, p. 30.

⁴³⁸ *Ibid.*

Une lettre du sous-préfet de Montpellier envoyée au maire, concernant le collège électoral (29 juillet 1815)⁴³⁹, mentionne une épuration du conseil parce que certains membres sur les listes étaient morts depuis quelques temps. Il lui avait transmis précédemment des propositions et renseignements concernant l'ajout de personnes à ce collège ayant la légion d'honneur. Le sous-préfet veut également adjoindre à chaque collège d'arrondissement 10 citoyens méritants et il désire donc avoir des renseignements sur ceux de Montpellier (opinions politiques et principes)⁴⁴⁰. Même si nous traitons ici uniquement du collège électoral départemental, nous pouvons néanmoins noter que des individus ne payant pas d'impôts sont inclus aux collèges d'arrondissement. Cette inclusivité est réelle socialement mais relative politiquement, puisque ce sont seulement des individus favorables au royalisme qui sont adjoints au collège électoral du département.

L'inclusivité peut également être expliquée par le faible nombre d'électeurs contribuant à hauteur de 1000 francs ou plus. Par exemple, le département de l'Hérault dans sa totalité dispose de 400 électeurs et la ville de Montpellier concentre presque un quart de ce corps électoral fortuné (74 membres pour le chef-lieu)⁴⁴¹. Ce constat, visible dans tous les autres départements français, pousse donc Louis XVIII à étendre le nombre d'électeurs en abaissant le cens à 300 francs⁴⁴². Cela remet davantage en cause l'inclusivité, d'autant plus que les soutiens de Napoléon sont radiés des listes électorales. C'est le cas de Guy Jean, membre de la légion d'honneur et fédéré, résidant à Aniane⁴⁴³. L'aspect politique, comme souvent, prend énormément d'importance et l'ensemble des électeurs de l'Hérault sont en faveur du roi, ce qui biaise fortement le résultat. Quoi qu'il en soit, les collèges d'arrondissement se forment et celui de Montpellier a pour président le maire de la ville, Dax d'Axat⁴⁴⁴. Ces instances, comme expliqué précédemment, choisissent les différents électeurs du collège départemental. La liste finale de ces derniers, au nombre de 30, est visible à la page suivante. Une brève analyse sociologique de ces individus donne des renseignements utiles quant à la question d'une potentielle inclusivité.

⁴³⁹ A.M. de Montpellier, 1 K 602/7, *Élections du 14 août 1815, correspondance*.

⁴⁴⁰ *Ibid.*

⁴⁴¹ Y. BROHARD, *Le royalisme dans l'Hérault de 1814 à 1848...*, *op. cit.*, p. 56.

⁴⁴² A. BARRAUT, *L'esprit public dans l'Hérault pendant les Cent-Jours et la « Terreur blanche » (1815-1816)...*, *op. cit.*, p. 188.

⁴⁴³ *Ibid.*, p. 189.

⁴⁴⁴ A.D. de l'Hérault, 3 M 145, *élargissement des collèges électoraux du département d'après l'ordonnance royale du 21 juillet 1815, établissement des listes (1815)*.

NOM	PRÉNOM	FONCTION	ÂGE
De Jessé	Antoine Ambroise	Militaire	47 ans
Comte de	Murles	Militaire	
De Montcalm	Louis-Hippolyte	Commissaire extraordinaire de l'Hérault.	40 ans
De Dax d'Axat	Ange Jean Michel	Maire de Montpellier	48 ans
Fournier	Marie-Nicolas	Évêque de Montpellier	55 ans
Chevalier	De Massillan	Militaire	
Le Pilleur de Brevannes	Amédée	Préfet de l'Hérault	
Paulinier de Fontenilles	Pierre François	Militaire, membre de la légion d'honneur	39 ans
Durand-Fajon	Jacques	Négociant	57 ans
Chauvet	Auguste	Sous-préfet provisoire	40 ans
Villaret	Antoine Marc	Commissaire de police	58 ans
Peytal	Jacques	Président du tribunal de première instance	63 ans
Loye	Jean Jérôme	Juge suppléant	41 ans
Sadde	Auguste	Propriétaire	41 ans
David	Maurice	Propriétaire	40 ans
Bazille	Marc Antoine	Négociant et membre du conseil municipal	36 ans
Demelon	Jean Guillaume	Chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la légion d'honneur	45 ans
Dalzon	Jean Charles	Propriétaire	31 ans
Paul	Philippe	Adjoint à la mairie et chevalier de la légion d'honneur	42 ans
Imbert	Benoit Joseph	Sous-préfet, membre de la légion d'honneur	45 ans
Monnier	Henry	Propriétaire, membre de la légion d'honneur	41 ans
René	Pascal	Commandant de la garde nationale, membre de la légion d'honneur	38 ans
Couston	David	Vicaire général, membre de la légion d'honneur	55 ans
Durand	Auguste	Militaire	22 ans
Poitevin du Bousquet	Jean	Militaire	40 ans
Bouché	Felix	Militaire	26 ans
Coste	David	Militaire	26 ans
Lafosse	César	Militaire, membre de la légion d'honneur	40 ans
Coste	Jean Sébastien	Militaire, membre de la légion d'honneur	23 ans
Bagué	Jules	Aide-de-camp	42 ans

Figure 15 : Liste des 30 électeurs du collège départemental. A.D. de l'Hérault, 3 M 145.

Les militaires (incluant également les corps de maintien de l'ordre comme la Garde nationale) sont très fortement représentés au sein de cette liste, puisque nous en retrouvons 12 sur 30 soit 40%. Les distinctions civiles, comme la légion d'honneur (ou les ordres) représentent également une part non-négligeable des effectifs de ce collège électoral de l'Hérault avec

26,6%. Il faut néanmoins remarquer qu'une distinction comme la légion d'honneur ne constitue pas une classe sociale en tant que tel. Les élites administratives sont presque toutes représentées avec le maire, le préfet, deux sous-préfets, le commissaire général de police, le président du tribunal de première instance et bien évidemment le commissaire extraordinaire royal de l'Hérault, le marquis de Montcalm. Ces élites administratives comptent donc 8 individus. Au-delà de tous ces membres, nous retrouvons quelques propriétaires fonciers (13,3%) et une faible part pour la bourgeoisie marchande (6.7%). L'évêque de Montpellier est présent, tout comme le vicaire général de l'Hérault. Tous ces chiffres laissent très peu de place aux couches populaires et les militaires représentent la seule catégorie dans ce collège susceptible d'avoir des membres ne faisant pas partie des élites. Cela est notamment le cas pour des jeunes militaires sans distinction particulière comme David Coste, Félix Bouché (26 ans chacun) et le cadet de cette assemblée Auguste Durand, 22 ans.

Ces jeunes hommes prennent place dans un collège où la moyenne d'âge est relativement élevée (41 ans et 6 mois). Tous les éléments issus de l'analyse de cette liste d'électeurs tendent à affirmer que le collège électoral de l'Hérault, malgré quelques exceptions, reste une instance très majoritairement élitiste, s'appuyant sur les hommes influents à l'échelle locale et départementale. L'élection en elle-même est très pertinente à analyser et la première date d'importance est le 14 août (à 9 heures du matin)⁴⁴⁵, date où sont convoqués les membres du collège d'arrondissement. Concernant l'élection des députés *stricto sensu*, elle se déroule une semaine plus tard, le 22 août 1815. C'est ce scrutin qui retient le plus notre attention pour la section suivante.

C) L'élection en elle-même et ses résultats

Pour le lieu des élections, une lettre du préfet au maire⁴⁴⁶, écrite le 8 août 1815, nous apprend que le scrutin est programmé dans la salle du concert, collée à celle des spectacles. Cette dernière correspond aujourd'hui à l'Opéra Comédie. Cependant, comme nous l'avions évoqué dans la première partie de notre développement (dans la section concernant l'iconoclasme), les emblèmes républicains y sont présents et des dégradations ont été effectuées au niveau des gradins. Malgré ces problèmes, la salle du concert est désignée par un arrêté

⁴⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁴⁶ A.M. de Montpellier, 1 K 602/7, *Élections du 14 août 1815, correspondance.*

préfectoral du 8 août comme lieu de réunion du collège électoral de l'Hérault⁴⁴⁷, prévu le 22 août. La charge revient au maire de dresser les locaux et de fournir le matériel nécessaire aux électeurs. Étant donné la gravité de l'événement, des forces de maintien de l'ordre semblent nécessaires pour protéger les électeurs. Une lettre du capitaine commandant de la gendarmerie royale au maire de Montpellier, le 11 août⁴⁴⁸, signale que 10 gendarmes sont réquisitionnés pour l'assemblée électorale d'arrondissement, le 14 août. Le maire d'Ax d'Axat requiert davantage de gendarmes, mais sa requête ne semble pas avoir été acceptée. Il est raisonnable de penser qu'un dispositif similaire, ou même renforcé, soit dépêché le jour de la réunion du collège électoral départemental. Les électeurs disposent d'ailleurs d'une carte (visible ci-dessous) où quelques informations indispensables sont renseignées (identité, profession, domicile politique...). L'évêque de Montpellier, lors de la réunion du collège électoral, a prononcé un discours résolument en faveur des Bourbons, où « il peint les vertus du meilleur des monarques.⁴⁴⁹ » Cette allocution remet en cause son hypothétique neutralité concernant la politique.

DEPARTEMENT DE L'HÉRAULT.

CARTE D'ÉLECTEUR.

EXTRAIT de la Liste des Membres du Collège Électoral d' *Montpellier*

NOM.	PRÉNOMS.	QUALIFICATION.	ÉPOQUE de la naissance.	DOMICILE POLITIQUE.		
				Arrondissement.	Canton.	Commune.
<i>Bastide</i>	<i>Flaude</i>	<i>Maire</i>	<i>77 ans</i>	<i>Montpellier</i>	<i>Montpellier</i>	<i>Montpellier</i>

Pour extrait conforme délivré par nous Préfet soussigné, au susnommé (1), qui a signé avec nous la présente Carte.

A Montpellier, le *quinzième* jour du mois de *Mai* l'an mil huit cent quinze.

Septimus *Flaude*
Signature du Préfet. Signature de l'Électeur.

En l'absence du Préfet :
Le Conseiller de Préfecture délégué,
Castaigne

(1) Si l'individu auquel la Carte sera délivrée ne peut écrire, il faudra remplacer les mots écrits en caractère italique par ceux-ci : qui n'a point signé avec nous la présente Carte, faute de pouvoir écrire.

Figure 16 : Carte d'un électeur du collège d'arrondissement de Montpellier. A.D. de l'Hérault, 3 M 145

⁴⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁴⁹ *Le Véridique*, n°1200, 24 août 1815.

Le résultat des élections est sans appel : les quatre députés élus dans le département sont tous ultraroyalistes. Il s'agit du marquis de Montcalm (qu'on ne présente plus), de Pierre François Paulinier de Fontenille (un militaire membre de la légion d'honneur), d'Antoine Amboise de Jessé (baron et militaire) et de Jacques Durand-Fajon (négociant). Le journal *Le Véridique* analyse cette nouvelle de la manière suivante :

« Le choix ne pouvait être ni plus heureux, ni plus agréable. Des hommes recommandables par leurs principes, par la haute considération dont ils jouissent dans la société, seront auprès du Roi les fidèles interprètes des vœux de leurs mandataires. Ils ont préparé, par des efforts au-dessus de tout éloge, la restauration du trône et le reversement de la tyrannie ; ils se sont montrés les soutiens les plus fermes de la cause sacrée des Bourbons. Que ne doit-on pas attendre de leur sollicitude et de leurs bonnes intentions.⁴⁵⁰ »

Cette déclaration montre une adhésion totale à l'ultracisme, qui a pris le contrôle des organes de presse de Montpellier et de l'Hérault. Par ailleurs, cet avis tranché est un des marqueurs de la structuration des ultras de Montpellier. Les individus élus sont trois militaires et un bourgeois négociant⁴⁵¹. L'enseignement principal de ces élections du 22 août 1815, c'est l'omniprésence à Montpellier et dans l'Hérault, de l'esprit contre-révolutionnaire et réactionnaire⁴⁵². Il est important de rappeler que Jacques Durand-Fajon, élu député ultra, a occupé des fonctions en tant que conseiller municipal durant l'Empire, comme le montre une liste de conseillers datée du 3 ventôse an XIII (22 février 1805)⁴⁵³. Cette information montre la possible présence de transfuges, même si faire partie d'un conseil municipal en 1805 ne fait pas forcément de Jacques Durand-Fajon un bonapartiste convaincu.

Au niveau national, les ultras raflent 350 sièges sur 398 disponibles, avec une forte participation des 72 000 votants. La principale explication, c'est la panique des électeurs qui veulent une réponse ferme face aux troubles des Cent-Jours et de la Terreur blanche⁴⁵⁴. Ce constat de l'historien Laurent Nagy est partagé par Philippe Lacombrade⁴⁵⁵. Ce « raz-de-marée » ultra suggère à Louis XVIII que cette assemblée est une « chambre introuvable », dans le sens où elle n'est pas représentative du peuple dans son ensemble⁴⁵⁶, ce qui est souvent le cas lors de suffrages censitaires. Ces élections d'août 1815 « premier symptôme de l'ultracisme

⁴⁵⁰ *Le Véridique*, n°1201, 27 août 1815.

⁴⁵¹ A. BARRAUT, *L'esprit public dans l'Hérault pendant les Cent-Jours et la « Terreur blanche » (1815-1816)...*, *op. cit.*, p. 192.

⁴⁵² C. AMALVI et R. PECH (DIR.), *Histoire de Montpellier...*, *op. cit.*, p. 308.

⁴⁵³ A.D. de l'Hérault, 2 N 15, *Conseil d'arrondissement de Montpellier, pièces à l'appui des délibérations (1811-1820)*.

⁴⁵⁴ L. NAGY, *D'une terreur à l'autre...*, *op. cit.*, p. 16.

⁴⁵⁵ J. GARRIGUES et P. LACOMBRADE, *La France au XIXe siècle : 1814-1914...*, *op. cit.*, p. 23.

⁴⁵⁶ *Ibid.*

[...] ⁴⁵⁷ », sont également mises en pression par la présence de 1 200 000 soldats étrangers sur le territoire national. Même si pour les ultras, rafler tous les sièges de députés dans le département représente une victoire, il ne faut pas oublier que d'autres étapes d'importance se doivent d'être franchies. C'est le cas de l'alliance ancestrale avec l'Église, remise au goût du jour lors de cet été 1815. Cependant, même si l'union du trône et de l'autel est indéniable pour la Seconde Restauration, il est utile de voir quelle est l'importance de la religion chrétienne à Montpellier.

⁴⁵⁷ Éric BONHOMME, *D'une monarchie à l'autre : histoire politique des institutions françaises 1814-2020*, Malakoff, Armand Colin, 2021, p. 18.

Chapitre 2 – « L’union du trône et de l’autel » : quelle importance pour la religion à Montpellier ?

Malgré la période impériale, le catholicisme est solidement ancré dans la ville de Montpellier. La première section de cette sous-partie donne des indications quant au rapport que les habitants peuvent avoir avec le religieux. Ces éléments servent à comprendre davantage l’engouement autour de la fête de la Saint-Louis, qui se déroule le 24 août 1815. Ces festivités symbolisent à elles seules l’alliance entre monarchie et religion. L’action épiscopale en faveur de la monarchie est également étudiée ici, tout comme l’attitude des autorités envers les protestants.

A) Un catholicisme solidement ancré durant l’Empire et la Première Restauration

La religion populaire à Montpellier est quelque peu différente étant donné qu’elle se rapproche davantage de la superstition, du fait d’un encadrement peu structuré. On trouve de nombreuses confréries dans la ville comme les pénitents bleus ou blancs⁴⁵⁸. Ces derniers, dans une lettre du 17 octobre 1811⁴⁵⁹, invitent le maire et le conseil municipal à une messe célébrée dans la chapelle de l’évêque, le 18 octobre à 11h (il s’agit du jour anniversaire de la naissance du duc de Parme, archichancelier de l’Empire). Ces données laissent suggérer, au-delà de l’importance de la religion, que le pouvoir en place s’accommode et collabore avec les représentants du christianisme. Cependant, des tensions sont observables au sein même du catholicisme, puisque les gallicans et ultramontains éprouvent une certaine animosité l’un envers l’autre. Les gallicans, en faveur de l’autonomie de l’Église nationale, prennent l’avantage quand l’évêque de Montpellier, Monseigneur Fournier, rejoint la Restauration⁴⁶⁰. Cette dernière mobilise d’ailleurs l’image d’un peuple royaliste, catholique, fidèle, faisant face à la Révolution⁴⁶¹, ce qui n’est pas une réalité globale, même dans la ville de Montpellier.

Au cours de la Première Restauration, le constat semble être le même avec la confrérie des Amis Fidèles qui prouvent leur fidélité au roi lors de la fête de la Saint-Louis le 25 août

⁴⁵⁸ R. ETIENNE, *La Restauration à Montpellier en 1814, Montpellier..., op. cit.*, p. 46.

⁴⁵⁹ A.M. de Montpellier, 6 P 4, *Cérémonies et fêtes religieuses, correspondance diverse (1807-1906)*.

⁴⁶⁰ R. ETIENNE, *La Restauration à Montpellier en 1814, Montpellier..., op. cit.*, p. 48.

⁴⁶¹ Á. PARIS MARTIN, « Le peuple royaliste en armes. Milices et Terreur blanche pendant les Restaurations à Naples (1799), dans le Midi de la France (1815) et à Madrid (1823) »..., *art. cit.*, p. 98.

1815 : leur zèle doit être prouvé au roi pour que leur association ne soit pas dissoute⁴⁶². Concernant l'anticléricisme, les loges maçonniques sont assez nombreuses à Montpellier durant la Première Restauration et les autorités, qui ne les apprécient pas, les surveillent étroitement⁴⁶³.

Les services funèbres donnent de précieux renseignements sur la conduite des religieux envers le pouvoir : les protestants de Montpellier célèbrent le 11 mai 1814 un service funèbre en l'honneur de Louis XVI, sa femme et leurs fils⁴⁶⁴. Cela laisse croire que les réformés n'ont pas de problèmes particuliers avec la monarchie. Même si c'est plausible, en venir à cette conclusion juste parce qu'un service funèbre a été donné semble un peu simpliste. L'hypothèse la plus valable selon nous, c'est qu'une certaine part des protestants, notamment les bourgeois assurant le négoce, entretiennent des liens cordiaux avec le pouvoir en place, dans une optique entrepreneuriale. Cette thèse peut être étendue au village de Pignan, situé à deux heures de marche à l'ouest de Montpellier. Dans une adresse au préfet de l'Hérault (21 février 1815)⁴⁶⁵, les protestants de Pignan affirment qu'ils sont publiquement insultés et menacés par une partie des catholiques. Ces derniers interprètent toujours de la mauvaise manière leurs intentions malgré le fait que les protestants de ce village sont des soutiens du roi. Les catholiques ont organisé des gardes qui furent ensuite dissoutes par le maire. Il semble que les personnes qui perturbent les protestants ne représentent qu'une minorité de catholiques. Les protestants s'adressent donc au préfet pour avoir la paix. Une certaine partie des couches populaires semble être acquise au roi. Ce constat peut expliquer une dimension religieuse quasiment absente lors de la Terreur blanche à Montpellier.

D'autres correspondances épiscopales mettent en avant l'alliance qu'il peut exister entre le trône et l'autel. C'est le cas d'une ordonnance de l'évêque de Montpellier⁴⁶⁶ (placardée le 5 janvier 1815) qui informe qu'un service funèbre en l'honneur du défunt roi Louis XVI est prévu le jour de sa mort, le 21 janvier : la mémoire de ce roi martyr est très présente. Par ailleurs, les mandements que l'évêque adresse à ses fidèles sont assez équivoques : le 30 mars, il demande à ses fidèles plus de zèle dans les prières adressées à la famille royale, tout en évoquant les malheurs qui menacent la France⁴⁶⁷ (il fait très certainement allusion au retour de Napoléon).

⁴⁶² R. ETIENNE, *La Restauration à Montpellier en 1814, Montpellier..., op. cit.*, p. 51.

⁴⁶³ *Ibid.*, p. 50.

⁴⁶⁴ *Ibid.*, p. 49.

⁴⁶⁵ A.D. de l'Hérault, 7 V 10, *Pignan : insultes, menaces et provocations de catholiques contre les protestants (1815)*.

⁴⁶⁶ A.D. de l'Hérault, 2 V 5, *Monseigneur Marie-Nicolas Fournier (1807-1835)*.

⁴⁶⁷ *Ibid.*

Durant l'été 1815, Monseigneur Fournier publie un mandement relatif à l'organisation d'un *te deum* pour le retour du roi (21 juillet 1815). Le tout-puissant est derrière ce retour selon l'évêque. Il parle pour les Cent-Jours et la Terreur blanche d'une « [...] longue succession de désastres et de calamités.⁴⁶⁸ » Bonaparte n'est pas cité, mais il a rassemblé tous les factieux de France. Il cite les paroles du Saint-Roi prophète. Des références sont faites au roi David mais il affiche aussi la continuité avec Saint-Louis. Il espère « [...] un retour sincère à la foi et à la piété.⁴⁶⁹ » Il ordonne donc que le dimanche 23 juillet à midi soit chanté dans la cathédrale un *te deum*.

Le positionnement de l'évêque de Montpellier, et plus généralement celui des autorités religieuses locales, ne porte aucunement à confusion : la religion soutient la monarchie restaurée et assume un certain zèle dans l'acceptation de ce régime à la population. Certes, le catholicisme reste important durant l'Empire, mais un autre palier est franchi lors de la Première, puis de la Deuxième Restauration. L'Église catholique participe donc aux multiples réjouissances accompagnant la nouvelle du retour du roi à Paris⁴⁷⁰. Un dernier élément, avancé par Pierre Triomphe est important à rappeler : le compromis avec les élites royalistes réside en la stabilisation de la Restauration et du rétablissement d'un régime de droit Divin⁴⁷¹. Ce type de gouvernement semble utopique pour le début du XIX^e siècle, mais il renvoie à un certain traditionalisme de la monarchie, très bien symbolisé par les festivités de la Saint-Louis, le 24 août 1815.

B) Monarchie et traditionalisme : la fête de la Saint-Louis à Montpellier et ses alentours (24 août 1815)

Au début du XIX^e siècle, le rétablissement de l'influence religieuse en France est assez difficile, malgré les éléments évoqués pour Montpellier précédemment. Le renouveau est cependant assez rapide dans de nombreuses régions comme le sud-est du Massif central⁴⁷². Ce retour est davantage rapide chez les aristocrates en comparaison de la bourgeoisie marchande. Les enfants âgés de 10 ans en 1793 ont eu une éducation religieuse aléatoire : cette génération peu instruite est trentenaire à la seconde chute de Napoléon en 1815⁴⁷³. Au sein du catholicisme

⁴⁶⁸ *Ibid.*

⁴⁶⁹ *Ibid.*

⁴⁷⁰ A. BARRAUT, *L'esprit public dans l'Hérault pendant les Cent-Jours et la « Terreur blanche » (1815-1816)...*, *op. cit.*, p. 172.

⁴⁷¹ P. TRIOMPHE, « Les sorties de la « Terreur blanche » dans le Midi »..., *art. cit.*, p. 60.

⁴⁷² Gérard CHOLVY, *La religion en France de la fin du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, Hachette, 1998, p. 25.

⁴⁷³ *Ibid.*

héraultais, le royalisme domine très largement et une majorité relative des notables protestants de Montpellier sont également des blancs⁴⁷⁴. Ces derniers, comme le signale Gérard Cholvy, sont très attachés à leurs traditions ainsi qu'à leur héritage religieux⁴⁷⁵. Nous l'avons déjà entrevu, les blancs du Midi et plus particulièrement ceux de Montpellier veulent réaffirmer la consubstantialité du christianisme (incluant donc de fait le protestantisme) avec la monarchie fraîchement restaurée⁴⁷⁶. Les signes de cette alliance sont nombreux au mois d'août et en dehors de la Saint-Louis, nous pouvons citer la messe en musique pour le retour du roi, organisée par la confrérie des pénitents blancs le 11 août 1815⁴⁷⁷. Montcalm et son état-major y assistent, tout comme le comte de Murles et le commandant de la garde urbaine, Henri René. Le 14 août a lieu la procession du vœu de Louis XIII, avec la participation des autorités civiles et militaires⁴⁷⁸.

Ces éléments renforcent l'idée d'union du trône et de l'autel, tout comme la fête de la Saint-Louis, au centre de cette section. Il s'agit initialement d'une fête en l'honneur du seul roi de France à avoir été canonisé, à savoir Louis IX (1214-1270). Cependant, « Louis » est le nom de règne le plus employé dans toute l'histoire des rois de France. Ces festivités, que le calendrier fixe au 24 août de chaque année, sont une occasion de célébrer ou commémorer un grand nombre de souverains. Cela peut aller de Saint-Louis lui-même au roi-martyr de la Révolution. C'est pour cette raison essentiellement, que nous avons choisi de donner des éléments sur cette fête à Montpellier. Le conseil municipal, au cours de la fin du mois de juillet 1815, délibère que les jeunes des différents quartiers de la ville sont invités à participer à la fête de la Saint-Louis, célébrée avec pompe⁴⁷⁹.

Le 24 août 1815, une grand'messe est donnée par l'évêque dans la cathédrale (visible sur l'image à la page suivante) et toutes les autorités y assistent (militaires, administratives...). La foule est venue en nombre et la jeunesse de chaque quartier a parcouru la ville en criant vive le roi. Les drapeaux blancs flottent partout et on danse en chantant. Un repas de 200 couverts est donné au jardin des plantes avec des officiers militaires surtout. Pour terminer cette journée de festivités, une illumination générale ainsi qu'un bal sont offerts à la population⁴⁸⁰. Tous ces

⁴⁷⁴ P. SECONDY, *La persistance du Midi blanc : l'Hérault (1789-1962)...*, *op. cit.*, p. 45.

⁴⁷⁵ G. CHOLVY, « Les Blancs du Midi »..., *art. cit.*, p. 15.

⁴⁷⁶ J.-C. CARON et M. VERNUS, *L'Europe au 19e siècle...*, *op. cit.*, p. 41.

⁴⁷⁷ C. DESMAZES, *Continuation du Petit Thalamus [de la Ville de Montpellier]. Premier volume, depuis le premier janvier 1814 jusqu'à la révolution de 1830...*, *op. cit.*, p. 105.

⁴⁷⁸ *Ibid.*

⁴⁷⁹ Archives Municipales de Montpellier, 1 D 27, *Délibérations du conseil municipal de la commune du 3 octobre 1814 au 14 août 1816.*

⁴⁸⁰ C. DESMAZES, *Continuation du Petit Thalamus [de la Ville de Montpellier]. Premier volume, depuis le premier janvier 1814 jusqu'à la révolution de 1830...*, *op. cit.*, p. 109-110.

éléments montrent l'existence d'un besoin mutuel de la monarchie (donc des autorités en place) et de la religion. Au-delà de la coexistence, le pouvoir ultra, en place dans la ville de Montpellier, a besoin d'un appui religieux pour gouverner.



Figure 17 : Vue sur la cathédrale Saint-Pierre de Montpellier

Comme le souligne Andrée Barraut, les festivités données le jour de la Saint-Louis sont présentes partout dans l'Hérault⁴⁸¹. Le périodique *Le Véridique*, que nous avons déjà utilisé à de nombreuses reprises, donne un récit de la Saint-Louis, célébrée le 25 août 1815 à Baillargues⁴⁸², une localité au sud-est de Montpellier. Les modalités sont assez identiques à celles de Montpellier : une cérémonie religieuse est donnée, puis « le buste de sa Majesté est porté triomphalement dans les différents quartiers de la commune [...]»⁴⁸³. Ensuite, l'instituteur de Baillargues, M. Brucys, donne un long discours très politisé et élogieux en faveur du roi. Cet amalgame entre politique et religieux est assez commun à l'époque mais il renforce cette idée d'alliance du trône et de l'autel. Pour encore mieux appréhender cette réalité, il convient d'analyser de façon détaillée l'action de l'évêque de Montpellier vis-à-vis du pouvoir local. La conduite de ce dernier à l'encontre du protestantisme est également étudiée au sein de cette dernière section sur l'importance de la religion à Montpellier.

⁴⁸¹ A. BARRAUT, *L'esprit public dans l'Hérault pendant les Cent-Jours et la « Terreur blanche » (1815-1816)...*, *op. cit.*, p. 173.

⁴⁸² *Le Véridique*, n°1203, 31 août 1815.

⁴⁸³ *Ibid.*

C) L'action épiscopale en faveur de la monarchie et l'attitude des autorités face au protestantisme

Les protestants du Midi et de Montpellier sont contraints de reconnaître et servir le gouvernement royal, dans le but de disposer d'une protection. Ils essaient donc de s'intégrer au mieux, comme le prouve leur participation aux festivités de la Saint-Louis que nous avons évoquées précédemment. Les administrateurs de Montpellier, en échange de la confiance des protestants, leur octroient quelques privilèges : il arrive que certains pasteurs aient des droits similaires que ceux des curés⁴⁸⁴. L'attitude relativement calme et conciliante des protestants dans l'Hérault peut s'expliquer de différentes manières. L'historienne Alice Wemyss, dans un de ses articles⁴⁸⁵, se sert du rapport d'un officier Anglais (le colonel Ross) pour constater que les différents troubles à Nîmes sont le résultat de vieilles querelles héréditaires auxquelles les protestants héraultais ne veulent pas prendre part. En effet, la dimension confessionnelle est omniprésente dans le Gard, avec un fond de vengeance puisque 64 volontaires royaux se sont fait tuer par des réformés. Les protestants de Nîmes se font d'ailleurs fouetter en place publique avec des « battoirs royaux » munis de pointes de fer fleurdelysées. Les meneurs royalistes ne sont que très rarement punis par des autorités complaisantes⁴⁸⁶.

Cet exemple du Gard, qui n'est pas inclus dans notre sujet de recherche, met en lumière le fait que les réalités et les traitements à l'égard des protestants peuvent être diamétralement opposés au sein de territoires peu éloignés les uns des autres. Ces différences énormes sont le résultat de l'addition de multiples facteurs. Pourtant, la politique nationale, menée par le roi, admet la liberté des cultes. Une proclamation du baron de Briche⁴⁸⁷ (datée du 16 août 1815), lieutenant général de la 9^e division militaire, confirme la liberté des cultes et promet d'apporter à l'ensemble de la population la paix, la concorde et l'union⁴⁸⁸. Cette liberté est d'ailleurs garantie par l'article 5 de la charte constitutionnelle de juin 1814 : « Chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection.⁴⁸⁹ ». Cependant, il existe toujours la différence entre la théorie (énoncée précédemment) et la pratique. Dans les faits, la paralysie des services de l'État durant la Terreur blanche dans l'Hérault affecte

⁴⁸⁴ A. BARRAUT, *L'esprit public dans l'Hérault pendant les Cent-Jours et la « Terreur blanche » (1815-1816)...*, *op. cit.*, p. 205-206.

⁴⁸⁵ A. WEMYSS, « L'Angleterre et la Terreur blanche de 1815 dans le Midi »..., *art. cit.*, p. 299.

⁴⁸⁶ B. YVERT, *La Restauration...*, *op. cit.*, p. 36.

⁴⁸⁷ A.D. de l'Hérault, 8 R 5, *Retour de Louis XVIII après les Cent Jours (juillet-août 1815)*.

⁴⁸⁸ *Ibid.*

⁴⁸⁹ Charte de 1814 sur le site du conseil constitutionnel : <https://www.conseil-constitutionnel.fr/les-constitutions-dans-l-histoire/charte-constitutionnelle-du-4-juin-1814>

significativement les cultes. Ce n'est pas trop visible pour le catholicisme mais les réformés voient leur culte interrompu pendant plusieurs mois et dans certaines communes de l'Hérault, des pasteurs sont obligés de fuir. Les fidèles n'osent plus sortir de chez eux et les royalistes exaltés ne font presque rien pour réprimer l'agitation⁴⁹⁰. La peur des protestants ruraux est certainement renforcée par leur désarmement préventif, étant donné qu'ils sont tous prétendument des patriotes du côté de l'empereur. Nonobstant, la réalité est différente puisque certains protestants (surtout à Montpellier), affichent un soutien sans faille aux Bourbons⁴⁹¹. Pour résumer, les autorités de Montpellier sont relativement conciliantes avec les protestants, dans la mesure où ceux-ci ne commettent pas de troubles et adhèrent à la politique du roi.

L'évêque de Montpellier a une activité assez fournie durant l'été 1815, dans l'optique de contribuer à la solidification du pouvoir ultra. Les multiples requêtes effectuées par les royalistes nobles, ouvriers et bourgeois sont parfois appuyées par l'évêché de Montpellier⁴⁹². Au-delà de l'appui de ces requêtes, Monseigneur Fournier promulgue de nombreuses ordonnances : le 14 septembre 1815⁴⁹³, il enjoint ses fidèles à effectuer des prières solennelles et expiatoires pour le roi qui est, selon lui, le digne héritier de Saint-Louis. Quelques jours plus tard, le 18 septembre 1815, Louis XVIII en personne envoie une lettre à l'évêque de Montpellier : le roi affirme son intention d'ordonner des prières publiques ainsi que des messes solennelles⁴⁹⁴. On voit très bien ici que Marie-Nicolas Fournier est l'intermédiaire entre le roi et les fidèles de son diocèse. De surcroît, le pouvoir en place sollicite les instances religieuses dans leur ensemble : il est très probable que le roi envoie à ce moment des lettres à tous les diocèses de France et de Navarre.

Une dernière ordonnance de l'évêque, le 27 septembre 1815⁴⁹⁵, demande des prières publiques à Montpellier et dans toutes les églises du diocèse, puisque le pays se trouve encore dans une situation critique. Il veut réparer les maux et rendre à la France la tranquillité et le bonheur : les prières et des chants religieux ordonnés sont, d'une certaine manière, expiatoires. La population, qui a une dévotion assez atypique, doit être, en quelque sorte, remise dans le droit chemin. Les autorités administratives et religieuses mobilisent donc les basses strates sociales afin de les intégrer au mieux dans cette nouvelle Restauration. Le lien entre politique

⁴⁹⁰ P. TRIOMPHE, *1815 la Terreur blanche...*, *op. cit.*, p. 155.

⁴⁹¹ A. WEMYSS, « L'Angleterre et la Terreur blanche de 1815 dans le Midi »..., *art. cit.*, p. 298.

⁴⁹² A. BARRAUT, *L'esprit public dans l'Hérault pendant les Cent-Jours et la « Terreur blanche » (1815-1816)*..., *op. cit.*, p. 176.

⁴⁹³ A.D. de l'Hérault, 2 V 5, *Monseigneur Marie-Nicolas Fournier (1807-1835)*.

⁴⁹⁴ *Ibid.*

⁴⁹⁵ *Ibid.*

et religieux semble assez fort, à l'instar de cette union du trône et de l'autel à Montpellier. Malgré la présence de l'acteur religieux à ces côtés, le pouvoir administratif ultra doit faire face à de nombreuses menaces, pouvant déstabiliser son assise. La structuration d'un pouvoir politique induit forcément un certain nombre d'épreuves auxquelles il faut faire face. C'est pour cette raison qu'il est très utile d'étudier un peu plus en profondeur les différents moyens mobilisés par l'administration pour désamorcer des potentielles situations de crise.

Chapitre 3 – Faire face aux troubles épisodiques dans un contexte d’incertitude avec le possible passage des troupes étrangères

Même si les émeutes du 27 juin et du 2 juillet 1815 constituent le paroxysme de la violence durant la Terreur blanche de 1815, il n’empêche que d’autres incidents interviennent durant la fin de l’été. En parallèle, la structuration de l’ultracisme local se poursuit avec la question importante du maintien de l’ordre, regroupant plusieurs corps différents. Le contexte international joue également un rôle, puisque des troupes d’occupation étrangères se rapprochent de Montpellier.

A) Réorganiser et fiabiliser le maintien de l’ordre (gendarmerie, volontaires royaux et garde urbaine)

Il est évident que la Garde nationale assure également le maintien de l’ordre. Néanmoins, l’analyse faite de ce corps au cours de la seconde partie de notre mémoire nous pousse à étudier de plus près d’autres structures, mentionnées dans le titre de cette section. L’analyse de Pierre Triomphe constitue un point de départ intéressant :

« Cette fonction de relais entre les élites et le reste de la population a également été assumée par les nouvelles forces de l’ordre blanches. Gardes nationales et armées royales se dotent de structures hiérarchiques. Les principales fonctions sont confiées à des notables, mais certains officiers inférieurs sont issus du rang [...]. Réunissant nombre de membres des diverses sociétés secrètes, les états-majors de ces gardes nationales sont généralement des centres d’impulsion très actifs du royalisme. C’est peut-être par cet intermédiaire que se constitue ce qui ressemble le plus à un réseau structuré royaliste.⁴⁹⁶ »

L’armée royale qu’il mentionne est, durant l’été 1815, les corps de volontaires. La Garde urbaine est beaucoup plus intéressante à étudier parce qu’elle agit vraiment à l’échelle locale Montpelliéraine. Il est également important de rappeler que malgré le rappel du duc d’Angoulême par le roi (le 12 août 1815), certains fonctionnaires nommés par l’administration de Toulouse restent en place, laissant se prolonger la dualité administrative, analysée précédemment⁴⁹⁷. Cet élément peut constituer un frein à la réorganisation des différents corps de maintien de l’ordre puisque par exemple, si un commissaire de police, avec ses propres méthodes, est nommé par le duc d’Angoulême puis révoqué par le roi, la structuration et les

⁴⁹⁶ P. TRIOMPHE, *1815 la Terreur blanche...*, *op. cit.*, p. 171-172.

⁴⁹⁷ P. TRIOMPHE, « Les sorties de la « Terreur blanche » dans le Midi »..., *art. cit.*, p. 58.

modes d'action de l'unité de police en question se retrouve troublé. Cette autonomie locale ne rime pas avec un climat de sécession : le détachement d'un royaume du Midi, évoqué quelquefois, est totalement impossible du fait du manque d'adhésion populaire et de la personnalité trop chétive du duc d'Angoulême⁴⁹⁸.

Ces éléments généraux servent à mieux appréhender la réalité à Montpellier. Une lettre du préfet de l'Hérault au sous-préfet le 1^{er} août 1815⁴⁹⁹ mentionne une gendarmerie locale très affaiblie par les prélèvements d'hommes (certainement en lien avec les campagnes Napoléoniennes). Il faut donc compléter les effectifs, mais le préfet stipule bien qu'il faut – en plus des qualités physiques nécessaires – une bonne moralité totalement dévouée au roi⁵⁰⁰. Le préfet privilégie les simples citoyens ayant fait leurs preuves, même si des militaires de retour de la guerre peuvent être engagés. Cette lettre met en avant une volonté certaine (de la part des élites administratives) de contrôler et fiabiliser la gendarmerie. Cependant, ce corps supplanté par les volontaires royaux, et ne peut pas faire respecter l'ordre de manière optimale⁵⁰¹. Ils apparaissent assez peu dans les sources à Montpellier, en revanche, ailleurs, des événements se produisent avec le désarmement des gendarmes à Uzès lors d'une émeute et la garnison de gendarmerie nîmoise est dépouillée le 17 juillet 1815 (57 gendarmes désarmés)⁵⁰².

Le 17 août 1815, la gendarmerie ne semble toujours pas être pleinement active dans le maintien de l'ordre puisque le ministre de la Guerre, Laurent Gouvion Saint-Cyr (anciennement maréchal d'Empire), écrit au préfet de l'Hérault pour lui signaler que le service de gendarmerie a été interrompu dans plusieurs lieux du royaume à cause des événements de la Terreur blanche⁵⁰³. Le ministre requiert donc le zèle du préfet afin de rétablir le maintien de l'ordre dans son département. Par ailleurs, Gouvion Saint-Cyr prie son subalterne de lui communiquer des notes de renseignements sur les gendarmes, afin que le ministère les prenne en considération dans l'organisation du corps de la gendarmerie⁵⁰⁴. La volonté de rétablir l'ordre en se basant sur une gendarmerie fiable correspond donc à une volonté étatique. C'est donc assez logiquement que le jour-même, la gendarmerie royale dresse un effectif de ses officiers et sous-officiers de gendarmerie : pour Montpellier, les effectifs s'élèvent à 16 officiers et sous-officiers

⁴⁹⁸ P. TRIOMPHE, « Au nom de Dieu, du Roi et de tous les miens. Imaginaire, sociabilité et expressions politiques des classes populaires royalistes dans la France méridionale (1800-1851) »..., *art. cit.*, p. 203.

⁴⁹⁹ A.D. de l'Hérault, 5 R 6, *Réorganisation et renforcement des brigades (1813-1815)*.

⁵⁰⁰ *Ibid.*

⁵⁰¹ A. LIGNEREUX, *La France rébellionnaire : les résistances à la gendarmerie (1800-1859)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008..., *op. cit.*, p. 92.

⁵⁰² *Ibid.*

⁵⁰³ A.D. de l'Hérault, 5 R 6, *Réorganisation et renforcement des brigades (1813-1815)*.

⁵⁰⁴ *Ibid.*

(13 à cheval et 3 à pied)⁵⁰⁵. Ce chiffre semble correct pour une ville de la taille de Montpellier, néanmoins, il manque de nombreux effectifs non-gradés. Une lettre du lieutenant général chef de la huitième division (de la part du ministre de la Guerre) au préfet rappelle à ce dernier qu'il a le droit d'augmenter les effectifs de gendarmerie (deux hommes par brigade à cheval et à pied) tout en respectant les enquêtes préalables des futures recrues (dévouement au roi, bonne moralité...)⁵⁰⁶. À la fin du mois d'août 1815, le colonel de la 13^e légion de gendarmerie royale n'a même pas encore pris ses fonctions. Cette lenteur dans les processus n'enlève pas l'importance de la gendarmerie, qui selon le préfet, assure la tranquillité publique et la sûreté du gouvernement⁵⁰⁷. La gendarmerie, en pleine structuration durant ce mois d'août 1815, n'assure pas totalement le maintien de l'ordre, laissant cette mission à d'autres corps.

Les volontaires royaux constituent un recours utile pour maintenir l'ordre dans la mesure où ils sont tous de bonne moralité et acquis à la cause du roi. Cependant, la formation militaire de ces individus est presque inexistante et ce corps ne dispose pas vraiment d'une réglementation claire. C'est pour cette raison que le 14 août, le préfet demande au sous-préfet de Montpellier de lui fournir un rapport sur l'état et la composition des troupes de volontaires royaux qui se sont formées dans son arrondissement⁵⁰⁸. Le préfet affirme que ces volontaires peuvent prendre un service actif dans l'armée régulière ou bien dans la gendarmerie, dans l'éventualité que les renseignements sur eux soient positifs. Il invite le sous-préfet à s'occuper de ce travail sans délai et de transmettre les conclusions le plus vite possible⁵⁰⁹. Cela renforce la volonté de structurer la gendarmerie comme une réelle institution, garante de l'ordre public. Le préfet de l'Hérault a également demandé des renseignements sur des volontaires royaux de Montpellier et Dax d'Axat lui fournit une liste avec différentes observations sur eux⁵¹⁰. Le seul critère d'importance de cette liste, c'est le degré d'adhésion et de dévouement au roi.

La Garde urbaine est assez peu mentionnée dans les sources. Cette institution, commandée par M. René, dispose toutefois d'un règlement de discipline qui la distingue donc des volontaires royaux (ledit règlement est visible en annexe 5). L'ordre est mieux assuré dans ce corps, qui à notre connaissance, n'est pas impliqué dans des exactions graves durant l'été

⁵⁰⁵ *Ibid.*

⁵⁰⁶ *Ibid.*

⁵⁰⁷ *Ibid.*

⁵⁰⁸ A.D. de l'Hérault, 4 R 75, *Formation d'un second bataillon de chasseurs du duc d'Angoulême en juillet 1815 : renseignements sur les volontaires royaux ; liquidation des créances, récupération des effets d'armement et de grand équipement des volontaires et bataillons d'élite licenciés le 20 juillet ; récompenses arrondissement de Montpellier (juillet – décembre 1815).*

⁵⁰⁹ *Ibid.*

⁵¹⁰ A.D. de l'Hérault, 4 R 71, *Création « spontanée » de corps royaux le 28 juin 1815, états.*

1815. Cela est peut-être lié à l'activité du conseil de discipline qui sanctionne tout manquement au règlement à l'occasion de différentes séances. L'exemple que nous avons choisi condamne plusieurs prévenus à des amendes allant d'un à deux francs et demi⁵¹¹. Le conseil, se déroulant toujours au sein de l'Hôtel de Ville de Montpellier, est naturellement présidé par le commandant de la garde, M. René, assisté de son capitaine M. Roux, ainsi que d'autres officiers d'importance⁵¹². La structuration progressive de ces institutions empêche la survenue d'émeutes similaires à celles de fin juin et début juillet. Cependant, des troubles épisodiques suscitent la crainte de la population et posent la question d'un potentiel retour de la violence caractérisée.

B) Les incidents du 10 et du 27 août 1815 : un retour de la violence ?

Le premier incident étudié, survenant le 10 août concerne un régiment de chasseurs à cheval (environ 250 cavaliers, réputés pour leur attachement sans bornes à l'Empereur). Ils arrivent à Montpellier sous les huées de la population qui commence à leur jeter des pierres⁵¹³. La Garde nationale, présente sur place pour éviter les débordements, ne peut pas empêcher plusieurs chasseurs d'être blessés, dont un lourdement. Ce dernier prend une pierre dans la tête et selon les sources, ne peut pas prononcer de mots pendant 17 jours, laissant présager une atteinte neurologique⁵¹⁴. Cette situation peut constituer une étincelle, menant à des graves débordements cependant, la situation semble être rapidement rentrée dans l'ordre puisque la Garde nationale a assuré sa fonction dans le maintien de l'ordre. Malgré le handicap temporaire du chasseur, aucune victime n'est à déplorer pour le 10 août 1815.

Les événements du 27 août sont davantage violents, puisque de nombreux fédérés nîmois, réfugiés dans la ville, commettent plus méfaits. D'après les grenadiers du poste du palais de Justice, plusieurs fédérés se sont présentés pour sortir dans la nuit du 26 au 27 août alors que c'est interdit⁵¹⁵. Apparemment, ces derniers en ont reçu l'ordre et quand la sentinelle leur interdit le passage, le père et le fils Barillou (concierges) se présentent. Le fils insulte la sentinelle de polisson et juge la compagnie militaire inapte au service. Il le provoque même en duel mais le grenadier reste calme et préfère se plaindre au général Briche. Le chef de bataillon

⁵¹¹ A.M. de Montpellier, NC 2424, *Conseil de discipline de la Légion urbaine*.

⁵¹² *Ibid.*

⁵¹³ C. DESMAZES, *Continuation du Petit Thalamus [de la Ville de Montpellier]. Premier volume, depuis le premier janvier 1814 jusqu'à la révolution de 1830, ..., op. cit., p. 104.*

⁵¹⁴ *Ibid.*

⁵¹⁵ A.M. de Montpellier, 2 D 355, *Lettres écrites par divers fonctionnaires concernant les dépôts de mendicité, infirmeries, les prisons et reçues par la mairie de Montpellier (1791-1879).*

arrive et Barillou fils lui manque de respect. La sentinelle insultée se nomme Jacques Roux⁵¹⁶. Ces invectives, assez banales, marquent le début d'une recrudescence de la violence, similaire à celle des sanglantes émeutes. Une lettre du commissaire Reboul, adressée au maire le 27 août 1815⁵¹⁷, nous apprend que des dragons ont insulté des honnêtes gens (royalistes) en sortant de la maison Belegou, une auberge. Le tenancier de cette auberge ainsi que son fils ont été arrêtés avec procédure et le commissaire réclame la fermeture de l'établissement pour assurer la tranquillité publique. Il précise que les militaires, qui viennent de loin, sont animés d'un très mauvais esprit⁵¹⁸. Les violences sont uniquement verbales à ce moment mais ces dernières constituent très souvent la première marche vers une escalade potentiellement meurtrière.

Dans un mouvement des troupes vers l'Espagne, des gardes nationaux du Gard passent par Montpellier le 27 août 1815⁵¹⁹. Ils semblent être à l'origine des principaux troubles se produisant dans la ville ce jour-ci. Cet événement est intéressant à analyser, dans la mesure où les sources républicaines et royalistes en font mention. Les deux versions sont presque concordantes sur l'ensemble des éléments. Ces gardes nationaux se dirigent vers la maison d'un certain Bestieu, un commissionnaire soupçonné d'abriter des fédérés de Nîmes⁵²⁰. La maison de M. Bestieu est pillée par les mêmes gardes et l'homme reçoit un coup de sabre qui le mutile selon *la République*⁵²¹. Ce journal surenchérit en affirmant que les cheveux du commissionnaire sont arrachés puis exhibés à la population tel un trophée. Ce « semi-scalpe » est très probablement un rajout postérieur des républicains, voulant renvoyer une image sauvage et incivilisée des royalistes. La référence à certaines tribus amérindiennes est visible, tout comme les clichés véhiculés à la fin du XIX^e siècle sur ces autochtones nord-américains.

Ces soldats de la Garde nationale du Gard « qui ne pouvaient encore être contenus par la discipline⁵²² » s'en prennent au même moment à M. Violla, secrétaire d'un commissaire des guerres et accusé de bonapartisme. On lui assène plusieurs coups de sabre au niveau de l'Esplanade et il meurt de ses blessures quelques heures après⁵²³. *La République* mentionne un coup de fusil en plus⁵²⁴, mais les deux versions données restent assez similaires. Cette journée

⁵¹⁶ *Ibid.*

⁵¹⁷ A.M. de Montpellier, NC 2861, *Police, surveillance (1815-1816)*.

⁵¹⁸ *Ibid.*

⁵¹⁹ C. DESMAZES, *Continuation du Petit Thalamus [de la Ville de Montpellier]. Premier volume, depuis le premier janvier 1814 jusqu'à la révolution de 1830,...*, op. cit., p. 110-111.

⁵²⁰ *La République*, n° 204, mardi 29 juillet 1873.

⁵²¹ *Ibid.*

⁵²² *Le Véridique*, n°1202, 29 août 1815.

⁵²³ C. DESMAZES, *Continuation du Petit Thalamus [de la Ville de Montpellier]. Premier volume, depuis le premier janvier 1814 jusqu'à la révolution de 1830,...*, op. cit., p. 110-111.

⁵²⁴ *La République*, n° 204, mardi 29 juillet 1873.

cause tout de même un mort et un blessé, ce qui est loin d'être négligeable. Cependant, Montpellier ne bascule pas dans une violence aveugle pour plusieurs raisons. La réaction rapide des autorités (avec Montcalm en tête) semble éviter un escalade des violences puisque « l'ordre est déjà rétabli que les trois quarts de la ville ignorait qu'il eût été trop malheureusement trouble⁵²⁵. » Un autre élément peut être avancé, avec le rôle de la population, lasse de la violence et ne voulant pas bousculer un régime politique convenant à la majorité d'entre eux. De surcroît, l'aspect belliqueux est, à l'inverse des émeutes du début de l'été, extérieur à la ville, puisque ce sont des gardes nationaux du Gard qui sont responsables des troubles. Néanmoins, cette institution ne semble pas totalement gangrenée : le lendemain (28 août), Montcalm passe en revue ces troupes et semble satisfait de ne plus voir les éléments perturbateurs⁵²⁶.

Les poursuites pénales pour les auteurs du meurtre de M. Violla sont assez longues au démarrage : c'est seulement le 22 septembre que deux mandats d'arrêt sont lancés en lien avec les événements du 27 août 1815⁵²⁷. Il est certain que si le meurtre vise un royaliste, le mandat d'arrêt est immédiatement lancé. Cela met en exergue une certaine inaction des autorités face aux exactions commises à l'encontre des patriotes, visible de façon générale dans tout le Midi⁵²⁸. Malgré une gendarmerie encore en structuration, l'ultracisme en place à Montpellier arrive à faire face aux troubles du 27 août, même si son étendue est moindre que les émeutes du 27 juin et du 2 juillet. D'autres problèmes surviennent, avec un possible passage des troupes autrichiennes à Montpellier même.

C) L'affaire du passage d'une colonne d'occupation autrichienne

Comme nous l'avons stipulé auparavant, les troupes étrangères sont présentes en nombre (1 200 000 hommes de nations différentes) sur le territoire Français dans les mois suivant la chute de Napoléon⁵²⁹. En tant que vaincu, c'est assez logiquement que la France doit assumer les dépenses de ces troupes d'occupation. Une circulaire ministérielle envoyée au préfet de l'Hérault (et certainement à tous les préfets de France) rappelle que les dépenses des armées étrangères sont aux frais des localités où ils se trouvent, tout comme le traitement des malades⁵³⁰ (des hôpitaux temporaires sont construits pour les soldats blessés). Ces dispositions

⁵²⁵ *Le Véridique*, n°1202, 29 août 1815.

⁵²⁶ *Ibid.*

⁵²⁷ A.M. de Montpellier, NC 2861, *Police, surveillance (1815-1816)*.

⁵²⁸ L. NAGY, *D'une terreur à l'autre...*, *op. cit.*, p. 16.

⁵²⁹ É. BONHOMME, *D'une monarchie à l'autre...*, *op. cit.*, p. 18.

⁵³⁰ A.D. de l'Hérault, 8 R 6, *Avis de passage de troupes autrichiennes et des puissances alliées, subsistance aux frais des communes (août 1815 - septembre 1815)*

de 1814 sont reconduites en 1815. L'ordonnance ci-dessous donne des renseignements supplémentaires sur l'alimentation des soldats, différente de celle des officiers. Des exemples de rations sont également présents, tout comme la tenue à conduire face à l'occupation des troupes étrangères.

ORDONNANCE.

L Commandant en Chef le Second Corps d'Armée Autrichienne d'Italie, considérant qu'il doit être pourvu à la subsistance de l'armée confiée à son commandement, par les parties du pays qu'elle occupera en France, et voulant en alléger le poids aux habitants autant que possible, ordonne, conformément aux ordres précédents, ce qui suit :

ARTICLE 1.^{er}

Les troupes de toutes armes, y compris les trains et les administrations de l'armée, recevront leur subsistance, ou des magasins qui seront établis, ou de l'habitant et des communes chez qui elles seront logées.

ART. 2.

La ration journalière d'étape pour les Bas-Officiers, les Soldats, les valets du train et autres, ainsi que pour les individus assimilés aux Bas-Officiers, est fixée comme le tarif ci-joint.

ART. 3.

Il est rigoureusement défendu d'exiger de l'hôte quelque chose au-delà de cette compétence. Le choix entre le vin et la bière et entre le genre des légumes n'est point à l'arbitre du militaire, mais bien de l'hôte, étant juste que celui-ci ait la faculté de fournir ces parties de la ration de la manière qui sera la plus analogue aux productions du pays et à ses provisions. Par la même raison le soldat devra, selon les localités et les saisons, se contenter d'un légume vert au lieu des légumes secs.

ART. 4.

Si le soldat est logé chez l'habitant, c'est à celui-ci qu'incombe de fournir l'étape susdite toute préparée. Si, au contraire, il est logé dans des casernes ou édifices publics, il incombera seulement à la Commune de lui faire délivrer les vivres spécifiés à l'article 2, et en sus le bois nécessaire à la cuisson, et un trentième-deuxième livre de sel par chaque ration. La même chose aura lieu quand le soldat sera au bivouac, et ne recevra point sa subsistance des magasins.

ART. 5.

La table sera fournie aux Généraux, aux Officiers de tout grade et aux Employés attachés au service de l'armée, soit par l'hôte, soit par la Commune chez qui ils seront logés.

L'ordinaire est fixé à quatre plats, vin du pays de bonne qualité et pain. Le nombre des couverts formant la compétence de chaque grade est de :

12 pour un Général commandant un corps d'armée ;
6 pour un Lieutenant-Général ;
14 pour un Général-Major ou de Brigade ;
13 pour un Colonel ou autre Officier-Major commandant un régiment ou un corps particulier, tel, par exemple, qu'un bataillon de Chasseurs.
2 pour un Colonel ou autre Officier-Major qui ne commande pas de régiment ou de corps particulier.
1 pour tous les grades inférieurs à celui de Major, y compris les Aumôniers et Chirurgiens de régiments.

Le nombre des couverts auxquels ont droit les Employés attachés à l'armée, dépend de la norme d'assimilation aux grades militaires.

ART. 6.

Les rations communes de fourrage se composent comme l'indique le tarif qui mentionné.

ART. 7.

Il est expressément enjoint aux parties préchantes de délivrer des récépissés ou bons en due forme, pour le fourrage et les étapes qui leurs seront fournies. Si la fourniture a été faite à un régiment, bataillon, corps ou détachement, le récépissé sera délivré par le Commandant avec énonciation du régiment, bataillon ou corps, et en distinguant les rations d'Officier de celles du soldat. Si la fourniture a été faite, ou l'étape fournie à des militaires ou à des Employés isolés pour eux et pour leurs gens, ce récépissé sera délivré et signé par ces militaires et employés. Il ne sera du reste point nécessaire que la quantité d'objets qui compose les rations, soit individuellement énoncée.

ART. 8.

Dans la règle il ne sera fourni aucune ration ni étape que sur des récépissés

visés par les Commissaires de guerre respectifs, ou, si ce sont des troupes ou individus de simple passage, sur la production des feuilles de route, ou autres documents réguliers. Les parties préchantes sont de plus tenues à annoter la fourniture dans leurs feuilles de compétence (Fasungs-Journalien), et à la faire certifier par la partie fournissante. Pour les militaires en détachement, ou voyageant, qui ne seront point munis des feuilles de compétence, leurs quittances les rendront responsables des fournitures reçues.

ART. 9.

Ils est enjoint aux Généraux divisionnaires et de brigade de tenir sévèrement la main, à ce que là, où les circonstances n'exigeront point une exception momentanée, il ne soit rien délivré aux troupes sans le Visa d'un Commissaire de guerre.

Cette règle ne souffre d'exception que pour les militaires munis de feuilles de route, et que pour les détachements faits sur les devans, les flancs et les derrières de l'armée, à qui le fourrage et les rations d'étape devront être fournis sans cette formalité.

ART. 10.

La réduction en argent des fournitures de vivres et portions d'étapes est sévèrement interdite, et ne peut avoir lieu dans aucune circonstance, ni pour aucun grade.

ART. 11.

Il est sévèrement prohibé au militaire de se permettre des réquisitions en objets de subsistance et d'équipement; les réquisitions étant du ressort de l'Intendance générale et de ses délégués. Les Autorités civiles ne respectent que celles qui leur seront faites légalement par cette Autorité, et dénonceront ceux qui se permettraient d'enfreindre cet ordre.

Cette règle ne souffre d'exception que dans les cas spécifiés à l'Article IX, et seulement pour les rations d'étape indispensablement nécessaires à la subsistance du moment des troupes en détachement, ou des militaires munis de feuilles de route.

ART. 12.

Pour maintenir l'ordre sur les routes d'étape et garantir l'habitant, il sera établi, de distance en distance, dans les principaux lieux d'étape, des Commandans militaires. Ces Commandans seront chargés de la police militaire, tant dans le lieu de leur résidence, que dans les stations voisines.

ART. 13.

L'habitant qui fournit l'étape étant le plus souvent dépourvu de fourrages, il sera établi des magasins de fourrages dans les principales stations d'étape par les Autorités locales. La direction de cette partie du service sera déléguée, par MM. les Préfets ou Sous-Préfets, à des Commissaires spéciaux chargés de faire concourir les Communes avoisinantes dans des proportions analogues à leurs facultés.

Ils se mettront en correspondance avec l'Intendance de l'Armée et suivront les ordres et directions qu'elle leur donnera.

ART. 14.

L'intention bien prononcée du Commandant en chef étant, que la plus sévère discipline soit observée et que les excès de tout genre soient sévèrement réprimés, il en rend personnellement responsables les Généraux et autres Officiers. Ils les feront punir selon toute la rigueur des lois militaires. Les habitants qui auront à se plaindre de pareils excès, s'adresseront aux Commandans respectifs, et s'ils n'en obtiennent point justice, ils les dénonceront aux Officiers généraux, et au besoin, au Commandant en chef.

ART. 15.

En revanche, le Commandant en chef demande que les habitants du pays fournissent exactement les réquisitions que les besoins forceront à leur faire. Le présent ordre sera imprimé, publié et affiché partout où besoin sera. Donnée à mon Quartier-Général de Nice, le 7 Août 1815.

LE BARON DE BIANCHI
LIEUTENANT GÉNÉRAL.

T A R I F

Des Rations d'Étape pour le Corps d'Armée de Sa M. I. et R. sous les ordres de Son Ex. le Baron de BIANCHI, se trouvant en France; avec les Rapports entre les poids et mesures d'Autriche et les mesures métriques.

Nombres.	Mesures.					Poids.	Grammes.
	Litres.	Décilitres.	Kilogramme.	Hectogramme.	Déagramme.		
I. LA RATION DU SOLDAT SERA COMPOSÉE :							
<i>Pour le Déjeuner.</i>							
1.	$\frac{1}{2}$ Maas d'Eau-de-Vie.	1					
	ou $\frac{1}{4}$ dit de Vin.	2					
<i>Pour la subsistance de la journée.</i>							
2.	$\frac{1}{2}$ livre de Vienne de Viande (avec sa soupe).				2 8		
3.	$\frac{1}{2}$ dit de Farine.				2 8		
	ou $\frac{1}{2}$ de Ris.				1 4		
	ou $\frac{1}{2}$ Maas de légumes, comme Pois, Fèves, lentilles etc.						
4.	$\frac{1}{2}$ dit de Vin.	2					
	ou 1 dit de Bière.	7 $\frac{1}{2}$					
5.	2 livres de Pain.	1			1	1 2	
<i>Dans le cas que la troupe ou soldats soient campés ou casernés, il sera fourni :</i>							
6.	$\frac{1}{2}$ once de Vienne (1 Loth) de sel.						1 8
7.	du bois pour la cuisson d'après les réglemens, etc.						
II. LA RATION DE FOURRAGE POUR CHAQUE CHEVAL							
SERA COMPOSÉE :							
8.	$\frac{1}{2}$ de Metzen d'Autriche d'Avoine.	7					
	ou $\frac{1}{2}$ dit d'Orge.	6					
	ou $\frac{1}{2}$ dit de Seigle.	5					
	ou $\frac{1}{2}$ dit de bled de Turquie.	5					
9.	10 livres de Foin.					5 6	
	ou 14 dit de Paille, d'Avoine ou d'Orge.					7 8 4	
10.	Dans le cas d'urgence on donnera 5 liv. de Vienne de foin, ou 7 liv. de paille pour une demie ration d'avoine, et au contraire on donnera 1/2 ration d'avoine pour 1/2 ration de foin ou de paille.						
11.	Dans les cantonnemens il sera fourni 1 liv. de paille de couchage, le fumier restera à l'hôte.					1 6 8	
12.	Les chevaux d'artillerie, des trains de munition et des convois militaires recevront 1/2 ration d'avoine ou de ses équivalens en sus de la ration ordinaire; le reste comme les autres.						

A NICE, chez COUGNET PÈRE et FILS Imprimeurs-Libraires.

Figure 18 : Ordonnance du 7 août 1815, relative au traitement des armées étrangères. A.D. de l'Hérault, 8 R 6.

Le 25 août 1815, le préfet informe le sous-préfet de Montpellier que les troupes autrichiennes, composées de 6 000 hommes et 800 chevaux, sont au niveau de Lunel, dans le département de l'Hérault⁵³¹. Leur arrivée à Montpellier est prévue pour le 26 août, impliquant la fourniture de subsistances, conformément à l'ordonnance visible sur la page précédente. Le lendemain, le préfet de l'Hérault renvoie une lettre à son subalterne de Montpellier avec des informations similaires. Il est cependant stipulé additionnellement que l'armée autrichienne peut employer des maréchaux ferrants et des ouvriers, ensuite rétribués par la commune⁵³². Ces éléments dénotent une préparation de dernière minute, dans une certaine panique. Les autorités héraultaises ne semblent cependant pas responsables puisque la nouvelle d'un passage des troupes autrichiennes dans leur ville est très tardive. Une certaine opacité entoure les déplacements de ces forces d'occupation puisqu'une séance du conseil municipal de Montpellier, le 31 août, annonce l'arrivée prochaine des Autrichiens, censés arriver quelques jours plus tôt⁵³³.

Les comptes-rendus de cette séance du conseil municipal nous apprennent que la ville est en difficulté financière et qu'un emprunt aux personnes les plus fortunées de Montpellier est nécessaire pour accueillir, loger et nourrir les troupes d'occupation⁵³⁴. Une commission est nommée afin de proportionner l'emprunt par rapport aux contributions ordinaires de ces habitants aisés. Dax d'Axat cherche donc des solutions financières dans l'urgence afin de pouvoir assumer les troupes étrangères, présentes en nombre. L'ultracisme agit donc, même si les conditions sont loin d'être optimales. Le 1^{er} septembre, un détachement de 100 autrichiens arrive inopinément dans Montpellier : en venant de Sommières, ils se sont trompés de route et ont pris la direction du chef-lieu héraultais au lieu d'aller à Nîmes⁵³⁵. Ils bivouaquent sur le champ-de-mars et la population accueille parfaitement ces soldats, surtout les femmes des halles⁵³⁶. Ils reçoivent beaucoup de vivres (légumes, tabac...). Les autorités de l'Hérault ont ensuite l'assurance, de la part de ce petit détachement, que la colonne autrichienne ne passe pas dans leur ville. Les 100 soldats perdus ne restent qu'une seule nuit et repartent le lendemain au petit matin.

⁵³¹ *Ibid.*

⁵³² *Ibid.*

⁵³³ A.M. de Montpellier, 1 D 27, *Délibérations du conseil municipal de la commune du 3 octobre 1814 au 14 août 1816*.

⁵³⁴ *Ibid.*

⁵³⁵ C. DESMAZES, *Continuation du Petit Thalamus [de la Ville de Montpellier]. Premier volume, depuis le premier janvier 1814 jusqu'à la révolution de 1830, ..., op. cit., p. 113-114.*

⁵³⁶ *Ibid.*

Le bon accueil réservé aux troupes étrangères semble être lié au fait qu'elles apaisent les tensions et favorise un retour au calme dans des départements comme celui du Gard⁵³⁷. De plus, cela favorise la structuration et l'adhésion à l'ultraroyalisme, dans la mesure où la paix et la stabilité sont deux composantes essentielles de l'adhésion politique, au sortir d'années de guerres et d'instabilités protéiformes. Cet épisode du potentiel passage des troupes d'occupation illustre l'action des autorités montpelliéraines et héraultaises, face à un événement non-prévu. La réhabilitation de la gendarmerie est nécessaire pour assurer l'ordre dans un contexte encore incertain. En effet, malgré la baisse des violences et la fermeture progressive du cycle de violence populaire, il est nécessaire d'analyser la part de tensions qui subsistent du printemps et de l'été 1815.

⁵³⁷ O. TORT, *L'impossible unité : la droite française sous la Restauration (1814-1830)...*, op. cit., p. 163-164.

Chapitre 4 – La fermeture du cycle de violence populaire : des tensions toujours présentes ?

Les tensions, largement présentes durant les Cent-Jours et la Terreur blanche, sont partiellement le fruit de l'action de certaines sociétés secrètes, ayant un intérêt à ce que la violence populaire explose. Néanmoins, en cette fin d'été 1815, le calme revient progressivement avec comme symbole une vague de libération des opposants patriotes. Par ailleurs, la population n'exerce plus de violences envers les patriotes à Montpellier, ce qui n'empêche pas d'étudier la question de la présence ou non de tensions lors du mois de septembre 1815.

A) Le rôle ombrageux des sociétés secrètes et leur hypothétique participation à l'excitation de la violence du peuple

Les sociétés secrètes représentent toujours un sujet épineux, même de nos jours. Leur fonctionnement et leur façon d'être laisse très peu de sources à l'historien, impliquant parfois de vaines spéculations. Concernant Montpellier, les loges maçonniques sont assez nombreuses et symbolisent un certain anticléricalisme⁵³⁸. Les autorités en place (locales ou nationales) les surveillent tout en ayant une certaine animosité à leur égard, du fait de la composante anticléricale. Un des rares témoignage présent dans les archives manuscrites (une lettre du doyen du conseil de préfecture au sous-préfet de Montpellier envoyée le 18 décembre 1815) concerne une période légèrement postérieure aux bornes de notre mémoire de recherche⁵³⁹. Des personnes cherchent à attirer dans des associations secrètes en utilisant le nom du roi. Le doyen reconnaît la dangerosité de ces sociétés mystérieuses (les francs-maçons y sont mentionnés) et leur infraction avec la loi et malgré de bonnes intentions, ces organisations ne peuvent être considérées que comme criminelles. Il préconise donc la dissolution de ces sociétés de façon rapide et efficace. Cela est une volonté du roi lui-même qui est soulignée dans la lettre et il est demandé au sous-préfet de réunir les chefs de ces sociétés et d'ordonner leur dissolution⁵⁴⁰.

Au-delà des loges maçonniques, les Chevaliers de la foi jouent un rôle dont il est difficile de déterminer l'étendue⁵⁴¹. L'objectif de cette société est assez intéressant puisqu'elle mélange

⁵³⁸ R. ETIENNE, *La Restauration à Montpellier en 1814, Montpellier..., op. cit.*, p. 50.

⁵³⁹ A.D. de l'Hérault, 1 M 872, *Affaires politiques dans le département (1815-1816)*.

⁵⁴⁰ *Ibid.*

⁵⁴¹ E. de WARESQUIEL, *Penser la Restauration..., op. cit.*, p. 121.

le perfectionnement moral pour le Salut avec l'action politique⁵⁴². Il est important de distinguer dans ces sociétés les structures militaires des structures civiles : les premières comptent les plus gros effectifs avec des milliers d'individus dans le Gard par exemple, tandis que les secondes occupent la plupart des postes administratifs d'importance⁵⁴³. Certaines personnes adhèrent à ces sociétés dans l'unique but de bénéficier d'avantages politiques et sociaux. Les Chevaliers de la foi organisent les volontaires royaux en leur donnant une carte d'affiliation, des armes (quand c'est possible) et de l'argent. Ces sociétés secrètes royalistes jouent de façon indéniable un rôle dans la structuration des couches populaires durant les Cent-Jours, mais également dans l'excitation de leur violence⁵⁴⁴. En remontant la hiérarchie royaliste, on s'aperçoit que le duc d'Angoulême est nommé par son oncle Louis XVIII gouverneur des cinq divisions militaires⁵⁴⁵. Cela correspond approximativement à l'actuelle région Occitanie, soit une grande majorité du Midi. Le duc d'Angoulême délègue son pouvoir à plusieurs commissaires extraordinaires, nommant des aristocrates aux postes de préfets. Toutes ces élites ultras proviennent très majoritairement de la société des Chevaliers de la foi et c'est le cas du marquis de Montcalm, en charge de l'Hérault⁵⁴⁶.

Ce dernier, ainsi que l'administration qu'il installe, laisse certaines exactions se produire durant l'été 1815, confortant l'impunité des habitants royalistes de Montpellier. L'action des sociétés secrètes et plus particulièrement celle des Chevaliers de la foi, contribue aux exactions de la Terreur blanche. Pourtant, ces structures, très utiles pour prendre le pouvoir dans des régions délaissées par Napoléon durant les Cent-Jours, n'exercent plus la même influence à la fin de l'été puisque le pouvoir central cherche à structurer l'État tout en instaurant la paix. Les comités royalistes locaux, ayant investi l'espace public lors de la fuite des autorités précédentes⁵⁴⁷, exercent donc une influence limitée dans l'excitation d'une population qui aspire surtout à la paix et à la tranquillité. Si nous nous penchons vers le camp patriote, d'autres sociétés secrètes se forment, comme celle à Saint-André-de-Sangonis dans l'Hérault⁵⁴⁸. C'est un médecin qui la fonde et quelques vétérans se joignent à lui pour parler de politique. Cette société perdure même jusqu'à la monarchie de Juillet⁵⁴⁹. Même s'il est difficile d'étudier en

⁵⁴² P. TRIOMPHE, « S'insurger ou convaincre. La contribution des sociétés secrètes royalistes à la politisation du Midi de la France (1799-1832) »..., *art. cit.*, p. 21.

⁵⁴³ *Ibid.*

⁵⁴⁴ E. de WARESQUIEL et B. YVERT, *Histoire de la Restauration...*, *op. cit.*, p. 34.

⁵⁴⁵ F. DEMIER, *La France de la Restauration...*, *op. cit.*, p. 132.

⁵⁴⁶ *Ibid.*

⁵⁴⁷ Á. PARIS MARTIN, « Le peuple royaliste en armes. Milices et Terreur blanche pendant les Restaurations à Naples (1799), dans le Midi de la France (1815) et à Madrid (1823) »..., *art. cit.*, p. 103.

⁵⁴⁸ P. TRIOMPHE, *1815 la Terreur blanche...*, *op. cit.*, p. 149.

⁵⁴⁹ *Ibid.*

profondeur le rôle qu'occupe ces sociétés secrètes, certains éléments laissent penser qu'elle joue un rôle dans la violence populaire au début de l'été 1815. Cela ne semble plus être le cas lors du mois de septembre, avec la majorité de la population qui aspire à une paix partiellement retrouvée. L'administration semble dans une optique similaire, puisqu'elle procède, dès la fin du mois d'août, à de nombreuses libérations. La raison est-elle pratique ou existe-t-il une réelle volonté d'amnistier les opposants politiques ?

B) La vague de libération des opposants patriotes : vers l'amnistie ?

Après la vague d'arrestations ayant débuté à la fin du mois de juillet, une ordonnance royale du 24 août 1815 intime l'ordre de stopper les mesures coercitives, menant à de nombreuses libérations⁵⁵⁰. Des listes de libération sont alors établies avec 14 individus relâchés de la maison de justice et 21 de la maison d'arrêt de Montpellier. Les autres centres pénitentiaires de l'Hérault procèdent également à des libérations avec 63 individus relâchés du Fort Brescou⁵⁵¹. Un arrêté de la préfecture est pris le même jour, afin d'être en adéquation avec la volonté royale. Cette disposition est mentionnée dans une lettre du commissaire envoyée au maire le 24 août 1815⁵⁵², mais aussi dans une lettre de d'Ax d'Axat envoyée au préfet deux jours plus tard : le maire de Montpellier parle de la remise en liberté de « plusieurs individus détenus à raison des circonstances.⁵⁵³ » Des copies sont envoyées aux commissaires de police, pour qu'ils aient connaissance de cette nouvelle information. Les personnes libérées restent néanmoins étroitement surveillées⁵⁵⁴, ce qui témoigne d'une certaine peur s'écartant de la totale amnistie.

Le 28 août 1815, le président de la cour royale de Montpellier adresse au préfet une liste de personnes impliquées « d'une manière grave [...] » dans les événements du 27 juin et du 2 juillet⁵⁵⁵. L'amnistie ne concerne évidemment pas tous les détenus de la répression dirigée contre les patriotes. En effet, une gradation est effectuée par rapport à la gravité des actes commis, surtout durant les émeutes du début de l'été. L'exemple d'Antoine Jeanni est assez évocateur : ce garde forestier à cheval et membre de la Légion d'honneur est arrêté le 10 août et directement placé dans la maison de justice de Montpellier, par ordre du commissaire général

⁵⁵⁰ A. BARRAUT, *L'esprit public dans l'Hérault pendant les Cent-Jours et la « Terreur blanche » (1815-1816)...*, *op. cit.*, p. 217.

⁵⁵¹ *Ibid.*, p. 218.

⁵⁵² A.M. de Montpellier, 2 D 148, *Copie de lettres, registre du 5 octobre 1814 au 23 septembre 1815*.

⁵⁵³ A.D. de l'Hérault, 1 M 870, *Situation des personnes détenues dans les prisons du département (1815-1816)*.

⁵⁵⁴ A.M. de Montpellier, 2 D 148, *Copie de lettres, registre du 5 octobre 1814 au 23 septembre 1815*.

⁵⁵⁵ A.D. de l'Hérault, 1 M 875, *Répression du mouvement bonapartiste (1815-1817)*.

de police de l'Hérault, M. Grenin⁵⁵⁶. Le motif de l'arrestation est le suivant : il a « pris une part active dans la rébellion » et a rependu de fausses rumeurs pouvant nuire à la tranquillité publique. Néanmoins, son temps de détention de 20 jours lui a servi de leçon : le procureur juge utile de le remettre en liberté, étant donné qu'aucun mandat de justice n'a été déposé à son encontre⁵⁵⁷. Ces informations proviennent d'une lettre du procureur général Fabre envoyée au préfet, dont un extrait est disponible ci-dessous.

2666. Montpellier, le 30 août 1815.

inviter de le Conservateur
à remplacer le Sr Jeanmi
pour les causes en cours, dans
l'ordre de M. le Com. gl.

Comprendre le Sr Jeanmi, dans
la liste de ceux qui doivent
sortir, d'après les renseignements
compris dans cette lettre.

Monsieur le préfet,

En réponse à la lettre que vous m'avez fait
l'honneur de m'écrire le 29 du courant, n° 3383, et
que je n'ai reçue qu'aujourd'hui, concernant le Sr
Antoine Jeanmi, garde à cheval de la Conservation
forestière de la 14^e Division, détenu dans la maison de
justice de Montpellier, j'ai l'honneur de vous adresser
l'extrait de l'écrou du dit Jeanmi dans la maison de justice.
Il en résulte qu'il fut arrêté le 10 du courant, par ordre
de M. Grenin, Commissaire général de police du
Département de l'Hérault, pour avoir pris une part
active dans la rébellion et pour avoir fait circuler de
faux bruits et de fausses nouvelles, qui pouvaient nuire
à la sûreté et à la tranquillité publiques. J'en ai
parlé à M. Grenin, qui m'a dit que le Sr Antoine Jeanmi

à Monsieur le préfet du Département de l'Hérault.

Figure 19 : Lettre du procureur général Fabre envoyée au préfet de l'Hérault le 30 août 1815. A.D. de l'Hérault, 1 M 877

⁵⁵⁶ A.D. de l'Hérault, 1 M 877, Événements politiques locaux, arrondissement de Montpellier (1815-1816).

⁵⁵⁷ Ibid.

Les autorités libèrent donc des individus ayant commis des faits de droit commun, cependant, les individus ayant commis des violences caractérisées ou des crimes restent en détention, tout comme les complices. C'est très certainement le cas de deux individus que le préfet veut faire libérer. Le commissaire de police Reboul lui répond dans une lettre du 9 septembre 1815 que cela est impossible⁵⁵⁸. En effet, ces deux personnes font l'objet d'un mandat de dépôt en lien avec leur implication lors des émeutes et leur libération ne peut être permise qu'avec d'une ordonnance de la chambre du conseil du tribunal civil ou en vertu d'un jugement où ils sont acquittés⁵⁵⁹. Même si les faits exacts commis par ces deux individus ne sont pas mentionnés, il est fortement probable qu'ils aient commis des violences à l'encontre d'un royaliste. Les simples propos séditieux ou le fait de reprendre de fausses rumeurs n'est plus un motif d'incarcération à la fin de l'été.

Ces libérations reposent donc sur plusieurs facteurs. La surpopulation carcérale peut être avancée de façon sérieuse, comme nous l'avons expliqué précédemment. Également, la pression des familles de détenus peut jouer un rôle, même s'il semble que celui-ci soit mineur. La raison principale de ces libérations en masse, c'est la volonté étatique, symbolisée par l'ordonnance de Louis XVIII, promulguée le 24 août 1815. Le roi Bourbon semble vouloir concilier tous les Français et retrouver une certaine unité, malgré des divergences politiques réelles. Ces dernières sont toujours sources de tensions, mais de façon générale, les rapports entre habitants montpelliérains sont bien meilleurs, comme peuvent en témoigner les sources de la fin du mois d'août et du début du mois de septembre.

C) Une nette amélioration de la « tranquillité publique »

Pierre Triomphe, dans son ouvrage référence, affirme que la Terreur blanche commence à s'apaiser de façon générale vers le mois d'août⁵⁶⁰. Ce constat s'applique pour Montpellier, même si c'est plutôt à la fin du mois que le calme revient progressivement. Malgré les incidents du 27 août, issus de causes extérieures, le climat général est à l'apaisement. Ce retour à l'ordre passe par la restructuration de la police, mais également des troupes étrangères (les Autrichiens sont à ce moment dans le Gard) qui calment les ardeurs des agitateurs royalistes⁵⁶¹. D'autres éléments donnent de meilleures indications : c'est le cas d'une proclamation aux habitants de

⁵⁵⁸ A.D. de l'Hérault, 1 M 870, *Situation des personnes détenues dans les prisons du département (1815-1816)*.

⁵⁵⁹ *Ibid.*

⁵⁶⁰ P. TRIOMPHE, *1815 la Terreur blanche...*, *op. cit.*, p. 247.

⁵⁶¹ P. TRIOMPHE, « Les sorties de la « Terreur blanche » dans le Midi »..., *art. cit.*, p. 58.

la 9^e division militaire, effectuée par le Lieutenant Général, le baron de Briche⁵⁶². Cette proclamation, visible ci-contre, témoigne clairement d'une volonté d'union dans un contexte d'apaisement. La liberté des cultes est garantie et les vengeances personnelles, peu importe vers quel camp politique elles se dirigent, sont proscrites et pénalement répréhensibles. Le baron de Briche affirme qu'il vient en personne apporter « la paix, l'union et la concorde⁵⁶³. Au-delà d'une volonté unificatrice, ce discours témoigne des tensions qui peuvent encore

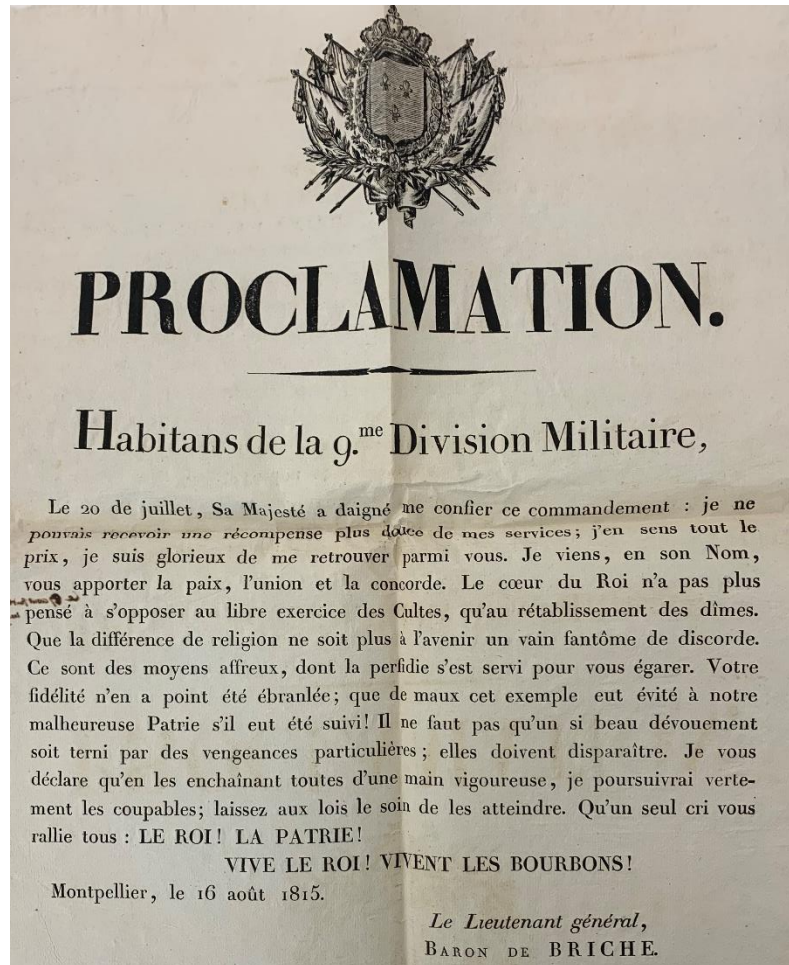


Figure 20 : Proclamation faite par le baron de Briche aux habitants de la 9^e division militaire, le 16 août 1815. A.D. de l'Hérault, 8 R 5

exister puisque si ce militaire a pour intention d'apporter la concorde, c'est qu'elle n'est pas pleinement présente.

Cette proclamation contraste avec celle faite par le préfet de l'Hérault le lendemain⁵⁶⁴. Au sein de celle-ci, il loue l'attitude des habitants ainsi que leur bon esprit. L'écart entre les deux proclamations est assez simple à expliquer puisque la 9^e division militaire est composée d'un très grand nombre de départements. Dans certains lieux comme le Gard, la situation reste très compliquée. La proclamation du préfet concerne uniquement l'Hérault et il n'est pas fantaisiste de conforter la véracité de ces propos, dans la mesure où les autres sources concordent avec cet état de fait. Si nous nous centrons sur Montpellier, cœur de notre recherche, une longue note de la situation paisible de la ville est donnée par *Le Véridique*⁵⁶⁵. Ce journal avance une fidélité exacerbée aux Bourbons comme motif de la paix dans la ville et le

⁵⁶² A.D. de l'Hérault, 8 R 5, *Retour de Louis XVIII après les Cent Jours (juillet-août 1815)*.

⁵⁶³ *Ibid.*

⁵⁶⁴ *Le Véridique*, n° 1198, 20 août 1815.

⁵⁶⁵ *Le Véridique*, n° 1206, 7 septembre 1815.

département. Cela est certes réducteur, mais l'information principale que nous tirons de cette note, c'est la paix qui semble régner de façon globale à Montpellier et dans l'Hérault⁵⁶⁶.

Malgré ces constats généraux, des petits événements montrent que des tensions persistent au sein de Montpellier et ses alentours. Le 11 septembre 1815, deux femmes nommées Lombard et Leautaud, ont été condamnées à deux mois d'emprisonnement pour avoir effectué des cris séditieux à Pignan et un certain Antoine Bouissac a été condamné à 6 mois de prison pour propos calomnieux à l'encontre du gouvernement⁵⁶⁷. D'autres troubles mineurs surviennent avec des individus se réunissent sur la place de la préfecture le 25 septembre 1815⁵⁶⁸. Ils lisent un discours en faveur de Napoléon, prétendument prononcé par le préfet cinq ou six ans auparavant. Cette scène, qui provoque un esclandre, amène trois proclamations : celle du lieutenant-général Briche, montrant une certaine indignation, celle du maire, assez neutre et celle du préfet de Brévannes, qui dément les propos de ces « factieux⁵⁶⁹ ». Ces faits qu'on peut qualifier d'épiphénomènes, sont néanmoins témoins d'une opposition politique latente. Ce dernière ne semble pas troubler outre mesure l'ordre public.

Un arrêté sur la police des spectacles, pris le 26 septembre 1815 par le maire, met en lumière la volonté d'empêcher les troubles lors des spectacles, pouvant compromettre la tranquillité publique⁵⁷⁰. La loi stipule que les pièces jouées doivent être conformes à l'affiche et le maire rajoute que si une personne demande à jouer des chants ou pièces absents sur l'affiche, il peut être considéré comme perturbateur du repos public et traduit devant les tribunaux compétents⁵⁷¹. Le spectre de l'opposition politique plane donc au-dessus des responsables administratifs, qui prennent des mesures pour étouffer en quelque sorte l'expression d'idées contraires. L'évêque de Montpellier, à son échelle, veut réparer les maux et rendre à la France la tranquillité et le bonheur. Pour cela il ordonne des prières et des chants religieux et les messes sont d'ailleurs beaucoup plus fréquentes⁵⁷². Cette ordonnance épiscopale illustre la persistance de troubles dans certains lieux du royaume de France, sans pour autant mentionner avec précision la situation de l'Hérault ou celle de Montpellier.

Un arrêté, pris par le préfet de l'Hérault le 5 octobre 1815, ferme le café d'une certaine Baché. Cette décision intervient après les plaintes de plusieurs habitants ainsi que les

⁵⁶⁶ *Ibid.*

⁵⁶⁷ *Le Véridique*, n° 1209, 14 septembre 1815.

⁵⁶⁸ *La République*, n° 204, mardi 29 juillet 1873.

⁵⁶⁹ *Ibid.*

⁵⁷⁰ A.M. de Montpellier, 2 D 10, *Arrêtés de la Mairie du 15 octobre 1814 au 10 juillet 1817*.

⁵⁷¹ *Ibid.*

⁵⁷² A.D. de l'Hérault, 2 V 5, *Monseigneur Marie-Nicolas Fournier (1807-1835)*.

renseignements fournis par la police⁵⁷³. Le café tenu par cette femme, dans une des boutiques de la halle neuve est donc fermé. Madame Baché est suspectée de se servir de son commerce pour effectuer des réunions entre des individus ayant des principes opposés à ceux du gouvernement légitime⁵⁷⁴. Tous ces exemples témoignent d'un bonapartisme clandestin, à l'abri des regards. Les patriotes ont désormais parfaitement conscience de la défaite de leur parti et agissent donc en conséquence dans l'ombre. Le conflit direct et la haine populaire sont désormais terminées : les dispositions légales prennent le relais. Cela n'empêche pas la remémoration du souvenir, preuve en est avec l'exemple de deux militaires qui ont troublé l'ordre public chez la veuve Carrière le 20 octobre 1815 à 23 heures⁵⁷⁵. Cette dame a perdu son mari lors des émeutes du 27 juin : il s'agit du vieillard, poignardé sur l'Esplanade par des fédérés. Les motifs de l'altercation entre les soldats et cette veuve ne sont pas définis mais il est raisonnable de penser que cela a un lien avec les émeutes, paroxysme de la violence montpelliéraine durant la Terreur blanche.

⁵⁷³ A.M. de Montpellier, 2 D 10, *Arrêtés de la Mairie du 15 octobre 1814 au 10 juillet 1817*.

⁵⁷⁴ *Ibid.*

⁵⁷⁵ A.M. de Montpellier, NC 2861, *Police, surveillance (1815-1816)*.

Cette ultime partie de notre mémoire de recherche met en lumière des acteurs essentiels dans la structuration de l'ultracisme à Montpellier. Les ultras, avec leur vision traditionaliste et réactionnaire du monde, ont besoin de l'Église pour asseoir leur pouvoir dans le royaume. Cela est logiquement valable pour Montpellier, où l'évêque Fournier collabore activement avec les autorités administratives nouvellement nommées. La structuration ultra passe également par un apaisement de la situation : il est en effet quasiment impossible d'établir un pouvoir politique lors d'une crise aux allures de guerre civile. Malgré un apaisement de la situation, quelques troubles épisodiques surviennent et la réaction du pouvoir à Montpellier est alors assez réactive. Ils mettent en place directement des patrouilles lorsque les gardes nationaux du Gard commettent des méfaits et récoltent des fonds dans l'urgence pour subvenir aux besoins de l'armée Autrichienne. Le cycle de violence populaire se referme en septembre, laissant quelques tensions opérer à Montpellier.

Conclusion

Avant de conclure sur ce mémoire de recherche, il est évidemment utile de rappeler la question ayant constitué le fil conducteur de notre travail : dans quelle mesure la Terreur blanche de l'été 1815 à Montpellier bouleverse-t-elle autant les institutions que la population et comment le régime royal se réinstalle-t-il dans le chef-lieu héraultais ?

Le principal facteur de changements reste la violence, qui, *de facto*, bouleverse la population. Les Cent-Jours à Montpellier, comme dans le reste de la France, contribuent à une bipolarisation des opinions ainsi qu'à une radicalisation politique, soulignées par Pierre Triomphe⁵⁷⁶. Toutes ces haines accumulées explosent à l'annonce de la défaite de Waterloo mais cet embrasement n'est pas unitaire temporellement, du fait de la lenteur des communications, inhérente aux technologies du XIX^e siècle. À Montpellier, c'est donc le 27 juin 1815 que la nouvelle est connue de tous⁵⁷⁷ : cela déclenche des émeutes meurtrières qui choquent la population. Après un relatif calme de quelques jours, la présence de l'armée du marquis de Montcalm provoque une autre journée de troubles, davantage meurtrière. Les violences de ces deux moments émeutiers provoquent entre 55 et 70 décès et plus d'une centaine de blessés. La violence physique n'est pas seule puisque les insultes sont fréquentes, tout comme l'atteinte iconoclaste aux symboles et aux objets. Ces événements, constituant à la fois le point de départ de la Terreur blanche et son paroxysme de violence, choquent et bouleversent considérablement la population de Montpellier, à tel point que le maire d'Ax d'Axat en garde un sanglant souvenir plus d'un an après les émeutes⁵⁷⁸.

Par la suite, les militaires patriotes de Montpellier gardent le pouvoir environ deux semaines, sous la houlette du général Gilly. Ce dernier adopte un comportement assez changeant puisqu'il réprime les royalistes, responsables selon lui des débordements puis formule ensuite plusieurs appels au calme. Cela semble être lié aux pourparlers qui interviennent parallèlement entre patriotes et royalistes. Ces négociations débouchent sur une convention militaire entre les deux parties, cependant, cet accord n'est que de façade et constitue uniquement un moyen de gagner du temps pour le marquis de Montcalm⁵⁷⁹. La date

⁵⁷⁶ P. TRIOMPHE, *1815 la Terreur blanche...*, *op. cit.*

⁵⁷⁷ J.-P. THOMAS, *Précis historique des événements arrivés à Montpellier pendant les Cent-Jours de l'interrègne...*, *op. cit.*, p. 40.

⁵⁷⁸ A. BARRAUT, *L'esprit public dans l'Hérault pendant les Cent-Jours et la « Terreur blanche » (1815-1816)...*, *op. cit.*, p. 154.

⁵⁷⁹ *Ibid.*, p. 145-146.

qui change tout, c'est le 15 juillet 1815, moment où le retour du roi à Paris est connu dans la ville de Montpellier. C'est à partir de ce moment-là que l'administration se purge radicalement. L'ensemble des institutions (mairie, préfecture, police, justice...) sont totalement bouleversées et les royalistes, sous l'impulsion de Montcalm, prennent le pouvoir progressivement à Montpellier. Cela se fait en lien avec la conjoncture politique nationale, mais aussi avec la fuite des soldats patriotes de la Citadelle. Ceux qui restent reconnaissent la légitimité du nouveau pouvoir en place, à l'instar du général Forestier⁵⁸⁰. Tout s'inverse le 15 juillet : les royalistes, réprimés par les patriotes encore au pouvoir se retrouvent dans une position de force à l'annonce du retour de Louis XVIII sur le trône de France. Montcalm en profite pour établir une liste de proscription, lançant le début d'une traque des patriotes, très souvent emprisonnés au fort Brescou. Au-delà de la surpopulation carcérale, cette répression accélère les désertions au sein de la Garde nationale de l'Hérault : un vent de panique souffle désormais sur les partisans de l'empereur déchu.

Les désertions, davantage massives chez les simples soldats par rapport aux officiers, témoigne d'un basculement des idées, consécutif au changement entre Empire et monarchie. L'ensemble des changements de juillet 1815 n'a pas qu'une incidence sur l'administration : la population de Montpellier dans son ensemble voit son quotidien bousculé par les événements politiques de cet été 1815. La peur et la haine prédominent, sans oublier la joie d'une certaine partie de la population à l'annonce du retour du roi dans la capitale. La réinstallation du pouvoir royaliste induit une question fondamentale : comment solidifier et enraciner ce nouveau régime, tout en faisant face aux différents problèmes ?

C'est donc l'objet de la troisième et dernière partie de notre mémoire de recherche. Analyser l'élite royaliste Montpelliéraine à travers le collège électoral départemental permet de faire d'une pierre deux coups : d'abord déterminer la sociologie de la haute, puis observer les résultats qui consacrent la présence ultra dans la ville. En effet, la totalité des députés élus pour le département de l'Hérault font partie de la mouvance ultra⁵⁸¹. Ces élections représentent un jalon primordial dans la structuration de l'ultracisme à Montpellier. Cependant, beaucoup reste à faire et les représentants du pouvoir royal ne peuvent pas le faire seul. C'est essentiellement pour cette raison que l'alliance avec les autorités religieuses locales (surtout représentées par l'évêque de Montpellier Monseigneur Fournier) est privilégiée. Les nombreuses correspondances sont sans équivoques à propos de cette alliance du trône et de l'autel. Malgré

⁵⁸⁰ J. PITT, *Le préfet de l'Hérault et la crise de 1814 à 1816...*, op. cit., p. 83.

⁵⁸¹ *Le Véridique*, n°1201, 27 août 1815.

cette aide non-négligeable et celle de la population, les ultras aux commandes de Montpellier doivent faire face à quelques troubles durant le mois d'août. L'incident du 27 août fait craindre un retour de la violence, mais la réponse réactive et énergique des autorités permet de désamorcer une situation potentiellement critique. L'affaire du possible passage d'une colonne autrichienne représente également un problème financier pour Montpellier, qui est dans l'incapacité de subvenir aux besoins de ces soldats. Encore une fois, le conseil municipal, dirigé par Dax d'Axat s'adapte et innove en souscrivant un emprunt auprès des plus riches contribuables de la ville⁵⁸². Cette mesure n'est finalement pas appliquée puisque les Autrichiens n'entrent pas dans Montpellier. Quoi qu'il en soit, ces difficultés mettent en exergue la façon dont réagit le pouvoir ultraroyaliste.

La fermeture du cycle de violence populaire⁵⁸³ à Montpellier intervient aux environs de la fin du mois d'août. Le pouvoir central, de plus en plus solide, reprend la main et fait cesser les différentes exactions auxquelles il n'avait aucune emprise auparavant. Une vague des libérations, faisant suite à la répression (de fin juillet à la moitié du mois d'août) est ordonnée par le roi lui-même, qui semble être dans une relative volonté d'amnistie envers les partisans de l'Empereur. La tranquillité à Montpellier est globalement de retour, comme peut le montrer la proclamation du préfet par exemple⁵⁸⁴. Cependant, certaines tensions souterraines subsistent, notamment dans l'opposition politique des patriotes.

En définitive, la Terreur blanche de 1815 à Montpellier provoque de nombreux bouleversements, tant pour la population que pour l'administration, malgré une intensité des violences relative par rapport à d'autres villes comme Nîmes. Le pouvoir royal se réinstalle assez facilement à Montpellier car la population, majoritairement royaliste et aspirant à la paix, favorise ce retour. D'une manière plus globale, la Terreur blanche, avec ses violences, marque la transition de l'Empire napoléonien à la Restauration bourbonnienne. Les violences interviennent surtout dans le Midi de la France et le bilan reste assez incertain. Comme à Montpellier, la principale difficulté dans le décompte des victimes est liée à la très fréquente absence de certificat de décès pour les individus ayant succombé à cause des violences de la Terreur blanche. Les autorités, qu'elles soient patriotes ou royalistes, cherchent à occulter ces décès, compliquant la tâche pour les historiens soucieux de dresser un bilan humain. Néanmoins, il n'est pas interdit de procéder à des estimations : Pierre Triomphe estime que ces

⁵⁸² A.M. de Montpellier, 1 D 27, *Délibérations du conseil municipal de la commune du 3 octobre 1814 au 14 août 1816*.

⁵⁸³ Une expression utilisée à de nombreuses reprises dans P. TRIOMPHE, *1815 la Terreur blanche...*, *op. cit.*

⁵⁸⁴ *Le Véristique*, n° 1198, 20 août 1815.

violences de l'été 1815 causent entre 300 et 500 décès⁵⁸⁵. Emmanuel Fureix, qui parle de « recharge contre-révolutionnaire » pour qualifier la Terreur blanche, avance le même bilan⁵⁸⁶. La violence spontanée de la population laisse progressivement place à une violence beaucoup plus étatique.

Cette Terreur légale commence réellement avec la loi de sûreté générale, promulguée le 29 octobre 1815⁵⁸⁷. Cette disposition législative prévoit d'incarcérer sans jugement tous les individus portant atteinte au roi et à sa famille, ainsi qu'à la sûreté de l'État. Ces lois provoquent plus de 70 000 arrestations sur tout le territoire : c'est une « hystérie contre-révolutionnaire » selon Vincent Adoumié⁵⁸⁸. C'est également durant l'automne et l'hiver 1815-1816 que certains anciens dignitaires de l'Empire sont condamnés à mort : l'exemple le plus évocateur reste celui du maréchal Ney, fusillé le 7 décembre 1815 sur la place de l'Observatoire à Paris⁵⁸⁹. Cette période de la Terreur légale à Montpellier peut constituer un prolongement intéressant de notre sujet d'étude, puisque des jugements y sont rendus. Une cour prévôtale se met en place dans l'Hérault et juge certains fédérés ayant commis des exactions durant les journées d'émeutes du 27 juin et du 2 juillet 1815. Le verdict peut paraître sévère puisque sur les quatorze prévenus, deux sont acquittés, cinq ont dix ans de surveillance, un dix ans de réclusion et un autre des travaux forcés à perpétuité. Les cinq individus restants sont condamnés à mort avec immédiateté de l'application de la peine : ils sont exécutés le soir même de leur jugement, le 22 juillet 1816⁵⁹⁰.

Même si la cour prévôtale de l'Hérault est étudiée par Michel Vidal dans un article de 1975⁵⁹¹, il n'empêche que la Terreur légale à Montpellier ne se résume pas qu'aux jugements rendus par cette juridiction. En effet, l'attitude de la population face aux nouvelles lois coercitives (au-delà de la loi de sûreté générale, de nombreuses dispositions législatives sont prises par le roi entre 1815 et la première moitié de 1816) ou encore la façon dont l'administration montpelliéraine structure son pouvoir dans la durée, constituent de potentiels sujets d'étude pertinents au sein de cette période de Terreur légale. Quoiqu'il en soit, le terme de terreur, même s'il renvoie à une « peur collective qu'on fait régner dans une population pour

⁵⁸⁵ Jean-Clément MARTIN (dir.), *Dictionnaire de la Contre-Révolution...*, op. cit., p. 492.

⁵⁸⁶ Emmanuel FUREIX, *Le siècle des possibles : 1814-1914*, Paris, Presses universitaires de France, 2014, p. 31-32.

⁵⁸⁷ J.-C. CARON et M. VERNUS, *L'Europe au 19e siècle...*, op. cit., p. 43.

⁵⁸⁸ V. ADOUMIE, *De la monarchie à la République...*, op. cit., p. 24.

⁵⁸⁹ J. GARRIGUES et P. LACOMBRADÉ, *La France au XIXe siècle : 1814-1914...*, op. cit., p. 23.

⁵⁹⁰ G. CHOLVY (DIR.), *Histoire de Montpellier...*, op. cit., p. 296.

⁵⁹¹ M. VIDAL, « La cour prévôtale du département de l'Hérault »..., art. cit.

briser sa résistance [...] ⁵⁹² », n'en est pas moins un vecteur de changements pour la ville de Montpellier. Ces bouleversements politico-sociaux lancent en quelque sorte ce XIX^e siècle, rempli de mutations et de progrès, un « siècle des possibles ⁵⁹³ » en somme.

⁵⁹² Définition du terme « terreur » dans le CNRTL : <https://www.cnrtl.fr/definition/terreur>

⁵⁹³ E. FUREIX, *Le siècle des possibles...*, *op. cit.*

Sources

Archives départementales de l'Hérault

Série E – Féodalité, communes, bourgeoisie, famille

Sous-série 3 E : État civil

3 E 177/346 : Actes de décès de Montpellier (1815).

Série K – Lois, ordonnances, arrêtés, conseil de préfecture

Sous-série 4 K : Arrêtés du préfet

4 K 148 : Arrêtés de la sous-préfecture de Montpellier du 8 août 1812 au 27 janvier 1816

Série M – Administration générale et économie

Sous-série 1 M : Administration générale du département, fonds du cabinet du préfet

1 M 866 : Événements des Cent Jours à Montpellier, Pignan, Sète, Cournonsec, Cournonterral.

1 M 868 : Fin des Cent jours, changement de pouvoir après l'abdication de l'Empereur (1815).

1 M 870 : Situation des personnes détenues dans les prisons du département (1815-1816).

1 M 871 : Affaires politiques générales pour le département (1815).

1 M 872 : Affaires politiques dans le département (1815-1816).

1 M 875 : Répression du mouvement bonapartiste (1815-1817).

1 M 876 : Destruction des emblèmes impériaux : instructions générales (décembre 1815-1816), réponses des communes (décembre 1815-novembre 1816).

1 M 877 : Événements politiques locaux, arrondissement de Montpellier (1815-1816).

Sous-série 3 M : Élections (an VIII-1940)

3 M 145 : Élargissement des collèges électoraux du département d'après l'ordonnance royale du 21 juillet 1815, établissement des listes (1815).

Série N – Administration et comptabilité départementales

Sous-série 1 N : Conseil général de l'Hérault et commission départementale

1 N 2 : Conseil Général, procès-verbaux des délibérations (1810, 1815-1819).

1 N 151 : Conseil Général, rapports du préfet, des chefs de services, pièces à l'appui des délibérations (1815).

Sous-série 2 N : Conseils d'arrondissements du département de l'Hérault – Délibérations

2 N 15 : Conseil d'arrondissement de Montpellier, pièces à l'appui des délibérations (1811-1820).

Série R – Affaires militaires, organismes de temps de guerre

Sous-série 2 R : Organisation de l'armée

2 R 324/2 : Plan de la Citadelle et du champ d'exercice (An VIII).

2 R 324/3 : Plan des ouvrages extérieurs de la Citadelle de Montpellier et des terrains environnants (12 février 1817).

Sous-série 4 R : Garde nationale et autres corps spéciaux

4 R 71 : Création « spontanée » de corps royaux le 28 juin 1815, états.

4 R 75 : Formation d'un second bataillon de chasseurs du duc d'Angoulême en juillet 1815 : renseignements sur les volontaires royaux ; liquidation des créances, récupération des effets d'armement et de grand équipement des volontaires et bataillons d'élite licenciés le 20 juillet ; récompenses arrondissement de Montpellier (juillet – décembre 1815).

4 R 189 : Contrôles nominatifs des 3 compagnies de chasseurs et des 3 compagnies de grenadiers composant le 1^{er} bataillon, avec mention des déserteurs et mutations (6 juin – 20 août 1815).

4 R 194 : États des sous-officiers et soldats qui ont déserté avec leurs armes, août 1815 ; état de situation des gardes nationales du département.

4 R 195 : Formation de gardes urbaines provisoires, nomination d'officiers, licenciement des bataillons d'élite, difficultés à Lodève à la suite de la démission du commandant Rouaud, règlement de la garde de Lunel (juillet 1815 – janvier 1816).

4 R 196 : Réorganisation provisoire après les Cent-Jours dans l'arrondissement de Montpellier, lettres du maréchal de camp comte de Murles, inspecteur général des gardes du département, envoi par les maires des listes de candidats officiels (août – décembre 1815).

Sous-série 5 R : Gendarmerie

5 R 6 : Réorganisation et renforcement des brigades (1813-1815).

5 R 19 : Remise par la gendarmerie de 4250 de ses chevaux pour la remonte des régiments de cavalerie et de dragons (1815).

Sous-série 8 R : Occupation de la France par les armées ennemies.

8 R 5 : Retour de Louis XVIII après les Cent Jours (juillet-août 1815).

8 R 6 : Avis de passage de troupes autrichiennes et des puissances alliées, subsistance aux frais des communes (août 1815 - septembre 1815)

Série V – Cultes : période concordataire et associations cultuelles

Sous-série 2 V : Organisation et police du culte catholique

2 V 5 : Monseigneur Marie-Nicolas Fournier (1807-1835).

Sous-série 7 V : Cultes non catholiques

7 V 10 : Montpellier : insultes publiques contre un pasteur (1809) ; écoles mutuelles (1829-1831) ; actes de propagande, distribution de livres de piété (1843) ; lieu de culte de l'Église réformée indépendante (1883). Pignan : insultes, menaces et provocations de catholiques contre les protestants (1815). Poussan : autorisation d'exercice public du culte (1880). Saint-Pargoire : plaintes contre le pasteur (1853-1863) ; litige entre la mairie et le pasteur sur le montant de l'indemnité de logement (1867-1869). 1809-1883.

Archives municipales de Montpellier

Série D – Administration générale de la commune

Sous-série 1 D : Conseil municipal.

1 D 27 : Délibérations du conseil municipal de la commune du 3 octobre 1814 au 14 août 1816.

Sous-série 2 D : Actes de l'administration municipale.

2 D 10 : Arrêtés de la Mairie du 15 octobre 1814 au 10 juillet 1817.

2 D 148 : Copie de lettres, registre du 5 octobre 1814 au 23 septembre 1815.

2 D 355 : Lettres écrites par divers fonctionnaires concernant les dépôts de mendicité, infirmeries, les prisons et reçues par la mairie de Montpellier (1791-1879).

2 D 420 : Correspondance reçue. Lettres d'autres administrations adressées à la municipalité, relatives au bureau militaire : envois d'actes d'incorporations, de désertions, de démobilisations, demandes de matériel, de logement pour le bataillon. Lettres adressées au Maire : envois d'affiches, de pétitions, de réclamations, demandes d'emplois, de secours. Lettres relatives au bureau de police : demandes de surveillance d'anciens détenus, d'arrestations pour défaut de passeport, d'enquêtes de moralité (1815).

Série H – Affaires militaires

Sous-série 1 H : Recrutement

1 H 104 : Lettres des autorités militaires à la commune de Montpellier (1808-1815).

1 H 116 : Affaires militaires diverses, déserteurs, cavaliers (1806-1818).

1 H 139 : Garde nationale (1815-1817).

Série K – Élections et personnel

Sous-série 1 K : Élections de 1790 à 1974

1 K 602/7 : Élections du 14 août 1815, correspondance.

Série P – Cultes

Sous-série 6 P : Police des cultes (1802-1933)

6 P 4 : Cérémonies et fêtes religieuses, correspondance diverse (1807-1906).

Non coté

NC 2424 : Conseil de discipline de la Légion urbaine.

NC 2492 : Période révolutionnaire, émeutes, troubles, rassemblement (1789-1795, 1797-1798, 1804-1815, 1819, 1823-1826, 1840).

NC 2526 : Condamnés politiques de 1816, secours accordés aux survivants ou à leurs descendants.

NC 2861 : Police, surveillance (1815-1816).

NC 2953 : Police, Haute Police, lettres du préfet, ordonnance suspectes.

Ouvrages à caractère de source

CANDOLLE Augustin-Pyramus de, *Mémoires et souvenirs*, Genève, Joël Cherbuliez, 1862.

CHATEAUBRIAND François-René de, *Mémoires d'outre-tombe. Tome 2*, Paris, Garnier frères, 1899.

CONSTANT Benjamin, *De l'esprit de conquête et de l'usurpation, dans leurs rapports avec la civilisation européenne*, Paris, Le Normant, 1814.

DAUDET Ernest, *La Terreur blanche, épisodes et souvenirs de la réaction dans le Midi en 1815, d'après des souvenirs contemporains et des documents inédits*, Paris, Hachette, 1906.

DESMAZES Casimir, *Continuation du Petit Thalamus [de la Ville de Montpellier]. Premier volume, depuis le premier janvier 1814 jusqu'à la révolution de 1830*, Montpellier, s.d.

HOUSSAYE Henry, *1815. La Seconde abdication. La Terreur blanche*, Paris, Perrin, 1905.

MAURIN Albert, *La Terreur blanche. 1815 et 1816*, Paris, Aux bureaux du nouveau monde, 1850.

ROLLAND Amédée de, *Histoire populaire de la Terreur blanche*, Paris, Sagnier, 1873.

SOULIER Vincent-Louis, *Recherches historiques et chronologiques pour servir à l'histoire de Montpellier*, Montpellier, autoédition, 1817.

THOMAS Jean-Pierre, *Précis historique des événements arrivés à Montpellier pendant les Cent-Jours de l'interrègne*, Montpellier, Édition de l'entente bibliophile, [1815] 1976.

Notices

Relation des événements qui se sont passés à Montpellier les 27 juin et 2 juillet 1815, Montpellier, Imprimerie royale, 1815.

Précis historique des événements qui ont eu lieu à Montpellier les 27 juin, 1er et 2 juillet 1815. Par M... témoin oculaire, Montpellier, Imprimerie royale, 1815.

Affaire du 27 juin 1815, poursuivie à la requête de M. le procureur du roi près la cour prévôtale du département de l'Hérault, dans laquelle on trouve l'arrêt qui est intervenu contre les nommés Avinens, Aldebert dit Buonaparte, Boyer, Combes dit Condamine, Demoulin, David, Lautaud, Jean-Jacques Pau, Pascal, Reboul, Richard, Marc-Louis-Gabriel Roussac père, Roussac fils, et Séran, accusés présents, Montpellier, Imprimerie J.-G. Tournel, 1816.

Notice de ce qu'a souffert le sieur Dumoulin, architecte, relativement aux événements de 1815, Montpellier, Imprimerie Felix Avignon, 1830.

Presse

La République, « La Terreur blanche à Montpellier et dans le département de l'Hérault pendant et après 1815 », feuilleton de 1873. Numérisé sur Memonum. URL : <https://memonum.mediatheques.montpellier3m.fr/ark:/12148/bpt6k73518618/f1.image.zoom>

N° 199, jeudi 24 juillet 1873. Partie 3

N° 201, samedi 26 juillet 1873. Partie 4

N° 202, dimanche 27 juillet 1873. Partie 5

N° 204, mardi 29 juillet 1873. Partie 6

N° 214, vendredi 8 août 1873. Partie 9

Le Véridique, numérisé par les archives départementales de l'Hérault. URL : <https://archives-pierresvives.herault.fr/archive/resultats/bibliotheque/n:27?type=bibliotheque>

N° 1177, 2 juillet 1815.

N° 1178, 4 juillet 1815.

N° 1182, 13 juillet 1815.

N° 1183, 16 juillet 1815.

N° 1189, 30 juillet 1815.

N° 1198, 20 août 1815.

N° 1200, 24 août 1815.

N° 1201, 27 août 1815.

N° 1202, 29 août 1815.

N° 1203, 31 août 1815.

N°1206, 7 septembre 1815.

N°1209, 14 septembre 1815.

Bibliographie

Ouvrages

Outils

BOUTIN Christophe, DARD Olivier, ROUVILLOIS Frédéric, *Le dictionnaire du conservatisme*, Paris, Les éditions du Cerf, 2017.

CLERC Pierre, *Dictionnaire de biographie héraultaise des origines à nos jours. Tome 1 et 2*, Montpellier, Librairie Pierre Clerc, 2006.

MARTIN Jean-Clément (dir.), *Dictionnaire de la contre-révolution*, Paris, Perrin, 2011.

Approche générale

ADELL Nicolas, COPANS Jean, *Introduction à l'ethnologie et à l'anthropologie*, Malakoff, Armand Colin, 2019.

AUGE Marc, COLLEYN Jean-Paul, *L'anthropologie*, Paris, France, Presses universitaires de France, 2021.

BIARD Michel, BOURDIN Philippe et MARZAGALLI Silvia, *1789-1815 : Révolution, Consulat, Empire*, Paris, Belin, 2014.

BONHOMME Éric, *D'une monarchie à l'autre : histoire politique des institutions françaises 1814-2020*, Malakoff, Armand Colin, 2021.

CAIRE-JABINET Marie-Paule, *Introduction à l'historiographie*, Malakoff, Armand Colin, 2020.

CARON Jean-Claude, VERNUS Michel, *L'Europe au 19e siècle : des nations aux nationalismes (1815-1914)*, Malakoff, Armand Colin, 2019.

CHOLVY Gérard, *La religion en France de la fin du XVIIIe siècle à nos jours*, Paris, Hachette, 1998.

DUCANGE Jean-Numa, *La Révolution française et l'histoire du monde : deux siècles de débats historiques et politiques, 1815-1991*, Paris, Armand Colin, 2014.

HINARD François, *Sylla*, Paris, Fayard, 1985.

NEMO Philippe, *Histoire des idées politiques aux temps modernes et contemporains*, Paris, Presses universitaires de France, 2013.

Le XIX^e siècle en France

ADOUMIE Vincent, *De la monarchie à la République : 1815-1879*, Paris, Hachette supérieur, 2022.

APRILE Sylvie, *1815-1870 : la révolution inachevée*, Paris, Belin, 2020.

BACKOUCHE Isabelle, *Histoire politique de la France. La monarchie parlementaire*, Paris, Pygmalion, 2000.

FUREIX Emmanuel, *L'oeil blessé, politiques de l'iconoclasme après la Révolution française*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2019.

FUREIX Emmanuel, *Le siècle des possibles : 1814-1914*, Paris, Presses universitaires de France, 2014.

GARRIGUES Jean et LACOMBRADÉ Philippe, *La France au XIX^e siècle : 1814-1914*, Paris, Armand Colin, 2014.

GOUJON Bertrand, *Monarchies postrévolutionnaires : 1814-1848*, Paris, France, Éditions du Seuil, 2012.

LIGNEREUX Aurélien, *La France rébellionnaire : Les résistances à la gendarmerie (1800-1859)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008.

Histoire de la Restauration

BERTIER DE SAUVIGNY Guillaume de, Alfred FIERRO, *Bibliographie critique des mémoires sur la Restauration : écrits ou traduits en français*, Genève, Droz, 1988.

BREJON DE LAVERGNEE Matthieu, TORT Olivier, *L'union du trône et de l'autel ? politique et religion sous la Restauration*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2012.

DEMIER Francis, *La France de la Restauration : 1814-1830*, Paris, Gallimard, 2012.

TORT Olivier, *L'impossible unité : la droite française sous la Restauration (1814-1830)*, Thèse pour le doctorat d'histoire, Paris, Université Paris IV Sorbonne, 2007. URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-03200960/>

WARESQUIEL Emmanuel de, *Penser la Restauration : 1814-1830*, Paris, Tallandier, 2020.

WARESQUIEL Emmanuel de, YVERT Benoît, *Histoire de la Restauration : 1814-1830*, Paris, Perrin, 1999.

YVERT Benoît, *La Restauration : les idées et les hommes*, Paris, CNRS éditions, 2016.

Études sur la Terreur blanche

BARRAUT Andrée, *L'esprit public dans l'Hérault pendant les Cent-Jours et la « Terreur blanche » (1815-1816)*, Mémoire pour le DES d'histoire, Montpellier, Faculté de lettres, 1966.

CASTRIES René de, *La Terreur blanche : l'épuration de 1815*, Paris, Perrin, 1981.

HERAIL-GILLY Christian, *Terreur rouge, terreur blanche dans le Midi*, Nîmes, Christian Lacour, 1992.

NAGY Laurent, *D'une terreur à l'autre nostalgie de l'Empire et théories du complot*, Paris, Vendémiaire, 2012.

RESNICK Daniel Philip, *The White Terror and the Political Reaction After Waterloo*, Cambridge, Harvard University Press, 1966.

TRIOMPHE Pierre, *1815 la Terreur blanche*, Toulouse, Privat, 2017.

Histoire locale et régionale

AMALVI Christian, PECH Rémy (DIR.), *Histoire de Montpellier*, Toulouse, Privat, 2017.

BROHARD Yannick, *Le royalisme dans l'Hérault de 1814 à 1848*, Mémoire pour le DEA d'histoire, Montpellier, Université Paul Valéry, 1991.

CHOLVY Gérard (DIR.), *Histoire de Montpellier*, Toulouse, Privat, 2001.

CHOLVY Gérard (DIR.), *L'Hérault de la Préhistoire à nos jours*, Saint-Jean-d'Angély, France, Bordessoules, 1993.

CHOLVY Gérard, *Le diocèse de Montpellier*, Paris, Éditions Beauchesne, 1976.

ETIENNE Roselyne, *La Restauration à Montpellier en 1814*, Montpellier, Université Paul Valéry, 1974.

GEGOT Jean-Claude, « Les magistrats héraultais et la Restauration (1814-1815) », *Droite et gauche de 1789 à nos jours*, Montpellier, Centre d'histoire contemporaine du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, 1975.

INRDP de Montpellier, *Restauration et Monarchie de Juillet en Languedoc-Roussillon (1818-1848)*, Montpellier, Centre régional de recherche et de documentation pédagogiques, 1972.

PITT Jennifer, *Le préfet de l'Hérault et la crise de 1814 à 1816*, Mémoire pour le DEA d'histoire, Montpellier, Université Paul Valéry, 1999.

SECONDY Philippe, *La persistance du Midi blanc : l'Hérault (1789-1962)*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2006.

Articles

La Terreur blanche

DELORMEAU Charles, « La Terreur blanche et ses suites à Villeveyrac », *Études héraultaises*, 4, 1978, p. 33-38. Consulté le 30 octobre 2022. URL : <https://www.etudesheraultaises.fr/publi/la-terreur-blanche-et-ses-suites-a-villeveyrac/>

PARIS MARTIN Álvaro, « Le peuple royaliste en armes. Milices et Terreur blanche pendant les Restaurations à Naples (1799), dans le Midi de la France (1815) et à Madrid (1823) », *Annales historiques de la Révolution française*, 396, 2019, p. 95-120. Consulté le 9 octobre 2022. URL : <https://www-cairn-info.ezpupv.scdi-montpellier.fr/revue-Annales-historiques-de-la-revolution-francaise-2019-2-page-95.htm>

RULOF Bernard, « Un préfet tiraillé entre l'Empire et la Monarchie : Joseph-Victor Aubernon. 'Mémoire sur les événements qui ont eu lieu dans l'Hérault pendant les années 1814-1815' », *Études héraultaises*, 40, 2010, p. 107-128. Consulté le 31 octobre 2022.

TRIOMPHE Pierre, « Les sorties de la « Terreur blanche » dans le Midi », *Revue d'histoire du XIXe siècle. Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIXe siècle*, 49, décembre 2014, p. 51-63. Consulté le 1^{er} novembre 2022. URL : <https://journals.openedition.org/rh19/4745>

VIDAL Michel, « La cour prévôtale du département de l'Hérault », *Annales du Midi*, 87-123, 1975. p. 289-311. Consulté le 25 décembre 2022. URL : https://www.persee.fr/doc/anami_0003-4398_1975_num_87_123_1605

WEMYSS Alice, « L'Angleterre et la Terreur blanche de 1815 dans le Midi », *Annales du Midi*, 73-55, 1961, p. 287-310. Consulté le 2 décembre 2022. URL : https://www.persee.fr/doc/anami_0003-4398_1961_num_73_55_3943

Histoire politique méridionale du premier XIX^e siècle

CHOLVY Gérard, « Les Blancs du Midi », *Académie des sciences et lettres de Montpellier*, 44, 2013, p. 13-20. Consulté le 22 novembre 2022. URL : https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/academie_edition/sources/index.php?page=find_conferences&mode=modif&id=4212

FUREIX Emmanuel, « L'arbre de la liberté dans le midi : conflictualité autour d'un signe révolutionnaire (1814-1852) », *Annales du Midi*, 124-280, 2012, p. 455-472. Consulté le 25 décembre 2022. URL : https://www.persee.fr/doc/anami_0003-4398_2012_num_124_280_7430

TORT Olivier, « L'image du Midi sous la Restauration : variations autour du tempérament méridional », *Annales du Midi*, 124-280, 2012, p. 437-453. Consulté le 10 octobre 2022. URL : https://www.persee.fr/doc/anami_0003-4398_2012_num_124_280_7429

TRIOMPHE Pierre, « Au nom de Dieu, du Roi et de tous les miens. Imaginaire, sociabilité et expressions politiques des classes populaires royalistes dans la France méridionale (1800-1851) », *Annales du Midi*, 123-274, 2011, p. 195-212. Consulté le 5 décembre 2022. URL : https://www.persee.fr/doc/anami_0003-4398_2011_num_123_274_7361

TRIOMPHE Pierre, « S'insurger ou convaincre. La contribution des sociétés secrètes royalistes à la politisation du Midi de la France (1799-1832) », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, HS 7-3, 2011, p. 15-28. Consulté le 17 octobre 2022. URL : <https://www.cairn.info/revue-parlements1-2011-3-page-15.htm>

Sitographie et webographie

LaDéHiS, site Cassini – EHESS, notice communale. Recensements de population pour Montpellier (1806 et 1821) : http://cassini.ehess.fr/fr/html/fiche.php?select_resultat=23741

LaDéHiS, site Cassini – EHESS, notice communale. Recensements de population pour Nîmes (1806 et 1821) : http://cassini.ehess.fr/fr/html/fiche.php?select_resultat=25041

Plan du centre de Montpellier (1825), réalisé par les architectes Fovis, Boué et Silvas : <https://www.montpellier.fr/4053-cartographie-ancienne-de-montpellier.htm>

Portrait du duc d'Angoulême : <https://musba-bordeaux.opacweb.fr/fr/notice/bx-e-404-portrait-du-duc-d-angouleme-8f1a51b6-3aea-4f6a-9fcb-fd659e607e8e>

Plan du centre de Montpellier : <https://www.montpellier.fr/4053-cartographie-ancienne-de-montpellier.htm>

Image de la cocarde blanche : <https://www.osenat.com/en/lot/21922/4595266>

Portrait de Jacques-Laurent Gilly : <http://impereur.blogspot.com/search?q=gilly>

Image du buste de Napoléon Bonaparte, datant du XIX^e siècle : <https://www.antiquites-en-france.com/item/158267/buste-de-napoleon-signe-emile-pinedo>

Portraits des théocrates, Joseph de Maistre et de Louis de Bonald : <https://daviddemaistre.substack.com/p/joseph-de-maistre-y-luis-de-bonald>

Image de la cathédrale de Montpellier : <https://www.montpelliercitylife.com/details-visiter+l+attraction+historique+de+montpellier+la+cathedrale+saint+ pierre-33.html>

Charte de 1814 sur le site du conseil constitutionnel : <https://www.conseil-constitutionnel.fr/les-constitutions-dans-l-histoire/charte-constitutionnelle-du-4-juin-1814>

Table des annexes

Annexe 1 : Chronologie des événements à Montpellier et en France	152
Annexe 2 : Carte de Montpellier avec les principaux lieux d'affrontement lors des émeutes (A.D. de l'Hérault – 1 Fi 120).....	154
Annexe 3 : Arrêté de Montcalm (24 juillet 1815).....	155
Annexe 4 : Plans de la Citadelle de Montpellier de l'an VIII et de 1817 (A.D. de l'Hérault – 2 R 324/2 et 2 R 324/3).....	157
Annexe 5 : Règlement de discipline de la légion urbaine de Montpellier (A.M. de Montpellier – N.C. 2424).....	159
Annexe 6 : Proclamation du général Gilly le 27 juin 1815 (A.D. de l'Hérault – 1 M 866)...	162
Annexe 7 : Extrait des délibérations municipales relatives à la signature de la convention militaire (A.D. de l'Hérault – 1 M 868)	163
Annexe 8 : Lettre du duc d'Angoulême à l'évêque de Montpellier, datée du 27 mars 1815 (A.D. de l'Hérault – 2 V 5)	164

Annexe 1 : Chronologie des événements à Montpellier et en France

1814

Mars

14 mars : Début de la Première Restauration.

Juin

4 juin : Adoption de la Charte.

1815

Mars

1^{er} mars : Débarquement de Napoléon dans le Golfe Juan, début des Cent-Jours et fin de la Première Restauration.

Avril

9 avril : Le port de la cocarde tricolore est imposé dans toute la ville à Montpellier.

Juin

18 juin : Défaite française à Waterloo.

22 juin : Seconde abdication de Napoléon

27 juin : La nouvelle de Waterloo parvient à Montpellier, déclenchant des émeutes.

28 juin : Proclamation royale de Cambrai.

Juillet

1^{er} juillet : Arrivée de l'armée royale de Montcalm à Montpellier.

2 juillet : Seconde journée d'émeutes.

4 juillet : Gilly demande à l'évêque d'appeler la population au calme.

8 juillet : Retour de Louis XVIII à Paris et fin des Cent-Jours.

9 juillet : La population montpelliéraine est informée d'une suspension d'armes entre la France et les Alliés.

11 juillet : Convention militaire signée entre les royalistes et les patriotes.

15 juillet : La nouvelle du retour du roi parvient à Montpellier.

17 juillet : Arrivée de Montcalm dans le chef-lieu héraultais et début de la purge administrative.

24 juillet : Établissement d'une liste de proscription nationale (par le roi) et départementale (par Montcalm). Début de la répression contre les patriotes.

31 juillet : Déclaration du marquis de Villeneuve à propos de la surpopulation carcérale.

Août

7 août : Ordonnance relative au traitement des armées étrangères.

10 août : Un régiment de chasseurs à cheval est pris à partie par la population de Montpellier.

14 août : Collège électoral d'arrondissement, déterminant les candidats à la députation.

16 août : Proclamation du baron de Briche promettant la paix, l'union et la concorde.

22 août : Collège électoral de département, élection des députés à la « Chambre introuvable. »

24 août : Fête de la Saint-Louis.

24 août : Ordonnance royale relative à l'arrêt de la répression aveugle et début des libérations d'opposants patriotes.

27 août : Passage de la Garde nationale du Gard dans Montpellier. Troubles et assassinat de M. Violla.

Septembre

14 septembre : Ordonnance de Monseigneur Fournier, enjoignant ses fidèles à effectuer des prières solennelles pour le roi et sa famille.

Octobre

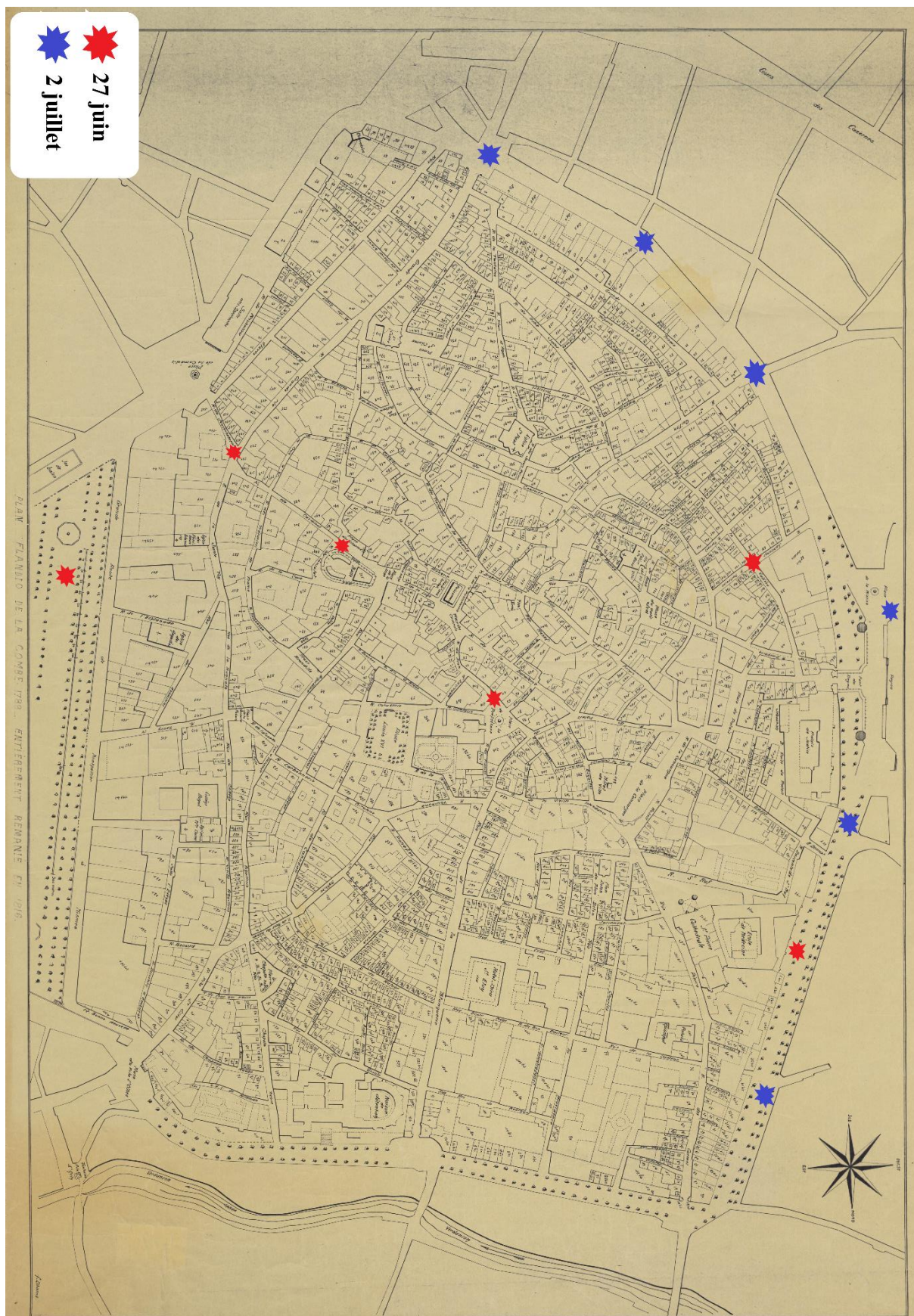
29 octobre : Lois royales de sûreté générale et début de la Terreur légale.

1816

Juillet

22 juillet : Exécution de cinq fédérés jugés coupables de meurtre lors des émeutes du 27 juin et du 2 juillet 1815.

Annexe 2 : Carte de Montpellier avec les principaux lieux d'affrontement lors des émeutes (A.D. de l'Hérault – 1 Fi 120).



Annexe 3 : Arrêté de Montcalm (24 juillet 1815)

Arrêté du 24 juillet 1815, pris par M. de Montcalm, Commissaire du Roi dans le département de l'Hérault.

Louis-Hippolyte, Marquis de Montcalm, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier de la légion d'honneur, par ordre de S. A, Royale Monseigneur le Duc d'Angoulême, lieutenant-général du Royaume dans le midi, en date du 10 juin 1815, commissaire du Roi dans le département de l'Hérault, préfet et maréchal-de-camp, commandant dans le département ;

Considérant que le pacte d'association des fédérés dans le département de l'Hérault, n'avait pour but, comme tous les autres de ce genre, que de soutenir, par des moyens illicites et subversifs de tout ordre social, l'entreprise de Bonaparte ; d'exciter la guerre civile parmi les citoyens ; d'égarer le peuple par des insinuations contre l'autorité légitime ;

Considérant qu'il est notoire que plusieurs fédérés de la ville de Montpellier et du département, ont, dans les journées des 27 juin et 2 juillet derniers, fait, feu sur des citoyens paisibles et sur des femmes ; que d'autres se sont renfermés dans la citadelle avec les rebelles ; qu'ils ont participé à la défense contre l'autorité légitime, alors de nouveau publiée et reconnue; qu'ils excitaient aussi les canonnières à tirer sur les maisons de la ville, et leur désignaient certaines d'entre elles ;

Considérant que les chefs provocateurs et directeurs de cette association, indépendamment des délits personnels de chaque membre qui la composent, ou qui s'est rendu coupable d'un fait qualifié, sont doublement punissables, à cause de cette provocation et direction ;

Considérant que les fonctionnaires publics, employés par l'Etat, qui ont fait partie de l'association, et notamment ceux qui en ont été les chefs, à un titre quelconque, se sont rendus, de plus que les autres, coupables d'infidélité à leur souverain, de violation à leur serment ;

Vu l'ordonnance du 6 mars 1815, et les articles 91 et 102 inclusivement du code pénal ;

Art. I. Les sieurs Daubian, avocat ; Auguste Saint-Pierre, médecin ; Subleyras, avoué ; Félix Avignon, imprimeur ; Quatrefages aîné , négociant; Demoulin, architecte ; Alexandre Vezian, propriétaire ; Cambon, ex-conventionnel ; Allut père, propriétaire ; Berthe. professeur de la faculté de médecine ; Boudon-Laroquette ; Clément, ex-conseiller de préfecture ; Dupy, ex-adjoint à la mairie de Montpellier; Allut fils, ex-sous-préfet ; Barthélemi Euzière, négociant ; Fabre-Thibal, négociant ; Marcel, ex-directeur de l'enregistrement ; Parlier aîné ; Delon, ex-directeur de l'octroi de Montpellier ; Pouzin, professeur pharmacien; A. Rigaud, négociant ; Verdier, ex-conseiller de préfecture ; Tasses fils, ex-directeur des contributions directes ; Virenque, professeur de la faculté de médecine ; Thorel, ex-secrétaire à la mairie de Montpellier ; Chastain, officier retraité; Avinens, ferblantier; Chabaud, portier du jardin des plantes ; Lautaud, revendeur de vin ; Martin, dit Grosse-Caisse ; Larman, avoué au tribunal civil ; Parent, juge-de-paix ; Richard, greffier du même juge-de-paix ; Roussac, avoué au tribunal civil; Ferrier, marchand de meubles, tous habitants de Montpellier.

Les sieurs Léotard, procureur impérial près le tribunal civil de Lodève ; Causse cadet, capitaine de la garde nationale ; Grimai, tous domiciliés à Lodève.

Les sieurs Laussel, habitant de Gignac ; Escudier, de Ceyras ; Bastide, substitut à Lodève.

Les sieurs Colard, ex-sous-préfet à Béziers, commissionné par le général Gilly ; Tudier, ex-maire ; George Coste, ex-juge ; Coste-Blanc ; Coste aîné , Vergne, greffier, secrétaire de la fédération ; Milhau, président du tribunal civil de Béziers; Monestier, ex-juge de paix, tous habitants de Béziers.

Les sieurs Bosc, percepteur à Aumes ; Loup fils, du lieu de Siran ; Francés, dit l'Hoste de Loupian ; Bruyères, négociant en vin de Saint-George, seront tous arrêtés et traduits, sous bonne et sûre escorte, au fort de Brescou, pour y demeurer jusqu'à ce qu'il plaise à S. M. de prononcer sur leur sort.

Art. II. Les biens et propriétés des sieurs Milhau et Cambon, députés à la soi-disant chambre des représentants, seront mis en séquestre, à la diligence des directeurs des domaines et d'enregistrement.

Art. III. L'exécution du présent arrêté demeure confiée à M. le commissaire chargé de la police générale du département ; à M le baron de Jessé, commandant les troupes ; à MM. Les procureurs du Roi près les tribunaux ; et à M. le directeur des domaines et de l'enregistrement.

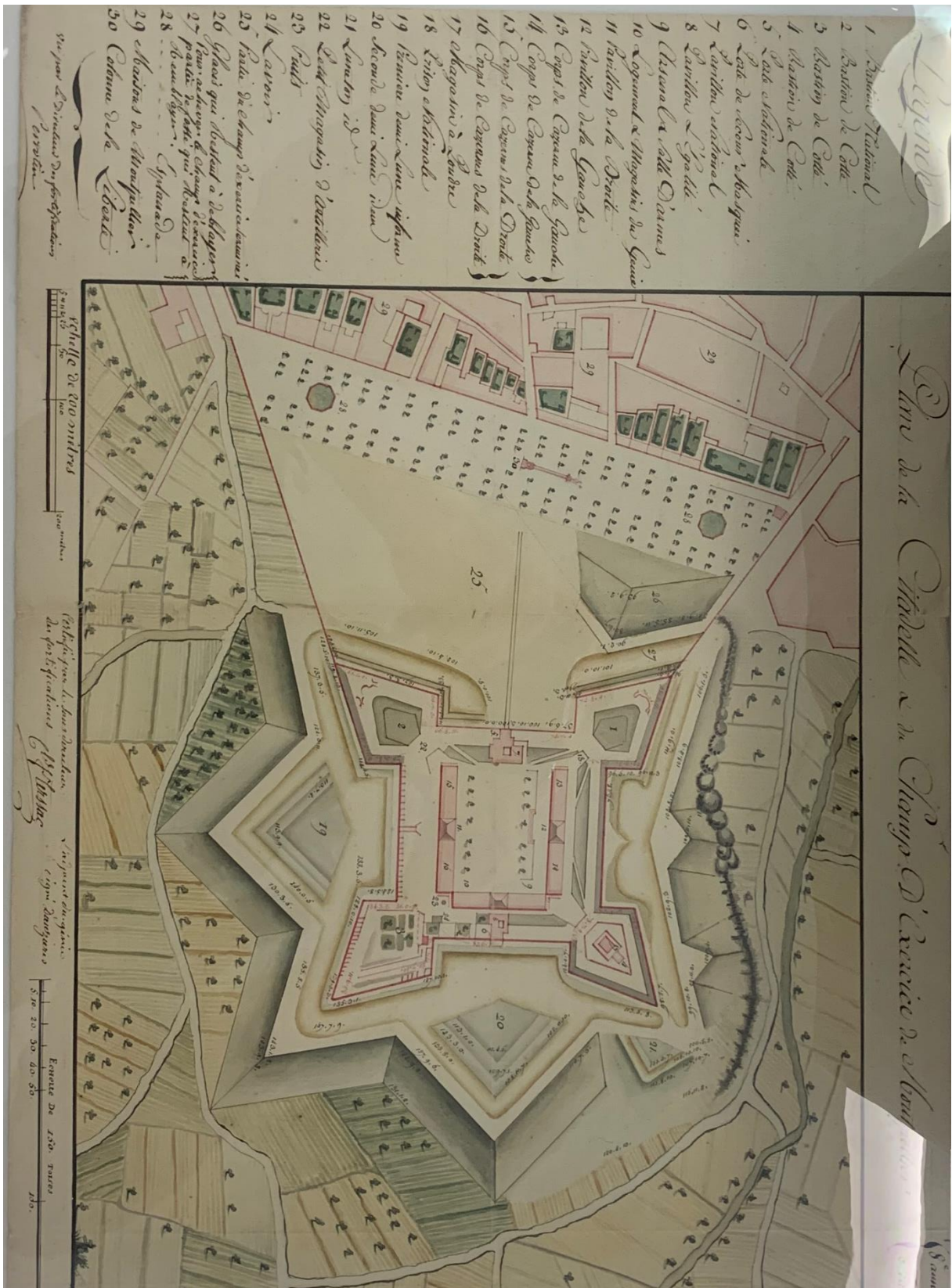
Fait et arrêté à Montpellier, le 24 juillet 1815.

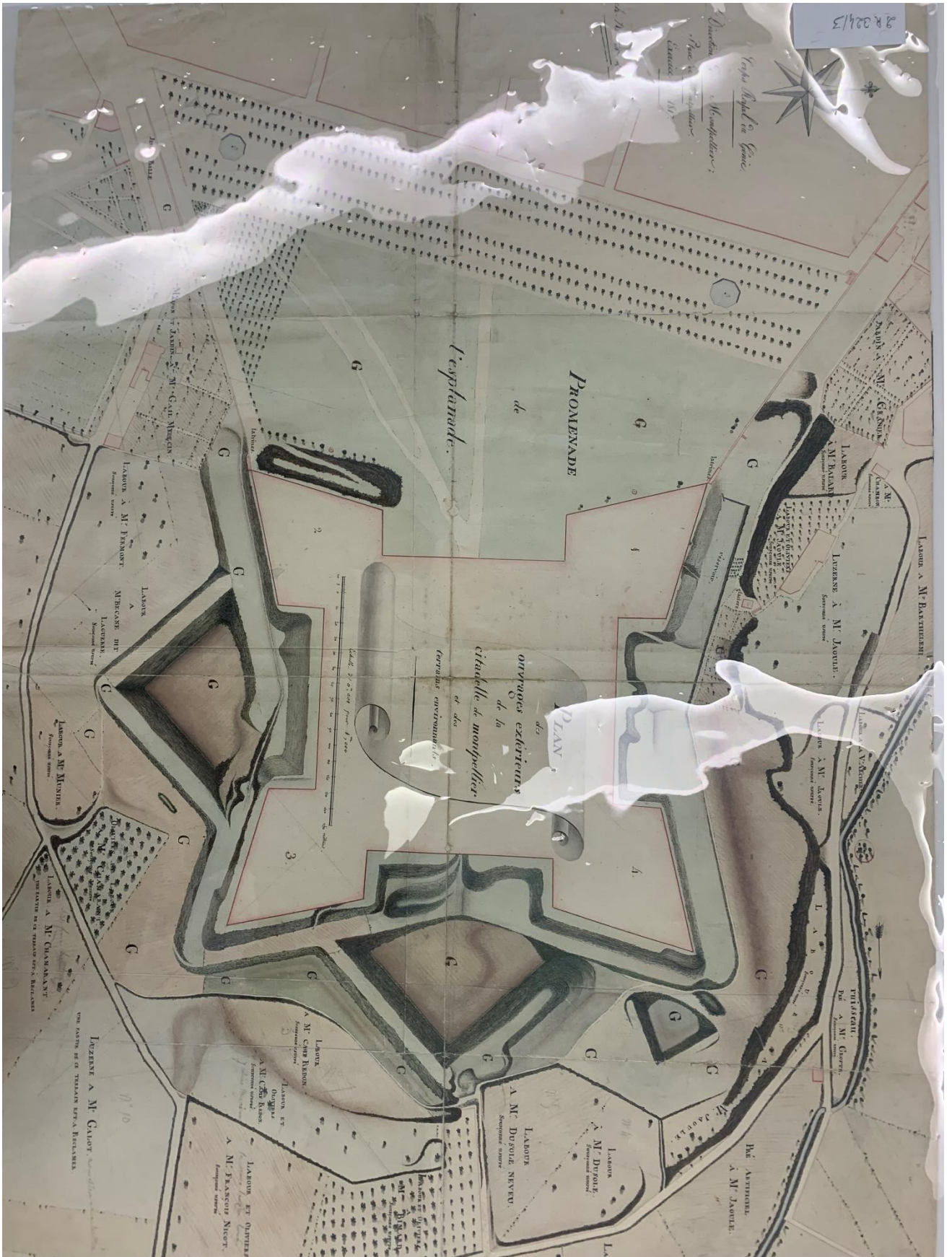
Signé, Marquis Hyppolite Montcalm.

Pour copie conforme, en vertu de l'arrêté de Monsieur le commissaire du Roi, du premier juillet.

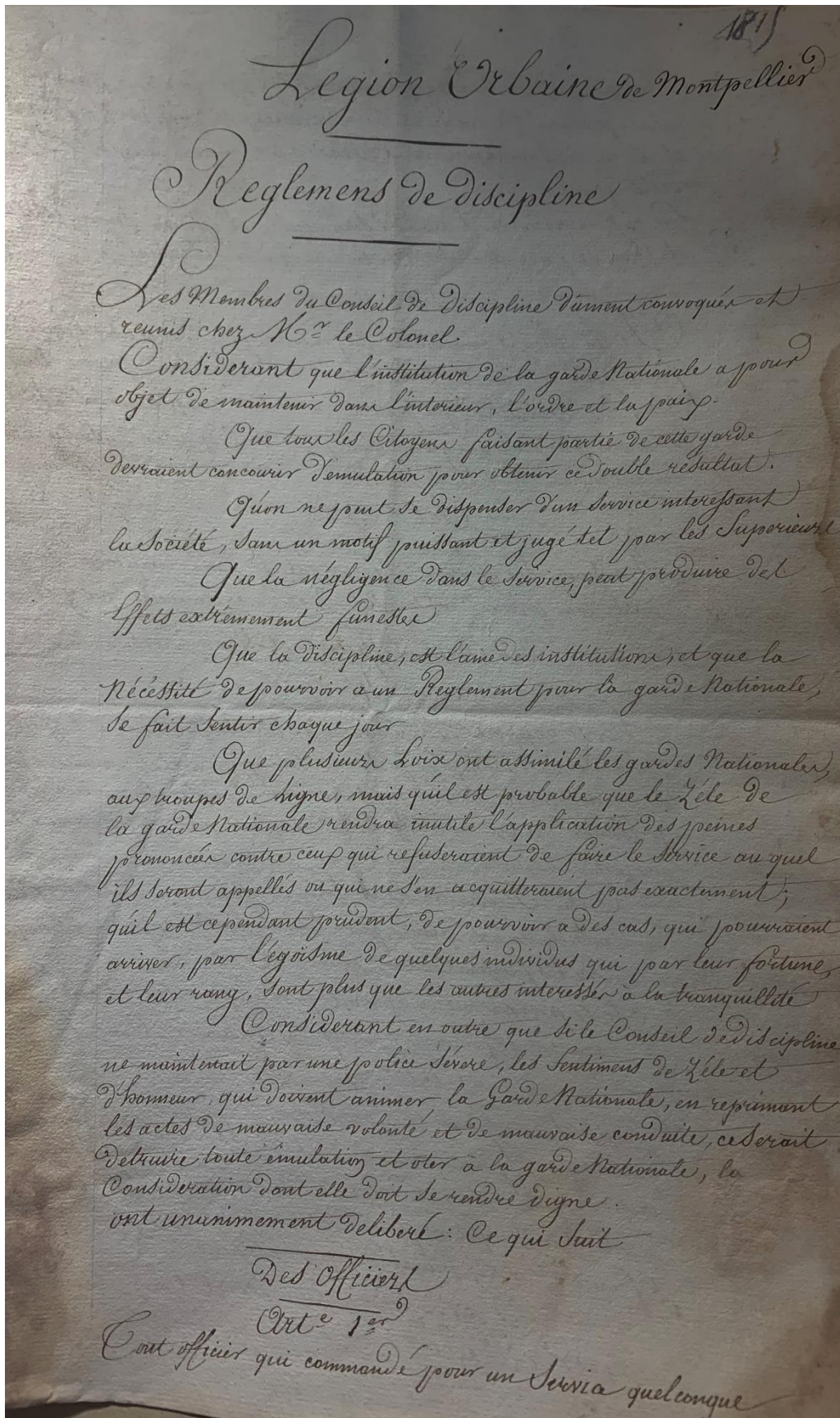
Signé, F. Vigier.

**Annexe 4 : Plans de la Citadelle de Montpellier de l'an VIII et de 1817
(A.D. de l'Hérault – 2 R 324/2 et 2 R 324/3)**





Annexe 5 : Règlement de discipline de la légion urbaine de Montpellier
(A.M. de Montpellier – N.C. 2424)



Noblesse jointe a l'Ordre qui aura tenu, j'ajoute une amende
qui ne pourra être moindre de 5 francs ni excéder 10 francs
et sera concédant en même tenu a un empriement de
trois sols.

En cas de révolte l'amende de 10 sols, l'officier de la section
et tenu de faire son service comme par le passé.

Art. 9^{me}
Si les officiers communiés ne peuvent pour les causes légitimes
faire leur service, ils seront tenu de veiller sur eux même leur
chef de Battalion qui pourvoira a leur remplacement, leur
pouvoirs par écrit avec permission pour de l'empriement, leur
en instance No 2 le Conseil.

Art. 9^{me}

Mettre les officiers en possession de faire remplacer de a fait
sans le cas prévu dans l'article 9 et de la manière qui y est indiquée
Des Sous Officiers et Grenadiers

Art. 11^e

Sur le rapport du Capitaine de la Compagnie, le Lieutenant
de service, ou le chef de poste des sous officiers et Grenadiers, présents
de l'entretien, devant leur une simple sommation de se
présenter devant le Conseil de Discipline pour répondre devant
le Major de la section.

Cette sommation leur sera faite, au moins le lendemain
du Conseil de Discipline, par leur député Major ou celui qui en
remplace la fonction.

Si le prévenu ne comparait pas au jour et a l'heure indiqués
il ne pourra le gouverner contre la décision du Conseil.

Art. 12^e

Les sous officiers ou Grenadiers qui appelleront pour un service
quelconque, y manquera, deux fois, l'empriement de 10 francs
pour le quart de leur congé, et sera tenu pour le premier pour
a une amende qui ne pourra être moindre de 1 franc, et sera
5 francs et a 14 francs d'empriement.
En cas de révolte l'amende et l'empriement
devant le Conseil.

Si la tradition fait, les sous officiers deux degrés, et tenu de faire
son service comme simple Grenadier, et le Grenadier deux
degrés a une amende de 5 francs et a un empriement de
de 8 sols.

Art. 6^{me}

Si le soldat 14 heures de la section du Conseil de Discipline
les Contremaîtres ne peuvent pas valablement cette
décision, l'exécution en sera poursuivie par le Commandant
Art. 10 Art 11 de la loi du 5 avril 1793

Art. Contremaître ne peuvent être admis au grade de Lieutenant
de l'empriement présentement écrit sur qu'un justificatif pour le
cas de l'empriement Major qu'ils ont acquitté de leur dette.

Art. 7^e

Les points seront punis par le Conseil de Discipline
comme les Art. 9 et 11

Art. 8^e

Les sous officiers et Grenadiers communiés pour un service
quelconque ne pourront de faire remplacer qu'après avoir
fait approuver le Commandant de la légion avec l'assentiment
de l'officier de service, qui approuvera les motifs de la quelle
la demande devant approuver.

Art. 9^{me}

Les points les points punis par les officiers, dans l'exécution
devant approuver avec deux officiers et Grenadiers, qui
l'absolvent de ce poste dans permission du chef, et dans l'exécution
leur fonction, ne qui ne de l'empriement pour a l'appel qui aura
l'ind. l'ind. de la section des Compagnies.

Art. 10^{me}

Les communiés punis par les officiers, dans l'exécution et
l'exécution et punis par le Conseil de Discipline devant
vêtus entre les mains de l'empriement Major de la Compagnie
à la quelle les Contremaîtres approuvent.

Les députés Major en font cette dans un Carnet
tenu à cet effet, et délivrent leur récipissé aux Contremaîtres
et devant être chargé, mais le présent des amendes et de
monnaie et de l'officier pour de la légion qui leur en fera
son reçu.

PROCLAMATION.



Le Lieutenant-Général
COMTE GILLY,

ET COMMISSAIRE EXTRAORDINAIRE DE S. M. L'EMPEREUR.

HABITANS DE MONTPELLIER,

Une entreprise criminelle vient de couvrir votre ville de deuil et de consternation. Trompés, séduits, entraînés par des rapports mensongers, vous avez accueilli avec une ivresse coupable les bandes des révoltés qui ont occupé hier votre ville; vous n'avez pas voulu apercevoir le précipice qui se creusait sous vos pas, et nous avons tous à gémir sur les suites déplorables, mais inévitables que devaient entraîner un pareil acte de rébellion.

Habitans de Montpellier, je vais employer des moyens énergiques pour empêcher que de semblables excès ne se renouvellent. C'est aux bons Citoyens, aux amis de l'ordre et de la tranquillité que je m'adresse pour me seconder. Eclairés enfin sur vos véritables intérêts, détrompés de perfides suggestions auxquelles vous avez trop facilement cédé, vous attendrez avec calme et patience les résultats des négociations importantes que le Gouvernement vient d'entamer avec les Puissances étrangères.

Rassurez-vous; dissipez les fausses alarmes que la perfidie veut vous faire concevoir sur la conduite, à votre égard, des troupes qui sont sous mon commandement, et que je pourrais y appeler: je réponds d'elles, répondez de vous-mêmes.

Mais que les factieux tremblent; ils vont enfin être atteints. L'indulgence a son terme; il est temps que la loi en fasse justice.

COMTE GILLY.

Annexe 7 : Extrait des délibérations municipales relatives à la signature de la convention militaire (A.D. de l'Hérault – 1 M 868)

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS Du Conseil municipal DE LA VILLE DE MONTPELLIER.

Du 11 juillet 1815.



Le Conseil municipal de la ville de Montpellier, vu sa délibération du 9 juillet courant, par laquelle il a nommé MM. CHRETIEN, docteur en médecine, DE BOSQUAT, conseiller, Auguste LAJARD, propriétaire, et CAIZERGUES, avocat, à l'effet de se rendre auprès des Chefs commandant les corps armés réunis à Beziers, Sète et tous autres points du département, pour négocier une suspension d'armes, en restant respectivement dans le *statu quo*, avec convention de ne rompre de part ni d'autre la suspension, qu'après s'être mutuellement avertis 24 heures à l'avance; ladite délibération approuvée et autorisée par M. de Lapparent, Préfet de l'Hérault.

Vu le rapport de MM. les Députés, et les pièces y annexées: 1.° la délibération du Conseil municipal de la ville de Beziers, du même jour 9 juillet, par laquelle il adhère en tout point à celle prise par le Corps municipal de la ville de Montpellier, et à la médiation qui y est proposée; 2.° la déclaration authentique faite par M. de Jessé, commandant les corps armés réunis dans la ville de Beziers, et signée de lui le 9 juillet, par laquelle il donne son assentiment à une suspension absolue de toutes hostilités, en restant dans le *statu quo*, jusqu'à ce que les événements aient définitivement fixé les destinées de la France, avec stipulation de ne rompre de part ni d'autre l'armistice, sans s'être prévenus respectivement 24 heures à l'avance; 3.° la Convention arrêtée et signée à Beziers en double original, le lendemain 10 juillet, entre M. Louis-Hipolyte DE MONTCALM, commandant les corps armés réunis à Sète, Agde et autres points du département, d'une part, et MM. les députés du Corps municipal de Montpellier, d'autre part, pour être présentée à l'acceptation des autorités militaires impériales du département de l'Hérault, ladite Convention, contenant, en quatre articles, la stipulation du même armistice, et le respect réciproquement accordé aux personnes et aux propriétés.

Vu, par le rapport sus-énoncé de MM. les députés, qu'indépendamment des négociations par eux faites pour le susdit armistice et des conventions ci-dessus rapportées, ils rendent compte du voyage par eux fait à Narbonne, sur l'invitation du corps municipal de Beziers, et avec MM. FABREGUAT, VALESSE et CHRISTOL, députés dudit Corps municipal auprès de M. le Maréchal de Camp PELLEPORT, Commandant supérieur de la ville de Nar-

bonne; voyage dont le résultat a été d'opérer, par la voie des négociations, une Convention entre M. le Général PELLEPORT et MM. les Députés du Corps municipal de Beziers, pour faire retirer les corps militaires bivouaquant sous les murs de ladite ville, et suspendre la marche de nouvelles troupes, en conséquence d'un armistice également convenu.

Vu sa délibération de ce matin, par laquelle le corps municipal a député quatre de ses membres auprès de M. le Maréchal de camp Baron Forestier, commandant le département de l'Hérault et la citadelle de Montpellier en état de siège, pour lui donner communication des susdites pièces et convention, et le prier d'accéder à l'armistice proposé et arrêté.

Où il le rapport de MM. les susdits députés qui ont rendu compte à l'assemblée, que M. le Maréchal de camp Baron Forestier, après avoir convoqué et réuni MM. les officiers formant le Conseil de défense de la citadelle, a répondu auxdits députés, qu'étant autorisé à cet effet par M. le Lieutenant général Comte GILLY, commandant la 9.° division militaire, et d'après l'avis unanime de MM. les officiers composant le Conseil de défense de la citadelle, il adhérait aux susdites conventions de l'armistice, et donnait sa parole d'honneur de ne le rompre, qu'après avoir prévenu 24 heures à l'avance, promettant de viser et approuver à cet effet la délibération du Conseil municipal de Montpellier, qui contiendrait les susdites conventions, pour être publiées, affichées et exécutées.

Le Conseil municipal continuant sa délibération; considérant qu'il est instant de faire cesser les craintes et les inquiétudes des citoyens de Montpellier et du département de l'Hérault, en donnant la plus grande publicité aux susdites conventions;

Considérant que le bonheur d'arrêter l'effusion du sang français par des mains françaises, est la plus douce récompense de ses veilles, de ses peines, de ses inquiétudes;

Considérant que pleinement satisfait de la conduite paisible qu'ont tenu leurs concitoyens depuis les événements malheureux qui ont affligé la ville de Montpellier, et de l'esprit de paix, d'union et de concorde qui se manifeste et se propage, il ne saurait trop néanmoins leur renouveler ses plus pressantes invitations de continuer de rester dans cet état de calme si nécessaire à tous, si nécessaire à chacun en particulier,

ARRETE ce qui suit:

ARTICLE PREMIER.

Il est donné connaissance à tous les citoyens de Montpellier et du département de l'Hérault, que par les conventions ci-dessus ramenées et réciproquement acceptées, 1.° il y a une suspension absolue de toutes hostilités dans l'étendue du département de l'Hérault, avec conventions qu'elles ne pourront être reprises, ni part ni d'autre, sans que les chefs militaires se soient réciproquement avertis vingt-quatre heures à l'avance; 2.° que les parties belligérantes resteront réciproquement dans le *statu quo*, sans pouvoir inquiéter ni troubler les communes respectivement occupées; 3.° que les personnes et les propriétés seront de part et d'autre respectées; 4.° que dans aucun cas, et sous aucun prétexte, la suspension d'armes ne peut être rompue sans s'être prévenus 24 heures à l'avance.

II. Les originaux des conventions ci-dessus ramenées, ainsi qu'un extrait de la présente délibération, revêtus du visa et de l'approbation de Monsieur le Maréchal de Camp Baron Forestier, resteront déposés aux archives de la Mairie de Montpellier, pour en former la preuve authentique.

III. La présente délibération sera imprimée, publiée, et affichée, et en outre adressée à qui de droit.

Fait et arrêté à Montpellier, en séance du susdit jour.

Pour copie conforme:

DUPY, premier Adjoint à la Mairie.

Vu et approuvé par nous Maréchal de Camp Baron FORESTIER, Commandant le département de l'Hérault et la citadelle de Montpellier en état de siège, autorisé à cet effet par Monsieur le Lieutenant Général Comte GILLY, et après avoir pris en outre l'avis de MM. les Officiers supérieurs composant le Conseil de défense de la citadelle de Montpellier, pour être publié, affiché et exécuté.

A la Citadelle de Montpellier, le 11 juillet 1815.

Le Maréchal de Camp,
BARON G. FORESTIER.

MONTPELLIER, FÉLIX AVIGNON, IMPRIMEUR DE LA COUR. 1815.

Annexe 8 : Lettre du duc d'Angoulême à l'évêque de Montpellier, datée du 27 mars 1815 (A.D. de l'Hérault – 2 V 5)

L E T T R E
DE S. A. R. M.^{GR} LE DUC D'ANGOULÊME,
A MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE MONTPELLIER.

Monsieur l'Évêque de Montpellier, au milieu des circonstances dans lesquelles nous nous trouvons, notre cœur est vivement ému des témoignages de dévouement qui nous sont donnés par tous les habitans des Provinces, dont le ROI, NOTRE SEIGNEUR ET ONCLE, a bien voulu nous confier le Gouvernement. Les Fidèles Français de ces contrées nous montrent assez combien peut sur leurs âmes le souvenir de ce que notre Famille a fait pour eux ; et notre affection pour ces bons serviteurs redoublerait, s'il était possible, à la vue du zèle qu'ils manifestent et des sacrifices qu'ils s'imposent. Nous devons rendre grâces au Dieu de Saint-Louis de nous avoir conservé ce précieux héritage de leur amour ; mais nous devons le prier aussi, en ces jours d'épreuve, d'abrèger la durée des maux que l'ennemi de la France a déjà fait peser sur elle, et lui demander le salut du Fils aîné de l'Église, et le maintien de l'ordre dans le patrimoine de nos Pères.

Notre intention est donc que vous assembliez les Fidèles dans les Églises de votre Diocèse, et que vous ordonniez à votre Clergé des Prières publiques à cet effet.

Cette Lettre n'étant à autre fin, je prie Dieu, Monsieur l'Évêque de Montpellier, qu'il vous ait en sa sainte garde.

LOUIS-ANTOINE.

*Au Quartier-général de Nismes,
le 27 Mars 1815.*

Pour copie conforme :
DELARROC, Secrétaire.

A Montpellier, chez Jean MARTEL aîné, Imprimeur de Monseigneur l'Évêque, près la Préfecture, n.º 62. 1815.

Table des illustrations

Figure 1 : Plan du centre de Montpellier (1825), réalisé par les architectes Fovis, Boué et Silvas	7
Figure 2 : Mobilisation d'un fusilier dans le premier bataillon de la Garde nationale de l'Hérault (11 juin 1815). A.M. de Montpellier, 1 H 139, Garde nationale (1815-1817).....	25
Figure 3 : Jacques Laurent Gilly, en charge de la 9 ^e division militaire.....	30
Figure 4 : Acte de décès de Pierre Durand, daté du 30 juin. A.D. de l'Hérault, 3 E 177/346, Actes de décès de Montpellier (1815).....	31
Figure 5 : Exemple d'une cocarde blanche, avec une fleur de lys, symbole de la royauté	47
Figure 6 : Buste de Napoléon Bonaparte datant du XIX ^e siècle.....	54
Figure 7 : Tableau des personnes interpellées à la suite de l'arrêté de Montcalm.....	74
Figure 8 : Diagramme indiquant la part de désertion chez les soldats. A.D. de l'Hérault, 4 R 189.....	81
Figure 9 : Histogramme des désertions journalières des soldats. A.D. de l'Hérault, 4 R 189..	81
Figure 10 : Part de désertions chez les officiers et sous-officiers. A.D. de l'Hérault, 4 R 189.	82
Figure 11 : Histogramme des désertions journalières des officiers et sous-officiers. A.D. de l'Hérault, 4 R 189.	83
Figure 12 : Portrait du duc d'Angoulême par François Joseph Kinson, huile sur toile de 1819 conservée au Musée des Beaux-Arts de Bordeaux.	86
Figure 13 : Extrait de la lettre adressée au préfet par Mme. Cambon. A.D. de l'Hérault, 1 M 870.	90
Figure 14 : Portraits de Joseph de Maistre (à gauche) et de Louis de Bonald (à droite).....	98
Figure 15 : Liste des 30 électeurs du collège départemental. A.D. de l'Hérault, 3 M 145.....	102

Figure 16 : Carte d'un électeur du collège d'arrondissement de Montpellier. A.D. de l'Hérault, 3 M 145	104
Figure 17 : Vue sur la cathédrale Saint-Pierre de Montpellier.....	111
Figure 18 : Ordonnance du 7 août 1815, relative au traitement des armées étrangères. A.D. de l'Hérault, 8 R 6.	121
Figure 19 : Lettre du procureur général Fabre envoyée au préfet de l'Hérault le 30 août 1815. A.D. de l'Hérault, 1 M 877	127
Figure 20 : Proclamation faite par le baron de Briche aux habitants de la 9 ^e division militaire, le 16 août 1815. A.D. de l'Hérault, 8 R 5	129

Table des matières

Remerciements	3
Introduction	4
Première partie – « Réaction » et violences : opposition entre royalistes et patriotes (juin – début juillet)	19
Chapitre 1 – Bipolarisation des opinions à la fin des Cent-Jours : choisir entre le Roi et l'Empereur	21
A) Le royalisme majoritaire : typologie des soutiens de Louis XVIII	21
B) Un camp « patriote » uniquement composé de militaires ?	23
C) Peurs, tensions et incertitudes : la situation montpelliéraine en lien avec la conjoncture politique nationale	26
Chapitre 2 – La défaite de Waterloo : l'élément déclencheur des troubles du 27 juin... 29	
A) De la liesse générale aux attroupements : une progression rapide vers les désordres émeutiers.....	29
B) Des violences meurtrières et brèves : Montpellier en état insurrectionnel.....	31
C) Maintien de l'ordre, exactions ou vengeances ? La question de la responsabilité	34
Chapitre 3 – Une seconde journée d'émeutes le 2 juillet, liée à la présence de l'armée de Montcalm.....	37
A) Les volontaires royaux : organisation militaire ou rassemblement paysan ?	37
B) Profiter du départ de Gilly : les premiers pas triomphants du marquis de Montcalm à Montpellier le 1 ^{er} juillet, suivis des réquisitions nocturnes à Castelnau	39
C) L'arrivée de la Garde nationale le 2 juillet au matin : un déchaînement de violences posant la question de l'affrontement asymétrique	41
D) Le retour au calme marqué par un traumatisme réel pour la population, malgré l'incertitude des bilans	43
Chapitre 4 – L'importance des symboles : le paroxysme iconoclaste à Montpellier et ses suites	46
A) Comprendre les antagonismes avec l'anthropologie du symbolique	46

- B) Un passif iconoclaste réactualisé durant les émeutes (27 juin et 2 juillet) : la violence sous un autre prisme 49
- C) Réinstaurer, construire ou détruire : l'image et le symbole, des outils utiles à une transition politique ? 51

Seconde partie – La transition de régime, entre adhésion et répression (juillet) . 57

Chapitre 1 – Fin du Premier Empire à Montpellier et épuration administrative 59

- A) La conduite changeante de Gilly après les émeutes, entre répression et appels au calme..... 59
- B) Des pourparlers de paix entre royalistes et patriotes : l'utilité d'un accord bipartite..... 62
- C) La passation de pouvoir montpelliéraine du 15 juillet et le rôle de Montcalm dans le fonctionnement administratif..... 64
- D) Purger l'administration de « l'autorité odieuse d'un usurpateur » 65

Chapitre 2 – Arrestations arbitraires et répression : les partisans de Napoléon pris pour cible..... 69

- A) L'établissement d'une liste de proscription et la menée de l'action répressive 69
- B) Les motifs de la répression..... 71
- C) L'hétérogénéité sociologique des patriotes accusés 73
- D) Gérer les conséquences : surpopulation carcérale et plaintes des familles 76

Chapitre 3 – L'augmentation sensible des désertions avec l'exemple du premier bataillon de la garde nationale de l'Hérault et le lien avec la transition politique 78

- A) Une nouvelle donne avec la réinstallation de la monarchie : des Gardes nationaux indésirables ? 78
- B) Des désertions massives chez les soldats, contrastant avec la fidélité des sous-officiers et officiers 80

Chapitre 4 – « L'esprit public » par rapport aux changements de juillet 1815 85

- A) Le particularisme des mentalités dans le Midi de la France avant et pendant la Terreur blanche..... 85
- B) Le basculement des opinions Montpelliéraines (de 1810 à 1815), principal facteur d'une joie omniprésente..... 87

C) Appréhender l'émotionnel à travers des lettres d'individus ordinaires : quid de la haine et de la peur ?.....	89
Troisième partie – Structuration et action de l'ultracisme montpellierain, dans un progressif retour au calme (août – mi-septembre)	95
Chapitre 1 – L'élite royaliste à travers le collège électoral, constitué début août.....	97
A) Approche épistémologique des modes de pensée de la haute-sphère royaliste.....	97
B) Le collège électoral de l'Hérault : plutôt inclusif ou élitiste ?	100
C) L'élection en elle-même et ses résultats.....	103
Chapitre 2 – « L'union du trône et de l'autel » : quelle importance pour la religion à Montpellier ?.....	107
A) Un catholicisme solidement ancré durant l'Empire et la Première Restauration	107
B) Monarchie et traditionalisme : la fête de la Saint-Louis à Montpellier et ses alentours (24 août 1815).....	109
C) L'action épiscopale en faveur de la monarchie et l'attitude des autorités face au protestantisme.....	112
Chapitre 3 – Faire face aux troubles épisodiques dans un contexte d'incertitude avec le possible passage des troupes étrangères	115
A) Réorganiser et fiabiliser le maintien de l'ordre (gendarmerie, volontaires royaux et garde urbaine).....	115
B) Les incidents du 10 et du 27 août 1815 : un retour de la violence ?	118
C) L'affaire du passage d'une colonne d'occupation autrichienne.....	120
Chapitre 4 – La fermeture du cycle de violence populaire : des tensions toujours présentes ?.....	124
A) Le rôle ombrageux des sociétés secrètes et leur hypothétique participation à l'excitation de la violence du peuple.....	124
B) La vague de libération des opposants patriotes : vers l'amnistie ?.....	126
C) Une nette amélioration de la « tranquillité publique »	128
Conclusion	133
Sources.....	139

Bibliographie	145
Sitographie et webographie	150
Table des annexes	151
Table des illustrations	165
Table des matières	167